

Programme D2RT 2003

•
Politiques territoriales et développement durable
Axe 4 : Les inégalités écologiques

Université Jean Monnet de Saint-Etienne

Titulaire de la subvention n° SU 04 000 190 (A 04-19)
du 9 septembre 2004 (convention n°52104000190)

**Ministère de l'Equipement, des Transports,
de l'Aménagement du Territoire,
du Tourisme et de la Mer**

—
Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA)

**Marges urbaines, redéveloppement
et gouvernance multi-échelles**

Rapport final
Mars 2007

Université Jean Monnet
de Saint-Étienne (UJM-SE)
CRENAM, IERP, ERT IT

École Nationale Supérieure des Mines
de Saint-Étienne (ENSM-SE)
Centre SITE, ARMINÉ

Table des matières synthétique

Fiche signalétique du document	I
Préambule	III
Fiche résumée.....	V
Introduction.....	1
I. La notion de marges urbaines entre approche spatiale et approche sociale	7
I.1. Les marges urbaines, de la périphérie à l'ébauche d'urbanité	7
I.2. Marge et marginalité : les figures spatiales d'une position sociale	10
I.3. Les marges urbaines : un espace au cœur du devenir des agglomérations	13
I.4. Conclusion : les marges urbaines, un espace de contradictions socio-spatiales.....	17
II. La zone de Molina La Chazotte, espace laboratoire d'une approche théorique de la notion de développement (durable ?).....	19
II.1. De l'économie de l'environnement comme discipline au développement durable vue par l'économie	19
II.2. Les enjeux du développement durable pour les entreprises de Molina la Chazotte	34
II.3. Conclusion générale.....	42
III. Contribution à la connaissance et à la reconnaissance des inégalités environnementales en zone péri-urbaine pour une meilleure appréhension du concept neuf d'inégalités écologiques – approche sociologique et géohistorique	45
III.1. Approche sociologique par entretiens semi-directifs : à la rencontre des habitants de Molina-la-Chazotte	45
III.2. Géohistoire d'une périphérie exutoire	75
III.3. L'occupation du territoire où se trouve la zone de Molina-la-Chazotte avant la mise en place de celle-ci : histoire d'un espace minier.....	101
IV. Articulation des échelles spatio-temporelles et élargissement de la réflexion	113
IV.1. Territoires de référence et construction d'une démarche de développement durable.	113
IV.2. Gouvernance et lien avec les outils territoriaux	113
IV.3. Des inégalités environnementales « locales » aux inégalités écologiques « globales »	121
Conclusion	135
Bibliographie.....	141
Coordonnées des partenaires	147
Liste des figures	149
Table des matières complète.....	151
Table des annexes	155

Fiche signalétique du document

Destinataire du document : Ministère de l'Equipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer – Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA).

Interlocuteur : Madame Françoise Goudet (Madame Evelyne Lemercier)

Adresse : Arche de la Défense – Paroi Nord – 92 055 La défense Cedex.

Date de la décision attributive de subvention : 9 septembre 2004.

Numéro de la décision attributive de subvention : SU 04 000 190 (A 04-19)

Nom et adresse du titulaire de la subvention : Université Jean Monnet de Saint-Etienne - 24, rue Francis Beaulier - 42 023 Saint-Etienne Cedex 2 (Etablissement Public à caractère Scientifique et Professionnel, n° SIRET : 194 21095 1000 19)

Date : 30 mars 2007

Marges urbaines, redéveloppement et gouvernance multi-échelles

Statut : Rapport provisoire Rapport intermédiaire Rapport final

Auteurs :

- UJM Saint-Etienne – CRENAM (Carole Bessenay, Bernard Dupuis, Georges Gay, Sarah Mille) ;
- UJM Saint-Etienne – IERP (Jean-Baptiste Laurent) ;
- UJM Saint-Etienne – ERT Ingénierie Territoriale (Khaled Bouabdallah) ;
- IUT Saint-Etienne – COACTIS (Alban Verchere)
- EMSE – Centre SITE (Florent Breuil, Djamel Mimoun, Natacha Gondran, Didier Graillot, Frédéric Paran).

Nombres d'exemplaires édités : 10

Diffusion : Ministère de l'Equipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer

Nombres de volumes : 2 (dont 1 pour les annexes)

Nombres de pages du rapport hors annexes : 155

Nombres de figures hors annexes : 42

Nombre d'annexes : 5

Support annexe : 1 CD-ROM contenant le rapport final, ses annexes et la fiche résumée aux formats .doc (Logiciel Microsoft® Word2000) et .pdf.

Mots clefs : Marges urbaines, Inégalités écologiques, Inégalités environnementales

Préambule

L'action de recherche *Marges urbaines, redéveloppement et gouvernance multi échelles* est le projet n°24 retenu en réponse à l'appel à proposition de recherche *Politiques territoriales et développement durable* (Programme (D2RT 2003). Cette action de recherche s'inscrit dans l'axe 4 « Les inégalités écologiques, une entrée pour apprécier les impacts territoriaux des politiques publiques ».

La durée de l'action de recherche était initialement prévue sur une durée de 24 mois à compter de septembre 2004. Par courrier du 27 juillet 2007 adressé au secrétariat permanent du Plan Urbanisme Construction et Architecture, une prolongation de 6 mois a été demandée en raison d'événements extérieurs qui ont pesé sur le bon déroulement de la recherche.

Un rapport intermédiaire a été fourni en septembre 2005 et présenté lors du séminaire du 22 novembre 2005. Une note de synthèse sur l'avancement de la recherche a été transmise en juillet 2006 en appui à la demande de délai supplémentaire. Un poster a été réalisé et présenté dans le cadre du colloque qui s'est tenu à Tours les 16 et 17 novembre 2006.

Le projet retenu correspond à la version remaniée d'une première réponse déposée auprès du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable en juin 2003. Le remaniement a porté sur un recentrage de la réponse sur la question des inégalités écologiques. La thématique de la requalification de ces espaces dont les usages évoluent, dans une perspective de développement durable, était le fil conducteur d'une appréhension de la question des héritages et des inerties et par là même de celle des inégalités écologiques et la façon dont elles sont perçues et gérées. L'accent a été mis sur la confrontation des représentations respectives des habitants, des aménageurs et des chercheurs, avec comme objectif, la mise en évidence de la discordance entre réalité perçue et réalité mesurée, et des écarts de représentation existant entre les acteurs eux-mêmes. Le territoire d'étude est par ailleurs représentatif des problèmes d'articulation sur le terrain, de procédures aux logiques géographiques, institutionnelles et temporelles différentes. Le but de la recherche est de produire des outils et du savoir-faire pour les acteurs de terrain confrontés à ces procédures, grâce à un recul théorique basé sur le questionnement suivant : compte tenu des inégalités constatées et des handicaps forts présents dans les marges urbaines, quel re-développement durable doit-on privilégier ?

Les contraintes matérielles et extérieures, non maîtrisées par l'équipe de recherche, ont conduit à resserrer le territoire pris en compte sur la zone d'activité de Molina-La Chazotte et sont environnement spatial, ce qui a été acté par le conseil scientifique qui a examiné le rapport intermédiaire. Le déroulement ultérieur de la recherche a pris en compte les remarques émises par le Conseil Scientifique d'octobre 2005.

Fiche résumée

Le présent rapport correspond à une réponse à l'Appel à proposition de recherche du programme D2RT 2003, pour laquelle un délai supplémentaire de 6 mois a été demandé par courrier du 24 juillet 2006.

Le territoire d'étude appartient à la périphérie est de Saint-Etienne. Il est centré sur la zone d'activités de Molina-La Chazotte et se trouve à l'intersection d'enjeux d'aménagement localisés, d'enjeux d'agglomération et d'enjeux globaux se rapportant au développement durable. Les représentations des acteurs locaux qui croisent la notion d'inégalités écologiques, sont au centre d'une évaluation de la réception dans le local des orientations d'aménagement construites au niveau global.

L'action de recherche a été conduite dans un cadre pluridisciplinaire qui a cherché à croiser approche théorique et étude empirique des notions sollicitées. Les notions de marges urbaines, de développement durable, d'inégalités environnementales et d'inégalités écologiques sont ainsi interrogées et confrontées à l'expérience du territoire de Molina-La Chazotte à travers l'examen des représentations des habitants, l'approche géo-historique des paysages et le regard de l'histoire.

La première partie est consacrée à un approfondissement de la notion de marge urbaine. Abordée par l'étude spatiale de la périurbanisation, la notion s'enrichit de considérations qualitatives portant sur l'organisation et les usages de ces espaces périphériques, qui débouchent sur la notion de marginalité. Celle-ci est interrogée à travers les approches sociologiques de l'Ecole de Chicago et différentes analyses de la marginalité sociale qui conduisent à nuancer le lien pouvant exister entre marginalité spatiale et marginalité sociale. L'examen des processus d'exclusion et des situations de marginalité volontaire permet de distinguer marginalité subie et marginalité choisie et de différencier espace marginal, espace de marginalité et espace de marginalisation. En regard de ces distinctions, il apparaît que les marges urbaines sont des espaces d'opportunité pour groupes sociaux de l'agglomération, dont le développement ne va pas sans contradiction et qui sont confrontés au défi de leur recomposition. Celle-ci ne peut ignorer la diversité sociale caractérisant ces territoires et la multiplicité de leurs représentations, souvent contradictoires.

La deuxième partie traite de la notion de développement durable vue par les économistes et de sa prise en compte par les stratégies d'entreprise. Après un rappel de l'historique de la notion, sont passées en revue les questions posées par celle-ci. Dans un premier temps est exposée la manière dont l'économie prend en compte l'environnement et les ressources naturelles dans ses raisonnements. Face au constat de la contradiction non résolue entre développement économique et préservation de l'environnement, s'opposent la conception de la durabilité « faible » qui fait confiance au marché et celle de la durabilité « forte » qui s'en remet à la nationalisation des actifs environnementaux voire à la décroissance autoritaire. Le centre du débat est constitué en fait par la conception que l'on a du bien-être des générations successives et de ses fondements (matériels ou environnementaux). Après une présentation des analyses et arguments des tenants de la durabilité faible, de ceux d'une réorientation qualitative de la croissance, des partisans de la décroissance et de ceux d'une croissance raisonnée, la conclusion rappelle que si les enjeux sont globaux, la question se pose concrètement dans le local.

Le second volet de cette deuxième partie expose quels sont les enjeux du développement durable pour les entreprises de la zone d'activités à travers le compte rendu d'une recherche-action associée à la mise en place de l'Agenda 21 de la Communauté d'Agglomération. Au terme de celle-ci, il apparaît que les entreprises ont une conception très immédiate de la notion d'environnement et ont des difficultés à se positionner au niveau global. Les approches matérielles de court terme et les attentes en matière de communication et d'organisation sont privilégiées au détriment des perspectives de long terme d'ordre environnemental. Celles-ci sont souvent réduites à leur dimension paysagère et à la valeur hédonique du territoire comme vecteurs d'attractivité. La prise en compte de l'articulation qui existe cependant, au niveau micro-économique, entre l'économique, le social et l'écologique, ne peut être assurée par des systèmes sectoriels et suppose une approche transversale et un renouvellement de la gouvernance.

La troisième partie se décompose en trois volets. Le premier de ceux-ci est consacré à l'approche des inégalités environnementales par l'étude des représentations des habitants à travers un ensemble d'entretiens semi directifs. Les résultats ont fait l'objet d'un tri à plat qui fait apparaître quatre groupes thématiques : le vécu du territoire, la perception de son passé, son appropriation et son identité, l'expression des inégalités écologiques. Un tri croisé a associé ces thématiques aux différents types d'acteurs faisant apparaître un clivage entre anciens occupants et nouveaux venus, les premiers étant plus sensibles à la perte des solidarités de type « ruralo-villageois » existant au temps de l'exploitation minière, au grignotage de l'espace rural par les nouvelles infrastructures et les constructions industrielles, à la marginalisation du territoire, les seconds valorisant les atouts paysagers actuels et l'isolement et le calme de cette périphérie. Ces résultats sont ensuite mis en regard de considérations générales sur les évolutions sociales globales et les inégalités écologiques dont la saisie et l'analyse sont facilitées par la prise en compte de la parole des habitants.

Le second volet est centré sur une approche géo-historique du territoire d'étude qui a pour objectif d'en comprendre l'hétérogénéité spatiale. Quatre strates paysagères sont identifiées, correspondant aux différentes formes d'occupation de l'espace qui se sont succédé sur le territoire de la zone : une strate rurale marquée par le passé de périphérie de plaisance du territoire, une strate minière, une strate « habitat » et une strate résultant du développement de la zone d'activité. Le passé paysager de l'espace est ainsi reconstitué. Cette évolution est mise en regard avec les représentations des habitants en privilégiant l'histoire paysagère récente afin de contextualiser celles-ci. On observe que la même évolution paysagère suscite des perceptions fort hétérogènes, entre le sentiment de la perte d'un ancien cadre de vie bucolique idéalisé et le sentiment d'appartenance à un espace privilégié. Cette approche est approfondie avec une visualisation trois D qui a été réalisée sur deux sites du territoire étudié.

Le troisième et dernier volet complète le second par une approche historique des usages passés du territoire d'étude. L'examen du cadastre napoléonien met en évidence l'existence de grandes propriétés appartenant au patriciat stéphanois qui servent par ailleurs de support à une activité minière très extensive. La zone d'étude reste le territoire de « l'aristocratie minière » pendant la première moitié du XIX^e siècle, celle-ci étant parvenue à contourner les contraintes de la loi sur les mines de 1810 pour conserver la maîtrise de la richesse du sous-sol de ses propriétés. Cependant, à partir du milieu du XIX^e siècle, la pression croissante du capitalisme industriel entraîne le retrait des grandes familles qui optent pour une stratégie rentière et laissent le champ libre aux compagnies minières qui s'imposent comme gestionnaires de l'espace, y compris à l'échelon politique communal. Cette situation perdure jusqu'au lendemain de la seconde Guerre mondiale, lorsque la nationalisation des compagnies minières

leur substitue les houillères de bassin qui sont à leur tour remplacées par les collectivités locales après l'arrêt de l'exploitation.

La quatrième partie présente un élargissement du point de vue par la prise en compte des références territoriales institutionnelles et de leur articulation. Les enquêtes réalisées auprès des habitants font apparaître le poids de l'inscription spatiale dans la constitution des inégalités écologiques. La définition des territoires institutionnels et leur compréhension constituent donc un pivot de l'analyse. Le passage d'un échelon de référence communal à un échelon communautaire impose de penser autrement le local en glissant d'une approche par un territoire normalisé à une approche par un territoire en construction. Un inventaire selon leur emprise géographique, leur échelle temporelle de validité, leur thématique et leur statut juridique, des outils de planification s'appliquant au territoire de Molina-La Chazotte est effectué. Aucun des outils de planification étudiés ne fait allusion au concept d'inégalités écologiques, mais de nombreux documents abordent des thèmes qui peuvent entrer dans le cadre conceptuel des inégalités écologiques dont la traduction concrète diffère toutefois selon le niveau territorial auquel on se positionne. Un classement de ces thèmes en croisant une typologie des inégalités écologiques et le niveau territorial de référence permet de préciser ce qui peut être ou non rangé dans les inégalités écologiques. L'examen des écueils rencontrés par les documents de planification dans la résorption de ces inégalités permet d'en identifier quelques limites : faible implication des élus dans leur élaboration, absence des populations concernées, modalités de suivi des documents. L'élargissement de la réflexion est poursuivi avec le passage de l'examen des inégalités environnementales locales aux inégalités écologiques globales. La difficulté à obtenir des données localisées concernant la pression écologique des populations limite ce dernier développement à une approche théorique. Plusieurs pistes de travail sont ouvertes, tout en en pointant les obstacles à la réalisation, pour résigner dans le local la question des inégalités écologiques qui se pose cependant surtout au niveau global, tout en restant articulée à la question locale des inégalités environnementales (problème de l'exportation des inégalités écologiques difficiles à mesurer localement).

La conclusion se structure autour de quatre éléments thématiques : une sensibilité environnementale inscrite dans la proximité spatiale et temporelle ; l'insuffisance de l'approche uniquement spatiale pour saisir les inégalités environnementales qui sont d'essence sociale ; le caractère relatif de la ressource spatiale dont la valeur dépend de l'usage qui en est fait ; le passage des principes globaux à leur application locale suppose l'implication des habitants. Au final, il convient de retenir que le territoire constitue un niveau incontournable de la mise en œuvre des politiques de développement durable et que cette territorialisation passe par la prise en compte des inégalités environnementales comme expression des représentations des acteurs locaux, nécessaire à la construction du passage des inégalités environnementales locales aux inégalités écologiques globales.

Introduction

Le présent rapport correspond à une réponse à l'Appel à proposition de recherche du programme D2RT 2003, pour laquelle un délai supplémentaire de 6 mois a été demandé par courrier du 24 juillet 2006. Cette réponse s'inscrit dans une triple perspective : celle d'une posture opérationnelle d'accompagnement des processus décisionnels locaux, celle d'une réflexion sur le positionnement de l'expertise (scientifique et en termes d'information) dans ce processus et celle de l'approche d'un objet particulier qui est le re-développement d'un espace périurbain, considéré jusque là en marge, dans le cadre des processus de projet d'agglomération.

Le territoire expérimental appartient à Saint-Etienne Métropole ; il est constitué d'espaces sur lesquels se posent des problèmes de redéveloppement au sein de nouvelles stratégies territoriales. Une attention particulière est portée à la thématique de requalification de ces espaces dont les usages évoluent, dans une perspective de développement durable. A travers celle-ci est abordée la question des héritages et des inerties et par là-même celle des inégalités écologiques et la façon dont elles sont perçues et gérées. Par ailleurs, cet espace se trouvant à l'intersection de différents territoires d'intervention, d'échelles et de natures différentes, il est un lieu privilégié de l'observation de l'articulation de ceux-ci.

La recherche vise à produire des outils et du savoir-faire pour les acteurs de terrain confrontés à ces procédures, grâce à un recul théorique basé sur le questionnement suivant : compte-tenu des inégalités constatées et des handicaps forts présents dans les marges urbaines, quel re-développement durable doit-on privilégier ? Quelles représentations et quels écarts peut-on distinguer entre les élus et les chercheurs, et quel rôle est dévolu au chercheur ?

Molina-La Chazotte à la périphérie stéphanoise, comme espace d'observation de la confrontation du développement durable au territoire.

Le territoire d'étude qui se trouve à l'intérieur de la communauté d'agglomération « Saint-Etienne Métropole » est constitué d'espaces considérés comme marginaux sur lesquels se posent des problèmes de redéveloppement au sein de nouvelles stratégies territoriales. Il appartient à la périphérie est de Saint-Etienne correspondant au seuil de Sorbiers/La Talaudière. La ZA de Molina-La Chazotte, adossée à l'A72, est la plus importante du département en termes de surface couverte, mais l'intérêt du choix de ce terrain d'étude réside davantage dans sa situation actuelle rapportées aux conditions de sa création et de son évolution. Sa naissance, qu'on pourrait placer officiellement le 26 avril 1973, date d'installation du SIMOC (Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la zone Molina-La Chazotte) trouve son origine dans la mobilisation conjointe de l'Etat et des communes de Saint-Étienne, Saint-Jean-Bonnefonds, La Talaudière autour d'un projet de reconversion industrielle délicat : en 1968, les mines de charbon de La Chazotte cessent définitivement leur activité. Cette fermeture coïncide, pour l'agglomération, avec l'amorce d'un repli économique et démographique.

Ces quelques repères historiques laissent entrevoir la nature extrêmement sensible du contexte dans lequel des décisions politiques ont été prises dans les années 70 et 80 pour susciter un rebond économique dans un bassin d'emploi stéphanois à vif. Les motivations qui ont animé les décideurs, notamment en ce qui concerne le site des houillères de La Chazotte, portaient exclusivement sur la création d'activités et de nouveaux emplois à tout prix tout en

donnant une nouvelle vocation à des friches industrielles difficiles à requalifier. Cet héritage historique dramatique a tellement marqué les esprits que les acteurs publics locaux chargés des projets de développement économiques semblent, encore aujourd’hui, intégrer avec peine les autres enjeux portés par le développement durable dans leurs préoccupations professionnelles.

Le territoire de la zone d’activités de Molina La Chazotte, considéré d’une manière plus large que le territoire institutionnel *stricto sensu*, présente un double intérêt pour l’étude de l’application territoriale des politiques de développement durable. Il appartient spatialement à une frange de l’espace d’agglomération qui constitue ce que nous rangeons sous l’appellation de marges urbaines. Celles-ci constituent des espaces d’expansion de la ville où se joue un double jeu de l’innovation et de l’opportunité :

- innovation parce que c’est là que peuvent s’exprimer les démarches brimées et bridées dans les espaces centraux étroitement contrôlés,

- opportunité parce que ces marges servent d’exutoire pour des activités et des formes d’occupation du sol devenues indésirables dans les espaces intra-urbains d’où elles sont évincées par des formes d’occupation et des activités plus rentables.

Concrètement, l’empilement des initiatives et des projets qui, compte tenu d’une moindre pression sur l’espace, s’articulent davantage sur le mode de la sédimentation que sur celui de la recomposition, a produit des territoires fragmentés où l’inachevé se conjugue à l’abandonné. S’en trouve alors favorisée la diversité des situations des habitants qui conduit à l’expression d’inégalités de ceux-ci face à l’environnement. Les marges urbaines sont des espaces d’inégalités environnementales.

Par ailleurs, ces territoires périphériques sont à l’intersection d’enjeux d’aménagement localisés, d’enjeux d’agglomération et d’enjeux globaux de par leur statut d’espaces d’expansion et de recomposition de la ville qui les rend sensibles aux thématiques de maîtrises de l’étalement urbain, de réorganisation de la relation entre habitat et emploi et de développement d’une mobilité raisonnée. Il constitue donc un laboratoire où se pose la question de l’articulation des échelles d’aménagement.

Articulation des échelles spatiales et temporelles et prise en compte des représentations des acteurs de terrain

Cette question de l’articulation des échelles d’aménagement et sa prise en compte par les pratiques constitue un des objectifs de la recherche. Elle se pose à trois niveaux spatiaux : celui du passage du global au local, celui de l’intégration des différents niveaux de territorialisation du local, celui, enfin, du passage, à toutes les échelles, d’un cloisonnement sectoriel à une approche transversale. Il convient par ailleurs de prendre en compte une autre articulation, temporelle celle-ci, entre des objectifs et des analyses inscrits dans le long terme et des constats et des actions dont l’horizon de référence est l’immédiat ou le court terme.

Dans cette perspective, il convient de ne pas perdre de vue ni l’économie du cadre législatif général, ni ce qu’elle suppose d’actions concrètes sur le terrain. Eviter l’étalement urbain en limitant les besoins de mobilité comme le préconise la loi SRU nécessite de retrouver une vocation positive à des espaces urbains, leur donner des fonctions objectives dans le cadre d’un projet d’agglomération. Cela ne peut se limiter à la reproduction de zonages au sens de la Charte d’Athènes (1933), même enrichis de prescriptions qualitatives se rapportant au développement durable. Cela suppose, bien sûr, l’intégration des dispositifs arrêtés au niveau

local dans des dispositifs de niveaux supérieurs, mais surtout cela implique le croisement horizontal, sur un même territoire, de démarches réglementaires d'essence différente, élaborées à des niveaux scalaires qui ne sont pas nécessairement concordants.

Ainsi, l'emboîtement des procédures de DTA, SCOT et Agenda 21 locaux pose, par exemple, des problèmes d'articulation sur le terrain. Les trois processus interfèrent avec les mêmes territoires selon des logiques géographiques, institutionnelles et temporelles différentes. La recherche vise à outiller les acteurs confrontés à ces procédures en prenant un recul critique par rapport à leurs modalités d'élaboration et à leur réception. L'expérience de terrain montre que l'enjeu ne réside pas en fait tant dans la construction d'un savoir expert susceptible de fournir une boîte à outils, que dans un accompagnement vers une ouverture réflexive sur les pratiques, constitutive de ce que l'on pourrait appeler une «bonne gouvernance».

La question de la réception dans le local, voire le micro-local, des orientations de développement construites au niveau global, constitue la pierre de touche de cette articulation des échelles. Il s'agit alors de traduire et non simplement de transposer, en termes pouvant être saisis par les acteurs locaux, les objectifs élaborés au niveau global. Pour formuler les choses autrement, il s'agit de donner une traduction concrète à ces derniers en les faisant passer de la position de principe à l'engagement dans la réalité.

Sur un plan plus théorique, il convient alors de croiser les enjeux substantifs (maîtrise de l'étalement urbain, gestion de ressources naturelles, problématiques sociales ou économiques) qui peuvent se caractériser par des indicateurs de développement durable et des enjeux procéduraux qui impliquent les acteurs dans des procédures cadrées de façon plus ou moins formelles (loi SRU, LOADDT, Directives Territoriales) ou choisies par les collectivités locales. Ce croisement implique de travailler sur les représentations et sur les écarts cognitifs entre la réalité mesurée et la réalité perçue, et les écarts de représentation entre les acteurs eux-mêmes.

Le travail sur les représentations des acteurs locaux constitue donc un élément clef de la recherche, parce que c'est à partir de celles-ci que peut, voire doit, se construire une approche territorialisée du développement durable. Travailler sur les représentations permet la prise en compte du positionnement des acteurs dans l'espace et dans le temps par rapport aux objectifs du développement durable. On peut de la sorte cerner les points d'achoppement sur lesquels vient buter la mise en pratique de ses principes. Par ailleurs, l'élucidation de ce positionnement est nécessaire à la traduction des principes globaux en objectifs concrets, lisibles et «appropriables» par les acteurs locaux qu'ils soient habitants, gestionnaires d'entreprise ou techniciens des services des collectivités locales. Dans cette perspective, la notion d'inégalités écologiques constitue un angle d'attaque pertinent car elle se trouve précisément au cœur de la définition de ce positionnement et constitue un levier de l'implication des acteurs locaux.

Que l'on définisse ces inégalités écologiques en termes d'inégalités sociales et spatiales face aux risques et aux nuisances, à l'accessibilité à une certaine qualité de l'environnement urbain et à une certaine capacité d'action sur l'environnement (Laigle, 2005) ou en termes d'inégalités environnementales qui expriment l'idée que les groupes sociaux ne sont pas égaux face aux données environnementales (Emelianoff, 2005), l'absence de ressources sociales et environnementales locales impose le recours aux témoignages des populations concernant leur cadre de vie et son évolution récente. Il est apparu nécessaire par ailleurs de

mettre ces données en regard d'une part de l'histoire spatiale de la zone, d'autre part des regards exogènes des politiques locales et des scientifiques.

Pour ce faire, une analyse de l'apparente incohérence territoriale et paysagère offre un point d'appui à l'étude de ces représentations. Elle permet de les confronter à la compréhension d'un dispositif spatial qui doit se faire dans la saisie de la longue durée de son évolution. C'est l'objectif et la justification d'une approche géo-historique portant sur les transformations paysagères de la zone d'étude, complétée par une analyse historique classique consacrée aux usages et à la propriété du sol. Cette démarche vise donc à redonner du sens à un espace marqué par la stratification de ses formes d'utilisation qui a généré la juxtaposition d'éléments disparates, et à en positionner les usages actuels dans la continuité de son histoire. Cela permet d'interroger les notions d'altération et de qualité paysagères en rapportant le discours des acteurs aux enseignements de l'Histoire et de relativiser les représentations actuelles du devenir du territoire d'étude, à l'aune de ses évolutions passées. Cela permet aussi de repérer ce qui peut faire sens auprès des habitants pour la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

L'ensemble de ces objectifs s'articulent à une perspective d'application, cette recherche devant se traduire en apports pratiques en direction des habitants et des aménageurs. Ceux-ci portent principalement sur trois points :

- la proposition d'éléments d'analyse de l'appropriation de l'espace et des représentations des citoyens pour prendre du recul sur les démarches institutionnelles dites de concertation ;
- l'approche des éléments qui s'opposent à la durabilité du développement actuel, au niveau de la ZAC, pour faciliter une démarche de développement durable qui dépasserait les discours incantatoires ;
- l'aide à la planification en analysant l'articulation multi-échelles de l'espace et des rapports entre catégorisations savantes, ordinaires et institutionnelles.

Cette démarche n'a pu faire l'objet d'une véritable formalisation en raison d'un décalage entre les temporalités de la recherche et celles de l'action des praticiens. Cependant, la recherche engagée ici sur Molina-La Chazotte prend place dans un cheminement, initié par l'agence d'urbanisme d'agglomération, de prolongement à l'échelle de l'ensemble de celle-ci, des travaux sur la production et les dynamiques de l'espace urbain réalisés antérieurement sur la ville-centre (Bonilla et alii, 1989).

Du global au local, trois niveaux d'analyse et de conceptualisation

L'action de recherche a été conduite dans un cadre pluridisciplinaire associant quatre équipes d'appartenance très différentes : des économistes spécialisés dans le développement territorial (CREUSET ERT ingénierie territoriale), des ingénieurs spécialisés dans les sciences, informations et technologie pour l'environnement (laboratoire SITE de l'Ecole nationale supérieure des Mines de Saint-Etienne), des géographes travaillant sur les paysages, la géo-histoire, les représentations et les stratégies socio-spatiales (CRENAM) et des historiens centrés sur l'histoire moderne et contemporaine et le patrimoine (IERP). Elle s'est développée selon trois niveaux d'analyse et de conceptualisation.

D'un point de vue théorique global ont été approchées les notions de marges urbaines et de développement durable. Ce cadrage théorique avait pour objectif de préciser le contenu des notions sollicitées afin de mettre en perspective le cas empirique traité. La notion de marge

urbaine a fait l'objet d'une investigation allant d'une approche spatiale à une approche sociale permettant de préciser la part respective de l'un et de l'autre dans l'analyse de la marginalité. La notion de développement durable, replacée d'abord dans le cadre général de la définition du développement, a été approchée à partir des questions et débats qu'elle soulève chez les économistes. La notion de gouvernance multi-échelles n'a pas fait, en tant que telle, l'objet d'une analyse spécifique car il est apparu que cette notion restait un horizon de référence formel ne relevant d'aucun impératif théorique immédiat. Les documents de planification sont, pour nombre d'entre eux, au stade de l'élaboration et non de l'application. Le partage des territoires et des compétences entre les différentes instances productrices de politiques territorialisées relève toujours de la construction et de l'apprentissage, ce qui réduit la matière à la disposition du chercheur, sauf à se placer dans une posture excessivement théorique, voire complètement idéologique. Pour éviter cet écueil, il a été préférable de limiter l'analyse à l'articulation des échelles des documents d'aménagement et à l'intégration des pratiques locales dans les objectifs globaux.

Cette approche correspond au second niveau d'analyse qui porte sur le constat empirique de la situation passée et présente du territoire d'étude. Ce constat est développé dans l'étude géo-historique des paysages et dans la démarche historique de reconstitution du passé, qui permettent l'une et l'autre de comprendre la situation présente de l'espace considéré. Ce constat est le préalable nécessaire à un troisième niveau d'investigation correspondant à une implication plus grande de la recherche et à la possibilité de formulation de perspectives d'application.

Avec ce dernier niveau d'analyse, on passe d'une approche mono-scalaire à une approche multiscalaire. L'investigation du local, centrée sur les représentations et les pratiques des acteurs de terrain est articulée à une mise en perspective globale qui se fait sur deux plans. L'inventaire des documents de planification et de réglementation permet de situer le territoire d'étude au sein de la multiplicité et de la superposition des territoires d'intervention. Par ailleurs la question des inégalités environnementales abordée à travers les représentations des acteurs est élargie à celle des inégalités écologiques qui s'inscrit dans le global.

Ces différents niveaux d'analyse renvoient à une logique d'investigation, mais ne correspondent pas strictement à un ordre d'exposition. Si la présentation du cadrage théorique des notions de marge urbaine et de développement durable fournit l'essentiel de la matière des deux premières parties, l'examen des pratiques et des représentations des acteurs de terrain est introduit dès la seconde partie en regard de la définition macro-économique du développement durable. Il fournit la matière de la troisième partie où ces représentations sont confrontées à une forme « d'objectivation » des données à travers l'étude géo-historique et historique. La question de l'articulation des échelles d'analyse, d'action et de raisonnement est abordée dans la quatrième partie qui propose un élargissement au niveau global des observations faites localement.

I. La notion de marges urbaines entre approche spatiale et approche sociale

La notion de marges, urbaines malgré la banalité de son emploi, ne va pas de soi, ou plutôt « va trop de soi ». Il convient en effet d'aller au-delà des évidences et des acceptations implicites véhiculées par la littérature sur le sujet et qui associent/assimilent la notion à celle de périphérie d'une part, et à celle d'espace de relégation (de marginalité sociale) d'autre part. Il convient donc de réexaminer de manière critique ces deux approches, spatiale et sociale, de la notion pour valider l'hypothèse de départ qui justifie le choix du terrain de recherche, que les marges urbaines constituent des espaces privilégiés d'observation des politiques territoriales de développement et de leurs implications.

I.1. Les marges urbaines, de la périphérie à l'ébauche d'urbanité

I.1.1. Les marges urbaines comme espace périurbain

Dans son acception spatiale la plus simple, la notion de marges urbaines renvoie à celle de périurbanisation et désigne l'auréole externe des espaces urbains, les franges qui sont au contact de la ruralité. Selon Yves Jean (2001), le concept apparaît dans les années 40 dans la littérature anglo-saxonne et est introduit en France dans les années 70 pour désigner les espaces des migrations quotidiennes rendues nécessaires par la dissociation des lieux de travail et de résidence. Cet étalement de la ville constitue un phénomène massif qui a accompagné le développement de l'urbanisation de la France dans la seconde moitié du XX^e siècle. Il a connu la consécration statistique au milieu des années 90, avec la définition par l'INSEE de l'aire urbaine qui prend en compte cet étalement au-delà de la vieille association ville-centre/banlieue dans les unités urbaines. Entre 1954 et 1990 la surface urbanisée est en moyenne multipliée par trois ; même dans une ville comme Saint-Etienne qui n'a connu pendant cette période qu'un accroissement de 20% de sa population, on se situe au niveau de cette moyenne de l'extension de la tache urbaine. Cela suppose une augmentation de la consommation d'espace par habitant qui est passé de 200 m² en 1954 à 300 m² en 1990 (Lusson, 1997). Ce phénomène n'est pas allé en faiblissant et en 1999, 21% de la population totale des aires urbaines vivaient dans les communes périurbaines contre 17% en 1990, la population des communes périurbaines ayant connu un accroissement moyen de 1,03% contre, 0,42% pour celles de banlieue stricto sensu et 0,12% pour celle des villes-centres (Jacquier, 2001).

Cet étalement urbain est représentatif de l'évolution des modes de vie qu'a connue la France, comme l'ensemble des pays d'Europe occidentale, pendant la période considérée, et en est l'expression spatiale tant dans ses formes que dans son fonctionnement, avec les conséquences environnementales que l'on connaît. Si l'on veut définir brièvement ces espaces périurbains, on en retiendra deux aspects essentiels : ce sont des espaces de la mobilité, ce sont des espaces principalement résidentiels, dominés par l'habitat individuel.

Associés au développement de l'usage de l'automobile, les espaces périurbains sont marqués par la montée des mobilités. Ainsi pour la décennie correspondant aux années 80, Patrick Lusson fait remarquer que si le nombre de déplacements par personne est resté stable, voire a très légèrement diminué, la distance moyenne quotidienne parcourue a augmenté de 30% passant de 17,5 km en 1981-82 à 22,8 km en 1993-94. Pendant la même période, les modes de déplacement ont également considérablement évolué avec un effondrement de la

marche à pied et de l'usage du deux roues qui passent de 42,8% à 32,4% des déplacements et un très fort accroissement de l'usage de l'automobile, de 48,7% à 64,3% des déplacements.

Même si les entreprises à la recherche de conditions modernes de fonctionnement peuvent alimenter par leurs implantations la croissance des espaces périurbains, celle-ci reste due pour l'essentiel à l'habitat et précisément à l'habitat individuel. Quelques données statistiques permettent de mesurer le fait : entre 1962 et 1990, le rapport emploi sur population active est passé de 81,2 à 56,1 dans les communes périurbaines alors qu'il augmentait de 104,9 à 114,6 dans les pôles urbains (Jacquier, 2001). Si besoin en était, ceci tend à montrer que les espaces périurbains se sont développés comme lieu de résidence pour des travailleurs employés dans la ville-centre. Cet habitat est constitué pour l'essentiel de maisons individuelles dont leurs habitants sont majoritairement propriétaires (plus de 75% contre moins de la moitié dans la ville-centre).

Mobilité exacerbée et habitat individuel génèrent un rapport particulier à l'espace et aux autres qui caractérise les zones périurbaines et en modèle les modes de vie. L'automobile en raccourcissant les distances a pratiquement multiplié par cent la surface disponible des choix de localisation de la population (habitat, entreprises, travail, services, commerces, loisirs). La périphérie urbaine devient alors un espace de tous les choix, des multi-ancrages et multi-appartenances (Dubois-Taine, 1997). L'accroissement des mobilités quotidiennes, l'éclatement des centralités et des espaces de vie caractérisent ces périphéries où les modes de vie ne sont plus ceux de la ruralité mais restent fort éloignés des modèles classiques de l'urbanité. La question de l'urbanité dans les marges urbaines reste posée, d'aucuns la voyant émerger dans les formes de sociabilités dans les centres commerciaux et autres « centres de vie » (Dubois-Taine, 1997).

La ville reste pourtant proche et constitue l'horizon de référence à partir duquel se définissent ces espaces périurbains qui se nourrissent à la fois du refus et de l'imitation de la ville (Martin, 2001). Refus de la ville, de ses nuisances, de sa minéralité, de ses effets jugés délétères, mais en même temps refus d'être le simple dortoir ou déversoir de travailleurs urbains, donc désir d'autonomie, revendication de centralité mais aussi d'accessibilité à la ville-centre. Il y a là le cœur d'une situation contradictoire qui caractérise ces espaces périurbains (Bertrand, 2001). Contradiction entre opportunités offertes par la proximité de la ville-centre source de richesse pour ces espaces sous influence, et contraintes représentées par les exigences en services des populations urbaines qui viennent s'y installer. Contradiction en termes de concurrences territoriales et de positionnement par rapport à l'agglomération centrale dans un rapport de coopération/concurrence. Contradiction enfin entre les attentes liées à l'environnement (la recherche de nature et de qualité paysagère) et les nécessités d'aménagement résultant du développement que ces mêmes attentes alimentent.

Autour de ces contradictions se situent les enjeux de l'évolution de ces espaces qui sont soumis au risque de la croissance du désordre spatial, social et économique et qui apparaissent comme des espaces en mutation.

1.1.2. Les marges urbaines comme espaces sans qualités

Tiraillées entre des exigences contradictoires, soumises à la pression de la demande foncière et tentées par les opportunités de développement qui s'offraient alors, les communes concernées ont souvent tardé se doter des outils de planification nécessaires à la maîtrise de l'étalement urbain. Par ailleurs, dans un contexte où la faiblesse de la fiscalité locale est un élément d'attractivité du périurbain, les communes s'abandonnent souvent à une concurrence

sans frein sur le « marché des habitants » qui n’incite ni à la coopération intercommunale, ni au financement au-delà du nécessaire d’équipements susceptible de mettre en cohérence ces espaces par trop segmentés et éclatés.

De la sorte, la domination de l’habitat individuel a conduit soit au mitage de l’espace rural, soit à sa submersion par les zones pavillonnaires, engendrant de la sorte une « suburbia » indifférenciée et mal structurée, qui ne ressort plus du rural mais qui n’est pas non plus de l’urbain. La notion de marge urbaine renvoie donc ici à l’idée d’urbanité inachevée où l’inachèvement formel se fait l’écho de l’indécision des modes de vie et des territorialités éclatées. L’apparition et le développement de vastes régions urbaines entame l’ancienne continuité territoriale rural/urbain (Burgel, 2000). La dilution de la ville en périphérie engendre l’indécision des frontières urbaines. C’est à ces considérations que renvoie l’emploi du terme de « marges urbaines » qui évoque alors un espace intermédiaire aux contours mal définis, une marche où l’urbain se diffuse et se dilue.

Avec cette approche qualitative, la notion de marge urbaine rencontre le thème anciennement porté par la banlieue, entendue au sens classique du terme, d’une continuité urbaine dégradée et d’un espace de dépendance. Même si la banlieue, dans son ancienne acception, correspond à un espace diversifié quant à sa réalité et ses représentations (la banlieue peut être « résidentielle », « de loisir », industrielle), le terme est souvent connoté négativement (voir l’emploi péjoratif du qualificatif de « banlieusard ») renvoyant à la notion d’espace exutoire, « marginal » non seulement par sa position au sein de l’organisme urbain mais également par ses caractéristiques morphologiques en décalage par rapport à la norme urbaine en la matière.

Du faubourg de la ville pré-industrielle à la banlieue de la ville industrielle, la périphérie des villes a toujours constitué une disponibilité spatiale pour des activités et des usages du sol incompatible avec son coût au cœur de l’espace urbain et cherchant par ailleurs à échapper au contrôle de la ville (Boyer, 2000). Avec l’industrialisation, l’extension périphérique des villes qui obéissait auparavant à un processus d’élaboration progressive et continue est devenue à la fois massive et fragmentée. Exutoire souvent répertorié des « équipements encombrants » ou simplement indésirables à l’intérieur de la ville, produits par la croissance urbaine et le développement technique des sociétés, les périphéries ont offert leurs espaces aux activités industrielles ; celles-ci, quand elles ont donné naissance à de grands établissements, ont morphologiquement homogénéisé des surfaces importantes par ailleurs soustraites à l’usage public, tendant à la constitution d’un pavage qui fragmente l’espace. Les premiers lotissements pavillonnaires de l’Entre-deux-guerres ont également alimenté une évolution qui a parsemé la périphérie des villes de grandes unités spatiales discordantes avec l’étalement régulier du tissu urbain. Le zonage fonctionnaliste de l’après-guerre, qui a trouvé dans ces espaces une terre d’élection, a accentué le phénomène ; la distribution des formes d’occupation du sol en grandes masses s’est systématisée voire institutionnalisée : grands ensembles et autres zones à urbaniser par priorité, zones industrielles devenues zones d’activité, voire zones commerciales. La dénomination de marges urbaines renvoie donc à cette forme de schématisation de la ville, à cette « architecture d’enclos » dénoncée par Delarue, résultant à la fois de logiques d’exclusion et de logiques d’efficacité dans la production de l’espace urbain. C’est de la ville simplifiée donc aux marges de l’urbanité.

Avec cette dernière remarque s’opère un glissement d’une approche prioritairement spatiale à une approche centrée sur le statut de l’espace considéré. Dans cette perspective, la marge est moins ce qui est en position périphérique que ce qui se situe à l’écart des usages

dominants de la ville et qui échappe aux régulations générales de l'espace urbain. Nous rencontrons ici la notion d'interstices urbains (Hatzfeld et allii, 1998) qui est à la fois un espace à part et un espace délaissé, une zone devenue inutile en raison des changements économiques et sociaux. Cela concerne les espaces en déshérence et les friches de toute espèce, la plupart du temps rapidement investis par des formes d'occupation et d'utilisation qui ne peuvent ou ne souhaitent trouver place dans l'espace dominant. On se trouve de la sorte introduit à une autre dimension de la notion de marge : celle d'espace refuge, d'espace dérobé mais aussi d'espace informel, d'espace clandestin dont le contenu social est évident. La marge urbaine se définit autant par des usages et des pratiques que par une situation ou une morphologie, l'une et l'autre étant par ailleurs associées à ces usages et ces pratiques de mise à l'écart choisie ou subie.

Le simple abord de la notion de marge urbaine en termes de positionnement spatial est donc loin d'en épuiser toutes les implications et significations. La notion de marge urbaine renvoie implicitement à la notion voisine de marginalité qui doit être maintenant interrogée.

I.2. Marge et marginalité : les figures spatiales d'une position sociale

I.2.1. La marginalité comme attitude et ses territoires

C'est à l'Ecole de Chicago que revient, avec Robert E. Park, « l'invention » de « l'homme marginal » en 1928. Celui-ci, comme type social, doit beaucoup à la figure de l'étranger développée par Georg Simmel (1908). L'étranger est celui qui s'installe dans une communauté mais n'en saisit pas les modes de fonctionnements intimes et demeure en marge ; cette position relevant à la fois de la proximité et de la distance, lui confère une capacité de jugement et d'action détachée « des particularismes et des partialités du groupe » qui lui permet une plus grande objectivité. Transposée dans l'univers des minorités désorganisées par la confrontation avec la culture majoritaire, la figure de l'étranger correspond à celle de l'homme marginal, celui qui cherche à quitter son groupe d'origine pour s'intégrer au sein du groupe majoritaire. L'homme marginal est un « hybride culturel » en contact entre les deux groupes, qui peut se sentir doublement rejeté. La situation de malaise résultant de cette position ne doit pas masquer qu'elle s'inscrit dans une dynamique positive car « l'homme marginal » selon Park et ses émules invente un monde nouveau et fait avancer la civilisation (Coulon, 1997). En conséquence, la marginalité telle qu'elle résulte de l'approche de l'Ecole de Chicago ne s'inscrit pas spécialement dans un espace et encore moins dans un processus d'assignation spatiale puisque « l'homme marginal » est par essence mobile, voyageur, et aspire à quitter physiquement cet espace d'enfermement qu'est le ghetto. Quant à ce ghetto, s'il peut correspondre, par sa fonction de lieu d'autoprotection de la minorité, à la définition d'un espace marginal, il n'en est pas pour autant un espace de relégation puisqu'il apparaît au contraire comme l'étape transitoire qui mène le migrant à l'assimilation et l'intégration.

Cette approche de la marginalité par les travaux de l'Ecole de Chicago, nuance et enrichit sur deux points la définition qui pouvait en être induite de l'analyse en termes spatiaux de la notion de marges urbaines. « L'homme marginal » n'est pas un homme spatialement marginalisé puisque à l'inverse il aspire à sortir du ghetto ; la marginalité ne fait donc pas l'objet d'une définition spatiale sauf à considérer que la volonté de rompre avec l'enracinement constitue une forme de rapport à l'espace, mais dans cette perspective, la marge n'est pas l'espace de la contrainte mais celui de la liberté. Par ailleurs la définition de « l'homme marginal » comme vecteur de civilisation, nuance fortement l'idée de marginalité associée à la dévalorisation, symbolique ou réelle.

Cette présentation de la marginalité qui participe d'une sociologie des interactions, centrée sur l'individu, se retrouve partiellement, tant dans les principes qui la fondent, que dans les effets qui en résultent, dans l'examen des exemples de « marginalité volontaire » qui donne de celle-ci la représentation d'une situation choisie et non subie. La marginalité peut s'inscrire dans une stratégie et constituer alors une marginalité assumée voire revendiquée à l'instar des néo-ruraux des années 70 (Bousquet, 1986) qui font le choix d'une marginalité offensive contre « le système », ou des Acadiens du Nouveau-Brunswick qui s'installent dans une marginalité « refuge » (Vernex, 1986). Dans les deux cas, la situation de marginalité revendiquée prend un tour nécessairement spatial, le retrait physique du monde dominant étant une composante essentielle de cette stratégie. Dans une attitude qui est à la fois de refus et de défi, les néo-ruraux cévenols viennent réinventer un monde qui se veut concurrent et, pourquoi pas subversif. Avec les années, le projet a montré ses limites et la subversion s'est enlisée dans la réalité, mais ces néo-ruraux, ici comme en d'autres lieux, ont été les acteurs d'une renaissance de ces territoires « marginaux », introduisant de nouvelles pratiques tant économiques que sociales, s'investissant dans la vie locale, « s'intégrant » et transformant en quelque sorte ces marges en « centre » d'un projet économique et social global.

La marge ainsi considérée se présente donc comme un possible laboratoire de l'innovation, représentation décalée par rapport aux images d'inachèvement et/ou de déshérence qui sous-tendent la notion de « marges urbaines » telle qu'elle a été abordée dans un premier temps. Cette dimension innovatrice se retrouve d'ailleurs dans l'analyse des « interstices urbains » (Hatzfeld et alii, 1998) qui s'avèrent pouvoir être des lieux d'innovation sociale ou économique. Ces appréciations doivent néanmoins être tempérées par le constat souvent réalisé des conséquences négatives de la marginalité volontaire : que ce soit la marginalité défensive des Acadiens « allant dans la forêt », à l'appel de l'Eglise, pour préserver une identité religieuse et culturelle, ou l'induration conservatrice des ruraux « irréductibles » attachés à la préservation d'un ensemble de valeurs sociales (Houssel, 1986). Le repli spatial engendre ici un processus négatif de marginalisation socio-économique qui fait réellement de la marge un espace d'exclusion ou de relégation.

1.2.2. La marginalité entre exclusion sociale et assignation spatiale

La question de la marginalité renvoie directement ici à la problématique des inégalités spatiales. L'espace marginal est celui qui se trouve à l'écart des dynamiques économiques avec les conséquences sociales que cela peut avoir. Il correspond à des zones de concentration d'entreprises vieillissantes techniquement et économiquement dépassées voire obsolescentes quant à leur mode de gestion, qui survivent dans les aires périphériques grâce à des avantages salariaux tirés de l'utilisation d'une main d'œuvre aux exigences faibles, et à de moindres coûts de production. Cela peut correspondre aussi à des poches d'informalité comme on peut en observer dans certains secteurs comme la confection, rendues possibles par l'existence d'un volant de main d'œuvre disponible constitué par des travailleurs « sous-intégrés » (immigrés en situation irrégulière, main d'œuvre ne pouvant s'intégrer sur le marché du travail légal). Nous passons donc ici d'une marginalité active, choisie comme stratégie de positionnement dans le système social, à une marginalité passive, subie, qui interpelle et réactualise le thème classique et ancien de la pauvreté.

Si le thème de la marginalité s'impose, en France, dans le champ des pratiques socio-politiques et dans le discours des sciences sociales à partir de la fin des années 1960, c'est d'abord sur le mode de l'analyse des « déviances » et de la défense et illustration de pratiques culturelles différentes, et il faut attendre le retournement de la conjoncture économique au milieu des années 70, pour voir revenir en force, derrière l'appellation de marginalité, une

réactualisation de la thématique de la pauvreté, avec le développement de ce que l'on a baptisé la nouvelle pauvreté et des processus divers regroupés sous le terme aussi vague que général « d'exclusion » : exclusion du marché du travail par le chômage de longue durée ou par la difficulté à s'y installer, précarité de l'emploi, difficulté d'accès au logement, voire exclusion de celui-ci, travailleurs pauvres, pauvreté des personnes âgées... Ce qui fait le commun dénominateur de cet amalgame est un ensemble de logiques d'inadaptation aux évolutions du système économique. Il s'agit donc bien là d'une marginalité subie et non voulue ou assumée, qui plus est ne relevant pas de ce fait de stratégies individuelles ou de groupes minoritaires et ressortant à une marginalité de masse de nature structurelle.

Il semble inutile ici de s'attarder sur le détail des formes et des causes de cette marginalité, pour se concentrer sur l'analyse de ses implications spatiales. Force est de constater que dans ses manifestations spatiales les plus inédites et intrinsèquement liées à sa visualisation, pour partie médiatique, cette exclusion présente en caractère « a-territorial » ou tout au moins s'accompagne de formes de spatialisation qui n'ont rien de marginales. Le « sans domicile fixe », le « sans abri » qui constituent la face la plus visible du phénomène, ne sont par définition associés à aucun espace précis et si leur présence s'affirme dans l'espace central, on les rencontre aussi dans les espaces périphériques ou les espaces de transit (centres commerciaux, gares, transports publics), sans parler de leur diffusion dans les interstices et angles morts de la ville où ils peuvent trouver refuge. Ces espaces peuvent être certes qualitativement marginaux (squats, friches...) mais leur situation périphérique est loin d'être la règle et certains de ces lieux de refuge (parking et autres angles morts ...) ne constituent en rien des interstices urbains au sens où nous l'avons entendu précédemment. Par ailleurs, la diffusion généralisée de l'exclusion, illustrée par la figure du « nouveau pauvre » issu de catégories dont on ne soupçonnait pas l'exposition au risque de paupérisation, a rendu ubiquiste un phénomène dont on a pu souligner qu'il tendait à échapper aux catégories spatiales d'analyse (Mathieu, 1997).

Inversement cependant, on ne doit pas oublier que la montée de cette « nouvelle pauvreté » s'est accompagnée d'une forte territorialisation. Les quartiers d'habitat social initialement vus comme un lieu de « mixage » social devant faire émerger un homme « moyen » détaché de toute appartenance de classe tranchée sont devenus, par le jeu des évolutions du marché du logement, des quartiers de relégation qui concentrent des populations pauvres. La plupart des observations enregistrent par ailleurs une stabilisation de ces populations dans ces quartiers. D'après Veillard-Baron (2005), en 1984, selon l'INSEE les deux tiers des locataires du parc social avaient un revenu inférieur au revenu médian de l'ensemble des ménages ; aujourd'hui un tiers des locataires du logement social ont un revenu inférieur au SMIC et l'on y trouve un tiers des bénéficiaires du RMI et des familles mono-parentales. Dans le même temps, on a observé une diminution du taux de rotation des ménages qui concerne prioritairement les populations économiquement les plus fragiles et les populations d'origine étrangère.

Cette situation a fait par ailleurs l'objet d'une véritable institutionnalisation à travers les dispositifs relevant de la politique de la ville, les quartiers définis comme « prioritaires » jouant le rôle de lieu de traitement de « l'exclusion ». Cependant, s'il est indéniable que l'isolement et la position périphérique constituent souvent le lot commun de ces « quartiers d'exil » et sont des facteurs aggravants de leur situation, force est de constater qu'il ne faut cependant pas en faire un principe général et qu'ils sont loin d'être tous des marges au sens spatial du terme, ni même véritablement des interstices. Nombre de quartiers « sensibles » sont au cœur de l'espace urbain sans oublier le fait que le qualificatif ne s'applique pas seulement aux quartiers d'habitat social institutionnels, mais aussi à l'habitat social « de fait »

des « poches de pauvreté » qui se sont développées en situation centrale ou péri-centrale. Cependant, quelle que soit leur situation au sein de l'espace urbain, si ces quartiers d'habitat social constituent, de fait, des espaces d'assignation où l'espace se présente comme un outil de traitement d'une question sociale.

On retrouve donc ici le rôle de l'espace comme outil de contrôle de la marginalité sociale. Cette dimension se retrouve évidemment dans toutes les situations où la périphérie a été utilisée pour « traiter » une question sociale. La commodité et l'opportunité spatiale le disputent ici à des logiques d'isolement et de neutralisation tant de la perception que des effets des dysfonctionnements sociaux (Vant, 1986). Sans être exhaustif, on peut citer l'installation périphérique de structures pénitentiaires ou asilaires dont notre terrain d'étude offre de remarquables exemples, ou de terrain d'accueil pour gens du voyage, de cités d'urgence et autres logements pour « familles lourdes ». L'espace joue ici le rôle de levier d'intervention sur le social, la marge prend le sens concret et non métaphorique de « marge de manœuvre ». Il en résulte que l'espace périphérique n'est pas par nature « marginal » (au sens métaphorique cette fois-ci) mais par destination sociale. Les espaces marginaux sont donc avant tout des lieux sociaux, désignés comme tels par les logiques dominantes et pas nécessairement vécus comme tels, d'ailleurs, par les groupes concernés qui ne se perçoivent généralement pas comme marginaux, d'autant que leur situation est subie et non choisie (Rochefort, 1986).

Si besoin en était, ces considérations illustrent l'absence de lien de nécessité entre pauvreté et périphérie. Au total, entre la marginalité individuelle de l'Ecole de Chicago, détachée de toute inscription spatiale, la marginalité structurelle de l'exclusion, partagée entre l'assignation à résidence et l'ubiquité, et la marginalité volontaire qui joue de l'espace pour s'affirmer, il apparaît que la marge spatiale n'est qu'incidemment une marge sociale, ce qui nous invite à distinguer l'espace marginal de l'espace de marginalité et de l'espace de marginalisation et à reconsidérer la marge urbaine l'aune de son fonctionnement.

I.3. Les marges urbaines : un espace au cœur du devenir des agglomérations

I.3.1. Un espace d'enjeux pour les agglomérations

Retenant l'idée que la marge l'est principalement par désignation et que c'est le point de vue extérieur qui décrète la marginalité, on peut considérer que les marges urbaines sont d'abord une marge pour la ville, c'est-à-dire les groupes, les acteurs qui interviennent au niveau de la ville centre ou de l'ensemble de l'agglomération. Dans cette perspective, la marge urbaine est d'abord un espace d'opportunités pour les acteurs tant individuels que collectifs. La recherche d'espace disponible à moindre coût tend à faire du périurbain le simple produit d'un desserrement spatial des villes, alimenté par la demande en logement individuel d'une part, la nécessité d'adaptation des espaces de production et d'échange d'autre part.

Ce mouvement se nourrit par ailleurs, à partir des années 60 d'un renversement axiologique avec le passage d'un discours majoritairement favorable à la ville, à la dévalorisation de celle-ci au profit de la campagne. Sans doute faut-il y voir les effets de l'inadaptation des villes à l'arrivée massive de nouveaux citadins et au développement des nouveaux modes de production et de consommation qui, malgré les efforts d'équipement et de logement, font apparaître le cadre urbain traditionnel, même rénové, comme contraignant

voire oppressant. Un nouveau discours anti-urbain se développe, retrouvant les thèmes anciens de la ville malsaine, délétère, superficielle, génératrice de promiscuité imposée... A l'inverse, la campagne et les sociétés rurales se voient parées des vertus de l'équilibre avec la nature, d'authenticité et de convivialité choisie. Cette thématique se trouve évidemment renforcée après 1968 par la diffusion dans l'opinion des idées associant l'exaltation des valeurs régionales (en opposition au parisianisme), conçue à la fois comme un retour à la terre et un retour au pays, et de défense des concepts de l'écologie scientifique consécutive à une première prise de conscience des atteintes portées à l'environnement par le mode de développement industriel. Le développement puis l'installation de la crise économique et sociale à partir du milieu des années 70, donne de nouvelles justifications à la thématique en intériorisant le repli domestique sur la cellule familiale, symbolisé par la maison individuelle, comme une stratégie de défense face aux difficultés quand, par ailleurs, ce n'est pas l'horizon de l'autarcie qui est implicitement mobilisé. Les acteurs économiques prennent le relais en utilisant la qualité de vie et en jouant sur la polysémie du terme « environnement » comme argument de vente.

La croissance des espaces périurbains est donc sous-tendue par une forte demande « de nature » et de ruralité mythifiée, cependant contradictoire avec leur fonctionnement. La péri-urbanisation est fortement consommatrice, voire gaspilleuse d'espace, et détruit par son développement la ressource sur laquelle elle est censée s'appuyer, sans oublier les effets déstabilisateurs que peuvent avoir, pour les sociétés locales, l'arrivée massive de nouveaux habitants. La péri-urbanisation est destructrice d'espaces naturels et modifatrice du milieu ; Pierre Estienne, en son temps (1970), avait souligné les effets des constructions sur l'imperméabilisation des sols des côtes de Clermont-Ferrand. Quant à l'espace agricole, il souffre aussi durement de la périurbanisation qui le morcelle et l'enserre et condamne l'agriculture périurbaine aux difficultés.

Cependant, la contradiction principale réside sans doute dans l'opposition entre un mode de vie fondé sur la mobilité, générateur de fortes nuisances environnementales et les raisons qui le fondent. Fortement utilisateur de l'automobile (40% des ménages périurbain dispose d'au moins deux voitures contre 25% de l'ensemble des ménages), à la fois par choix et par nécessité, dans un espace où la dispersion de l'habitat rend de toute façon difficile la mise en place de transports collectifs, l'habitant des périphéries est un des principaux « fauteurs » de pollution en zone urbaine, particulièrement d'émission de gaz à effet de serre dont on sait que la circulation automobile est une des principales sources d'accroissement. Il ne faut pas négliger non plus le rôle de ces déplacements automobile dans les espaces centraux des villes qui concourent par ailleurs à leur dévalorisation alimentant en retour et par réaction, l'attrait des zones périphériques. Selon Le Jeannic (1997), le nombre d'actifs pénétrant quotidiennement dans l'enceinte des villes-centres a été multiplié par 2,3 entre 1962 et 1990 et même par 4,2 pour les actifs provenant de la couronne périurbaine.

L'enjeu environnemental est donc au cœur du devenir des marges urbaines, mais ces dernières remarques montrent que s'y joue aussi globalement l'orientation des politiques d'aménagement et de développement durable au niveau de l'agglomération. L'organisation et le fonctionnement de ces espaces périphériques sont une composante de ceux de l'ensemble de l'organisme urbain dont ils ne peuvent être dissociés ; ce qui se met en place ou se recompose en leur sein a un retentissement dans la ville-centre comme sur la totalité de l'agglomération. La relation entre l'étalement urbain, l'amplification des déplacements qui en résulte, et l'engorgement des zones centrales, est là pour l'illustrer. Les marges urbaines ont été en quelque sorte le symbole d'un mode de développement et d'organisation de la ville ; il

y a une sorte de lien de nécessité entre la croissance périurbaine, la croissance démographique et la croissance économique qui fait apparaître le périurbain comme fortement marqué par les pratiques d'aménagement prévalant dans les Trente Glorieuses et aujourd'hui remises en question.

Par ailleurs, cette remise en question ne résulte pas simplement de la pression de contraintes environnementales globales, mais se nourrit aussi de l'épuisement et de l'obsolescence de certains aspects de ce type d'organisation spatiale. Nous avions pointé antérieurement, les contradictions de cet espace périphérique qui n'est pas tout à fait de la ville sans être de la campagne, qui vit de la ville et souhaite en être tout en la refusant. Cette situation appelle une nécessaire mise en cohérence pour contrer les risques de désordre spatial, social et économique qui guettent ces espaces et que nous avions déjà pointés (Bertrand, 2001). Cette exigence de mise en cohérence est à la fois interne, à l'échelle des marges urbaines, et externe, à l'échelle de l'agglomération. Elle est rendue nécessaire par le fait que ces espaces périurbains sont des espaces en mutation. Mutation sociale résultant de l'arrivée d'une nouvelle population mais aussi du vieillissement sur place des premiers migrants dont les attentes sont aujourd'hui différentes de celles qui avaient motivé leur installation. Mutation économique portant sur l'aspiration à d'autres formes de développement économique avec l'installation d'activités génératrices d'emploi à proximité des lieux de résidence, sur le renouvellement du tissu industriel existant avec une demande préférentielle d'accueil d'entreprises respectueuses de l'environnement et fortement créatrices de valeur ajoutée (Rousier, 2001). Mutation spatiale enfin, résultant du passage d'une logique d'extension et d'addition d'espaces, à une logique de gestion de stocks (Laborie, 1997), tant en matière d'espace économique, qu'en matière résidentielle (les deux tiers du marché concerne la revente), plus sensible encore dans les zones où l'offre d'espace en la matière est déjà très largement satisfaite.

Cette recomposition des marges urbaines est cependant porteuse de logiques d'autonomisation à travers l'émergence de centralités secondaires, une demande de qualité de vie et d'aménités urbaines productrice d'espaces concurrents entre eux et concurrents de la ville centre, qui sont en contradiction avec l'image unitaire de l'organisme urbain. L'enjeu du redéveloppement des marges urbaines est alors de parvenir à en gérer et penser la diversité.

1.3.2. Un espace de représentations contradictoires

La périphérie constitue donc un espace morcelé dont les logiques de fonctionnement entretiennent le morcellement. Les dynamiques spatiales qui s'y développent reposent sur l'exploitation de l'avantage comparatif en matière de coûts d'accès à l'espace (à tous les sens du terme : qualitatif et quantitatif) dont la fiscalité locale constitue une composante non négligeable. Si le développement de la taxe unique d'agglomération limite la concurrence entre les entités territoriales sur le plan du démarchage de l'emploi (et de la ressource fiscale qui y est associée), les différences existant au niveau de la taxe d'habitation constituent un élément non négligeable de la détermination des choix résidentiels qui sont au principe de la constitution de ces espaces périurbains et contribuent à leur morcellement.

Ces choix résidentiels s'inscrivent donc dans des stratégies qui jouent sur la concurrence territoriale et vont à l'encontre des principes de solidarité entre les territoires et les individus. Celui qui s'installe dans les espaces périurbains se comporte comme une sorte de « contrebandier » de l'espace qui joue sur les frontières politico-administratives et sociales (Jacquier, 2001). Il profite de la proximité et des possibilités d'accès aux ressources de la

ville-centre sans contribuer vraiment aux charges financières générées par la centralité, sans en assumer non plus les nuisances, contribuant même, nous l'avons vu, à les amplifier. Il cherche à maximiser l'avantage comparatif de la position périphérique en opérant les choix qui lui semblent les plus avantageux, cette stratégie marquée du sceau de l'individualisme s'inscrivant cependant dans des logiques de reproduction déterminées socialement.

Le choix résidentiel périurbain, construit en rupture avec les solidarités d'agglomération, vise à assurer au plus faible coût direct, l'optimum d'un système de reproduction, par la recherche d'une certaine « qualité de vie » qui repose à la fois sur les conditions de logement (superficie, confort) et la qualité de l'environnement entendu au double sens de l'environnement naturel (absence de nuisances, qualité des paysages) et de l'environnement social (recherche d'un entre soi protecteur tant sur le plan des relations interpersonnelles que sur celui de la scolarisation des enfants ou de la protection des bien et des personnes). L'un des moteurs de la périurbanisation est le fait que, pour nombre de familles, ces objectifs sont financièrement impossibles à réaliser dans la ville-centre. Le choix de localisation résulte alors d'un arbitrage, dans la dépense de logement, entre superficie et emplacement, celui-ci dépendant également de choix à faire en termes de temps et de coûts de transport et d'accès à certains biens ou services localisés.

Le prix du foncier joue un rôle déterminant dans ces choix et, au final, introduit un filtre social dans la diffusion de la résidence périurbaine. On sait le rôle principal de l'éloignement par rapport au centre dans la détermination de celui-ci mais d'autres facteurs interviennent à ne échelle plus fine pour établir des différenciations : la qualité paysagère (les lieux vallonnés, boisés, offrant des points de vue, sont davantage prisés), la distance par rapport à des voisinages gênants ou visuellement dévalorisants (ce qui est autant affaire de représentations donc de système de valeurs que de nuisances objectives), l'accessibilité (desserte et proximité des moyens de transport et/ou du réseau routier d'agglomération). Ces différenciations reposent sur des héritages spatiaux, mais ont pu être aussi soigneusement travaillées. Nombre de communes ont joué naguère sur la taille minimale des lots ou les règlements de construction pour sélectionner leurs nouveaux habitants. Il en résulte donc une mosaïque socio-spatiale aux mailles plus fines que celles du découpage communal.

Les marges urbaines constituent donc des espaces socialement différenciés dont les cloisonnements et les ségrégations ne font que reproduire et étendre ceux de la ville-centre, au-delà du zonage institutionnel produit par les politiques d'aménagement et de traitement social de la « marginalité », et doivent s'interpréter à l'échelle de l'agglomération. Il en résulte des territorialités multiples faites de la diversité des espaces vécus au sens où l'entend Di Méo (1998). Ceux-ci, correspondant aux espaces de la pratique quotidienne réinterprétée par les représentations, sont l'expression des manières multiples de « vivre » la marge, de s'y projeter, de l'utiliser dans ses stratégies de reproduction sociale. On a pu dire (Le Guirriec, 1997) « [qu'] en s'inscrivant dans un espace où il ne possède aucune racine, l'habitant des espaces périurbains déterritorialise ses rapports sociaux », par là même il acquiert une certaine liberté dans ses rapports à l'espace. Considérée négativement, cette absence d'enracinement peut apparaître comme un facteur d'appauvrissement de la vie sociale et comme source de difficultés de construction identitaire, tel à l'étranger de Simmel, cela donne aussi au périurbain une capacité à faire des « combinaisons illimitées » qui le situe en décalage par rapport à son milieu d'accueil.

De fait, par rapport à ces espaces périphériques, le nouvel habitant est un marginal qui développe ses stratégies hors de la sphère locale. On observe ainsi, dans la périphérie

brestoise (Le Guiriec, 1997), une volonté de se distinguer de la société locale qui passe par des choix relationnels et des pratiques spatiales qui reposent sur un système de valeurs opposées. Les réseaux de relations se construisent davantage dans le milieu professionnel et le milieu associatif que l'on est appelé à fréquenter, par l'intermédiaire des enfants notamment (école, activités sportives ou culturelles), que dans le voisinage, sans omettre par ailleurs la place importante tenue par les relations familiales qui se développent dans un espace individualisé qui n'a rien à voir avec le territoire de résidence. Toutefois, on peut voir aussi apparaître une affirmation des relations de proximité spatiale sur la base de proximités sociales ou culturelles (voisinage de lotissement par exemple, renforcé par une communauté d'options idéologiques) mais qui conduisent toujours à se différencier de la société locale. Ces modes de socialisation amplifient le fractionnement social de la marge urbaine qui apparaît structurée par les processus de distinction et d'agrégation.

Ainsi se superposent dans les périphéries différentes manières de vivre celles-ci qui recourent et illustrent les définitions de la marginalité que nous avions abordées. L'exemple de la périphérie tourangelle vue « du côté des acteurs ordinaires » (Guédez, 1997) en donne le support d'une typologie élémentaire dont nous retrouvons les éléments sur notre terrain d'étude de Molina-La Chazotte. Trois types de « périurbains » sont identifiés en fonction de positions sociales traduites en positions spatiales : des « couches moyennes supérieures » habitant des villas hors lotissement ou d'anciennes fermes réduites à leur seule fonction résidentielle et réaménagées pour cela, des « couches moyennes moyennes » d'employés, de fonctionnaires et de salariés de l'encadrement intermédiaire qui constituent l'essentiel de la population des lotissements, enfin une « couche moyenne inférieure » qui associée à des ouvriers et mêlée à des plus démunis, occupe les immeubles de l'ancien centre-bourg (habitat social de fait) et une zone d'habitat social. Ces dernières catégories n'ont pas fait le choix de vivre en périphérie, ils vivent une marginalité subie qui induit la construction d'un espace vécu et des représentations qui le fondent totalement différents de ceux qui sont élaborés par ceux qui ont fait le choix de s'installer en périphérie.

Si d'une façon générale, le logement constitue le point d'ancre exclusif des représentations et du vécu des territoires périurbains, dont n'émerge aucune représentation globale dans le discours et la pratique des habitants, le regard porté sur ceux-ci et l'imaginaire qu'il mobilise, varient considérablement en fonction de la catégorie de population concernée. Un clivage essentiel s'établit entre ceux qui ont choisi la résidence périurbaine et ceux qui la subissent. Les premiers ont une vision positive de cet espace perçu comme « naturel » même si cette représentation de la nature n'est pas identique selon que l'on habite en villa ou en lotissement. Les seconds ne perçoivent pas cette périphérie comme naturelle mais comme un espace intermédiaire, d'attente, en marge de la ville. Par ailleurs selon la forme du parcours résidentiel antérieur, ce sera un espace de relégation ou un espace d'espérance de la ville. Le rapport à la nature développé par ceux qui ont choisi l'implantation en périphérie est aussi variable : l'habitant des lotissements valorise une « campagne urbaine » constituée de parcs publics et de jardins privés, celui des villas et des fermes rénovées qui a fait le choix de l'isolement apprécie et fréquente la nature, mais une nature purgée de toute ruralité (une nature sans animaux et sans cultures).

I.4. Conclusion : les marges urbaines, un espace de contradictions socio-spatiales

Le rapport à l'espace, composante fondamentale de la vie dans les périphéries, relève de déterminants sociaux et s'inscrit dans ce qui apparaît comme le pivot de la définition de la

marginalité : la dualité antagonique de la contrainte et du choix. La marge n'est pas en elle-même porteuse de marginalité ni de disqualification spatiale, c'est l'usage que l'on en fait et les représentations que l'on en a qui produisent la marginalité spatiale. Dans cette perspective, c'est la contrainte (de l'exclusion socio-économique, de l'assignation institutionnelle) qui transforme la marge spatiale en marge sociale. Inversement, le choix fait de la marge le centre d'un univers solipsiste qui, loin cependant de se fractionner à l'infini, se structure autour de quelques regroupements d'intérêts correspondant, à travers diverses façons de vivre la périphérie, à diverses façons de vivre la ville. Les habitants des marges urbaines sont donc loin d'en partager, tous, les mêmes représentations, d'en vouloir, tous, la même transformation.

Cependant, ces marges urbaines, nourries par l'étalement urbain et les modes d'aménagement qui ont accompagné la croissance économique et la modernisation de la France sont pour beaucoup, arrivées à la fin d'un cycle de leur évolution et sont confrontées à leur nécessaire recomposition. Celle-ci met en jeu des objectifs et des finalités qui ne se limitent pas au devenir de ces périphéries mais engagent celui de l'organisme urbain tout entier. De ce point de vue, il est possible de penser que ces marges urbaines sont, par destination, le laboratoire des politiques urbaines de développement durable, moins parce que s'y rejouerait leur fonction d'opportunité spatiale, qu'en raison de leur place centrale dans la définition des politiques d'aménagement et de déplacement.

Terre d'élection de l'écologisme « nimby » et du repli individualiste, les périphéries se voient alors confrontées à l'impact localisé de politiques qui se jouent à d'autres échelles et remettent en cause les logiques d'action qui ont structuré le développement de ces espaces. Il convient alors d'interroger la réinterprétation des transformations nécessaires de ces périphéries par les diverses représentations des habitants, qui fonctionnent comme autant d'idéologies territoriales, permettant, en toute bonne foi, la justification de tous les choix et de toutes les situations.

II. La zone de Molina La Chazotte, espace laboratoire d'une approche théorique de la notion de développement (durable ?)

Le concept de développement économique et social n'est apparu qu'après la Seconde Guerre mondiale, bien qu'on trouve dès le XVIII^e siècle l'idée voisine de croissance. Le constat des ruptures causées par la révolution industrielle qui s'est accompagnée d'un écart sans précédent entre le niveau de vie moyen des pays riches et celui des pays pauvres est à l'origine d'une interrogation sur les causes et les modalités de la révolution industrielle en Occident et au Japon, qui envisage le développement comme la création des conditions d'une croissance significative sur une très longue période. Le concept doit son succès au contexte de la guerre froide, où le développement envisagé d'abord comme un levier de la lutte contre la pauvreté devient rapidement un enjeu politique entre *Est* et *Ouest*, renforcé par la suite par l'accession des pays du Tiers-Monde à l'indépendance. Dans les années 50/60, la réflexion est d'abord purement économique et il y a assimilation entre accroissement du revenu par tête et développement. Le développement apparaît cependant comme un processus complexe qui ne peut se réduire à la seule création de richesses mesurée par le produit intérieur brut, c'est un processus qualitatif qui implique aussi de porter un regard sur les conditions de sa réalisation. Pour autant, même recentré sur une approche qualitative posée en termes de satisfaction des besoins humains et sociaux et donc de répartition des richesses, la notion de développement conserve une dimension quantitative ou matérielle impliquant une consommation de ressources. Se pose alors nécessairement la question de sa pérennité.

La question de la limite des ressources est posée au début des années 70, suite à la parution du rapport Meadows et al. (1972), qui préconise la « croissance zéro ». C'est dans ce contexte que se tiendra en 1972, à Stockholm, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement, qui popularisera notamment le terme d'écodéveloppement proposé Sachs (1980), et qui introduira une nouvelle dimension de l'action politique et internationale des Etats. C'est dans cette perspective qu'on doit d'ailleurs replacer le travail de la Commission Brundtland (1987) appelant les pays à écarter la dictature du présent et employant pour la première fois le terme de « sustainable development » francisé en « développement durable » et largement médiatisé après le Sommet de la Terre à Rio en 1992. Cette notion dépasse l'environnementalisme des années 70, en proposant une vision globale des problèmes devant associer l'environnemental, le social et l'économique. Il introduit de surcroît une dimension éthique qui apparaissait à peine dans l'écodéveloppement, mobilisant désormais trois solidarités : la solidarité dans le temps, ou intergénérationnelle, qui vise à économiser les ressources, et à en prévoir à temps le remplacement, ainsi qu'à préserver biodiversité, la solidarité spatiale, entre *Nord* et *Sud* en premier, mais aussi entre territoires à diverses échelles, jusqu'à celle entre villes et campagnes, et enfin la solidarité sociale. La section qui vient à précisément vocation à présenter les débats qui ont opposé — et qui opposent d'ailleurs encore —, les économistes sur le sens précis à donner au *développement durable*. Si théorique ou conceptuelle qu'elle pourra paraître, c'est une étape indispensable pour mieux pouvoir appréhender et situer par la suite les enjeux posés par la requalification urbaine, tant économique que social et environnementale, de ce territoire ainsi en marge de l'agglomération stéphanoise qu'est la zone de *Molina La Chazotte*.

II.1. De l'économie de l'environnement comme discipline au développement durable vue par l'économie

Afin de bien comprendre les positions divergentes entre économistes à propos du concept de *développement durable*, des plus *souples* aux plus *dures*, des plus *faibles* aux plus *fortes*, nous procéderons en deux temps. Le premier sera consacré à une présentation assez classique

et de fait de plus en plus partagée, quant à la façon dont l'économie intègre les ressources naturelles et plus largement l'environnement dans ses analyses. Le second, plus long, lui fera écho et sera alors destiné à présenter, fût-ce encore trop brièvement vue la richesse et l'intensité des débats,¹ les différents regards que les chercheurs peuvent porter sur le *développement durable*, étant entendu que par sa nature dynamique et intergénérationnelle, donc qui questionne un terme par définition incertain, il est finalement autant de points d'achoppement entre chercheurs et avec autant de questions qui demeurent en suspens quant aux fins très précises que l'on veut atteindre et avec, quant aux moyens d'y parvenir.

II.1.1. Environnement et Economie : introduction au débat

Nul n'est besoin de préciser que l'économie, pour se développer, se nourrit, consomme ou encore dégrade de nombreuses ressources naturelles. Parmi elles, certaines sont clairement identifiées comme telles, c'est-à-dire comme des *ressources alimentant le circuit économique* qu'on peut s'approprier sur un/des marché(s), donc des ressource dont on peut fixer la valeur *marchande* (ou le prix) sur ce/ces marché(s). On pense ici aux ressources naturelles *renouvelables* comme le bois de forêts ou les ressources halieutiques, ou à celles *épuisables*, comme les ressources fossiles et minérales.

Mais au fond, il y a bien d'autres éléments dont se nourrit, en tout cas que dégrade l'activité économique. C'est par exemple le cas de l'air, et plus généralement de notre environnement. Ce qu'il est important d'observer, c'est que quelles que soient ces ressources (*renouvelables*, *épuisables* ou encore *environnementales*), qu'il existe ou non un marché pour s'en procurer à un prix donné, il n'existe en revanche aucune forme de signal qui soit envoyé aux agents qui les utilisent sciemment (comme le bois, le charbon ou le pétrole) ou inconsciemment (comme l'air), pour leur manifester les conséquences écologiques de cet usage. Autrement dit, qu'il y ait des marchés sur lesquels soient cotées ces ressources (cas du bois, du charbon, du pétrole par exemple) ou non (comme c'est le cas de l'air), il n'y a dans tous les cas aucun coût qui soit signifié aux (et payé par les) agents pour les conséquences écologiques de l'usage polluant qu'ils font de ces ressources. Donc, aucun coût pour les *externalités négatives* que génère leur usage, et pas davantage de rétribution associée au *non-usage* et donc aux *externalités/services positifs* rendus ainsi gratuitement à la collectivité par ces actifs environnementaux, notamment par ceux qu'il est possible de s'approprier et d'exploiter.

Ainsi, quand on pense aux stocks de bois ou de poissons, donc à des ressources renouvelables selon telle ou telle loi naturelle, il y a bien sûr un marché où s'échangent ces ressources à des prix donnés, pour autant, il n'y a rien dans ces prix qui reflètent les services, en quelque sorte « publics », rendus à la collectivité par ces ressources. En clair, les prix reflètent seulement leur rareté pour les usages « industriels » qu'on peut en faire, mais il n'y a pas d'autre valeur qui soit explicitement véhiculée par les prix. En tout cas, ceux-ci ne reflètent pas les valeurs à *caractère social* associées aux stocks de ressources, par exemple le fait que les forêts rendent de précieux services (ou externalités positives) en séquestrant le carbone, en participant de la biodiversité, ou encore en offrant de nombreuses aménités propres aux activités récréatives.

¹ Nous renvoyons les lecteurs intéressés à Vivien (2003), qui propose de poser les jalons d'une histoire de la notion de développement durable, ou avant à Godard (1994), qui en brossait déjà le paysage intellectuel, ou enfin à Toman, Pezze et Krautkramer (1995), dont la traduction française de leur texte sur le développement durable est appréciable pour qui veut comprendre comment l'économie dite *Néoclassique* aborde cette notion.

Conséquence de cet état de fait, faute de signaux offerts par le marché, les *agents* ne valoriseraient pas à leur juste niveau ces ressources, ignorant ainsi dans leurs calculs les services pourtant utiles qu'elles offrent quand on ne les exploite pas, ou quand on en assure le maintien à des niveaux compatibles avec leur maintien dans le temps, conduisant de fait à leur régulière sur-exploitation. Et il va sans dire que dans le cas des actifs de type environnemental comme l'air, l'absence pure et simple de marché rendrait tout aussi illusoire, pour l'économie, que les agents intègrent dans leurs calculs les *coûts sociaux* induits par l'usage polluant qu'ils font de ces actifs. Ainsi, quand on prend une automobile pour aller où que ce soit, on pollue, mais le système économique en tant que tel ne nous renvoie aucune information qui nous informe de ce coût en nous demandant alors de le payer. Notons par exemple, que lorsqu'on emprunte une autoroute, on paie bien un péage pour son entretien et son développement, mais en aucun cas on ne paie à ce jour pour le coût social que ce trajet induit pour la collectivité. De même que si une entreprise consomme de l'énergie, elle achète et paie bien en amont une ressource à un prix donné, mais qui ne tient pas compte, sauf intervention publique, des pollutions que sa consommation émet. Il faut alors compter sur la bonne volonté des individus et plus encore sur leur capacité à une forme d'autolimitation / autorégulation pour espérer réduire l'empreinte écologique de leurs actions ou comportements. Or, si l'on tient ici une voie légitime d'action (en tout cas à force de mobilisations, éducation, sensibilisation), nul ne peut non plus ignorer que cela prend souvent tellement de temps que la puissance publique doit intervenir en recourant à divers instruments de régulation visant notamment à modifier le système des prix (*via* des écotaxes ou des subventions par exemple) ou encore à modifier les règles du jeu (*via* l'édition de normes et interdictions) pour que les agents cessent enfin d'ignorer les *coûts sociaux* (ou externalités négatives) associé(e)s à leur actions en régime de « *laissez-faire* ». Enfin, et pour en revenir aux ressources naturelles comme les forêts par exemple, observons de même qu'il n'existe pas de prix payé à ceux qui en possèdent pour les maintenir invariablement en l'état au nom des nombreux services (externalités) positifs qu'elles rendent : séquestration du carbone, etc.

La raison avancée en économie tient précisément au fait que les services ainsi offerts sont des *services non marchands* ou *publics*, en ce sens que tout le monde en bénéficie sans qu'il soit possible d'exclure quiconque de leurs bienfaits. En effet, comment exclure, par exemple, un individu du bénéfice social offert par la contribution des forêts primaires à la biodiversité ? On ne peut en effet demander un prix à qui que ce soit *en particulier* pour bénéficier de ce « service » et ce faisant, puisqu'on ne peut demander ainsi à quiconque de payer, rares seraient, sinon aucun, les agents-propriétaires de ces forêts qui souhaiteraient les maintenir durablement en l'état, faute de se voir dédommager pour cela. Faute donc de marché possible, ici de la biodiversité offerte par les forêts primaires, elles seraient souvent surexploitées, voire épuisées, à des fins alors purement commerciales, nécessitant à nouveau l'intervention de l'Etat pour les préserver, pour tout ou partie (par nationalisation) et pour exiger par la même occasion que là où elles ont disparu, on assure à minima le renouvellement par reboisement des espaces exploités, par exemple au nom de la préservation d'un autre service utile rendu gratuitement par les forêts (primaires ou non) : leur capacité à séquestrer le carbone.²

On l'aura compris, l'économie a besoin de ressources naturelles et d'actifs environnementaux pour se développer, mais faute de prix à payer pour les services publics

² Observons d'ailleurs que les pouvoirs publics se sont souvent portés acquéreurs de « domaines » pour se soustraire ainsi au risque d'une disparition des forêts, phénomène par exemple éprouvé dès la fin du XIX^{ème} siècle en Ecosse, et phénomène qui se poursuit aujourd'hui dans de nombreux pays pauvres, ce qui appelle d'ailleurs la question de savoir comment les aider à conserver ce patrimoine utile à la communauté internationale (ce *bien public mondial*), sans sombrer dans une position « cynique » qui viserait à n'en faire que les simples « poumons du globe ».

(ou non marchands) qu'ils offrent (de fait gratuitement), elle ne les intègre pas dans ses calculs à leur juste valeur, raison pour laquelle, selon la discipline, on assisterait régulièrement à une surexploitation des ressources et à une dégradation de l'environnement appelant l'intervention de l'Etat. La question que traite l'économie de l'environnement, c'est précisément de remédier à cette contradiction (pour l'heure au moins apparente) entre développement économique d'un côté et préservation de l'environnement de l'autre, afin de les rendre compatibles, à tout le moins de tenter d'y parvenir pour les plus sceptiques, donc d'atteindre si possible un « développement durable » qui ne sacrifie pas le sort des générations futures aux impératifs du présent.

Pour autant, les débats restent vifs entre tenants des approches les plus « faibles » et, à l'inverse, partisans des approches les plus « fortes » du développement durable, ce que nous allons voir ; les premiers pouvant ainsi aller jusqu'à manifester — très paradoxalement compte tenu de ce que l'on vient de dire —, une confiance absolue dans les capacités du marché à corriger de lui-même les excès du *capitalisme*, sous l'effet conjoint de la concurrence entre offreurs d'une part (propre à économiser sans cesse des ressources) et de la pression (écologique) croissante de la demande en faveur du respect de l'environnement d'autre part ; les seconds pouvant eux aller jusqu'à affirmer que l'économie de marché ne peut que mener à des catastrophes écologiques, appelant, selon les cas, soit à une nationalisation de tous les actifs environnementaux essentiels (voire de la l'immense partie de l'espace naturel), soit ailleurs à une décroissance massive et rapide, laquelle ne pourrait, en tout cas à l'heure actuelle, être imposée que de façon « autoritaire » ; d'aucuns enfin, la majorité bien entendu, s'entendant pour dire qu'entre ces deux extrêmes, il y a place pour une voie médiane, qui, sans ignorer la capacité du marché à amener de lui-même certaines évolutions favorables, est toutefois trop consciente qu'en la matière, les enjeux sont à ce point importants que le temps ainsi passé à « *laissez-faire* » ne plaide en réalité jamais assez tôt en faveur de l'environnement. Posture ou attitude raisonnée qui n'oublie donc pas de considérer ce que nous avons exposé au point précédent, et notamment qu'il est souvent impératif de recourir à la Puissance Publique pour encourager — pédagogiquement —, inciter — fiscalement —, et parfois même contraindre au changement — administrativement —, voire encore, si l'urgence l'impose, de recourir à diverses normes et au besoin à la mise sous tutelle et à l'administration publiques de certaines ressources jugées menacées.

Mais au fond, et c'est ce que nous tenterons de montrer, tout ceci renvoie à la conception qu'ont les différentes approches, non seulement quant au rôle et à la place du marché ou de l'Etat, mais plus en amont, sur ce qui constitue le bien-être des générations — entre des sources jugées alors alternatives ou au contraire complémentaires, ici entre économie et écologie —, avec en toile de fond la seule question qui permette de discriminer entre les approches *faibles* ou *fortes* du développement durable : « comment se déterminent les choix de chaque génération, et plus en amont, par rapport à quoi ou à qui doivent-ils, ou plus simplement, sont-ils faits ? »

II.1.2. L'analyse économique à l'épreuve du concept de développement durable

Face aux problèmes environnementaux, l'immense majorité des économistes souscrit à l'idée issue du rapport Brundtland (1987) selon laquelle « le développement durable doit permettre la satisfaction des besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », conception que les économistes ont alors transcrit en des termes assez simples que l'on peut résumer à l'aide du graphique suivant — inspiré de Pezzey (1992) —, où le temps « *t* » est porté en abscisses et où le bien-être des générations nées en « *t* », i.e. $U(t)$, figure alors sur l'axe des ordonnées :

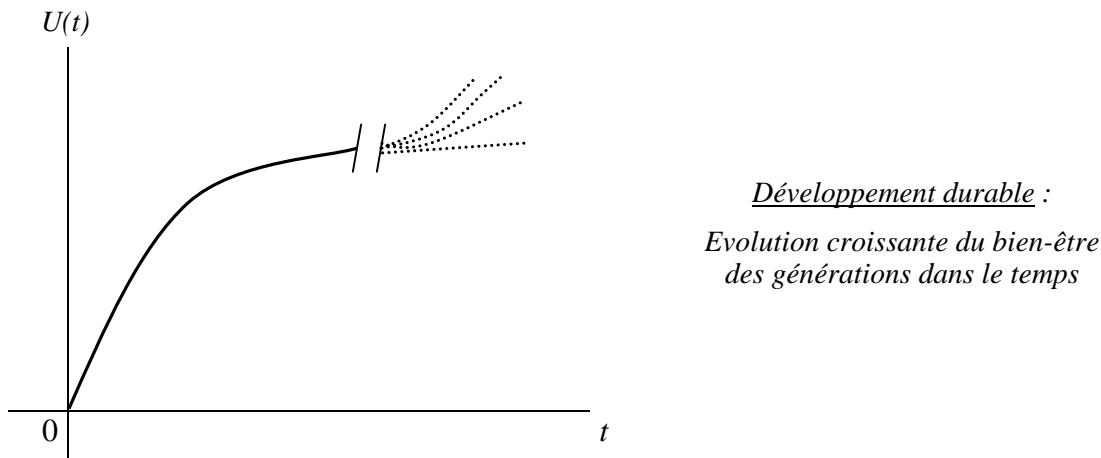


Figure 1. Représentation de la notion de développement durable

Ainsi, le développement économique serait considéré comme soutenable dès lors que le bien-être $U(t)$ de tout génération née en « t » (quelque soit « t »), serait au moins égal à celui de la génération née en « $t-1$ », donc dès lors que $U(t) \geq U(t-1)$ serait respectée pour tout « t ». Une autre façon de le voir tient dans l'idée que le développement serait considéré comme durable dès lors que toute allocation de bien-être entre deux générations nées en « t » et « $t-1$ » serait au delà d'une « ligne de partage égalitaire » $U(t) = U(t-1)$ (cf. Howarth et Norgaard, 1992).

Néanmoins, là où les oppositions apparaissent entre économistes, c'est non seulement sur les moyens à mettre en oeuvre pour s'assurer une telle évolution, mais plus fondamentalement, *en se plaçant en amont*, sur ce qui peut constituer le bien-être des générations successives, question à ce point cruciale qu'elle conditionne directement, selon la réponse qu'on y apporte (à tout le moins qu'on tente d'y apporter faute de pouvoir questionner des générations non encore nées...), à la fois le nombre mais aussi l'intensité ou la force des mesures à mettre en oeuvre pour assurer qu'on converge sur un chemin qui assure que $U(t)$ soit toujours supérieur à $U(t-1)$. En effet, et c'est bien à ce niveau que se cristallisent les oppositions les plus fortes entre tenants des versions « souples » ou « faibles » de la soutenabilité et partisans des approches les plus « dures » ou « fortes », quelle représentation peut-on se faire du bien-être des générations, donc en fin de compte, que met-on derrière la notion de bien-être appréhendé par la fonction d'utilité $U(\cdot)$?

Au fond, l'économie de l'environnement tend à considérer qu'il y a deux sources de bien-être pour les individus : la consommation et l'environnement (à tout le moins sa qualité), à quoi on ajoute parfois, mais très rarement en la matière, les loisirs. Ainsi, en dernier ressort, le bien-être des agents dépendrait de leur capacité à consommer des biens (qu'il s'agisse de biens de consommation courante ou de biens d'investissement), ainsi que de la possibilité de jouir d'un environnement de qualité, nul n'étant besoin d'insister sur le fait que les agents éprouveraient d'autant plus de plaisir (satisfaction ou bien-être), qu'ils pourraient tout à la fois consommer davantage et bénéficier d'un environnement meilleur, même s'il peut très vite apparaître une contradiction évidente entre ces deux sources de bien-être. De fait, ce qu'il convient alors de mesurer, c'est si ces deux sources de bien-être — *matérielle*, via la consommation individuelle ou privée, et *environnementale*, via la qualité de l'environnement collectif ou public —, peuvent ou non être considérées comme des substituts, et si tel n'est pas le cas, s'il s'agit donc bien purement et simplement de deux sources *strictement* complémentaires au bien-être, donc en aucun cas substituables, pas même partiellement ? Derrière la simplicité apparente de cette question, et donc l'apparente évidence de sa réponse,

se cache en réalité un débat complexe qui explique en partie les différentes approches de la notion de développement durable que nous verrons, des plus « faibles » aux plus « fortes ». En effet, selon que l'on considérera que l'on peut substituer totalement ou non un type de bien-être (par exemple matériel) à un autre (alors environnemental), fût-ce au prix de quelque arrangement ou accommodation d'ordre technique, donc selon que l'on dotera les générations successives d'un rapport plus ou moins tenu, ou au contraire plus ou moins fort, à leurs deux sources de bien-être (ici l'environnement et la consommation), on aura une vision très différente de ce que peut signifier *développement durable* tel que nous l'avons défini ci-dessus et avec, une vision également très différente des moyens pour y parvenir, le cas échéant plus ou moins contraignants environnementalement ou écologiquement parlant, et avec plus ou moins contraignants économiquement s'entend. Cette question est à ce point au cœur des débats entre approches « fortes » et « faibles » de la notion de développement durable en économie, que c'est à partir d'elle que nous allons les aborder.

Ainsi, pour les tenants d'une durabilité *faible*, sinon *très faible*, l'une des convictions fortes est qu'il existe toujours des *substitutions* possibles entre sources de bien-être, de sorte qu'on devrait au fond aborder les problèmes environnementaux avec une certaine sérénité. En effet, l'ensemble des biens environnementaux et matériels étant (en partie) supposés substituables (et non forcément complémentaires), il n'y aurait pas nécessairement de crainte à avoir quant à la dégradation, voire la disparition des premiers (les biens environnementaux et autres ressources naturelles), au moins de certains, générées par la production et la consommation des seconds (les biens matériels), dès lors qu'il serait possible de maintenir constant, voire croissant le bien-être des agents. L'essentiel serait d'obtenir un chemin de développement qui assure au bien-être des générations successives de connaître l'évolution précédemment décrite à travers les figures 1 ou 2, quelle que soit au fond, celle, respective, des variables environnementales et matérielles à l'origine du bien-être à chaque période. Si l'on peine bien sûr à imaginer qu'on puisse ainsi accumuler toujours plus de richesses matérielles au détriment de celles de type environnemental ou naturel, dès lors que ces dernières portent les premières et que l'on reste dans un système clos, *la Terre*, on notera toutefois, signe que ce débat est plus complexe qu'il n'y paraît, que l'essence même du *développement économique*, au moins jusqu'ici, a reposé sur une accumulation sans cesse croissante de richesses, donc *in fine* de biens matériels (qu'ils soient d'investissement ou de consommation), et que cela s'est bien fait le plus souvent au détriment de l'environnement, au sens général du terme (eau, air, paysages, espèces, et plus largement biodiversité), sans qu'on puisse nécessairement soutenir avec assurance que la succession des générations ayant bénéficié de ce processus dévastateur au plan écologique aient nécessairement été moins bien loties que les précédentes, de génération en génération. Ainsi, historiquement s'entend, sans faire l'apologie de ce processus dont on semble toucher aujourd'hui les limites, il n'est pas contestable, non plus, que l'Humanité, au moins celle qui en a bénéficié et qui s'y inscrit d'ailleurs encore largement, a régulièrement substitué (fût-ce inconsciemment jusqu'à un passé récent), diverses sources de bien-être matérielles à d'autres, sinon plus immatérielles, en tout cas environnementales et d'essence collective (celles offertes par notre environnement commun ainsi dégradé par l'accumulation des premières), sans s'en trouver nécessairement toujours moins bien au fil du temps, donc sans qu'on puisse affirmer de façon expéditive ou péremptoire, que chaque nouvelle génération se serait nécessairement retrouvée moins bien lotie que les précédentes. En clair, et bien que nous ré-insistions ici pour dire que l'on semble bien avoir atteint les limites du mode de développement que nous avons engagé il y a 250 ans environ (nous y reviendrons d'ailleurs), il reste que l'on peut essayer de comprendre ce que veulent dire les tenants des approches les plus faibles ou souples de la durabilité, en constatant avec eux, fût-ce pour le regretter, qu'il est de nombreuses formes de substitutions entre sources de bien-être matérielles et environnementales auxquelles toutes les

générations se sont implicitement ou explicitement livrées depuis les débuts du développement aux 18-19^{ème} siècles, les nôtres continuant d'ailleurs, et qu'il reste en effet bien difficile de dire avec assurance que telle ou telle génération a au fond connu un niveau de bien-être inférieur à celui des précédentes, de même qu'il n'est au fond pas plus facile de pronostiquer avec certitude aujourd'hui, même si tout le laisse penser, que les générations futures connaîtront un jour un niveau de bien-être nécessairement inférieur au nôtre. C'est en tout cas sur ce type de raisonnement — qu'on jugera, c'est selon, parfaitement compréhensible et défendable, ou au contraire totalement irresponsable, voire parfaitement coupable, faute notamment de précaution — que reposent les versions les plus « souples » ou « faibles » de la soutenabilité, qui s'en remettent *in fine*, et conséquence logique, à la posture suivante, au fond d'essence *très libérale* (au sens premier du terme) : tout dépend en dernier ressort de ce que veulent les agents des générations successives et il n'y aurait donc pas nécessairement de *capital naturel critique* à préserver *a priori*, dès lors, (1), que les substitutions s'effectueraient conformément aux désirs des générations successives et, (2), qu'elles permettraient à chacune d'atteindre un niveau de bien-être qu'elles jugeraient alors nécessairement au moins aussi bon que celui de leurs parents, parce qu'il leur serait propre, *i.e.* parce qu'elles se le seraient (nécessairement) choisi.^{3,4} Ainsi, biens environnementaux et matériels étant des substituts, alors dans l'éventualité où tel actif naturel viendrait à disparaître ou à être dégradé par les pollutions pour produire/consommer les seconds, cela ne serait pas nécessairement un problème, dès lors que la substitution des seconds aux premiers permettrait d'atteindre pour la génération présente un niveau de bien-être jugé par eux-seuls au moins identique à celui éprouvé par leurs aînés (ce qui est par essence très subjectif), quand ressources et environnement étaient moins dégradés.

Ce problème de la substituabilité ou non entre richesses matérielles et biens environnementaux (et la posture adoptée à son propos) est bien, au fond, l'élément le plus déterminant qui permet de discriminer entre approches les plus dures et les plus faibles du développement durable, parce qu'il renvoie en amont à la question infinité plus complexe, et au fond sans réelle solution, de l'origine du bien-être : qu'est-ce qui « nourrit » le bien-être des individus et plus largement des générations, à supposer que la question ne soit pas d'ailleurs : *de chaque génération*, toutes ayant leurs propres caractéristiques et attentes ? Selon qu'on aura une idée plus ou moins précise, arrêtée, ouverte ou encore souple, le regard porté sur la question de la possibilité ou non de substitution entre sources de bien-être, des plus matérielles aux plus « immatérielles » ou environnementales sera différent, et avec, les prescriptions en termes de préservation-protection-conservation de l'environnement ne seront pas plus les mêmes. De ce point de vue, les tenants de la soutenabilité « faible », on l'aura compris, n'apportent aucune réponse à cette question et donc, adhèrent à l'idée que la substitution est tout à fait possible et sans limitation *a priori*. Il appartient en somme à chaque génération de se choisir ce qu'elle souhaite pour elle, quitte à intégrer dans ses calculs et choix le bien-être de ses enfants, mais sans plus de règles *a priori* sur ce qu'il convient alors de leur léguer, du plus matériel au plus immatériel.

³ On notera bien sûr ici le lien étroit, sinon direct, avec la posture *parétienne* qui veut qu'on ne pourrait procéder à aucune forme de comparaisons d'utilité interpersonnelles, mais appliquée ici à un cadre intergénérationnel où on s'interdirait finalement de comparer le bien-être « très personnel » des générations successives entre elles, parce que cela serait tout simplement impossible et n'aurait donc pas plus de sens qu'entre personnes.

⁴ Pour autant qu'il s'agisse d'un vrai choix, *i.e.* que chaque génération successive ait vraiment les moyens de ses choix, ce dont on peut douter à mesure que l'environnement se dégrade, mais ce à quoi les mêmes tenants de la soutenabilité faible (très faible) feraient valoir que dans le fond, il n'est de ce point de vue aucune génération qui ait une totale liberté de choix.

Par ailleurs, et bien que cette position « faible » ne laisse aucunement préjuger que l'économie connaîtra tel ou tel sentier de développement durable (puisque tout dépend *in fine* des choix et arbitrages librement consentis ou faits par les agents et non de normes/règles *préétablies*), donc bien qu'avec une telle attitude on puisse aussi bien déboucher sur une préservation croissante de l'environnement que sur sa dégradation apparemment sans fin, en fonction de ce que choisiront et/ou préféreront les générations successives, tout laisserai toutefois penser, selon ses partisans, qu'à plus ou moins long terme, c'est bien sur une amélioration continue de l'environnement que l'on devrait déboucher, sous l'effet conjugué du *progrès technique* et du *jeu de la concurrence*, soit encore grâce au *marché* et à son *mécanisme des prix*, fût-ce de façon implicite.⁵

Pour bien comprendre ce dont il est question ici, voyons quels sont les arguments développés par les partisans des versions les plus faibles de la soutenabilité pour soutenir cette position. Au fond, cette conviction repose sur la combinaison de deux effets.

- D'abord, du côté de l'offre, le jeu de la concurrence entre producteurs les pousse à chercher sans cesse des moyens d'économiser des ressources (par exemples fossiles et minérales) pour la simple raison qu'elles sont coûteuses. Ainsi animés par la volonté de réduire les coûts, les entreprises chercheraient à limiter le plus possible le recours aux intrants, et par la même occasion, réduiraient leurs déchets et autres émissions. Le médium par lequel passeraient ces économies serait très simplement le progrès technique (et en amont scientifique), ainsi stimulé par la concurrence. Afin de se faire une idée de ce que peut représenter le progrès technique et les raisons qu'il peut en effet donner d'espérer, voyons quelques uns des résultats les plus connus offerts par la recherche en économie. On notera bien sûr au préalable qu'il s'agit de résultats déjà « anciens », qui n'abordaient pas à l'époque le thème du développement durable, mais celui, bien plus quantitatif, de la possibilité pour des économies fondées sur l'exploitation de ressources de soutenir un régime de croissance durable, suite au plaidoyer bien connu du Rapport Meadows et al. (1972) en faveur d'un arrêt de la croissance. Mais là au fond n'est pas l'essentiel, l'idée étant surtout de montrer quelles sont les contraintes « environnementales » qui pèsent sur les économies, de surcroît quand elles sont, comme ici, confrontées à des ressources épuisables — dont l'exemple le plus emblématique est l'énergie fossile —, et avec, de montrer ce que peut, ou au contraire, ce que ne peut pas le progrès technique. Ainsi, en la matière, on doit à Dasgupta et Heal (1974) d'avoir montré qu'une économie qui ne disposerait d'aucun progrès technique mais qui n'aurait pas de croissance démographique, serait optimalement vouée à sa perte, dès lors qu'elle actualiserait la somme des bénéfices tirés de l'épuisement des ressources à un taux d'escompte social (ici intergénérationnel) positif. Et ce, alors que les conditions techniques de la durabilité seraient assurées, y compris donc avec une ressource indispensable. Ainsi, verrait-on émerger un sentier optimal unimodal, où à une phase de hausse de la consommation succéderait une baisse continue, offrant comme horizon indépassable une consommation nulle à très long terme :

⁵ Bien que Solow ne soit pas le représentant qu'on fait parfois des approches les plus faibles de la soutenabilité, ses propos (Solow, 1974) sur l'épuisement des ressources fossiles restent bien prémonitoires des conceptions marquées par une foi très forte dans « les ressources de l'économie à économiser les ressources » pour écarter *a minima* un futur appauvissant.

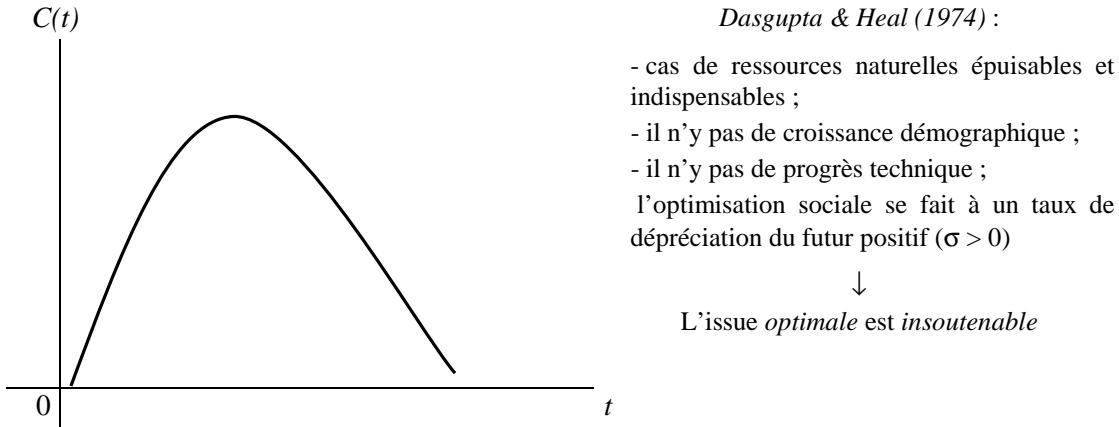


Figure 2. Le déclin inéluctable d'une économie composée d'une succession de générations égoïstes ne disposant pas de progrès technique et dépendante d'une ressource indispensable

Face à cela, certains auteurs se sont alors employés à trouver les moyens d'échapper au déclin. Ainsi, en introduisant de la croissance démographique mais surtout du progrès technique, Stiglitz (1974) montre qu'il est possible de déboucher sur un sentier de croissance *optimal et durable*, si le taux de progrès technique économisant la ressource (ρ) est supérieur au taux d'escompte social (intergénérationnel) du planificateur (σ) :

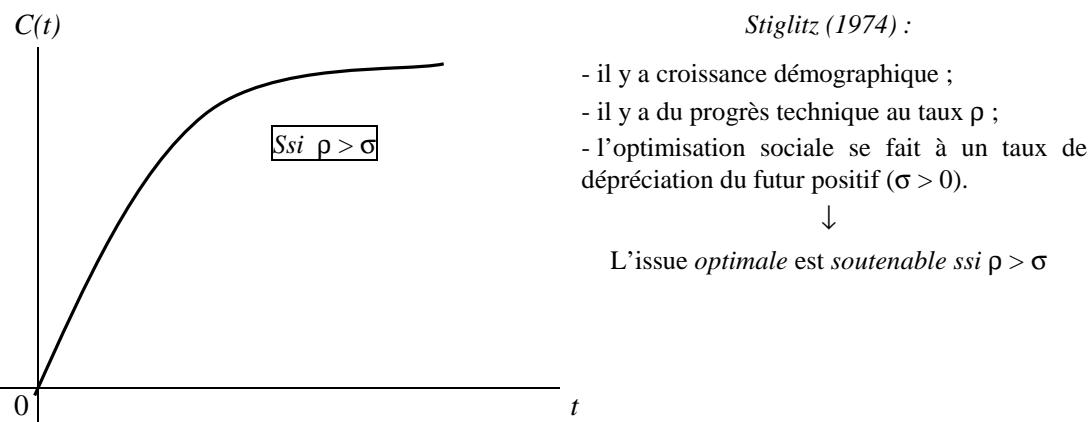


Figure 3. L'apport utile mais non nécessairement suffisant du progrès technique à l'obtention d'une croissance optimale et durable

Ainsi, la durabilité serait possible grâce au progrès technique, *mais pas automatique*, soumise à la condition que ρ l'emporte sur σ , ce que rien n'indique *a priori*. En restant en revanche dans le cadre de Dasgupta et Heal, donc *sans progrès technique*, la piste envisagée par Krautkraemer (1985), pour savoir si l'ajout d'une dimension *aménitaire* aux ressources⁶ permet de modifier les conclusions ne change rien au problème de fond. On ralentit bien l'extraction des ressources et on repousse l'instant où la consommation se met à décliner, mais on ne peut davantage éviter qu'elle s'annule à terme :

⁶ Les aménités sont associées aux stocks de ressources épuisables car leur *non-usage* permet le maintien de bénéfices environnementaux. Ainsi, par delà l'intérêt pour leur consommation, les agents éprouvent un désagrément à voir les stocks s'amenuiser, de sorte qu'il devient possible de compenser une perte de consommation par plus de ressources préservées.

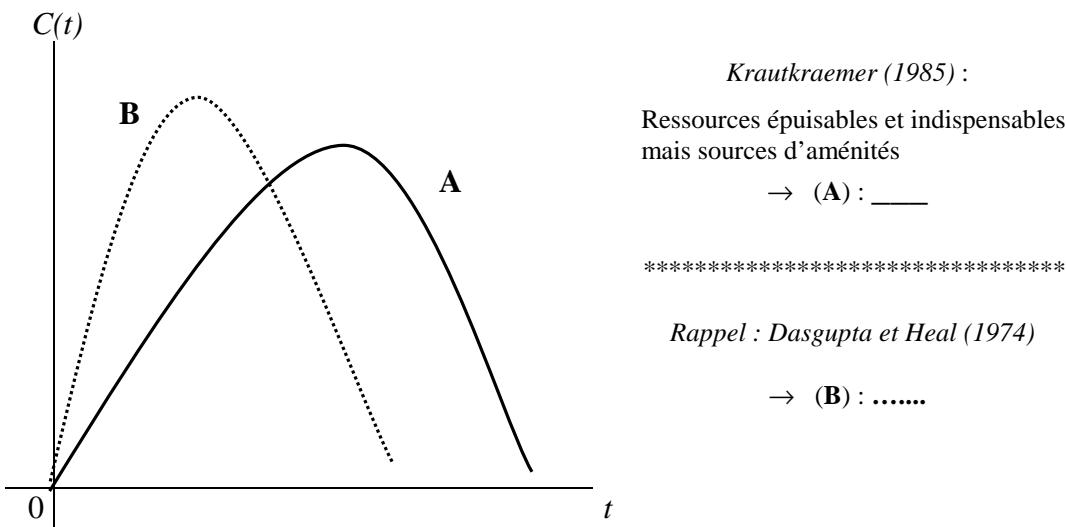


Figure 4. L'apport utile mais insuffisant de la dimension aménitaire des ressources à l'obtention d'une croissance optimale et durable

Ainsi, *sans progrès technique*, l'optimisation sociale débouche encore sur une issue négative quand les ressources restent *indispensables* à la production, dussent-elles être des sources de bien-être à part entière, de sorte que même atténuées, les conclusions de Dasgupta et Heal restent inchangées, ce que confirme de son côté Withagen (1994), qui aborde aussi la question de l'épuisement *optimal* d'une ressource épuisable (de type charbon, gaz ou pétrole) dont la consommation génère *explicitement* des polluants s'accumulant en un stock (type GES) et qui montre alors que la solution du programme d'optimisation conduit aux mêmes prédictions de déclin à long terme.

Conclusion, on mesure ici l'importance du progrès technique puisqu'en son absence il n'est guère d'espoir de connaître des sentiers de *croissance durable*, et ce quand bien même les ressources présenteraient des valeurs d'aménité ou encore leur consommation de générer des pollutions néfastes à l'économie. Or précisément, comme le développement s'est fait sur une accumulation incessante de connaissances (et sur leurs applications pratiques, les innovations), on comprend que d'aucuns y voient la solution à tous nos maux, même si nous verrons en quoi ce peut être illusion, à tout le moins sans plus de précision. Pour l'heure, voyons les éléments mis en avant par les tenants de la soutenabilité « faible » à propos de l'autre côté du marché, donc de la demande, pour soutenir leur position, pour la moins confiante.

- Ainsi, du côté de la demande, les militants des positions (très) faibles de la soutenabilité ont la conviction, à tout le moins partent du principe, qu'au fur et à mesure que les pays se développent, il y a une demande croissante de qualité environnementale, autrement dit que plus les générations s'enrichissent, plus elles désirent consommer des biens écologiquement responsables, voire mieux, qui soient aussi produits dans des conditions écologiquement viables. Ainsi, la pression exercée par la demande sur les producteurs viendrait compléter le tableau d'un marché qui orienterait systématiquement ses efforts vers moins de consommations, déchets, nuisances, émissions, au plus grand bénéfice de l'environnement. Si l'idée est compréhensible, la conviction en revanche que le jeu du marché seul, par la pression de la demande en faveur des produits « verts » — comme avant par le jeu de la concurrence entre producteurs —, devrait suffire à ce que les économies s'assagissent au fur et à mesure de leur développement reste très discutable. Il est en tout cas des éléments d'appréciation empiriques et théoriques qui permettent d'en douter fortement, et même totalement (cf. infra), question qui semble pourtant encore faire débat sous la pression des tenants des approches

faibles de la soutenabilité. C'est ce que nous allons aborder en évoquant les débats autour de l'existence ou non de Courbes Environnementales à la Kuznets, point d'achoppement entre partisans d'une approche faible et tenants d'une vision plus forte de la soutenabilité, environnementalement s'entend.

En fait l'idée est partie de la question suivante : au fond, est-ce que sous l'effet conjugué que nous évoquions, de la concurrence entre producteurs (poussant à l'économie de matière), et de la demande croissante de qualité environnementale, on ne devrait pas s'attendre à voir, à plus ou moins long terme, émerger une relation en « U inversé », du type de celle mise en avant par Kuznets (1955), entre revenus par tête et inégalités, mais cette fois entre les revenus par tête et les émissions par unité de revenu généré, étendue par la suite à une relation entre revenus par tête et empreinte écologique par habitant. En clair, ne devrait-on pas voir émerger des relations du type suivant :

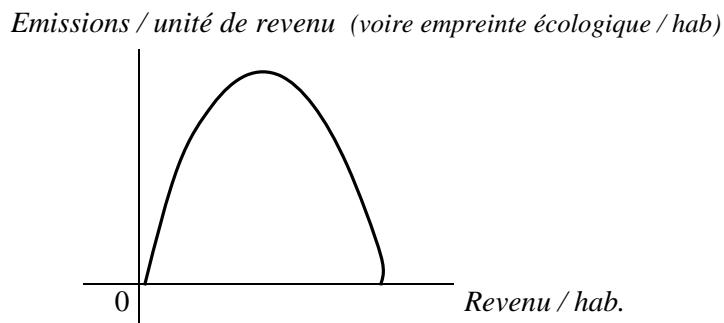


Figure 5. Courbe Environnementale à la Kuznets – type

Ainsi, à mesure qu'elles se développeraient, les économies passeraient d'abord par une phase, plus ou moins longue, où l'on verrait s'accroître les émissions (et autres déchets) par unité de revenu ou produit généré — et avec, où l'on verrait s'accroître les pressions de tous ordres sur l'environnement —, après quoi s'ensuivrait une phase de « décrue » continue des émissions et autres pressions par unité de bien produite, au point qu'on pourrait même espérer, selon les plus optimistes, que l'empreinte écologique de chaque habitant sur la planète en vienne elle-même à suivre le même chemin. Il y a donc bien, *au moins de prime abord*, une vison assez encourageante derrière cette idée, puisque si elle était vérifiée, elle indiquerait finalement que le développement serait compatible *à long terme* avec la préservation de l'environnement. Or, plusieurs raisons laissent craindre que quand bien même on verrait émerger de telles relations, au moins pour certains polluants, rien n'indique pour autant qu'on déboucherait à terme sur une situation vraiment enviable au plan environnemental. En effet, et sans entrer part trop ici dans le fond du problème qui sera notamment traité dans la partie 4 de ce rapport, notons les points suivants.

- D'abord, il n'apparaît pas de consensus empirique quant à l'existence, ou non, de courbes à la Kuznets pour divers polluants de l'eau ou de l'air, ou ailleurs pour diverses dégradations environnementales, comme la déforestation et l'accumulation de déchets, à l'exception près des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) ou encore des particules de matière en suspension (PMS), dont la majorité des études disent qu'elles évolueraient en effet selon une forme en U inversé (cf. ainsi Selden et Song, 1994 et/ou Ekins, 1997, et/ou encore Stern et Common, 2001), conformément aux résultats trouvés en premier par Grossman et Krueger (1991) et confirmés par eux-mêmes plus tard (Grossman et Krueger, 1995). Pour autant, sans entrer dans le détail du nombre considérable de travaux ayant porté sur ce thème et en nous limitant à ceux en quelque sorte fondateurs, il ressort par exemple que si Panayotou (1993) ou encore Cropper et Griffith (1994) semblent bien identifier une courbe en U inversé

s'agissant de la déforestation, Shafik et Bandyopadhyay (1992), eux, n'arrivent pas au même résultat. De même, si ces deux derniers auteurs ne trouvent pas plus de relation en U inversé s'agissant du dioxyde de carbone (CO₂), Holtz-Eakin et Selden (1995) en revanche parviennent au résultat contraire. L'on pourrait ainsi allonger la liste des résultats mitigés trouvés depuis entre les premiers travaux sur le domaine.

- Ensuite, il ne suffit que les émissions par unité de revenu baisse à mesure que les pays se développent pour s'assurer que le volume global des émissions et autres déchets suivra lui le même chemin. En effet, on peut bien améliorer sans cesse les techniques de production ou ailleurs faire des produits qui induisent toujours moins de déchets, signe que le progrès technique opère dans le sens souhaité, il reste que si dans le même temps on est toujours plus en mesure de consommer parce qu'on est toujours plus riches ou développés, alors il est fort possible que l'on pollue au final, i.e. en volume total, de plus en plus à mesure que l'on s'enrichit... C'est d'ailleurs bien ceci qui inspire les craintes les plus fortes à l'endroit de la montée en puissance spectaculaire des grands pays émergents, Chine et Inde en tête, avec l'idée que quand bien même ces pays deviendront de plus en plus vertueux dans leurs modes de production/consommation, il reste que le jour où ils auront rattrapé nos niveaux de vie, il est fort probable que la Terre n'y « résistera pas », si elle n'est pas déjà accablée.
- Par ailleurs, s'il est un fait que le progrès technique peut utilement permettre de faire des économies de matières et ailleurs d'énergie, et avec, réduire d'autant déchets et émissions, il n'en demeure pas moins vrai qu'une mauvaise orientation donnée au progrès technique peut aussi conduire à surplus de rejets et/ou émissions. Ainsi, la demande croissante de climatiseurs montre qu'une innovation intéressante en soi, notamment là où la chaleur est intenable ou dangereuse, comme dans les hôpitaux, touche très vite ses limites quand il est question de généralisation pour de simples raisons de confort. Et l'on pourrait multiplier les exemples du même ordre pour ne plus douter que le progrès technique n'est pas toujours au service de la parcimonie, au point que l'on sait aujourd'hui que l'empreinte écologique des humains, à tout le moins de ceux qui vivent dans les pays développés, dépasse de très loin les capacités de la Terre, allant par exemple de 2,5 à plus de 5 fois ce qui serait écologiquement viable, respectivement, en Europe et en Amérique du Nord, pendant que dans le même temps, un habitant du continent africain atteint à peine 0,25 fois la capacité de charge maximale ou écologiquement tolérable (Matagne, 2005).
- Enfin, cette référence à la notion d'empreinte écologique, qui ne cesse de s'accroître, nous conduit à évoquer le problème des pertes irréversibles qu'aura occasionné l'accumulation durable des émissions avant une éventuelle (et pour l'heure improbable) décruie. Il n'est qu'à compter de ce point de vue, par exemple, le nombre d'espèces qui disparaissent chaque année du fait de l'action de l'Homme, ou encore les surfaces d'espaces naturels, comme les forêts primaires (qui ont d'ailleurs déjà presque toutes disparu), qui se réduisent chaque année un peu plus, pour mesurer que quand bien même les choses iraient en s'améliorant à plus ou moins long terme, certaines pertes sont, elles, d'ores et déjà irrécouvrables.

En conclusion, s'il y a en apparence un message d'espoir à travers le rôle important que joue le progrès technique, et en amont la concurrence pour économiser des ressources coûteuses, et si l'on peut peut-être compter sur une demande environnementale croissante, au point qu'il soit possible qu'on enregistre parfois des évolutions conformes à la courbe environnementale à la Kuznets, il reste que ceci ne suffira pas, en tout cas pas sans interventions et autres orientations (fortes) impulsées par les Etats, compte tenu des pertes déjà

considérables enregistrées au plan environnemental. Aussi, sans nécessairement s'aventurer sur le terrain qui consiste à savoir ce que pourront être les préférences des générations futures, comme nous invitent, à juste titre, à ne pas le faire les partisans de la soutenabilité faible, admettons en revanche avec Godard (2005) que « la responsabilité des générations présentes n'est pas tant de préjuger des préférences des générations futures mais de préserver la possibilité pour ces générations d'exercer leurs propres préférences ». Partant, d'aucun encore réfractaire devrait enfin admettre qu'il est temps de considérer qu'économie et environnement doivent désormais être des *compléments* au bien-être, et non plus de simples substituts, comme les 250 ans de développement que nous avons connus nous ont donné à le croire... Bien sûr, restera entière la question de savoir si, pour que d'autres pays que les nôtres accèdent au développement, et donc continuent à substituer des richesses matérielles à des richesses naturelles au moins temporairement (sauf exception d'un développement qui serait d'emblée vertueux au plan écologique, ce que l'on peut souhaiter mais qui semble peu réaliste si on s'en tient aux exemples que nous avons sous les yeux), il ne faudra pas que nous, qui avons jusqu'ici bien davantage puisé dans les capacités de la Terre, n'acceptions pas enfin un régime (bien) plus parcimonieux, voie qu'avait implicitement engagé le Protocole de Kyoto par exemple (en exigeant d'abord des pays riches qu'ils fassent des efforts contre les émissions de gaz à effet de serre), et voie qu'appellent, plus fortement encore (trop ?), nous allons y venir, les tenants d'une ou de plusieurs forme(s) d'ailleurs de *décroissance*.

Ainsi, venons-en aux approches plus exigeantes et/ou contraignantes, au plan environnemental bien sûr, de la notion de développement durable, lesquelles s'échelonnent, en quelque sorte, des approches les plus dures (ou fortes), convaincues ou presque qu'économie et écologie sont de toute façon incompatibles, à des approches qu'on qualifiera d'intermédiaires ou de médianes — plus raisonnées ?, à tout le moins plus raisonnables —, qui ne rejettent ni le capitalisme en tant que moteur du développement, ni l'économie de marché en tant que principe ou mode de fonctionnement, mais qui ont conscience qu'il est pour le moins nécessaire d'orienter l'un, vers une autre forme d'accumulation (ainsi plus respectueuse de l'environnement et davantage tournée vers l'accumulation de « capital humain » et/ou culturel et symbolique), et de corriger l'autre, autrement dit d'introduire les éléments propres à améliorer son fonctionnement.

Au fond, il est difficile de camper la situation des approches les plus *fortes* du développement durable⁷, et il n'est pas sûr que tous les courants de cette mouvance se retrouvent dans ce qui semble être devenue une *Ecole*, celle de l'*Economie Ecologique*, fille de l'*Ecologie Politique*. Disons en tout cas qu'à travers des variantes plus ou moins radicales, la majorité rejette le cadre d'analyse *standard* ou « dominant » en économie, pour des raisons méthodologiques et idéologiques, à commencer par le fait que les raisonnements en *rationalité absolue* seraient vains, celle-ci ne pouvant être que *limitée* dans un environnement fait d'*incertitude radicale* et d'*irréversibilités*.

Sont alors très souvent associés à ce courant les partisans d'une économie fondée sur une comptabilité environnementale ou énergétique stricte, à l'aide de *bilans-matières* ou *énergie*, pour préférer les procédés et biens qui causent le moins de tort à l'environnement, donc qui sont les plus économies en matières, énergie, déchets, émissions. Nul doute que ces méthodes sont intéressantes et peuvent jouer un rôle clé pour guider les choix vers les techniques et achats les moins coûteux en ressources/énergie/émissions. Pour autant, elles ne s'écartent pas tant des « lois » classiques de l'économie, dont le principe-clé reste l'*efficacité*, et avec la lutte contre le gaspillage de *ressources coûteuses* (matières et énergie notamment) ; même si *de fait*, et nous le signalions plus haut, l'économie a toujours ignoré les *externalités négatives* liées à son activité, dès lors que leur émission restait *gratuite*, ou encore que par sa recherche

⁷ Compte tenu de la pluralité des approches nous renvoyons ici à Faucheux et Noël (1995) et Harribey (1998).

de débouchés, elle a souvent été amenée à proposer de nouveaux produits qui n'alliaient pas toujours dans le bons sens en termes d'économie de ressources et d'émissions ou déchets. En revanche, l'idée même que l'économie pourrait *uniquement* se fonder, par exemple, sur la « valeur-énergie » des biens, avec en toile de fond l'existence d'une forme d'étalon-énergie propre à fixer la valeur de toute « chose », bute sur le même problème que celui rencontré par les *Classiques* avec la « valeur-travail » : la difficulté d'expliquer la formation des prix en raison d'une focalisation sur le seul « côté offre » de l'économie. Refermons là ce débat, et signalons simplement qu'on trouve aussi parmi les tenants de ce type d'approches qui tentent de réinvestir la question du fondement de la valeur en dehors en quelque sorte du marché, des chercheurs comme Jean-Marie Harribey par exemple (cf. notamment son échange avec Bernard Guibert *in Gaudillièvre et Wasserman (2003)*), qui militent pour que soit réintroduite la distinction chère aux *Classiques* et plus encore à Marx, entre *valeur d'échange* d'une part, et *valeur d'usage* de l'autre, dichotomie à même, pense-t-il, de permettre de discriminer entre le « futile » et « l'indispensable » en quelque sorte, et avec, de repenser un mode de développement moins, sinon plus, capitaliste — autrement dit qui ne soit plus fondé sur une accumulation sans fin de richesses matérielles — et de même qui soit moins, sinon plus, productiviste — donc qui ne soit plus tourné, là encore, vers « toujours plus » de richesses mais vers « toujours mieux » de richesse en quelque sorte, par exemple en dévouant les gains de productivité rendus possibles grâce au progrès technique vers toujours plus de loisirs, et non toujours plus de biens.

En laissant de côté le débat sur la nécessité de recourir à la distinction *valeur d'usage / valeur d'échange* comme moyen pertinent de discrimination, au fond, entre le « bon » et le « mauvais » ou « le moins bon », laquelle distinction (r-)ouvre autant de difficultés qu'elle n'apporte de solution, notons en tout cas que le plaidoyer, sinon contre le capitalisme et le productivisme en tant que tels, disons contre leur version très *quantitative*, telle qu'on l'a connue jusqu'alors, n'est au fond qu'un appel fort pour une croissance tournée vers la *qualité de la vie*, notamment mais pas seulement écologique. En clair, il s'agit ici d'encourager une sortie progressive de la croissance quantitative, donc de favoriser sa stabilisation, et de réorienter les efforts en direction d'une croissance essentiellement, sinon uniquement, qualitative, un peu à la manière de ce que souhaitait Stuart Mill (1848) à travers son appel en faveur d'une état stationnaire et réactualisé par Daly (1974). Il est donc question ici d'une *autre forme de croissance*, verte et qualitative, fût-ce avec force, mais pas nécessairement d'un appel en faveur d'une *décroissance quantitative immédiate*, telle que l'appellent de leurs vœux Grinevald (2005)⁸ ou encore Latouche (2001)⁹ et les autres théoriciens-militants français de la décroissance, à tout le moins dans les pays riches et/ou pour certaines catégories de personnes. C'est ainsi qu'on pouvait lire dans le programme du *Parti pour La Décroissance* (né de la volonté des créateurs du journal portant le même nom), qu'il fallait par exemple limiter administrativement le nombre de logements par ménage à deux au maximum, démanteler les agences de publicité, instruments de propagande de la société de consommation, ou encore limiter les revenus en France à une fourchette d'un à trois Smic, soit toutes propositions ayant effectivement vocation à engager un processus de décroissance rapide (et faut-il le craindre d'appauvrissement généralisé à plus ou moins long terme), dans

⁸ Grinevald (2005) prend par exemple position pour la fin organisée de certains secteurs industriels comme celui du tabac ou de l'armement et à l'inverse pour une réorientation massive vers ceux « à finalité écologique », de même qu'il milite pour une *décroissance quantitative* des standards ou modes de vie américains et européens au profit d'un droit des pays plus pauvres à accroître les leurs. Positions qui se défendent, restant à savoir comment on organise rapidement ces transitions.

⁹ Au fond, Serge Latouche va bien plus loin, œuvrant non seulement pour imposer une cure d'austérité générale à nos économies, mais plus encore, pour sortir en somme de l'ère de l'économie, laquelle demeurerait le levier le plus puissant d'occidentalisation du monde, occidentalisation qu'il ne juge que destructrice (cf. Latouche, 1992).

le but d'entamer une décrue sensible et durable de notre empreinte écologique, ici donc des français et de façon générale de ceux ayant atteint notre niveau de développement.

Enfin, parmi les tenants des approches les plus fortes du développement durable — et peut-être d'ailleurs aurait-il fallu commencé par là tant ce courant a porté ceux qu'on vient d'évoquer à propos de la *décroissance*, Jacques Grinevald notamment —, on doit encore mentionner ceux qui militent après Georgescu-Roegen (1978) pour une *Bio-économie*, partant du principe que l'économie est contrainte par l'*entropie*, cette dispersion irréversible de l'énergie lui imposant de faire des choix qui participent le moins à l'accélération de ce phénomène et donc de se soumettre au mieux aux lois de la nature, certains allant jusqu'à souhaiter une réel « retour à la nature »,¹⁰ retour dont on peine toutefois à voir évidemment comment on pourrait l'organiser, sauf à l'imposer..., dans des pays développés où très souvent, plus de 80 % de la population est urbaine.

Venons-en alors pour terminer à la troisième et dernière perspective, celle dont nous disions qu'elle est au fond en position *médiane* ou *intermédiaire*, à mi-chemin entre approches *faibles* et *fortes* du développement durable, en notant que compte tenu des *présentations critiques* que nous avons faites de ces dernières, où nous avons longuement souligné quels en étaient les excès, limites ou risques, il ne sera pas opportun de s'étendre outre-mesure sur la présentation de cette approche plus équilibrée, dont on devine qu'elle tente nécessairement et raisonnablement d'en faire la synthèse.

La dernière perspective se veut donc être la voie médiane entre les deux premiers courants. L'essentiel de son appareil analytique est celui de l'économie de l'environnement telle qu'elle est née avec Marshall (1890) et Pigou (1920) et sur laquelle nous nous sommes appuyés en première partie pour décrire brièvement la façon dont les économistes, dans leur très grande majorité, abordent les questions environnementales. Par ailleurs, au delà de recourir très souvent à des *modes de décision en univers incertain*, aveux d'impuissance raisonnable qui reconnaît que l'on ne peut tout prévoir et qu'il faut faire preuve de *précaution* (position qui contraste avec la figure quasi-mythique et naïve d'un progrès scientifique et technique qui volerait sans cesse au secours de l'Humanité), elle tient également compte de l'existence de *contraintes environnementales absolues* — et partant de l'obligation d'assurer le maintien des ressources à des niveaux jugés compatibles avec leur survie —, ne comptant pas sur la capacité du marché seul à corriger, à tout le moins pas assez rapidement, ses excès ou insuffisances passé(e)s et présent(e)s. Ainsi, trouve-t-on schématiquement ici un nombre considérable de recherches qui n'excluent pas que la croissance *quantitative* puisse se poursuivre, mais à la condition qu'elle soit en même temps *qualitative* ou *verte*, compatible en tout cas avec la préservation des actifs et ressources naturels, en appelant notamment à la régulation publique (par le biais de taxes, subventions, permis négociables, assurances, voire quotas et autres normes, interdictions ou même prescriptions quand cela s'impose au nom de l'intérêt général), et ce afin que les agents cessent d'ignorer dans leurs calculs les externalités négatives, à la fois *intra* (ou sociales, à court terme) et *inter-générationnelles* (donc à plus long terme) de leurs actions ou comportements sur l'environnement. Ainsi, tente-t-on de faire correspondre au mieux, par ce biais, prix d'achat des biens sur le marché et valeur sociale d'usage de ces biens pour la collectivité, soit de modifier le système des prix pour qu'ils soient corrigés des *coûts sociaux* de l'usage (productif ou ailleurs domestique et dans tous les cas nécessairement polluant) des biens en question. L'objectif étant, bien entendu, de parvenir à modifier *in fine* suffisamment les actions et autres comportements polluants de sorte que, globalement, les niveaux de pollutions (des eaux, des sols ou de l'air par exemple) soient compatibles avec la capacité du milieu à les assimiler.¹¹

¹⁰ Les plus radicaux allant finalement jusqu'à contester le prima de l'humain sur l'animal, dans la continuité des mouvements contre la vivisection ou encore contre toute forme de captivité/abattage collectif des animaux.

¹¹ Quand il s'agit bien sûr de polluants *assimilables* et non seulement *recyclables* par le circuit économique tels les métaux lourds (plomb, mercure, etc.).

II.1.3. Conclusion

En conclusion, nous soulèverons que si les enjeux du développement durable sont ou en tout cas semblent d'abord se situer aux plans internationaux et nationaux, tant au niveau des engagements que devront rapidement prendre et tenir les grands secteurs industriels des pays développés (et de ceux en passe de l'être) qu'au niveau des efforts qu'auront de leur côté à fournir les citoyens-consommateurs de ces pays pour réduire les pressions exercées sur l'environnement mondial, il n'en reste pas moins qu'une part non négligeable du problème passe le ré-aménagement et la ré-organisation spatiale des territoires urbains en vue d'un développement durable. Si la définition de cette notion comme démarche de conciliation du bien-être des générations actuelles et futures et des limites de la biosphère, semble faire consensus, celle-ci, on l'a vu, n'a toutefois pas la même signification selon les divers courants de pensée.

Le territoire de la zone d'activités de *Molina La Chazotte* constitue un palimpseste dans lequel se lisent les différentes strates de la notion de développement. Les vestiges de l'activité minière sont le témoignage de pratiques économiques passées fondées sur l'exploitation d'une ressource épuisable et peu soucieuse de l'héritage laissé aux générations futures. L'extraction houillère a produit une forme d'organisation de l'espace et un ensemble de traces paysagères qu'il importe aujourd'hui de gérer matériellement tout en leur conservant un sens mis à mal par l'épuisement du gisement et l'arrêt de l'exploitation qui en est résulté. L'aménagement de la zone d'activité dans le cadre de la reconversion qui a accompagné le retrait des houillères recoupe les problématiques de la justice spatiale et environnementale qui seront abordées dans la suite de ce rapport et de re-développement/ré-aménagement qualitatif du site. L'entreprise actuelle de requalification et de labellisation en gestion durable conduite par la communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole avec le soutien du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable s'inscrit dans cette logique mais n'en recèle pas moins toutes les ambiguïtés de la notion de développement durable, ici à l'échelle d'un territoire urbain. La consultation des entreprises présentée comme modèle de gestion participative met surtout en avant des objectifs de communication et d'image qui laissent largement en retrait les données proprement environnementales abordées sous l'angle exclusivement technique du traitement des déchets industriels. On est loin du bouclage d'un cercle vertueux associant l'économie, l'écologie et le social.

II.2. Les enjeux du développement durable pour les entreprises de Molina la Chazotte

La zone d'activité de Molina Chazotte est la plus grande zone d'activité de l'agglomération de Saint-Etienne. La mise en place d'un Agenda 21¹² offre une opportunité intéressante de faire de cette Zone d'Activité une zone pilote et exemplaire dans une perspective de développement durable. Incrire le devenir d'une zone d'activité dans ce type de démarche conciliant l'économique, le social et l'environnemental nécessite une véritable implication de tous les acteurs concernés : entreprises, riverains, usagers et institutions publiques. S'agissant des **entreprises** se pose de manière cruciale la question de leur propre développement. L'entreprise est un acteur et un vecteur du développement durable dans la mesure où elle assure sa pérennité économique et sociale dans le respect de normes environnementales. C'est pourquoi, toute réflexion sur cette problématique ne peut être engagée sans la prise en compte d'une approche de, et par, l'entreprise.

¹² L'Agenda 21 est une procédure publique qui vise, en concertation avec les usagers, à mettre en place des dispositifs permettant de tendre à une meilleure gestion environnementale conformément aux engagements internationaux de la France.

Dans cette perspective, des « focus groupes » ont été organisés. Un « focus groupe » est un groupe de réflexion de chefs d'entreprises réunis sur la base de leurs intérêts. En effet les objectifs que nous avons fixé à ces groupes de travail peuvent marquer de fortes divergences suivant des caractéristiques qui proviennent soit du type d'activité réalisée, de son mode d'insertion sur les marchés, de son recours à des qualifications plus ou moins spécifiques... Nous avons finalement constitué quatre groupes de travail (Annexe 1) en fonction des critères de taille (supérieure ou inférieure à 20 salariés) et de secteur (industriel ou tertiaire). Cette méthode nous a permis de rencontrer une trentaine de responsables d'entreprise sur les 40 entreprises ayant émis le souhait de participer à ce travail.

Le travail s'est réalisé en deux étapes réunissant chaque « focus groupe » sur une plage de deux heures. La 1ère étape était consacrée à une écoute des chefs d'entreprises. L'objectif était d'identifier leur représentation du développement durable. La méthode « métaplan » a été utilisée permettant à chaque chef d'entreprise de répondre à la question suivante : « Au regard de la vie de votre entreprise, quels sont les éléments susceptibles d'améliorer sa durabilité d'un point de vue économique, social et environnemental ? ». La 2ème étape était organisée en deux temps : validation préalable de conclusions tirées de la 1ère rencontre et identification d'enjeux et de processus opératoires à mettre en oeuvre.

II.2.1. Analyse brute des entretiens

Deux thèmes font largement consensus.

II.2.1.1. « Echanges, club et concertation »

Tous les chefs d'entreprises présents ont insisté sur la faible connaissance qu'ils avaient des entreprises implantées sur la zone. Ce déficit de connaissance leur apparaît d'autant plus préjudiciable au regard des potentialités que présente une zone aussi importante et aussi diversifiée. Ils marquent un intérêt particulier sur la possibilité d'aborder entre eux de multiples questions des plus pratiques (collecte de petits déchets) jusqu'aux plus complexes (gestion des compétences).

II.2.1.2. La sécurité sous toutes ses formes

Le 2^{ème} thème récurrent est celui de la sécurité. Présent dans tous les groupes sans exception, ce thème prend des facettes diverses qui illustre une complexité. La question du gardiennage est constamment évoquée même si, suivant les groupes, elle ne présente pas un handicap identique (vol de matériel, dégradation d'outil de travail, ...). Toutefois, la question de la sécurité ne se résume pas à cette seule dimension. Ainsi, la question des infrastructures internes à la zone, parfois peu adaptées à la circulation et au stationnement des poids lourds, est abordée. L'accès à la zone, soit sous son aspect immédiat (les entrées et sorties) soit sous son aspect plus globale (délais de livraison dus aux embouteillages autoroutiers) est également une source d'insécurité. Enfin, les questions d'hygiène et de sécurité et plus globalement de nuisances suscites préoccupations et interrogations.

II.2.1.3. Des approches différencierées selon le type d'entreprises

II.2.1.3.1. « Locaux partagés » et « image » pour les grandes entreprises du secteur tertiaire

A travers la question des locaux partagés se pose celle du besoin et de l'usage d'un outil collectif. Ce lieu pourrait accueillir un club d'entreprises mais aussi des activités communes telles que la formation ou des services aux personnels. La possibilité de disposer de salles de réunion sur la zone serait de nature à apporter plus de flexibilité à des entreprises en développement parfois à l'étroit dans leurs locaux.

II.2.1.3.2. « Qualité de la vie » et « ouverture aux jeunes » pour les grandes entreprises du secteur industriel.

Le 1^{er} thème de la qualité de la vie aborde un ensemble de préoccupations quant au bien être des employés de la zone. Ceci va de la restauration à la crèche en passant par les services bancaires ou le transports en commun. Le constat de désert urbain sur la zone est à rapprocher de la difficulté d'accès à certains services publics tels que la poste, les déchetteries ou les bureaux de police.

Le thème de l'ouverture aux jeunes (journées portes ouvertes, relations avec les écoles) s'appuie sur des expériences positives de relations avec un centre d'apprentissage (ADAPEI, Compagnons du devoir). Il permet d'aborder de multiples questions liées à la formation et au recrutement du personnel.

II.2.1.3.3. « Recyclage des déchets » pour les petites entreprises du secteur tertiaire

Les entreprises de services sont amenées à recycler des matériaux tels que papier, consommables informatiques,... Dans ces conditions, ces entreprises s'interrogent sur le type d'organisation collective qui pourrait être envisagée. Les effets induits d'une telle démarche sont intéressants en constituant des leviers d'un apprentissage de la sécurisation collective de la zone d'activité. Ces thématiques s'inscrivent dans une volonté manifeste d'amélioration de la qualité environnementale.

II.2.1.3.4. « Emploi formation » et « aide au conseil » pour les petites entreprises du secteur industriel

Les difficultés de recrutement dans les métiers industriels et la difficulté d'obtenir des aides constituent des handicaps majeurs dans le développement de ces entreprises. Ces deux thèmes illustrent bien la fragilité de ces petites entreprises fortement dépendantes de leur environnement (au sens large). Ces entreprises expriment des attentes fortes quant à la possibilité de voir leur environnement sur la zone s'améliorer à la fois par une meilleure gestion de la zone elle-même et par un meilleur maillage partenarial.

II.2.2. Analyse des enjeux

L'analyse transversale des débats entre les quatre focus groupe met en lumière les enjeux du devenir de la zone d'activité tels qu'ils apparaissent au regard de la représentation des responsables d'entreprises. Dans un 1^{er} temps, nous préciserons la méthode qui permet de mettre ces enjeux en évidence et dans un 2^{ème} temps, nous analyserons la sensibilité de chacun des groupes à ces enjeux.

II.2.2.1. Méthode de comparaison entre les groupes

II.2.2.1.1. Les variables retenues

Pour mettre en évidence les enjeux, nous avons regroupé en 14 variables les thématiques identifiées comme prioritaires par chaque focus. Le tableau ci-dessous présente les correspondances entre variable et thèmes de discussion des groupes.

n° de variable	Identification de la variable	Thématique
1	Sécurité gardiennage	Sécurité
		Sécurité gardiennage
		Sécurité
2	Club / échanges	Échanges club Zone
		Concertation information
		Connaissance réciproque
		Connaissance Club
3	Sécurité infrastructure	Infrastructures routières sécurité
		Parking
		Fluidité / trafic
		Circulation sécurité aménagement
4	Sécurisation collective	Éthique de la Zone
		Sécurité environnement
		Environnement entreprise SP
		Hygiène sécurité entretien dépannage
		Sécurisation collective
5	Échanges / écoles	Échanges / écoles
		Portes ouvertes / jeunes / formation
6	Formation recrutement	Formation inter entreprises
		Recrutement / formation
7	Gestion des compétences	Gestion des compétences
		Mutualisation de moyens
		Partage de compétences
8	Image	Image
		Signalétique
		Signalétique
9	Collecte des déchets	Collecte des déchets
		Déchets sécurité environnement
		Collecte recyclage
		Déchets
10	Restauration / services aux personnes	Restauration
		Qualité de vie
		Restauration SP
		Restauration
11	Transports en commun	Transports
		Circulation / transports
		Transports Urbains
12	Accès autoroutier	Accueil routiers
		Accès / autoroute
13	Locaux communs / point info / accueil	Locaux partagés / restaurant
		Point info : accueil téléphonique
		Locaux communs
14	Information / services / aides	Info / services / aides
		Usine attractive
		Accès aux ressources naturelles

Figure 6. correspondances entre variable et thèmes de discussion des groupes

Chaque variable a été dotée d'une valeur correspondant à l'importance accordée par chacun des groupes.

II.2.2.1.2. Les enjeux et leur évaluation en terme de priorité

4 enjeux sont identifiés et mesurés en fonction du degré d'importance accordée par chaque focus.

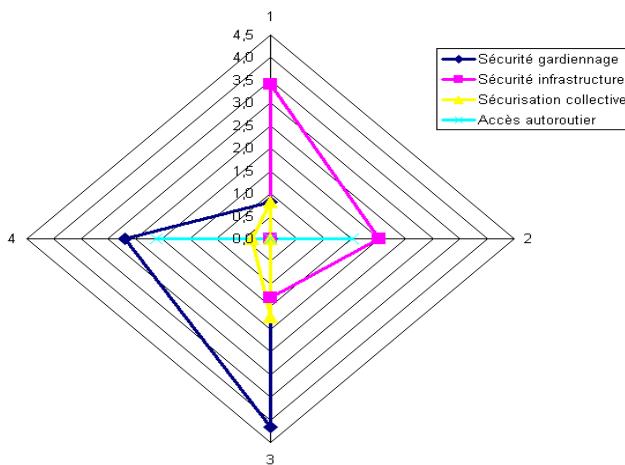
ENJEUX	FOCUS 1	FOCUS 2	FOCUS 3	FOCUS 4	Moyenne
ENJEU SECURITE	1,3	0,9	1,8	1,3	1,3
ENJEU ORGANISATION	2,1	1,3	0,8	1,4	1,4
ENJEU FORMATION	0,4	1,1	0,4	1,3	0,8
ENJEU QUALITE	0,8	1,6	1,0	0,3	0,9

Figure 7. Les enjeux et leur évaluation en terme de priorité

II.2.2.2. Analyse de sensibilité aux enjeux selon les focus groupes

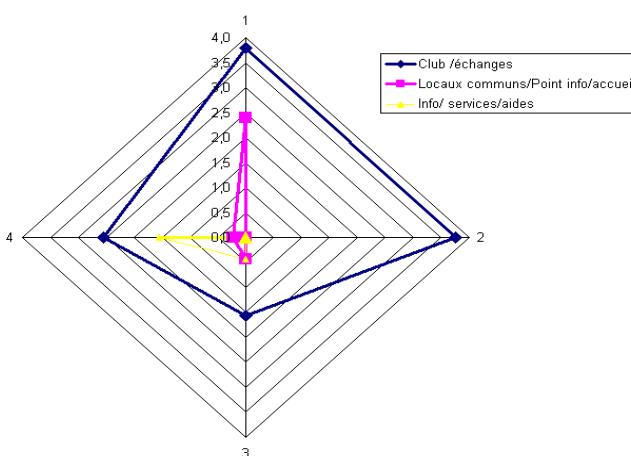
Les graphiques ci-dessous illustrent la sensibilité des différents focus groupes aux enjeux.

Enjeu sécurité :



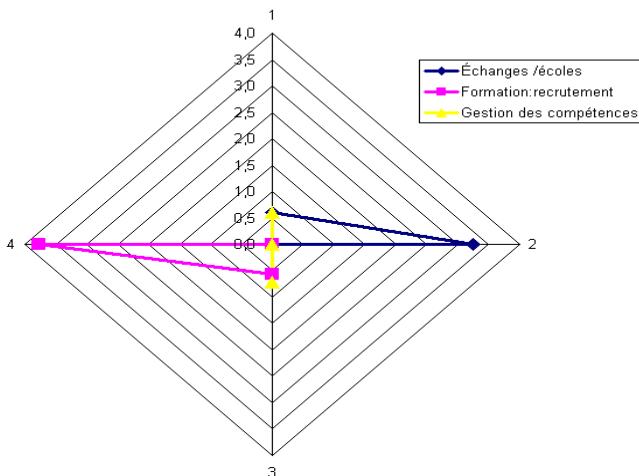
Le thème de la sécurité gardiennage est une préoccupation importante pour les petites entreprises du tertiaire et dans une moindre mesure pour les groupes 4 et 1. Le thème de la sécurité infrastructure semble essentiel pour les grosses entreprises du tertiaire, et de façon moins marqué pour les groupes 2 et 3. La sécurisation collective a concerné principalement les activités du tertiaire alors que l'accès autoroutier a intéressé les entreprises du secondaire.

Enjeu organisation :



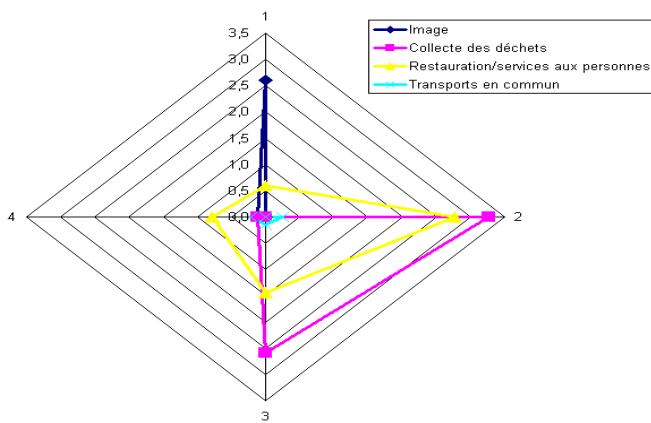
Le thème Club / échanges a été évoqué par les 4 groupes avec une importance plus significative pour les grandes entreprises. Le thème des locaux communs est également une préoccupation essentielle pour les grandes entreprises du tertiaire. Le thème information, services, aides concerne plutôt les petites entreprises industrielles.

Enjeu formation :



Le thème échanges / écoles est une préoccupation majeure pour les grandes entreprises industrielles, de même celui de la formation recrutement est essentiel pour les petites entreprises de ce même secteur d'activité. Quant au thème de la gestion des compétences, il intéresse plutôt les entreprises du tertiaire petites et grandes.

Enjeu qualité :



Le thème de l'image revêt une importance notable pour les grandes entreprises du tertiaire. La collecte des déchets concerne fortement les grandes entreprises industrielles mais aussi les petites entreprises tertiaires. Quant au thème de la restauration et des services à la personne, il concerne les 4 groupes mais plus particulièrement les grandes entreprises de l'industrie. Les transports en commun ont été cités mais dans une moindre mesure.

Figure 8. Sensibilité des différents focus groupes aux enjeux

Ces enjeux, s'ils reflètent un certain consensus de la part des entreprises ne doivent masquer des représentations différencierées. Ceci dénote une sensibilité différente de chaque type d'entreprises aux thématiques abordées. Cette donnée devra être prise en compte dans le cadre d'une démarche opérationnelle.

II.2.2.3. L'analyse des enjeux

II.2.2.3.1. L'enjeu de la sécurité

Cette question est analysée comme un risque par les grandes entreprises notamment pour ce qui concerne les accidents du travail sur les trajets, la sauvegarde des biens, la pollution et les délais de livraison. Et à ce risque est associé un coût significatif.

Par contre pour les plus petites entreprises fortement dépendantes de leur environnement de proximité, cette question est perçue comme un facteur de fragilisation de leur activité face à la dangerosité des aménagements, l'incertitude des livraisons et les difficultés de porter plainte.

Les pistes envisagées sont :

- Procéder à une analyse des dispositifs et des besoins,
- Mettre à disposition des entreprises une information sur les réglementations CDHS,
- Définir de manière collective des réponses appropriées à l'aide de contrats groupés ou de constitution de groupement d'intérêt.

II.2.2.3.2. L'enjeu de l'organisation

Les difficultés rencontrées sont de nature différente :

- Les entreprises sont confrontées à une gestion non homogène de la zone ; les centres de décisions ne sont pas sur place pour les filiales de groupes.
- Les entreprises reconnaissent un manque de liens entre elles sur la zone.

Les solutions proposées :

Mettre en place un club de zone apparaît à tous comme prioritaire bien que la mise en œuvre de cet objectif apparaisse difficile. Le soutien des collectivités leur apparaît nécessaire pour amorcer une mobilisation des chefs d'entreprises de la zone.

D'autres propositions sont envisagées :

- Créer un annuaire des entreprises de la zone,
- Développer une bourse d'affaire avec la CCI dans un souci de complémentarité des activités,
- Constituer un syndicat de zone avec la présence d'un gestionnaire sur place,
- Disposer de locaux et services communs,

II.2.2.3.3. L'enjeu de la qualité

L'enjeu de la qualité se décline selon trois thématiques : l'image, la gestion des déchets et les services aux personnes.

La zone de Molina souffre d'un déficit d'image, cela se traduit par des problèmes de visibilité aussi bien interne qu'externe.

Par ailleurs, elle souffre d'un différentiel défavorable en terme de qualité de services par rapport aux autres projets que Saint Etienne Métropole cherche à promouvoir en proximité notamment à Saint Jean Bonnefonds.

Les difficultés au niveau de l'accès à la zone de la circulation interne renforcent cette image défavorable.

Dans le cadre de la responsabilité des collectivités territoriales, l'affirmation d'une vision prospective et d'une démarche qualité sur la zone paraissent être de nature à modifier cette image tout autant que des améliorations des aménagements tels des aires d'accueil et de stationnement (poids lourds).

Dans le même ordre d'idée, mais dans le cadre des entreprises elles même l'ouverture de la zone d'activité sur le monde de l'éducation et de la formation est apparue dans le débat non seulement comme un facteur d'amélioration de l'image mais aussi comme un facteur efficace de résolution des problèmes liés aux qualification des emplois.

La gestion des déchets sur la zone pose des problèmes de coûts (gros tonnage, 70 000 à 150 000€), de déchets recyclables sur la zone (métaux etc..), d'accès à la déchetterie et même d'hygiène (pôle de la viande).

« On a très peu de déchets (copeaux, produits divers ...) et personne ne veut nous les récupérer du fait de la petite quantité et on nous interdit aussi de les transporter ; donc j'en fait quoi ? » - « Il y a sur la zone 2 sortes de ramassage d'ordures : des containers pour Saint-Etienne et Sorbiers et seulement des sacs poubelle pour Saint Jean Bonnefonds et La Talaudière (qu'on devrait normalement sortir le dimanche soir sur les trottoirs !) ce qui engendre de gros problèmes d'hygiène, de sacs éventrés par des animaux errants, surtout pour les entreprises du pôle de la viande et les restaurants. Et on est tenu à des plans de dératisation ! Et même si on achetait à titre personnel des containers ; la mairie refuserait de les ramasser. »

Les solutions proposées consisteraient à organiser des bourses aux déchets pour ceux qui pourraient trouver un usage recyclé sur la zone, à coordonner des ramassages auprès des entreprises de la zone pour limiter les coûts de collecte et à mettre au point des appels d'offres de manière collective.

Concernant les services aux personnes, des efforts sont souhaités notamment au niveau de la restauration et des transports de personnes sur une partie de la zone.

La solution consisterait dans un 1^{er} temps à préciser les besoins puis à communiquer davantage sur la zone.

II.2.2.4. L'enjeu de la formation

Les entreprises de la zone rencontrent des difficultés de recrutement liées soit à une faible attractivité urbaine pour les emplois supérieurs soit à une culture industrielle dévalorisée pour les emplois industriels. Ces difficultés sont augmentées du fait de l'hétérogénéité des activités de la zone et donc de la grande diversité des qualifications.

Pour tenter d'y remédier plusieurs solutions sont envisagées :

- Identifier les besoins et qualifications,
- Constituer un groupement d'employeurs,
- Développer l'alternance (mobilisation de cadres EGE),
- Structurer les liaisons avec les écoles,
- Valoriser pédagogiquement la zone industrielle (organisation de visites de stages, etc...),
- Jouer de la diversité/complémentarité des entreprises de la zone.

II.2.3. Conclusion

L'intérêt d'aborder la question du développement durable de la zone de Molina La Chazotte au travers des représentations que s'en font les responsables d'entreprise est de mettre en lumière des quelques traits majeurs :

- un sentiment de fragilité et d'insécurité
- un sentiment d'isolement et d'éloignement physique du gestionnaire de la zone,
- une difficulté à appréhender le futur de la zone du fait de la complexité de son organisation et des annonces faites sur l'aménagement de futures zones (metrotech),
- une attente très forte des entreprises en termes d'organisation

Dans une démarche de développement durable, l'enjeu de qualité et d'organisation se trouvent intrinsèquement lié, l'enjeu formation est apparu comme une dimension essentielle

pour l'avenir des entreprises. L'enjeu de sécurité, s'il reste d'un impact faible apparaît comme un préalable à toute évolution substantielle.

Plus fondamentalement, si l'avenir de la zone pose d'abord un problème d'organisation tant au niveau des entreprises que des collectivités locales, il n'est pas possible d'atteindre un quelconque résultat sans une phase d'apprentissage préalable de l'action collective et d'une meilleure compréhension entre les acteurs de la zone. Notamment, le sentiment des responsables d'entreprises d'être soumis à des règles de gestion différenciées selon les communes ne les incitent pas à s'engager dans une démarche plus collective.

II.3. Conclusion générale

Le travail réalisé avec les entreprises de la Zone de Molina la Chazotte, au delà d'une préoccupation de gestion participative, apporte sans aucun doute, une lecture instructive et complémentaire à une formulation du développement durable. L'approche micro économique qui résulte de la méthode de travail, fournit un éclairage spécifique des notions de « solidarité dans le temps », de durabilité et d'environnement. Il est intéressant de noter que le fait de partir du cœur stratégique de l'entreprise éloigne d'une vision par trop idéologique de l'entreprise citoyenne pour ouvrir un espace plus complexe de représentations dont le marché ne constitue pas l'unique champ d'application.

Pour une entreprise, sa survie est certainement au cœur de la problématique et l'horizon temporel dans lequel s'exprime cette problématique n'est pas pour l'essentiel celui proposé par les débats sur le développement durable ; il est à beaucoup plus court terme. Néanmoins, le constat peut être fait que les termes utilisés pour formuler cette survie peuvent être rapportés à de nombreux éléments qui font débat dans le cadre d'un développement soutenable.

Notamment les questions d'organisation et de formation font appel à des dimensions de solidarité collectives tout à fait spécifiques. Sortir de l'isolement dans lequel chaque entreprise est enfermée du fait de ses contraintes économiques et une dimension tout à fait remarquable. Cette attente peut prendre des formes différentes suivant la configuration de l'entreprise. Le sentiment qu'il y a bien, sur une zone, une compétence collective potentielle, utile pour chacune des entreprises, mais dont l'émergence est rendue difficile par l'ignorance dans lequel chaque acteur se trouve quant à la réalité de son voisinage. Développer la formation dans une articulation plus pertinente entre l'entreprise et le centre de formation est aussi une autre dimension de la solidarité qui peut se construire sur la base d'un renforcement d'apprentissages réels. Deux exemples qui montrent que le monde de l'entreprise relie, à sa manière le social et l'économique.

Par contre **la notion d'environnement pour l'entreprise** diffère très sensiblement de celle que nous avons rencontrée au niveau macro économique. L'environnement pour l'entreprise répond à la représentation qu'elle se fait de son espace d'activité et dont l'élément de nature peut transparaître en termes de qualité de vie. A ce niveau la question de sécurité des biens, des circulations, des personnes semble tout à fait prégnante et la question de qualité de vie beaucoup plus transversale que le « simple » problème de déchets et de leur collecte.

Par ces remarques, nous voudrions insister sur le fait qu'il n'y a pas en la matière qu'un problème de sensibilité ou de vocabulaire. **Il y a bien une articulation économique, sociale et écologique au niveau micro économique** ; elle s'exprime de manière transversale et non

de manière sectorielle. En ce sens, la durabilité (dans un sens plus restrictif de la micro économie) ne peut être assurée par des systèmes sectoriels qu'ils soient marchés ou actions publiques. Les uns comme les autres marquent les limites d'une approche insuffisamment globale pour apporter une solution satisfaisante. Ceci nous invite au travers de l'étude présentée à intégrer le renouvellement de la gouvernance comme un élément essentiel d'une problématique du développement durable. Les difficultés concrètes de faire entendre cette libre expression du monde des entreprises au élus en charge de la rénovation de la Zone en est une parfaite illustration.

III. Contribution à la connaissance et à la reconnaissance des inégalités environnementales en zone péri-urbaine pour une meilleure appréhension du concept neuf d'inégalités écologiques – approche sociologique et géohistorique

III.1. Approche sociologique par entretiens semi-directifs : à la rencontre des habitants de Molina-la-Chazotte

La question des inégalités écologiques constitue une thématique assez récente en France (Diebolt & al., 2005). Elle semble puiser ses sources dans les travaux de Rawls (1987) portant sur la justice et dans les mouvements ayant conduit à l'émergence du concept de justice environnementale aux Etats-Unis (Rawls, 1987). D'une manière plus générale, cette question est engendrée par l'histoire de l'environnement au 20^e et au 21^e siècle (Theys, 1997).

Un des objectifs phares de la question des inégalités écologiques consiste à croiser données sociales et données environnementales par une approche inter-disciplinaire afin d'éclairer, par exemple, les relations entre condition socio-économique et cadre de vie environnemental des populations (Diebolt & al., 2005). Il est possible d'appréhender une telle thématique à partir de 4 entrées (Laigle, 2004 ; 2005) : 1) inégalités dues aux phénomènes d'héritage et de marquage territorial liés au développement urbain ; 2) inégalités d'accès à la qualité de l'environnement urbain ; 3) inégalités face aux risques et aux nuisances ; et 4) inégalités dans la capacité d'action sur l'environnement.

Ces 4 entrées offrent un cadre de travail initial intéressant mais insuffisant. Comme le souligne Emelianoff (2005) cette approche relève plus de la question des inégalités environnementales qui « exprime l'idée que les populations ou les groupes sociaux ne sont pas égaux face aux pollutions, aux nuisances et aux risques environnementaux, pas plus qu'ils n'ont un accès égal aux ressources et aménités environnementales ». Selon elle, la question des inégalités écologiques est plus large car elle « se rapporte non seulement à la réception de nuisances, de risques, de ressources ou d'aménités, mais aussi à l'émission de polluants. Nous serions inégaux sur un plan écologique par les impacts que nous subissons et par ceux que nous générions, soit, pour le dire d'une manière simplifiée et synthétique, par la taille de notre empreinte écologique ».

Cette précision sur les définitions est d'importance. Il apparaît prioritaire dans un premier temps de « connaître et reconnaître les inégalités environnementales » avant de traiter la question des inégalités écologiques. Une telle priorité reste toutefois une affaire complexe au stade des balbutiements. En effet, les données sociales à l'échelle locale sont rares et difficilement accessibles ; la situation semble pire concernant les données environnementales. La reconnaissance des inégalités environnementales doit donc « s'appuyer sur les témoignages des populations et des communautés qui ont développé au fil du temps des connaissances sur les problèmes environnementaux » (Emelianoff, 2005). Ainsi, il apparaît essentiel d'aller à la recherche et à la découverte du discours des populations et des communautés afin de connaître leurs problèmes, leurs perceptions, leurs représentations des espaces territoriaux qu'elles pratiquent.

C'est dans cet esprit d'ouverture, axé sur des entretiens ouverts semi-directif, que nous nous proposons de rencontrer les acteurs du site péri-urbain stéphanois de Molina-la-Chazotte. Le premier rapport de ce projet a montré que ce site pouvait être considéré comme une *marge urbaine*, marquée par l'exploitation minière, son déclin et une reconversion industrielle récente. Par hypothèse, de tels secteurs sont considérés comme exutoires des villes, lieux d'innovation et marqués par un renouvellement problématique. Ces endroits sont complexes car ils se situent à la croisée de représentations stratifiées dans le temps et dans

l'espace, conditionnées par leur histoire et leur développement. Ceci conduit naturellement à se poser la question suivante : les marges urbaines sont-elles génératrices d'inégalités écologiques, ou au préalable d'inégalités environnementales ?

Des études antérieures montrent que le territoire de Molina-la-Chazotte manque de cohésion, que les acteurs n'ont pas de réel sentiment d'appartenance à la zone. Il va donc falloir cerner à quel territoire nous avons affaire. De prime abord, nous reconnaissons le site comme un territoire administratif et économique, mais qu'en est-il pour les personnes qui pratiquent l'entité Molina-la-Chazotte ?

L'objectif de ce travail va donc consister à travers une série d'entretiens à dégager les grandes thématiques territoriales, à découvrir les sentiments d'appartenance territoriale (à quel(s) espace(s), à quel(s) territoire(s) appartiennent les acteurs de Molina-la-Chazotte, qu'ils soient acteur/résident et/ou acteur/salarié, ou simplement acteur de passage ? ; quelle est la diversité des rapports d'appartenance des acteurs dans leur espace de vie ?) et à connaître les inégalités environnementales afin de mettre à jour des inégalités écologiques. C'est sur la base d'entretiens ouverts semi-directifs à Molina-la-Chazotte que nous allons tenter d'accéder aux perceptions individuelles du territoire et des inégalités environnementales.

III.1.1. Matériel et méthode

Pour cette partie de l'étude, nous avons choisi d'aller à la rencontre des acteurs de Molina-la-Chazotte à l'aide d'un guide d'entretien ouvert semi-directif d'une durée d'une heure environ. Les questions s'adressent implicitement à quatre (voire six) catégories de personnes en fonction de la combinaison des critères suivants : résident ou non-résident (habitant ou non-habitant), actif (salariés, employés, ouvriers, entrepreneur...) sur la zone ou non, connaissance ancienne du quartier ou non.

III.1.1.1. Guide d'entretien ouvert semi-directif

Le questionnaire se décompose en plusieurs phases (Annexe 2 : Guide d'entretien ouvert semi-directif) :

- *ouverture* (présentation de l'enquêteur aux enquêtés : les relations hommes-territoire en zone péri-urbaine) : moment où l'enquêteur se présente, expose l'objet de l'étude et annonce sommairement les thèmes abordés dans le questionnaire à la personne enquêtée. Ce moment est aussi l'occasion de répondre aux questions que l'enquêté se pose sur le parcours de l'enquêteur, sur la structure dans laquelle il travaille et les structures partenaires, sur l'étude et son commanditaire.

- *thème 1* (présentation de l'acteur : qui êtes-vous ?) : ce premier thème est utilisé pour mieux cerner l'enquêté et lui permettre de se présenter.

- *thème 2* (territoire et espace vécu au présent : qu'est-ce que Molina-la-Chazotte ?) : ce second thème permet de déterminer les perceptions, les représentations, les sentiments de l'enquêté sur le territoire défini par la zone industrielle de Molina-la-Chazotte.

- *thème 3* (historique et évolution du territoire : qu'était et que sera Molina-la-Chazotte ?) : ce troisième thème permet de compléter les réponses apportées au thème précédent. Il permet d'envisager le territoire au passé, au présent et au futur.

- *thème 4* (appartenance : quelle est l'identité, l'image de Molina-la-Chazotte ?) : ce quatrième thème affine encore les réponses apportées au thème 2 en abordant des questions plus intimes sur les sentiments et les perceptions.

- *fermeture* (rituel de fin d'entretien : comment aller plus loin en quelques mots ?) : moment de clôture de l'entretien qui permet de faire le bilan et de compléter ce qui a

été dit. Cette phase est l'occasion de présenter la suite des opérations (correction de la transcription de l'entretien, utilisation de cette transcription, rapport final).

III.1.1.2. Déroulement de l'enquête

Comme préalable aux entretiens, le territoire étudié a été approché en synthétisant les différents rapports et enquêtes déjà réalisés sur la zone (Epure, 2001 ; Cesame & Aden, 2002 ; Emse, 2005 ; Gay, 2005 ; Mille, 2005 ; Ert-It & al., 2005). De plus, des entretiens avec les deux techniciens successivement chargés du développement de la zone industrielle depuis le début ont permis de retracer un premier historique de la zone d'activité qui s'est créée dans le secteur depuis le début des années 1970. De plus, quelques journées ont été consacrées à des visites de terrains et à des rencontres informelles dans les bus, dans les bars, dans les restaurants afin de confronter les connaissances acquises sur papier à une perception du terrain lui-même et de ses usagers. Parallèlement, un journal de bord est tenu pour noter au besoin et à tout moment les impressions, les informations, les connaissances obtenues en dehors des entretiens.

III.1.1.3. Composition de l'échantillon

Ce travail préalable nous a permis de présélectionner une partie de la vingtaine d'acteurs que nous avons prévu de rencontrer. Lors des contacts téléphoniques seuls 2 acteurs ont refusé de nous rencontrer. Il s'agissait de 2 entreprises qui avaient déjà été contactées pour d'autres enquêtes. Leur refus était motivé par le fait qu'elles avaient le sentiment d'avoir déjà tout dit et qu'elles n'avaient pas de temps à consacrer à une enquête supplémentaire.

Au final, nous avons rencontré 22 personnes. Le panel est composé de 11 personnes de sexe masculin et de 11 personnes de sexe féminin. On observe 11 habitants du secteur de Molina-la-Chazotte dont 4 anciens (pour 7 rencontrés au total), 4 moyennement anciens (pour 8 rencontrés au total) et 4 installés récemment (pour 7 rencontrés au total). On observe aussi 8 personnes travaillant à Molina-la-Chazotte dont 4 habitant sur place. Par ailleurs, on observe 6 personnes dont l'activité professionnelle ou associative les conduit à intervenir de temps à autre sur le territoire.

La répartition des 22 personnes (notées ci-dessous de A1 à A22) rencontrées selon les 6 types d'acteurs préalablement définis se fait de la façon suivante :

- Type 1 : *Résident ancien* (n=4 : A7, A8, A12, A16) [installés sur le site depuis longtemps ; certains ont encore une activité associative sur le site] ;
- Type 2 : *Résident non-ancien* (n=7 : A3, A5, A14, A17, A19, A21, A22) [dont 4 moyennement anciens (A3, A14, A17, A22) et 3 installés récemment (A5, A19, A21) ; certains travaillent sur place d'autres non] ;
- Type 3 : *Non-résident ancien* (n=3 : A2, A4, A10) [tous ont une activité non-salariée sur la zone] ;
- Type 4 : *Non-résident non-ancien* (n=8 : A1, A6, A9, A11, A13, A15, A18, A20) [tous ont une activité professionnelle qui les conduit à intervenir sur le site ou travaillent sur le site] ;
- Type 5 : *Actif sur le secteur non-résident* (n=8) [tous font partie du type 4] ;
- Type 6 : *Actif sur le secteur résident* (n=4 : A3, A5, A19, A22) [tous font déjà partie du type 2].

Au total, l'échantillon est composé de 7 anciens (A2, A4, A7, A8, A10, A12, A16) et de 15 non-anciens (A1, A3, A5, A6, A9, A11, A13, A14, A15, A16, A18, A19, A20, A21, A22), ainsi que de 11 résidents (A3, A5, A7, A8, A12, A14, A16, A17, A19, A21, A22) et 11 non-résidents (A1, A2, A4, A6, A9, A10, A11, A13, A15, A18, A20).

Les personnes enquêtées sont préalablement contactées par téléphone pour fixer un rendez-vous pour l'entretien. Ce rendez-vous est ensuite confirmé par courrier. Lors de l'entretien, les propos de l'enquêté sont recueillis sur le mode de la prise de notes. Après la rencontre, un nouveau courrier est adressé à l'enquêté afin qu'il prenne connaissance et corrige la transcription de l'entretien. Seuls 8 acteurs sur 22 ont effectué cette correction, par écrit ou par téléphone, ce qui correspond à un taux de retour de 36%. Les entretiens se déroulent à la date, à l'heure et au lieu choisis par l'enquêté pour une durée de départ fixée à 1 heure et modulable en fonction des personnes. Au final, la durée moyenne des entretiens a été de 1h45mn (30mn pour les plus courts à 3h30mn pour les plus longs).

III.1.2. Résultats

III.1.2.1. Grilles d'analyse

La transcription des entretiens et l'analyse préalable des 8 premiers entretiens, nous ont permis de construire 2 grilles d'analyse en évacuant les questions qui offrent des réponses de faible intérêt et en regroupant les questions dont les réponses convergent vers une même thématique.

La première grille regroupe des informations d'ordre structurel qui caractérisent chacun des acteurs : nom, prénom, lieu de vie (résident ou non-résident), parcours de vie résumé, ancien/et (ancien, moyen, jeune), lieu de travail, autres activités.

La seconde grille synthétise et projette le contenu des entretiens sous la forme d'un grand tableau divisé en 6 thèmes :

- *territoire vécu* : perception des frontières, des éléments marquants, du centre, sentiment d'être à la ville ou à la campagne au passé et au présent, degré de satisfaction et de bien-être, sentiment de convivialité.
- *évolution du territoire* : passé, présent, futur.
- *appartenance* : dépendance, identité, attachement, image.
- *inégalités écologiques* : territoriales (héritage positif et négatif, développement actuel positif et négatif), accès (urbanité, nature), risque (technologiques et naturels), actions.
- *connaissance des différentes strates historiques* : proto-industrie, périphérie de plaisance, expansion et apogée de la mine, déclin de la mine, reconversion de l'espace minier.
- *retour* : avis sur l'entretien, sollicitation, documents, personnes à rencontrer.

Parallèlement au remplissage des grilles, deux autres fichiers séparés reconstituent et conservent la chronologie historique du secteur selon les connaissances des acteurs (Annexe 2) et les phrases fortes du discours des enquêtés qui seront utilisées pour illustrer et renforcer l'analyse.

III.1.2.2. Tri à plat

Dans un premier temps, il a fallu renseigner les grilles d'analyse avec le contenu des 22 entretiens. Parallèlement, il a fallu aussi compléter, à partir du discours des acteurs, les fichiers destinés à recueillir les informations pour reconstituer un historique du secteur et extraire des phrases illustratives.

Une fois les grilles d'analyse remplies entièrement, un traitement statistique simple des données pour les représenter sous forme graphique a été réalisé. Ce traitement correspond à un tri à plat fondé sur l'expression en pourcentage de l'occurrence des réponses à certaines questions ou certains groupes de questions. Entre autres :

- sur la question des perceptions des frontières du territoire : Sont-elles perçues sur des critères de limites administratives (ZAC, commune, communauté de communes), de sociabilité, d'objets naturels (forêts, rivières) ?

- sur la question de l'élément marquant : Est-il un élément du présent, un élément du passé (campagne, usine, contraste vieux/technologique) ?

- sur la question de la perception de la campagne : Est-elle perçue selon des critères liés aux paysages, aux activités, à la faune ?

Des camemberts illustrant les réponses des acteurs sont donnés en annexe 2. Les chiffres correspondent à l'occurrence (exprimée en %) d'un point de vue dans le discours des acteurs. Le total des occurrences peut-être supérieur à 100 car les acteurs peuvent cumuler plusieurs de ces points de vue. La grille finale comporte 218 occurrences différentes.

• Le territoire et l'espace vécu à Molina-la-Chazotte

Les nouvelles usines issues du développement actuel de la ZAC de Molina-la-Chazotte (Zone d'Activité Concertée) sont considérées sans surprise, avec une occurrence de 55% dans l'ensemble des discours des acteurs, comme l'élément marquant du secteur de Molina-la-Chazotte, avec une mention spéciale pour le Pôle de la Viande très souvent cité. En second lieu, avec une occurrence de 27%, c'est le reste du bâti et plus particulièrement les restes de l'activité minière, les bars-restaurants, les nouveaux lotissements résidentiels, la Maison des Compagnons et une vieille ferme réhabilitée en bureau d'étude qui marquent les acteurs du secteur. Cette dernière est souvent considérée comme une réussite associant vieux bâtiments et haute technologie. Outre, la domination des usines les éléments considérés comme marquant sont les suivants : le statut de zone de transit (zone de passage déserte le soir et les week-end) et de zone au développement rapide, la verdure (campagne, belles collines, beaux paysages), le trafic routier, le bruit et la pollution, le calme et la tranquillité, la forte urbanisation.

Ces derniers éléments permettent de distinguer des acteurs portant un regard vers l'extérieur du secteur (verdure, calme, tranquillité) et ceux portant un regard sur l'intérieur (zone de transit, trafic routier, bruit, pollution). Certains acteurs envisagent même la zone comme dépourvue d'élément marquant.



Figure 9. Les entreprises : un élément marquant du secteur
(Photos : G. Gay - 2006)

Dans 64% des discours les communes voisines (La Talaudière, Saint-Etienne, Saint-Jean-Bonnefonds ou Sorbiers) constituent le centre du secteur de Molina-la-Chazotte.

La Talaudière semble être la ville la plus attractive pour les commerces, les boutiques, les services et la facilité de stationnement. Les autres communes souffrent d'un déficit d'image, même si Saint-Etienne prend de l'importance pour les 'grosses course', les activités professionnelles et sportives (parc de Méons) et les questions administratives. Ceci est confirmé par le fait que 36% des acteurs considèrent que la zone de Molina-la-Chazotte n'a pas de centre, c'est donc ailleurs qu'il faut le chercher, d'où l'importance des bus qui permettent d'y accéder. Toutefois, les bars-restaurants restent des lieux de vie centraux, ainsi que certains repères dans le paysage comme le magasin Castorama, les crassiers (terrils) et le Pôle de la Viande, ou dans la vie quotidienne les plus proches voisins.

Ainsi, le secteur de Molina-la-Chazotte n'a pas réellement de lieu central et de vie de quartier bien définie. C'est un secteur de passage, de transit et de travail.

La perception des frontières est en adéquation avec la perception du centre. En effet, 50% des acteurs se réfèrent aux limites communales pour les définir et 41% sentent qu'ils se situent plutôt en marge ou dans un îlot : entre la Zone Industrielle et l'agglomération de Saint-Etienne, entre les usines et les terrains vagues, dans un triangle entre 3 communes (Saint-Etienne, Saint-Jean-Bonnefonds, La Talaudière), entre le pôle de Saint-Etienne et celui de la vallée du Gier, au point de rassemblement entre 3 communes (Sorbiers, La Talaudière, Saint-Jean-Bonnefonds), cernés par des limites bizarres, ou dans un secteur sans nom réel. De plus, a priori, nombre d'acteurs ont du mal à saisir de manière tangible les frontières. Ainsi, ils utilisent des repères comme : des lieux-dits (Salvaris, La Ronze, Croix du Mi-Carême, Le Paradis, Reveux, Chanay, Le Soleil, Le Gros Chêne, Méons, La Pérolière, Montreynaud, Le Montcel...), la Maison d'arrêt, le Pôle de la Viande, des lieux d'activités (Déchetterie, ORLAC, Arnaud démolition, Casino, Castorama, Primet, Maison des Compagnons), les routes principales (J. Rostand, S. Allende, A. Camus), des habitations, des rivières (Onzon, Ricolin), des bars-restaurants, des commerces, des bois, les autoroutes A72 et A47, les restes des mines (terre-plein, puits, crassiers), des voisins connus. En tout état de cause, rares sont ceux qui se réfèrent aux limites administratives officielles de la ZAC.

Ainsi, les frontières du secteur sont difficiles à définir pour les acteurs compte-tenu de son étendue, sa diversité et son aspect morcelé associant usines, entreprises, bâti ancien et récent. Il semble que les frontières sont allées vers les habitants et qu'elles se referment sur eux. Si le domaine proche ou personnel semble bien défini, le domaine éloigné semble plus flou.



Figure 10. Des îlots de campagne : à gauche une vieille ferme dans les derniers prés ; à droite le château de La Chazotte vu du Château de Longiron
(Photo : F. Paran – 2006)

A la question « Cet endroit est-il à la ville ou à la campagne ? », 50% des acteurs ont tendance à percevoir Molina-la-Chazotte comme un entre-deux, un endroit entre ville et campagne. Cet entre-deux peut-être défini de manière positive : un endroit avec les avantages de la ville et la campagne, entre vraie campagne et vraie ville, un équilibre bien fait, une impression de campagne ; ou de manière négative : un endroit cumulant les défauts de la ville et de la campagne, une zone morte en dehors des heures de travail. Pour 45% d'entre eux, ce secteur n'est plus à la campagne alors qu'il l'était dans le passé. D'autres se sentent dans un îlot de campagne au milieu de la Zone Industrielle (parc de vieilles maisons bourgeoises, jardins ouvriers, vieux quartiers d'habitation encore préservés). La situation est tranchée pour 32% des acteurs qui se situent à la campagne et 5% qui se situent en ville.

Pour aller plus loin, il est nécessaire de regarder d'une part ce que les acteurs considèrent comme étant la campagne, et d'autre part ce qui n'est pas la campagne. **Pour 68% des acteurs la campagne c'est la verdure, c'est-à-dire des près, des vergers, des champs, des arbres ou des bois.** C'est aussi le paysage (les hameaux, la vue, les chemins, les sentiers, les petites routes, les promenades) pour 45% et le calme et la tranquillité (pas de problème, havre de paix, pas de bruit, endroit retiré) pour 36%. La campagne c'est encore les activités agricoles (foins, moissons, paysans, produits de la ferme), les animaux domestiques (ruches et abeilles, moutons, chevaux, vaches) et sauvages (hérissons, chauves-souris, oiseaux, grenouilles, grillons), l'air pur, l'espace (sentiment de liberté), les facilités de circulation et de stationnement.

Une telle appréciation de la campagne est nettement positive. Toutefois, quelques acteurs l'envisagent de manière négative comme un endroit sans éclairage public, sans bus, trop calme, sans commerce où tout est loin et où la voiture est obligatoire.



Figure 11. De la campagne à la ville via la zone industrielle
(Photo G. gay – 2006)

Pour 32% des acteurs, la campagne n'est pas une zone fortement peuplée avec des immeubles (vis-à-vis, sentiment d'étouffement). De plus, ce n'est pas un endroit bruyant, à circulation dense et dangereuse où il est difficile de stationner, pollué, industrialisé, en friche. Certains, pointent aussi du doigt la mauvaise mentalité des gens des villes, considérés comme égoïstes et sans solidarité. Au contraire, dans un cadre plus positif, la campagne c'est l'absence de service, d'activité et de voie de communication.

Par ailleurs, on observe des acteurs qui ont une vision graduelle du continuum ville-campagne. Par exemple, si on prend la région stéphanoise, Saint-Etienne serait une ville et Molina-la-Chazotte une fausse campagne. La vraie campagne se situerait plus dans la Plaine du Forez, dans une petite ville comme Feurs par exemple, et la brousse dans les Monts du Forez du côté de Chalmazel.

Ainsi, Molina-la-Chazotte est en secteur entre ville et campagne, où les usines et les entreprises ont gagné du terrain par rapport aux habitations. Ne reste du passé campagnard que quelques îlots encore préservés.

Paroles d'acteurs : les perceptions de la nature-campagne

...Dans les années 1960, c'était la campagne, il n'y avait pas d'éclairage, pas de bus et pas de route, seulement des chemins et des sentiers... Les enfants ont été élevés au milieu des vaches... Avant, il y avait une école qui a été fermée en 2003 faute d'enfants en nombre suffisant... On est encore un peu à la campagne, il y a encore des espaces verts, c'est ce qui nous reste de la campagne... Ici, le stationnement est facile, c'est pas comme en ville...

...On est plus à la campagne car il y a de la verdure autour... Il n'y a pas énormément de maisons, les gens ne sont pas entassés les uns sur les autres... Et, puis, il y a la vue, malgré les usines alentours, mais suivant la position de la maison on ne les voit pas toujours... Certaines maisons donnent uniquement sur la verdure... Cet endroit, c'est quasiment la campagne...

...C'est une zone plaisante car quasiment à la campagne... C'est un endroit retiré, tranquille, sans problème particulier si ce n'est le bruit des ventilateurs des usines... C'est un endroit agréable à vivre... Il y a aussi les alentours... Ici, on est proche de Saint-Étienne, on a les avantages de la ville sans les inconvénients... Ici, on a beaucoup de verdure et peu de bruits autour...

...On s'y est installé en 1962, c'était plein de nature, il n'y avait que des prés... Il y avait aussi une ferme qui a été détruite et un marchand de vin... Avant il n'y avait que des prés, des vergers, des champs de blé... Le chemin avait tout juste la largeur d'une R4, il y avait des vaches... C'était la campagne complète... D'ici à La Talaudière il y avait 3 fermes et d'ici au Soleil il y avait 2 ou 3 maisons... Quand la route est arrivée, ça a été la catastrophe... Avant, c'était la campagne, mais c'est pas non plus la ville aujourd'hui... On n'a pas de service, pas d'activité culturelle... De toute façon, je ne voudrais pas vivre en ville, il y a trop de monde... Avant ici, c'était un havre de paix...

Maintenant, je dois supporter un truc que je n'ai pas choisi... on m'a tout pris... Le bus est le seul avantage, mais pas tant que ça...

...Il y a du bruit ici, c'est vrai... Mais ce n'est rien par rapport à la ville...

...Il y a eu de gros changements sur la zone... A départ, les mineurs étaient aussi agriculteurs : il en reste quelque chose... Ils faisaient double journée... La femme était seule à la ferme le jour et l'homme au fond... Avant, Molina était une zone de campagne, maintenant c'est une zone dont on veut partir, où on n'a pas envie de rester...

...Avant, c'était la campagne... Le paysage s'est transformé en quelques années, tout est allé à vitesse grand V, maintenant c'est une zone industrielle... Ce n'est pas la ville non plus car il faut aller au Soleil pour acheter une baguette... Le dimanche ici, il n'y a pas de vie, si on n'a pas de voiture on est foutu... Il n'y a pas de bus le dimanche, en semaine les horaires ne sont pas adaptés... C'est pas pratique car pour toutes les activités, les services (loisir des enfants, médecin, crèche) il faut au moins aller au Soleil ou à Méons... Ici, on est entouré d'usines et on n'a pas de service...

...Et puis, il y a le côté ville-campagne de l'endroit... Avant, j'habitais à Saint-Etienne, en plein centre ville, avec beaucoup de vis-à-vis, du bruit et l'impression d'étouffer... Bien sûr, on n'avait besoin que d'une seule voiture, mais on n'était jamais chez nous... à la première occasion on s'en allait... Ici, c'est plus tranquille, il y a la verdure, les chevaux, le paysage... C'est vrai aussi qu'on n'est pas souvent là, la journée on travaille et les week-end dès qu'on peut on part ; mais l'endroit est plus agréable que le centre ville... Je préfère vivre ici que dans la Plaine du Forez... La-bas c'est la vraie campagne... c'est trop calme et puis il fallait obligatoirement une voiture pour se déplacer,

ici pas forcément, on peut faire beaucoup de chose à pied... Sinon, il y a Chalmazel, mais là c'est carrément la brousse... Ici, on est bien, on peut ouvrir les fenêtres, il y a de l'herbe, des chevaux, de beaux paysages... C'est très sympa... Il y a encore des paysans qui font les foins...

...C'est plus à la campagne, moins qu'avant où il n'y avait que des terrains, mais c'est plus à la campagne... C'est loin de la ville (même si La Talaudière est à côté), il n'y a aucun commerce, c'est calme, il y a des oiseaux, peu de circulation (sauf le dimanche soir et le lundi), on respire un air pur et moins pollué qu'en ville... Je me sens privilégié surtout par rapport à celui qui travaille en centre ville... Ici, c'est plus aéré, moins enfermé, il y a plus d'espaces verts, il y a des vaches qui broutent juste en face, il y a aussi l'agriculture et des champs de blé et de maïs...

...C'est plus la campagne à cause de la verdure... Avant, j'ai toujours travaillé en ville alors ça me change, ici il y a plus d'espace, il n'y a pas de HLM... Il y a beaucoup de circulation, mais ça va encore... Finalement, il n'y a pas beaucoup d'usines... Elles sont bien espacées, pas trop serrées les unes contre les autres... C'est un peu plus la campagne que la ville...

...C'est un peu les deux et c'est bien... Par exemple, on a des amis en Haute-Loire qui doivent faire 20km pour aller au cinéma par exemple... Nous, ici, on a toutes les commodités pas loin : piscine, danse, cinéma, l'autoroute est à 3mn quand on veut partir en vacances, l'hôpital n'est pas loin... sans les inconvénients de la ville... En plus, le soir on voit des hérissons, des chauves-souris, ce n'est pas trop pollué, il y a de la nature...

...D'un côté c'est la ville car il y a tout ce qu'il faut à proximité, on est à 10mn du centre ville de Saint-Etienne... D'un autre côté c'est la campagne, on a 2ha de terrains, pas de voisin, on est dans une petite bulle... On a de la chance car de la maison, on ne voit pas les usines... De toute façon, avoir des usines comme voisins c'est fabuleux car l'endroit est calme le soir, les week-end et les périodes de vacances... On a un sentiment de liberté...

...Ici, on est plutôt en ville, on est des rurbanins... Je ne pourrais pas vivre dans un endroit trop reculé comme les Monts du Forez par exemple. Ici, on a tout à côté : l'autoroute pour aller à Lyon, le train pour aller à Paris, les activités culturelles, le cinéma... on est bien placé... En plus, il y a toujours du monde... Le problème d'un coin retiré c'est qu'il n'y a personne à part le boulanger deux fois par semaine et le facteur si on a du courrier...

Malgré son caractère en marge et entre-deux, 82% des acteurs sont satisfaits de la vie qu'ils mènent à cet endroit contre 14% d'insatisfaits. Les principales causes de satisfactions sont la présence de verdure, de beaux paysages aux alentours et de services proches dans les communes voisines. C'est aussi les relations de voisinage et de travail. Dans une moindre mesure, certains considèrent positivement la proximité de la campagne proche, la possibilité de promenades, le côté agréable de la région et leurs racines affectives. Souvent, les acteurs se déclarent satisfaits dans la mesure où le développement industriel de la zone s'arrête, n'aille pas plus loin.

Les raisons qui conduisent à l'insatisfaction sont le sentiment d'être abandonné des élus, les nuisances sonores dues aux entreprises et à la circulation, le manque de clients notamment pour les bars-restaurants. Dans une moindre mesure, ce sont les sentiments de n'avoir aucun avantage et de perte des relations humaines qui créent l'insatisfaction.

En somme, le territoire vécu est globalement perçu comme largement dominé par les usines et les entreprises. L'absence de lieu central réel, à défaut des derniers bars-restaurants, conduit les acteurs à fréquenter les centres villes des communes voisines, et particulièrement La Talaudière. L'absence de vie de quartier et de frontières bien déterminées poussent les acteurs à se sentir dans une marge spatiale entre différents pôles ou centres. Le secteur de Molina-la-Chazotte est surtout un lieu de transit, de passage pour des travailleurs ou des transporteurs principaux clients du midi des bars-restaurants.

De plus, le statut actuel entre ville et campagne du secteur montre la progression des entreprises aux dépens des habitations et des endroits de verdure dont ne persistent que quelques îlots. Enfin, même si la plupart des acteurs semblent satisfaits de leur vie à cet endroit, on observe de nombreuses raisons d'insatisfaction et notamment les nuisances sonores.

Paroles d'acteurs : les maisons dans les près face au développement des usines

...Jusqu'en 1977, cette zone ressemble à un secteur de campagne avec une activité agricole... Il faut dire que le secteur a bien changé depuis l'époque où il était pâturé par les moutons d'un émigré algérien et où il y avait des ruches... Maintenant, les désherbants remplacent les moutons... Pour les anciens habitants, la zone est allée à eux, ils n'ont rien demandé... Les frontières se sont rapprochées d'eux... Il faudra dire stop à l'extension de la zone... Il faut donc maintenir les frontières existantes, les fixer pour éviter une sur-saturation en véhicules...

...C'est un quartier qui c'est réduit au minimum, aujourd'hui, il y a 5 ou 6 maisons dont certaines sont occupées par des gens de ma famille... Avant, les limites étaient différentes car il y avait d'autres maisons qui ont été détruites depuis... On s'est refermé sur un petit cercle où tout le monde se connaît... Avant, il y avait des jeux de boules, une école (qui s'est déplacée dans le hameau avant de fermer), une amicale laïque, une épicerie (tabac, bar, charcuterie...)... Encore avant, il y avait un café...

...Un des gros changements est l'arrivée du Pôle de la viande et des entreprises... Aujourd'hui, on perçoit un grondement sourd dû aux activités industrielles... Ce n'est plus aussi calme qu'autrefois... On entend aussi les cris des animaux qui vont se faire exécuter à l'abattoir...

...Ici, on vit mal... Avec l'installation de la Zone Industrielle nous avons eu beaucoup de problèmes... Les élus se fichent bien de nous... Ici, il n'y a jamais eu de concertation, on a toujours été mis devant le fait accompli...

...Quand nous sommes arrivés, il y a 26 ans, ici c'était au milieu des prés... Il y avait seulement 2 entreprises...

...Avant ici, c'était des fermes et des grands près avec plus de paysans qu'aujourd'hui...

...Avant, il y avait des vaches, des gars qui couraient derrière... Ici, ça a tout changé, comme le reste, comme ailleurs... Avant, il y avait beaucoup de gens de la mine ici...

...Molina-la-Chazotte me fait penser à l'Amérique moderne, on voit des routes avec des bagnoles qui circulent, mais on ne sait pas où vont les gens... Aujourd'hui, tout le monde va travailler en voiture, le plus souvent...

... Maintenant, c'est l'horreur, il y a du bruit dès 4/5 heures du matin.... Les poids lourds provoquent beaucoup de bruits et des vibrations... C'est horrible toutes ces usines... De plus, il n'y a eu aucune enquête, aucune consultation, aucune information de la part de Saint-Etienne Métropole... Ici, on n'est au courant de rien... Quand une nouvelle usine s'installe on est au courant quand on voit les pelleteuses... ou alors par quelques rumeurs quelques temps avant... Les usines ont déformé notre paysage à vie, c'est dommage... Il n'y a plus de sécurité pour les enfants à cause du trafic et le lieu est désormais pollué... Il faut dire avant on était bien tranquille... Il y avait de grands près, des moutons, des chevaux... Il y avait aussi un cercle hippique... Les gens pouvaient sortir... Maintenant, à la place des près et des fermes, il y a des usines... Ici, ça c'est complément dégradé, ça a complètement changé...

...Le secteur a beaucoup changé, des fermes ont été détruites et les terrains se sont transformés en zone industrielle...

...Ici, c'est pas trop mal... Avant, c'était encore mieux car c'était plus un quartier campagne... Aujourd'hui, ça se perd... Avant, il n'y avait que des prés autour, une ferme juste sous le parking et des vaches... C'est pas trop mal si ça reste comme ça... Actuellement le coin est encore vivable... C'est un coin de liberté, sans vis-à-vis, sans trop de camions (ils passent sur le Boulevard Salvador Allende)... Si tout ça se perd, on aura l'impression d'être en ville... Ici c'est une semi-campagne car il y a de plus en plus d'entreprises et de nuisances sonores... Il y a le bruit de la route et des camions de viande surtout quand ils passent sur le dos d'âne... Ce ralentisseur pose problème quand les camions bétailières passent à vide la nuit car ils font beaucoup de bruits... Si la zone s'agrandit encore, il y aura encore plus de bruits, plus de circulation et encore moins d'espaces verts...

...Si le secteur se développe encore plus, on va perdre tout le cachet... On va se sentir au milieu d'un blockhaus, coincé dans un carré... Au final, on ne se sentira plus chez soi... Si ça reste comme c'est maintenant ça va, s'il y a plus d'entreprises là ça va pas... Je pense que si on était cerné par les usines je ne resterai pas là, car on aurait perdu le côté charmant de notre petit coin de tranquillité...

...Je pense qu'il y a des emplacements dont la destinée est d'avoir des zones industrielles.... C'est le cas du site de Molina-la-Chazotte...

...C'est vrai, il y a eu une disparition des espaces verts et un bétonnage des campagnes, mais il faut bien que les entreprises se développent quelque part, il faut bien créer des emplois... et il n'est plus possible d'installer des entreprises en centre ville...

...C'est une des zones industrielles les plus importantes du secteur... Elle est plutôt bien faite, elle n'offusque pas le regard, il y a de la verdure... Avant les sites industriels c'était des bâtiments noirs aux toits en dents de scies, des friches industrielles épouvantables... C'était gris et noir...

Maintenant, les bâtiments sont carrés, mais c'est plus agréable... Avant, Saint-Etienne avait mauvaise réputation...

...La zone a apporté des avantages... Ici, c'est magnifique, mais le gens ne savent pas voir la nature... Ici, il y a des arbres magnifiques (cèdres, séquoias, tilleuls...)... La Zone Industrielle a permis de transformer une zone de friches en une zone très agréable sur le plan paysager... Généralement, les abords des entreprises sont bien entretenus... Je trouve que c'est une des plus belles zones du coin... Les gens de Lyon, quand ils viennent sont très surpris et nous trouvent chanceux par rapport à ce qu'ils ont chez eux...

...Les changements ont eu aussi des aspects positifs... La croissance économique a permis d'avoir de meilleures conditions de vie...

...C'est l'évolution rapide de la zone depuis 20 ans... Elle est d'ailleurs toujours en grande évolution... Avant, ici il n'y avait que des prés à vaches autour... Depuis, en 20 ans, il n'y a que des usines bien intégrées... C'est-à-dire qu'on n'a pas fait n'importe quoi... L'architecture est bien faite... Il y a de la verdure, beaucoup de grandes usines avec de grands terrains, beaucoup d'espaces verts, de gazon, d'arbres... Ici, on n'a pas le sentiment d'entassement, on a un sentiment d'espace, sauf peut-être rue Georges Sand où les usines (installées depuis longtemps) sont sur le modèle de lotissement type maisons en bandes... Ici, ça a été globalement bien fait, même si la casse auto n'est pas très jolie... Ce qui a disparu, c'est la tranquillité de la vraie vie de campagne... Avant, les week-end on allait se promener dans les prés, maintenant, on se promène au milieu des usines... Cela fait partie du développement, il faut bien qu'on trouve une place pour mettre les usines... Oui, le secteur est mieux maintenant... La zone amène de la richesse...

• Historique et évolution du territoire

Chez la plupart des acteurs, soit 59%, le passé du secteur est perçu comme campagnard, agricole et tranquille : « Ici, il n'y avait rien, que des prés ». Pour bonne part, ce passé est associé à celui de l'activité minière et de l'industrie métallurgique lourde. Certains mettent en avant les friches industrielles, les maisons de mineurs, les chevaux tirant les charrettes, ainsi que la poussière noire de charbon recouvrant tout : la ville noire. On retrouve dans le discours des acteurs d'autres éléments évoquant ce passé : les crassiers à réhabiliter, les déchets issus de la mine, les terrains vagues, les prairies, les vieux bâtiments, ainsi que l'absence de camion, de route, d'habitation ou d'usine.

La figure du paysan-mineur, aujourd'hui disparu, pourrait symboliser ce passé révolu. La difficile reconversion des mineurs pourrait symboliser le passage aux temps présents.

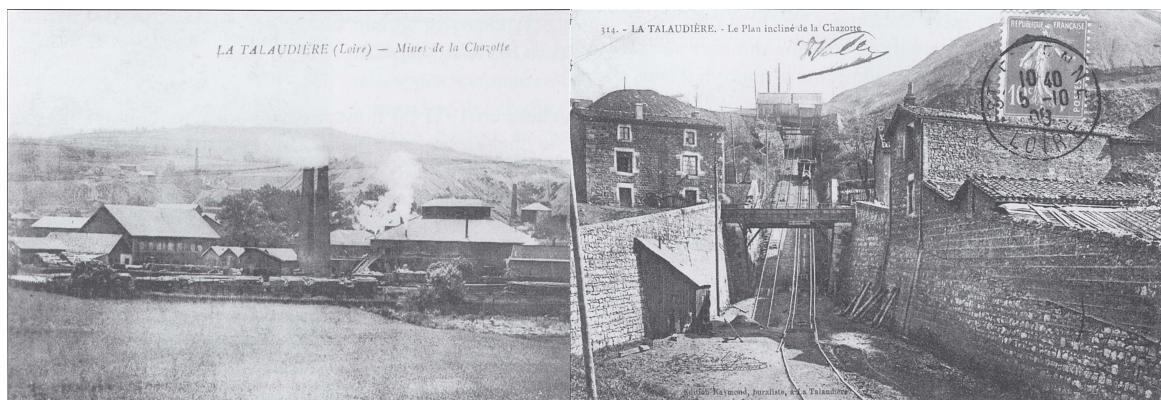


Figure 12. Mines de la Chazotte et plan incliné de la Chazotte
(source : in Sagnard & Berthet, 2004)

Concernant le présent, 41% des acteurs le décrivent en insistant sur l'augmentation des flux routiers, notamment les camions, et sur la perte d'espace, l'enfermement des habitations dans les usines. Toutefois, pour 36% des acteurs, ces usines sont considérées comme modernes, par rapport à celles du passé, plutôt bien faites et génératrices de création et d'entretien d'espaces verts. Le présent est aussi synonyme de plus d'activités (croissance démographique, implantation d'usines, redémarrage économique, bruit et odeur), de gros changements (disparition de la verdure, disparition des vieilles maisons et des fermes, création de routes) et d'apparition d'un environnement invivable ou générateur d'insécurité.

Le futur quant à lui n'est pas toujours facile à imager. Certains acteurs le voient d'une manière sombre. Ils redoutent l'extension de la zone industrielle, la disparition des derniers espaces verts et l'expropriation. D'autres acteurs, l'envisagent de manière plus positive à condition de réduire les flux de circulation routière, le bruit, de geler le périmètre de la zone industrielle, de créer des parking ou d'effacer, masquer les points noirs comme les casses automobiles et les ferrailleurs. Si certains pensent que tout est déjà foutu, d'autres voudraient conserver l'équilibre actuel entre espaces verts, maisons et usines.



Figure 13. Les mineurs du puits Louise : mines de la Chazotte (juin 1902)
(source : in Sagnard & Berthet, 2004)

Les questions portant sur le territoire vécu et sur son évolution historique ont fait émerger une problématique inattendue que nous avons décidé de traiter à part entière et de manière séparée : il s'agit de la perte de la convivialité, de la solidarité ou de la fraternité.

En effet, selon les dires des personnes enquêtées 82% ont le sentiment d'avoir perdu quelque chose dans le domaine des relations humaines contre 14% qui trouvent que ces

dernières sont plutôt bonnes. Pour 36% des acteurs, la perte de convivialité est synonyme de disparition des lieux de rencontre, de dialogue et de boisson (bars, restaurants, le pas-de-porte des maisons). C'est aussi la disparition de l'esprit village (tout le monde se connaît, petits commerces de proximité, fêtes, bals, conscrits, vogues, activités socioculturelles, associations), de l'esprit mineur (entraide énorme, solidarité) et de la solidarité de voisinage. Dans une moindre mesure, c'est l'absence de présence humaine le soir et les week-end sur le secteur, ou encore le manque de savoir être, l'insécurité, la perte de confiance, de simplicité.

Beaucoup sont ceux qui pensent que les mentalités d'aujourd'hui sont plus mauvaises et que les gens sont désormais plus égoïstes (chacun pour soi), autoritaires, orgueilleux, intolérants, irrespectueux. Certains acteurs enquêtés pensent que ceci est dû au monde ultra-libéraliste, à la pression sociale, aux citadins qui vivent à la campagne sans en accepter les contraintes, à l'ordinateur ou à la télévision.

Pour finir, on constate que les derniers lambeaux de cette convivialité perdue tiennent sur les échanges de légumes entre voisins, les amicales laïques de quartier, les derniers bistrots, les jardins ouvriers ou sur la survie de certaines fêtes comme la Sainte-Barbe pour les anciens mineurs.

Paroles d'acteurs : la solidarité perdue

...A Molina-la-Chazotte vous serez surpris de voir qu'il n'y a pas un seul piéton, si vous vous promenez à pied, vous serez le seul... Avant, il y avait la convivialité de l'apéro, mais maintenant avec les contrôles d'alcoolémie c'est fini... La semaine, il y a de circulation routière, les automobiles et les poids lourds, le week-end par contre c'est vraiment tranquille...

...Les choses ont bien changé depuis que nous nous sommes installés... Avant, les gens venaient prendre l'apéro... Il n'était pas rare de voir 4 rangés d'apéro... Maintenant, c'est la fin des apéros, du gin, des digeo... on garde les bouteilles, mais c'est plus pour faire joli... C'est aussi la fin du vin, les gens mangent avec un pichet d'eau... Avant, les mineurs buvaient tous du vin et puis, il y avait le blanc le matin... Le rouge c'était plus le soir...

...Il y avait de la vie de quartier partout, de la solidarité... On se connaissait tous... Il y avait plus de rapports entre les gens que maintenant... Tous les soirs d'été, on voyait des gens sur le pas de leur porte, certains jouaient au foot... Aujourd'hui, il y a moins de rapports même si on se donne encore des légumes... Aujourd'hui, il n'y a plus d'enfant dans le quartier...

...Avant, les gens avaient un meilleur contact que maintenant, il y avait plus de contacts, une meilleure entraide et une meilleure solidarité... il n'y a plus de contact maintenant, c'est du chacun pour soi, c'est plus autoritaire, les gens sont devenus orgueilleux, égoïstes... Avant, c'était plus familier... C'était mieux avant la vie à la campagne... Les gens étaient plus solidaires, ils étaient aussi obligés de vivre de ce qu'ils récoltent...

...Il y a 20 ans les problèmes étaient différents... Dans les années 1970-1980 il y avait moins de pression sociale et pas encore d'ultra-libéralisme... Il y avait encore des relations humaines riches, de la solidarité : une solidarité encore plus forte chez les mineurs... Il y avait une population très diversifiée : des algériens, des turcs, des marocains, des italiens, des polonais, des français... Mais il y avait une vraie solidarité : les différences s'estompaient au fond de la mine... Cette solidarité se reportait au jour... Aujourd'hui, c'est différent, même si les mineurs ont toujours des relations et des échanges... Ils font aussi du troc avec les produits du jardin et les animaux d'élevage...

...Il n'y a pas de centre ici, pas de centre de vie, on a zéro avantage... Avant, ici, tout le monde avait des rapports fraternels, il y avait tous les gens du quartier dehors, on avait confiance... Maintenant, il y a plein de passage, alors qu'avant le quartier était inconnu.... Il y a plein de gens qu'on connaît pas... Avant, le soir le gens du quartier se retrouvaient... Je me rappelle, à l'époque, on allait aussi à Bas Chaney pour téléphoner... On y allait à pieds le soir... A l'époque, on n'avait pas peur, on n'avait pas d'apprehension... Maintenant, on a plus peur, on a un sentiment d'insécurité...

...Avant, on se retrouvait à plus de 10 pour faire les foins, on se retrouvait entre copains, c'était une fête... Aujourd'hui, c'est chacun pour soi... Il n'y a plus la même entraide entre voisins, maintenant tout le monde est devant la télé ou devant son ordinateur...

...Avant c'était plus familial... Il y avait les bals, les vogues, les conscrits... Maintenant, c'est différent, dans les bals, il y a toujours des problèmes de bagarre... Il y avait aussi une petite mémé qui vendait des cacahuètes... A l'époque tout le monde se connaissait...

... Ici, c'est un peu mort, et pendant les vacances c'est pire... Il y a plus de monde dans les villes à

côté, Sorbiers un peu plus mort, alors qu'à La Talaudière il y a plus de va et vient...
...Ici, ça n'a pas vraiment de nom... On dit Molina ou Méons... Dans les faits, on fait tout à La Talaudière car on est habitué à de petites villes : Saint-Etienne est beaucoup trop grande... Il y a tout ce qu'il faut à La Talaudière (médecin, coiffeur) et il n'y a pas de problèmes de circulation et de stationnement comme à Saint-Etienne... On fait aussi partie de nombreuses associations à La Talaudière : sportives, parents d'élèves... Tout notre réseau de connaissance se trouve à La Talaudière... On est rattaché à Saint-Etienne seulement sur le plan administratif et fiscal, ce qui oblige à aller au centre ville pour les papiers ; ce serait plus simple si on était sur la commune de La Talaudière.

...Pour moi les stéphanois sont des gens simples et globalement travailleurs... Ce sont des gens qui ont envie de travailler, des gens fraternels et proches, sympathiques... J'apprécie leur franchise et l'ambiance de travail appréciable très différente de ce que l'on peut trouver ailleurs (Lyon, Bordeaux...)... Ailleurs, globalement, les gens ont une façon d'être plus froide, moins agréable, plus glaciale et plus complexe... Le problème c'est que cette ambiance va disparaître, c'est l'évolution qui veut ça, l'histoire... Pour l'instant, les gens de Saint-Etienne sont chaleureux et pas snob...

• Dépendance, attachement, identité et image

Ce point n'apporte pas de réponse très originale. **Aujourd'hui, la plupart des acteurs enquêtés dans le cadre de ce travail savent que la zone dépend de Saint-Etienne Métropole.** Ils sont le plus souvent attachés à leur maison, leur quartier ou leur commune, parfois au massif du Pilat. Si la plupart se revendiquent stéphanois, d'autres s'identifient en tant qu'habitant d'une des communes voisines, souvent en fonction du lieu de naissance. D'autres encore, s'identifient plus à un quartier.

Sans surprise non plus, la ZAC de Molina-la-Chazotte est appréciée pour ses espaces verts, sa bonne réputation, sa proximité avec Lyon, ses loyers moins chers qu'en centre ville, mais aussi pour sa situation offrant les avantages de la campagne sans ses inconvénients. D'un autre côté, elle est décriée pour son aspect inesthétique, son développement, son trafic routier et l'absence de relations humaines. Quoi qu'il en soit, elle est souvent vue comme un territoire double associant habitations et usines. Un acteur la perçoit comme une nouvelle Amérique, c'est-à-dire un endroit où les gens passent sans s'arrêter et sans qu'on sache où ils vont. Il octroie au secteur un destin industriel net depuis le 15^e siècle.

La ville de Saint-Etienne, quant à elle, n'échappe toujours pas à son passé. Elle est toujours perçue comme une ville de foot, avec l'ASSE, dont les gens sont accueillants, affables. C'est aussi une ville ouvrière et d'ouvriers dont l'activité repose sur des valeurs de sérieux, d'honnêteté, de coopération, d'ouverture d'esprit, de générosité, de simplicité, de chaleur humaine, de fraternité, de travail. Chacun garde à l'esprit les passementeries, les cycles, la mine, les armes et ManuFrance. C'est encore une ville noire, plutôt pauvre, profitant de la proximité de la campagne et souffrant de la proximité de Lyon où les gens seraient plus pédants, plus paillettes et plus riches. Saint-Etienne a souvent mauvaise réputation, même si certains disent : « On pleure quand on vient à Saint-Etienne, on pleure quand on en part ».

Sans se départir de ce passé qui garde son importance, les acteurs enquêtés pensent que Saint-Etienne s'ouvre vers la modernité (cité du design, Zénith, robotique de pointe, 3 musées, création d'emploi, tram, aménagement et embellissement du centre, réfection de la gare, art) tout en conservant son fondement ouvrier. Malgré tout, certains acteurs pointent du doigt un aménagement à deux vitesses qui embellit le centre ville et abandonne les vieux quartiers et les quartiers périphériques, ou une ville qui n'a pas encore atteint une dimension suffisante pour les affaires commerciales.

- **A la recherche des inégalités écologiques**

Compte-tenu du nombre relativement faible d'acteurs enquêtés, nous avons retenu pour cette analyse les propositions ayant une faible occurrence. En effet, certains points même rarement évoqués peuvent être d'importance.

Les inégalités dues aux phénomènes d'héritage et de marquage territorial liés au développement urbain sont envisagées ici en se focalisant plus spécifiquement sur le passé minier et industriel du secteur et de la ville de Saint-Etienne. L'héritage de ces activités peut être envisagé comme positif ou négatif selon le cas.



Figure 14. Vestiges du passé minier
(Photo G. gay – 2006)

Les enquêtés considèrent pour la plupart d'entre eux que l'héritage négatif est dû à l'activité minière et à son arrêt. Ainsi, sont évoqués les problèmes de maladies évolutives, type silicose, contractées par les mineurs et les problèmes de reconversion dans le monde du travail qu'ils ont rencontré suite à la fermeture des puits. Sont aussi soulignés les conséquences de l'activité minière et notamment la fragilité du sous-sol, les problèmes de pollution des eaux dus aux crassiers et aux exhaures, et de pollution des sols dus aux remblaiements avec des déchets des mines et de l'industrie lourde.

Par ailleurs, la fermeture de Manufrance marque la fin de l'industrie passée et le début des problèmes de chômage. Reste alors sur le secteur, d'anciens bâtiments d'usines délabrés, des friches industrielles, un bidonville à forte population immigrée jusque dans les années 1980 avec en corollaires les problèmes d'intégration.

En somme, certains soulignent que la zone de Molina-la-Chazotte n'a pas été construite pour les habitants mais pour les industries.

Toutefois, il est possible de déceler dans le discours des acteurs certains éléments qui peuvent constituer un héritage positif. Une part est en lien direct avec le choix du secteur pour y implanter une ZAC. Il s'agit de la facilité de desserte (autoroutes, échangeurs), des liaisons faciles avec Lyon, du climat favorable, de la proximité de Saint-Etienne et de la présence de nombreuses écoles supérieures. Les activités passées peuvent aussi constituer un terrain favorable à la création de nouvelles activités et d'emplois (existence d'une voie ferrée), et à la promotion du patrimoine minier (anciens terrils appelés aussi les triples du grand-père) sur un secteur envisagé par certains comme ayant un véritable destin industriel. Pour finir, on soulignera le passé mineur en le considérant sous l'angle des luttes sociales, des acquis sociaux (mutuelle des mineurs) et des valeurs de solidarité, de travail, de sérieux qu'il véhicule.

Il semble, comme nous allons le voir par la suite, que la rénovation du secteur a été réalisée sans trop prêter attention à la solidarité sociale et à la cohérence territoriale.

De la même façon que les inégalités dues aux phénomènes d'héritage, les inégalités d'accès à la qualité de l'environnement urbain sont envisagées ici dans leurs dimensions positives et négatives et axées sur le développement actuel.

Pour 55% des acteurs enquêtés, l'aspect négatif principal est la perte de convivialité, de vie de village et de relations humaines. Cet aspect ne semble pas être spécifiquement lié au secteur de Molina-la-Chazotte et constitue un problème de société plus global. Ensuite, dans 41% des discours sont évoqués la disparition de la verdure, des maisons et plus globalement la perte d'espace et le sentiment d'enfermement.

Il apparaît aussi que sur de nombreux aspects la zone n'a pas été bien prévue pour les habitants, malgré l'accroissement de la population. Ainsi, certains déplorent le manque d'arrêt de bus et une trop faible fréquence du passage des bus, l'absence de piéton de cette zone de transit bien trop calme le soir et les week-end, l'absence de service proche (parking, téléphone, douche, distributeur de monnaie, hôtel, crèche, médecin), d'activité culturelle et de loisir, des problèmes dans le ramassage des ordures et la signalétique routière. Les changements rapides perceptibles sur le secteur s'accompagnent d'effets néfastes. Certains acteurs regrettent l'intensification des entreprises et trouvent la ZAC saturée, la construction d'usines sans permis de construire, la délocalisation près de chez eux des usines du centre ville de Saint-Etienne, la dépréciation financière de leur maison et la hausse de leur prime d'assurance. On assiste parallèlement, selon certains, à la diminution de terres agricoles car les terrains constructibles sont plus rentables, à la non-considération des agriculteurs dans le jeu d'acteurs, et à la rencontre parfois conflictuelle entre ruraux et urbains qui n'acceptent pas toujours bien les pratiques agricoles voisines. De plus, le patrimoine minier du secteur disparaît peu à peu, tout comme le système de santé minier avec les derniers mineurs.

Il semble que, sur le secteur de Molina-la-Chazotte, le renforcement des activités existantes ne prend pas très bien en compte les habitants vivant sur place. De plus, on observe un décalage entre aménagement et embellissement du centre ville des Saint-Etienne et celui de la ZAC, qui rappelle le phénomène de gentrification des centres ville.

Toutefois, le développement actuel a aussi des aspects positifs. Pour 50% des acteurs, les usines actuelles plutôt belles, bien entretenues, propres, associées à des espaces verts et arborées sont préférables aux anciennes usines et aux friches industrielles, ou à certaines ZI de la périphérie de Lyon. Ils considèrent à 45% qu'elles sont source d'apports financiers, de croissance économique et de richesse, de clientèle (bars-restaurants) ainsi que pour 41% source d'emplois nouveaux grâce par exemple à des activités de pointe originales de qualité et diversifiées.

Pour rapport au passé, des acteurs trouvent que le secteur s'est amélioré au niveau des accès (création et goudronnage de route, création de ligne de bus et d'arrêt), de la sécurité routière (amélioration du tracé des routes, création de ronds-points, de brises-vitesse), de l'aspect extérieur (rénovation de maisons et de quartiers), de la viabilité (eau courante, assainissement, gaz de ville, éclairage public, bacs à fleurs, coopérative de collecte des déchets). Certains apprécient, le calme du soir et des week-end et jugent les usines non-génératrices de nuisance, d'autant que l'on s'oriente vers un arrêt de l'implantation des transporteurs et des actions pour réduire les nuisances sonores. Pour finir, le projet d'A45 est parfois perçu comme essentiel pour désengorger la zone et favoriser son développement économique.

En somme, il y ceux qui voient des améliorations et ceux qui voient que les améliorations sont mal faites ou mal prévues.

Concernant les inégalités face aux risques et aux nuisances 73% des acteurs enquêtés critiquent le trafic routier, notamment celui des poids lourds, source de bruits, de danger et d'encombrement. De plus 64% des acteurs déplorent les nuisances sonores qui proviennent, outre de la circulation, du ronron des ventilateurs d'usines. Sont ensuite perçus des problèmes d'insécurité (vandalisme, cambriolage), de pollution chimique et visuelle, d'imperméabilisation des sols, de disparition de ressources en eaux (ruisseaux, étangs), de pollution olfactive et de dangers dus au tracé des routes et des carrefours. Ceci concourt à une perte globale de calme et de tranquillité. Le projet d'A45 est dans ce cas source de destruction de maisons, de l'environnement et de coupure notamment avec La Talaudière. Quelques acteurs perçoivent encore des risques industriels mal connus, un réseau d'assainissement mal conçu et des problèmes de surdité dans les graves près de l'A72.



Figure 15. La rue Jean Rostand : une concentration des nuisances ?

(Photo : F. Paran et S. Mille - 2006)

Les seuls risques naturels perçus sur la zone sont les risques d'inondation au niveau du ruisseau des Eaux Jaunes et de l'Onzon sur le secteur du Pôle de la viande.

En résumé, c'est le développement des infrastructures routières qui est la source des plus graves nuisances et risques perçus

En termes d'inégalité sur la capacité d'action sur l'environnement, environ 32% des acteurs se sentent oubliés, abandonnés ou non-écoutés par les élus. Ceci est en lien avec les perceptions de ceux qui considèrent qu'ils ne sont pas assez informés, qu'il n'y a pas assez de communication sur les projets en cours, sur les risques potentiels et qu'il n'y a pas de consultation ou de concertation concernant le développement de la ZAC. D'autres soulignent le côté statique et trop consensuel des politiques qui nuit à l'avancée des projets, à la prise de décision et à la gestion de la ZAC. C'est aussi le cas pour ceux qui pensent qu'il y a trop de responsables sur la zone et trop de structures décisionnelles (3 communes et une communauté de communes). Pour finir quelques acteurs regrettent le mauvais partage des impôts locaux, utilisés en priorité pour des actions en centre ville de Saint-Etienne, l'absence de travail pour réduire les nuisances et d'étude épidémiologique sur la ZAC.

Rares sont les acteurs qui envisagent des actions positives. Toutefois, la commune de La Talaudière est parfois citée pour la bonne information qu'elle diffuse sur les projets et les risques potentiels. Par ailleurs, certains soulignent comme élément positif la création d'une association d'entreprises, les tentatives de concertation pour l'élargissement de la ZAC, le financement des fondations spéciales pour construire sur des sols instables et les projets pour l'amélioration de l'environnement de la ZAC par Saint-Etienne Métropole.

Paroles d'acteurs : les problématiques environnementales

...Avec la Zone Industrielle, on a aussi eu des avantages : les voies d'accès goudronnées, les routes, le bus, une viabilité plus ou moins bonne avec l'eau courante et l'assainissement, le gaz, l'éclairage public... Alors, j'ai un sentiment partagé, il est difficile de faire la part entre les avantages et les inconvénients...

...C'est une zone moderne dans laquelle il est agréable de passer à travers car les bâtiments sont neufs, ce n'est pas une Zone Industrielles comme on les faisait dans les années 1970... Ce que j'entends par développement, c'est qu'il y a pas mal d'usines, de grosses usines même et que l'ensemble est moderne, neuf, avec des activités de pointe... Il y a aussi des usines que l'on trouve nulle part ailleurs... Niveau circulation, ça passe encore... Nous on a une position un peu extérieure, on ne subit pas les inconvénients... On a les avantages mais pas les inconvénients comme le bruit, la circulation des camions et des véhicules...

...Dans les années 1955-1965 ça été la débâcle complète, les gens ont été forcés de partir dans le privé, dans la métallurgie... Mais les mineurs ont une façon de vivre difficilement adaptable aux autres mondes... La verdure, l'environnement, maintenant il y a des usines de partout... Avant, il y avait beaucoup de verdure car la mine occupait un terrain immense et les puits peu de place... Entre les puits il y avait des espaces verts, des arbres, des bois... Mais, il faut vivre avec son temps, on ne peut plus travailler comme il y a 50 ans... Ici, on produit de tout : des transports, de la mécanique, des bâches... Le site de Molina ne produit pas de nuisances...

...La zone industrielle est un apport financier pour la société, un apport d'emplois, elle est nécessaire... Avant, la mine et le tissage occupaient les gens à Saint-Jean et à La Talaudière... Maintenant, il a fallu trouver autre chose, l'industrie est un mal nécessaire... Le gros problème, c'est l'implantation de transporteurs avec une multitude de camions qui encombrent les routes et les autoroutes... Par contre, il y a le problème de l'A47 qui est saturée et pour le transport ça ne va pas du tout... Le projet d'A45 est la solution. Cette nouvelle autoroute conditionne la survie de la zone... Si elle ne se fait pas, c'est sûr, de nombreuses entreprises vont partir d'ici...

...L'A45 serait une bonne solution pour désengorger la zone...

...Je pense que c'est une réussite, c'est bassin d'emploi intéressant... Aujourd'hui, il n'y a plus de développement possible car tous les terrains sont occupés... Pourtant, le Marché de Gros voudrait s'installer par ici, mais pour l'instant c'est un projet...

...L'A45 est prévue pour 2011 ou 2015... En 1989, on pensait qu'elle serait construite dans les 10 à

15 ans... Cette autoroute est nécessaire car elle donnerait un accès direct et facile vers Lyon... Je pense que l'A45 permettrait de développer notre activité avec l'échangeur car on aurait accès partout...

...A La Talaudière il n'y a pas de problème de stationnement (même si ça commence à saturer), il ne faut pas payer pour stationner, il y a moins de circulation... De plus, il y a plein de super-boutiques... Aujourd'hui, c'est plein de monde à La Talaudière, c'est de plus en plus connu, le bouche à oreille fonctionne bien... Oui, très satisfaite... Au contraire, je ne pourrais pas vivre près du Boulevard Jean Rostand, je déteste cet endroit... Il y a une mauvaise exposition, ça a l'air très humide et c'est juste en face de Montreynaud... Pour le sport il y a Méons... C'est pas loin et c'est super-pratique... C'est génial pour les enfants, on peut y aller à pied et là-bas ils peuvent faire du vélo... Il y a aussi un joli parc à La Talaudière et un Parc Naturel avec un plan d'eau et des canards...

...La zone s'est améliorée, beaucoup de façades de maisons, de bâtiments ont été refaites... L'amélioration de la zone concerne aussi les routes et les trottoirs bien aménagés mais qui se dégradent vite, la démolition de vieux bâtiments, et la construction du parking bien pratique pour la clientèle du bar...

...Il y a encore quelques soucis, quelques nuisances, par exemple le bruit du ferrailleur à côté, parfois la nuit et les week-end... Mais ça, on ne peut pas trop se plaindre, il travaille et on est dans une zone industrielle... Pour moi, c'est normal, en plus ça reste supportable... Si je ne peux pas le supporter, et bien je m'en vais, dans un coin vraiment tranquille comme la Haute-Loire...

...On est bien informé sur les dangers potentiels de la zone industrielle car on est parents d'élèves à La Talaudière... Pour l'école, les dangers immédiats sont une usine avec des produits inflammables et un risque d'inondation par l'Onzon... Sinon, la zone industrielle est gage de calme... En effet, on travaille la journée donc on n'entend pas l'activité de la zone : le soir et les week-end il n'y a personne et beaucoup moins de passage...

...Il vaut mieux avoir des industries que des crassiers, car elles permettent de développer le commerce et de créer des emplois... Cette évolution a été prévue juste pour les industries par pour les habitants du lotissement... Ce qu'il aurait fallu faire, c'est choisir soit des usines soit des lotissements d'habitation mais pas faire les deux au même endroit...

...Le mieux, ce serait qu'on arrête et qu'on se contente de ce qu'on a, autrement ça va devenir difficile à gérer... Il faut arrêter l'extension et vérifier qu'on n'a pas de pollution... Si on arrive à trop de monde, il va être difficile de gérer et d'entretenir l'eau et le patrimoine (les routes, les biens publics...)...

...La fin de la gratuité de l'eau a posé des problèmes auprès des anciens jardiniers... L'ancienne source importante utilisée pendant 50 ans provenait du crassier au-dessus... C'était une eau gratuite mais déclarée impropre à l'arrosage par le laboratoire d'analyse à cause de la présence de salmiac... ...Il y a aussi le problème de la circulation sur la rue J. Rostand où il passe au moins 500 camions par jour en plus des nombreuses voitures... C'est une erreur d'avoir implanté autant de transporteurs routiers sur la zone car il y a beaucoup trop de camions... La nuit, c'est plus tranquille ainsi que le week-end... Il n'y a pas vraiment d'heure de pointe, il y a un fort trafic dès 5h00 du matin jusqu'à 20h00...

...Les gens d'ici auront des problèmes pour vendre leurs maisons à cause de l'environnement...

...A l'époque, on croyait les élus... Mais on a découvert par la suite que le projet existait depuis 1960... Nous, on tenait à la vie de campagne tranquille et sans bruit... La route a tout démolí... Les élus se fichent pas mal des habitants... Lors de la première construction d'usine, il n'y a eu aucune information en direction des habitants... Avec l'extension de la Zone Industrielle, on a vu arriver des industries bruyantes et polluantes...

...Aujourd'hui, c'est terminé l'odeur des foins... avant sans la route il n'y avait pas de danger...

...Il n'y a rien ici, c'est la dèche autour, le centre est ailleurs... Par exemple, pour faire les courses, il faut prendre la voiture...

...L'espace de vie est limité à cause de la Zone Industrielle, il est nécessaire de se rendre à l'extérieur pour exercer des activités de loisirs et de sports...

...Avec l'installation de la Zone Industrielle nous avons eu beaucoup de problèmes... Les élus se fichent bien de nous... Ici, il n'y a jamais eu de concertation, on a toujours été mis devant le fait accompli... Par exemple, nous avons la jouissance d'un filet d'eau (autorisation de prélèvement) qui vient de la colline... Nous avons creusé une boutasse pour retenir un peu d'eau... Le problème, c'est que la route a été construite plus haut que le terrain... Lors d'un gros orage, elle a fait barrage et nous avons été inondés, le niveau d'eau est monté de plus d'un mètre et a noyé le terrain... Dans les faits, la route a barré l'évacuation vers un étang qui a aujourd'hui disparu... Deux autres ont été

supprimés : un vers Bramafaim (Pôle de la viande) et un autre là où est construit le bâtiment Casino... Pour aggraver la situation, l'évacuation de l'eau tombant sur la route, quand il y a de l'orage, est mal prévue et l'eau s'écoule vers notre terrain...

...Une enquête réalisée en 1995 montre qu'à cette date un seul emploi avait été créé, car en fait les nombreuses d'entreprises qui sont ici sont simplement délocalisées de Saint-Etienne... Le choix a été d'embellir le centre ville et de mettre les industries en périphérie... Pour les grosses industries comme le béton, il n'y a pas trop le choix, mais de nombreuses petites industries auraient pu rester en ville...

...A une époque aussi, on a eu de grosses vibrations... Elles venaient de l'usine de retraitement de métaux... Quand ils concassaient les voitures, les réservoirs d'essence mal ou pas vidangés explosaient... Chez une personne du quartier, les vibrations décollaient le carrelage... Aujourd'hui c'est fini, mais le ferrailleur reste très bruyant...

...On souffre vraiment d'un manque de communication... Par exemple, ils ont construit des trottoirs, parfois très larges, mais il n'y a pas de piétons... Les trottoirs, c'est juste pour la bonne image de la zone pour que les chefs d'entreprises viennent s'installer... On nous fait des aménagements qui servent à rien et qui parfois embêtent plus le monde qu'autre chose...

...Aujourd'hui, la plupart des terrains des mines sont vendus, le parc immobilier aussi (avec une priorité d'achat pour les mineurs)... Le problème, ce sont les concessions, l'abandon des concessions est difficile car les communes n'en veulent pas car elles ne veulent pas être propriétaires du sous-sol et de ses problèmes (effondrement, pollution...)... Il reste aussi les terrils « les tripes du grand-père » et les anciens mineurs y tiennent encore beaucoup... Il y a un projet d'aménagement sur le terril du puits Couriot : promenade, zone paysagère, restaurant panoramique... Les terrils présentent aussi un intérêt écologique (faune, flore) et minéralogique... Il serait bon que les terrils restent comme témoignage...

...Lors de l'implantation de la zone, dans les années 1970, il y a eu beaucoup de râleurs... Certains se sont plaint du bruit des compresseurs et des problèmes de picotement au moment d'utiliser l'eau courante... C'était un problème de prise de terre... Il y a eu aussi des manifestations contre une boîte de traitement d'huiles usagées à cause des odeurs... Depuis, il est vrai que cette entreprise a fait le nécessaire pour qu'il n'y ait plus d'odeur... Il y a eu aussi des plaintes contre la casse auto à cause de son aspect désagréable à la vue... Elle est aujourd'hui supprimée et remplacée par un parc paysager... Il y a eu encore des plaintes pour le bruit...

...Le terrain ici n'est pas très bon, en plus dessous c'est tout vide... On a eu des problèmes avec les explosions du ferrailleur qui cassaient les vitres et décrochaient les plafonds... C'est vrai qu'ici il y a beaucoup de circulation, mais ça va car c'est pas trop près des maisons... En plus, comme la route du ferrailleur ne passe plus vers la maison on a moins de bruit et de poussières qu'avant... Ici, il y a du bruit mais c'est normal, il faut bien que les gens travaillent... Maintenant, il y a plus de voitures, mais ce n'est pas un luxe, c'est un besoin... Moi, la voiture me manque comme un doigt à la main... Comme il n'y a rien ici, la voiture permet de sortir... Maintenant que je n'ai plus de voiture, il me reste la télé et le jardin...

...Il n'y a pas de bus le dimanche, en semaine les horaires ne sont pas adaptés... C'est pas pratique car pour toutes les activités, les services (loisir des enfants, médecin, crèche) il faut au moins aller au Soleil ou à Méons...

...Au départ, on s'est installé ici pour la campagne, finalement c'est des usines... Le changement est complet... Le quartier est complètement déformé, défavorisé et oublié par la mairie... Il y a par exemple, des problèmes de bruit avec les bennes de l'usine d'à côté, mais personne ne nous écoute et le problème n'est pas résolu...

...A la création du boulevard Jean Rostand, il y a eu 2 accidents mortels (des piétons fauchés par les voitures)... Avant, c'était une grande ligne droite où les gens roulaient très vite... Depuis, ça c'est amélioré car il y a eu des dos d'ânes et des ronds-points...

...Il y a les problèmes de pollution l'été, surtout quand il fait chaud et qu'il n'y a pas de vent...

...Le problème, c'est que c'est Saint-Etienne Métropole qui décide de tout sans nous... Oui, je suis né ici, j'habite ici aussi... Mais d'un autre côté Saint-Etienne nous a oublié... Tous les courriers qu'on a envoyé au Maire n'ont pas eu de répercussion... On est juste un peu sollicité quand il y a des élections...

...J'avais plus de 50ha d'un seul tenant... C'était une très bonne terre, avec l'irrigation, pour l'exploitation de polyculture élevage... Le seul problème qu'on avait c'était les eaux d'exhaure des puits de mines qui allaient dans le ruisseau des Eaux Jaunes... Ces eaux riches en oxyde ferreux ne devaient pas être bues par les bêtes... Aujourd'hui, le ruisseau est couvert et il reçoit les eaux d'assainissement du secteur...

...Le problème des terrains non-constructibles, c'est que les gens ne veulent pas les louer aux

agriculteurs... Ils préfèrent les laisser en friche pour vendre plus cher le jour où les terrains deviennent constructibles...

...Maintenant, tout est pollué... La mairie a fait construire des maisons au ras de l'Onzon qu'il faudra détruire si l'A45 se construit... Il faut aussi savoir que le Pôle de la viande est situé en zone inondable...

...Avant, c'était l'évasion... Les promenades dans les bois et dans les prés, les vaches à la place des usines et les chevaux de traits... Aujourd'hui, ils ont été remplacés par des véhicules dont le nombre ne cesse d'augmenter ce qui provoque beaucoup de passage... Avant, on allait acheter notre fromage, nos œufs frais, notre lait à la ferme... Avant, je pouvais chasser où je voulais... On avait le droit de chasser sur les terrains des mines, et c'était gratuit... Avant, il y a 20 ans, je chassais aussi vers l'Onzon, maintenant, il y a un lotissement...

...Il y a aussi les jeunes qui squattent le parking qui constituent une nuisance... Ils se regroupent pour boire, fumer, écouter de la musique... Ils se livrent aussi à de petits trafics... Ils font beaucoup de bruits jusque très tard dans la nuit (4h du matin) et laissent traîner tous leurs déchets sur place...

...Il y a aussi des problèmes, par exemple avec les poubelles... Il n'y a pas de conteneur et les pies crèvent les sacs... C'est honteux, c'est une catastrophe...

...Les enfants vont à l'école à La Talaudière même si normalement ils auraient dû aller à l'école qui se trouve près de Castorama... Le problème c'est que le quartier où se trouve cette école est un quartier qui se meure, un quartier où il y a de moins en moins de monde et où l'école est passée en quelques années de 8 à 2 classes... Je n'avais pas envie de mettre mes enfants dans une école fantôme, et puis comme on fait tout à La Talaudière c'est plus pratique...

...Un autre changement est le prix de l'immobilier qui a doublé... Ici et à La Talaudière le prix des terrains est très cher... C'est une zone qui a beaucoup de succès... Aujourd'hui, on ne pourrait sans doute pas acheter une maison aussi facilement qu'il y a 8 ans...

III.1.2.3. Tri croisé

Suite à l'analyse à plat, nous avons effectué une analyse croisée à l'aide d'une ACP (Analyse en Composante Principale). Cette analyse associe aux précédentes statistiques les différents types d'acteurs décrits précédemment. L'objectif de ces deux traitements statistiques est de dégager les grands thèmes évoqués.

Pour le traitement des données nous avons retenu 88 indicateurs (Annexe 2) sur les 218 initiaux utilisés pour le tri à plat et la production des camemberts. Compte-tenu du nombre relativement faible d'acteurs enquêtés et de leur variété, la diversité des points de vue est assez importante. En effet, l'ACP réalisée montre que les trois premiers axes permettent d'analyser respectivement 16%, 9,6% et 9,4% de la variabilité, soit au total seulement 35%.

Les graphiques représentant les cartes factorielles et les cercles de corrélation des axes 1, 2 et 3 de l'ACP sont en annexe 2.

L'axe 1 exprimant 16% de la variabilité est l'axe qui classe les acteurs selon la satisfaction/insatisfaction. Les acteurs positionnés les plus à droite sur le graphe sont les plus satisfaits, et ceux positionnés les plus à gauche les moins satisfaits. Ces derniers sont particulièrement sensibles aux problèmes de pollution chimique (INrn4), à l'absence de service proche (INeun7) et au sentiment d'enfermement (Tvpr2 et INeun4). On observe que les anciens-résidents sont les plus sensibles à ces problèmes (A8, A7, A12, A16). D'une manière générale, les résidents sont les plus sensibles aux problèmes et notamment ceux habitant à l'intérieur de la ZAC et à proximité de la rue Jean Rostand (A8, A14, A7, A12). Ceux habitant dans des îlots encore préservés ou plus loin de la rue Jean Rostand sont moyennement sensibles (A16, A19, A3, A22), et ceux habitant en périphérie de la ZAC, proches des collines plus vertes, moins sensibles (A5, A17, A21).

L'axe 2 exprimant 9,6% de la variabilité est l'axe qui classe les acteurs selon leur sensibilité à l'absence de consultation (INA4) et au statut de zone de transit du secteur (INeun6 et Tem3) (en haut) ou à la perte de convivialité (en bas). Ces derniers ressentent

la perte de l'esprit mineur (CONp3), la perte de l'esprit village (CONp2) et la perte de la solidarité de voisinage (CONp4). Il s'agit en majorité d'anciens résidents ou non (A12, A7, A2, A10, A8, A16) et de moyennement anciens résidents (A17, A22, A3).

L'axe exprimant 9,4% de la variabilité est l'axe qui classe les acteurs selon leur perception de la ZAC. Vers le bas on trouve les acteurs sensibles au bruit (Tvpr6 et Tccp2) et à la présence des usines (Tvpr5). Vers le haut les acteurs qui perçoivent les usines comme plutôt bien faites, entretenues et génératrices d'espaces verts (Tvpr3 et INeup1) et comme source de redémarrage et de croissance économique (Tvpr9 et INeup2). Encore une fois, les résidents sont plus sensibles au bruit qu'à l'aspect croissance économique.

L'ensemble des résultats, qu'ils soient issus du tri à plat ou du tri croisé nous permettent de dégager trois grandes thématiques importantes sur ce secteur.

III.1.2.4. Trois grandes thématiques

- **Thème 1 : La convivialité, la fraternité perdues – un passé révolu ?**

Le sentiment de fraternité perdue, de dispersion d'une communauté élective est très présent chez les anciens et chez les moyennement anciens. Cette idée est nettement moins présente chez les personnes installées sur la zone récemment qui ont tissé un réseau social spatialement plus large et qui sont plus mobiles. Les anciens regrettent tous la perte d'un esprit de solidarité, d'entraide, de convivialité entre les gens, d'esprit village. Ils déplorent en somme un changement de mentalité, un changement du monde devenu selon eux plus égoïste, plus autoritaire, plus intolérant, plus irrespectueux ; le monde du chacun pour soi. Ce changement peut-être imputé à l'ultra-libéralisme, aux pressions sociales, aux nouveaux modes de vie ou aux nouveaux venus. Le passé campagnard de ce secteur n'est sans doute pas étranger à cette perception

En soit, cette thématique est assez classique, voire banale. Toutefois, il semble intéressant sur ce territoire, de la mettre en balance, de faire le lien avec la solidarité exceptionnelle, mise en avant par le discours des acteurs, qui régnait à la mine ; solidarité bien supérieure selon eux à tous les autres corps de métiers. La mine, certes, mais aussi tous les métiers qu'elle drainait dans son sillage : agriculteur, tenancier de bar, marchand de vin... La disparition du paysan-mineur, par exemple, est un bon exemple de ce passé révolu.

Sur ce territoire, la reconversion des mineurs a été un moment difficile. Aujourd'hui, il ne reste plus grand chose des mines visible en surface, si ce n'est quelques noms de rues, de lieux-dits, des terrils... L'effacement est en ordre de marche. En effet, les anciens mineurs meurent peu à peu, la HBCM (Houillères du Bassin Centre Midi) liquide ses biens et va quitter Saint-Étienne d'ici 2007, et pour finir la caisse de sécurité des mineurs, témoin en lambeau des avantages acquis grâce aux luttes sociales, risque de disparaître.

Le secteur a aussi vu disparaître nombre de lieu de fraternité emblématique, des lieux nommés et situés comme les bars, endroits de rencontres, de dialogues et de boissons, ou des lieux plus tenus comme le pas de la porte où l'on se plaisait à discuter en famille et entre voisins en soirée. Les restes de cette convivialité perdue sont toutefois encore perceptibles dans des lieux comme les jardins ouvriers, les amicales laïques, les derniers bistrots, ainsi que dans des secteurs qui paraissent hors du temps, de petits îlots préservés qui génèrent encore les bries d'une vie de quartier... mais pour combien de temps ?

- **Thème 2 : Des hameaux dans les prés aux îlots de la zone Industrielle – le progrès en marche ?**

Une chose qui frappe quand on arrive à Molina-la-Chazotte, c'est l'absence de piéton et la présence d'îlots d'habitations, parfois anciens, au milieu des usines. Ici, le développement à grande vitesse de la zone a été mangeur d'espace et dévoreur de terrains. De plus, l'agrandissement de la zone industrielle est encore d'actualité et potentiellement en devenir. Ainsi, nombreuses sont les personnes enquêtées qui se sentent cernées, entourées, encerclées et qui redoutent une extension encore plus grande des usines.

Par le passé, Molina-la-Chazotte était une zone de campagne, c'est-à-dire une zone calme, tranquille, éloignée, sans bruit, sans pollution, sans circulation et caractérisée par la verdure. Désormais, le secteur est souvent considéré comme un entre-deux, mi-ville, mi-campagne, avec comme nous l'avons vu des qualités et des défauts diversement appréciés.

Aujourd'hui à Molina-la-Chazotte ce sont les usines qui dominent, en cela qu'elles sont le principal élément marquant du secteur avec le reste du bâti, c'est-à-dire les habitations. La question de l'élément marquant permet de distinguer les acteurs orientant leur regard sur l'intérieur de la zone industrielle et qui sont frappés par l'importance du trafic routier, le bruit, la pollution ou son côté zone de transit ; et ceux orientant leur regard vers l'extérieur, vers les collines verdoyantes et arborées et qui sont marqués par le calme et la verdure. La question du centre renforce cette perception car il est souvent positionné vers l'extérieur dans une commune voisine (notamment pour l'accès aux services) ; Molina-la-Chazotte n'ayant pas réellement de lieu central ce qui confirme son statut de zone de passage, de travail et de transit. De plus, les frontières de la zone semblent difficiles à définir. La délocalisation d'usines du centre ville et l'implantation de nouvelles entreprises a généré une réduction de l'espace, une modification des frontières qui ce sont refermées sur les habitants. De plus, certaines activités comme l'agriculture ce sont vues expulsées en périphérie de la zone industrielle sur ces fameuses collines verdoyantes.

Les frontières sont donc mouvantes, elles se rapprochent des habitations. Il y a souvent un sentiment d'envahissement et de dépossession de la part des acteurs. Beaucoup d'habitants se sentent par ailleurs spoliés et oubliés. Les perceptions de la nature-campagne sont diversifiées. Ici, l'idée de la campagne est polymorphe. Nous sommes confrontés à des perceptions très variées. Il faut dire que la situation est complexe : cet endroit n'est pas à la ville, mais il n'est pas vraiment à la campagne non plus. Ce n'est pas la vraie campagne. Pour certain, cet endroit cumule les défauts de la ville et de la campagne. Ceci conduit à des perceptions très antagonistes du secteur : les anciens regrettent souvent le temps de la tranquillité des hameaux dans les prés, alors que certains nouveaux venus au contraire, qui ont fuit la ville, mettent en avant un calme relatif !

- **Thème 3 : Les inégalités écologiques – approche par les héritages, l'accès à l'environnement, les nuisances, les risques, la capacité d'action et les problématiques environnementales**

Le territoire de Molina-la-Chazotte est chargé d'un long passé industriel. Il existe essentiellement deux grosses strates historiques de problèmes et de nuisances perceptibles dans le discours des acteurs : 1) ceux hérités du passé minier et de l'industrie métallurgique ; et 2) ceux induits par le développement récent de la zone industrielle.

Concernant le passé minier et métallurgique, les acteurs mettent en avant les problèmes sociaux et de santé comme les maladies des mineurs, leur reconversion difficile, ainsi que les problèmes de chômage. Ils pointent aussi du doigt l'instabilité du sous-sol due aux galeries de mines, de pollution de l'eau due tantôt au ruissellement actuel dans les terrils ou aux exhaures du passé, la pollution des sols. De plus, nombreux sont ceux qui se souviennent de la

poussière de charbon qui couvrait le paysage de noir, puis des friches et des bâtiments industriels abandonnés.

Concernant le développement industriel récent, les acteurs focalisent sur les problèmes de bruit dus à l'activité de certaines usines et à la circulation, de sécurité routière dus au passage de nombreux camions et voitures, d'absence de service proche ou adapté comme les bus, de destruction paysagère et de nuisances visuelles. Pour eux, la zone industrielle s'est faite sans tenir compte des habitants. Toutefois, certains préfèrent les nouvelles usines aux anciennes, et sont plus sensibles au développement économique, à la création d'emplois qu'aux nuisances.

Il est notable ici que les acteurs ont surtout une perception des nuisances proches de chez eux ou de leur lieu de travail et semblent peu informés des risques industriels potentiels des entreprises classées ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement) et des risques naturels. Par ailleurs, certains mettent en avant des avantages apportés par le développement de la zone d'activité, notamment l'arrivée du gaz, la construction et l'entretien des routes, les aménagements paysagers qui ont remplacé les friches post-industrielles.

De plus, nombre d'acteurs se sentent isolés et oubliés des élus. Ce sentiment est surtout présent dans les secteurs produisant et concentrant plus de nuisances. En effet, ceux positionnés à l'intérieur de la zone industrielle, et plus particulièrement aux abords de la rue Jean Rostand, ressentent plus de nuisances que ceux positionnés en périphérie. Le territoire génère donc des inégalités spatiales en termes de nuisances...

III.1.3. Discussion et conclusion

III.1.3.1. De la vie collective à l'individualisation

Selon Bourdin (2005) la question de l'individualisme est une question centrale et délicate de la vie dans les métropoles : « Les débats sur l'individualisme entraînent trop souvent la confusion entre les jugements de valeurs et l'analyse des processus sociaux. S'inquiéter du succès des valeurs individualistes ou condamner l'égoïsme à courte vue n'empêche nullement d'identifier et d'analyser un processus d'individualisation qui se développe sur la longue durée. Ce processus n'est ni bon ni mauvais en soi : il modifie les caractéristiques de la vie sociale et les conditions de l'action, en particulier de l'action publique. Vouloir revenir à la vie collective ou aux modes de gouvernement ‘d'avant’ est illusoire ». Les causes de cette individualisation sont nombreuses et peuvent provenir soit d'une histoire longue soit de phénomènes récents (ex : division sociale du travail, transformation des modèles de consommation). D'après Bourdin (2005), l'individualisation se traduit par :

- L'affaiblissement des appartenances sociales, familiales et religieuses où « chacun se définit moins comme ‘un membre’ que comme un ‘acteur’ en relations avec d'autres » ce qui provoquerait une augmentation de l'affirmation individuelle ;

- La tendance à la différenciation individuelle dans un monde incertain où les choix doivent se faire entre un nombre croissant de possibilités, que ce soit pour l'accès aux biens, les contrats à signer, l'itinéraire de carrière, les médias, l'interprétation du monde ;

- Un ordre quotidien de moins en moins bien établi où l'on a désormais « la capacité de choisir ses relations selon ses goûts, ce qui éviterait les tensions découlant des appartenances obligatoires » (ex : village, quartier...) ;

- Une difficulté accrue pour accéder à l'offre urbaine non seulement sur le plan économique, mais aussi sur celui de l'accès à la bonne information pour devenir « maître de son environnement immédiat, de l'organisation de sa vie quotidienne et de sa famille ». Le sentiment d'insécurité serait lié à l'incomplétude d'une telle maîtrise.

Ces différents points tendent à montrer la ville comme un espace de liberté ouvert au choix (ex : choix de l'espace de vie). Toutefois, comme le souligne Jaiillet-Roman (2005), il semble exister des voies préférentielles « qui déterminent les trajectoires résidentielles et les

conditions d'accès aux aménités » selon qu'on appartient aux élites, aux classes moyennes salariées ou aux populations en situation précaire.

Le processus d'individualisation semble donc être un phénomène de société global. Il entre en jeu sur le secteur de Molina-la-Chazotte. D'un côté, il y a les anciens qui regrettent la disparition des valeurs de vie collective, de solidarité locale, de l'esprit village, d'autant plus fortement à notre sens, que l'esprit mineur devenu mythe est encore tenace dans le souvenir des habitants les plus anciens. D'un autre côté, il y a les plus jeunes qui au contraire ont su construire leur vie sur l'affaiblissement des appartenances sociales obligatoires et sur un espace dépassant la notion de quartier. Le glissement s'opère donc bien d'une organisation passée révolue vers une autre forme de contrat social.

III.1.3.2. De la réduction de l'espace aux inégalités écologiques

Si les formes sociales évoluent, les formes spatiales ne sont pas en reste. Comme nous l'avons déjà évoqué, le secteur de Molina-la-Chazotte est un palimpseste des différentes strates d'occupation des sols et d'activités : ainsi s'entremêlent et se superposent le temps de la proto-industrie, celui de la périphérie de plaisance, le temps de la mine, de son déclin, des friches industrielles et pour finir celui de la requalification en zone industrielle. La marge constituée par le secteur de Molina-la-Chazotte connaît une occupation de son espace de plus en plus dense : reste aujourd'hui quelques îlots de campagne dans la marge industrielle. Que ce soit les anciens qui regrettent la disparition de la verdure ou les plus jeunes qui redoutent l'extension de la zone industrielle et par voie de conséquence la diminution des espaces verts, chacun semble vouloir conserver la zone dans l'état de verdure où il l'a trouvé.

Le diagnostic de la ZAC de Molina-la-Chazotte réalisé par Cesame & Aden (2002) rappelle les ambitions de départ du SIMOC pour l'amélioration et la requalification de cette zone de vaste friche libérée des houillères. Il s'agissait de « préfigurer les ensembles industriels de demain », de créer une « zone exemplaire » associant secteur résidentiel, secteur de plein air, secteur de service et secteur industriel pour « un cadre de vie et de travail agréable », « un véritable parc où il ferait bon vivre ». Toutefois, le centre de vie prévu au Gros Chêne n'a jamais été réalisé.

D'emblée ce diagnostic souligne l'existence d'inégalités au niveau des protections des zones d'habitation selon leur situation par rapport à la ZAC. En effet, les zones UF et UG permettent respectivement l'implantation d'installations classées à autorisation et à déclaration avec des marges d'isolement. En revanche, pour les zones UT destinées à l'implantation d'activités tertiaires il n'est pas prévu de marge d'isolement par rapport aux habitations. Toutefois, de telles activités peuvent générer des nuisances, sonores par exemple, pour les maisons installées tout près.

Une enquête accompagnant ce diagnostic a été réalisée auprès de 85% des entreprises à l'aide d'un questionnaire papier. A l'époque 89% des entrepreneurs ne connaissent pas le gestionnaire de la zone et ne se sentent pas assez informés. Ils se déclarent satisfait à 48% de la gestion des espaces publics et à 53% de la gestion des espaces verts. Au contraire, 57% sont mécontents de la gestion de la signalétique routière, 65% demandent une amélioration de la sécurité routière (45% jugent l'accès et le trafic encombré et 35% dangereux) et 53% demandent une protection contre les vols et dégradation. Dans cette enquête, les risques naturels et industriels sont peu évoqués et seulement 19 entreprises déclarent faire du bruit et 14 produire une pollution aérienne. De plus, il apparaît que les entreprises utilisent les services extérieurs à la zone en l'absence de centre de vie, « le territoire n'est pas perçu comme une entité, la plupart des entreprises se vivent comme appartenant aux communes de Saint-Etienne ou La Talaudière ». L'analyse des résultats met à jour :

- des thématiques mineures : bruit (essentiellement dû au trafic routier) et pollution de l'air ;
- des thématiques intermédiaires : création de services, sécurité (vols, dégradation, route), risques naturels et industriels majeurs (15 entreprises ICPE et 28 déclarées, inondation, sous-sol instable), déchets ;
- des thématiques majeures : signalétique routière, transport en commun, accessibilité et sécurité routière (danger lié au mélange de flux urbains et flux liés à la zone), paysage (garder les espaces verts), absence de projet de zone (quelle extension ? quels habitats conserver ? quelle trame verte conserver ?).

Ce travail est complété par une enquête auprès des riverains et des acteurs institutionnels impliqués sur le secteur de Molina-la-Chazotte.

L'enquête riverains a été réalisée auprès de 29 foyers à l'aide d'entretiens téléphoniques de 30mn fondés sur un questionnaire. Elle met en évidence l'existence de 2 groupes d'acteurs :

- les premiers habitant le sud-ouest de la zone sur la commune de Saint-Etienne (notamment rue Jean Rostand) seraient défavorisés socialement et spatialement ;
- les seconds habitant le nord-est du secteur sur les communes de La Talaudière et de Saint-Jean-Bonnefonds seraient plus favorisés (meilleur niveau de vie, maisons individuelles, présence d'espaces verts et de prairies).

L'enquête révèle effectivement que le niveau de gêne ressenti est supérieur pour les habitants du secteur sud-ouest que pour ceux du secteur nord-est. Les gênes prioritaires perçues sont les suivantes : manque de communication avec les entreprises et les collectivités (notamment sur les risques industriels et le projet de zone), transport (manque de bus, aménagements routiers insatisfaisants, sécurité routière), vie de quartier (pas de services, pas d'animation culturelle, voiture obligatoire, pas de bus le week-end). On observe aussi d'autres types de gênes : bruit (camions, voiture, train, autoroute, entreprises), sécurité (vol), pollution atmosphérique (peu perçue sauf pour le trafic et les entreprises), cadre de vie, proximité des usines, extension de la zone, odeurs. Il apparaît dès lors que pour rendre localement la vie agréable il est nécessaire d'améliorer son accès et de diminuer le bruit, de développer les espaces verts, de diminuer la pollution, d'augmenter la vie sociale. De manière plus globale, il faudrait créer des commerces de proximité, améliorer le réseau de transport en commun, la sécurité et l'information sur les entreprises, et assurer l'emploi.

L'enquête acteurs institutionnels quant à elle met en avant :

- les points forts de la ZAC : atouts paysagers (espaces verts, vallons, fermes), diversité économique, proximité urbaine (services), risques industriels et de pollutions limités ;
- les points faibles : repérage difficile (signalétique routière), proximité urbaine (existence de conflits avec les habitants qui contrairement aux acteurs institutionnels semblent refuser l'optimisation et l'extension de la zone industrielle), sécurité, vocation de la zone mal définie.

La comparaison de l'ensemble de ces résultats antérieurs à ceux de notre enquête fait ressortir différents éléments. Il semble qu'aujourd'hui la structure gestionnaire, c'est-à-dire Saint-Etienne Métropole est mieux identifiée par les acteurs. Toutefois, le sentiment de manque d'information, de consultation, de concertation persiste toujours. L'avenir quant à lui, reste un point flou. En effet, le projet de zone ne semble toujours pas clairement défini et la question de l'extension ou non de la ZAC est toujours sensible et potentiellement conflictuelle. Toutefois, pour tous les acteurs la question paysagère et de conservation des espaces verts reste majeure et centrale soit pour des questions d'images de la ZAC ou de qualité de cadre de vie. C'est aussi le cas pour la thématique des transports, de la sécurité routière, de l'absence de centre de vie et de la proximité des services. Les habitants et les

entrepreneurs sont particulièrement sensibles à ce dernier point. Pour les riverains ceci se traduit toujours en absence de vie de quartier et donc en perte de convivialité. D'une manière générale, les riverains sont toujours plus sensibles aux nuisances sonores et à la pollution chimique. Toutefois, les risques industriels et naturels restent peu connus soit par désintérêt de la question, soit par manque d'information, soit qu'ils sont jugés faibles.

Concernant, les riverains la perception des nuisances reste plus forte pour le secteur sud-ouest, notamment la rue Jean Rostand concentrant entreprises génératrices de bruits et fort trafic routier mêlant flux urbains pendulaires et flux liés à la ZAC. Ces nuisances sont perçues bien évidemment par les habitants de ce secteur, mais aussi par les habitants du secteur nord-est qui, sans qu'ils en pâtissent jugent ce coin moins agréable.

Malgré tout, les habitants se déclarent satisfaits à 82% de leur lieu de vie. Ce pourcentage est supérieur à celui obtenu lors de l'enquête réalisée dans le cadre de l'Agenda 21 local de Saint-Etienne Métropole, auprès de 700 personnes, soit 1 ménage sur 230, où le taux de satisfaction était de 77% (Epure, 2004). Les chiffres de l'INSEE précisent que ce pourcentage atteint habituellement de 90% ailleurs, et oscille entre 60 et 80% dans les ZUS. Cette enquête met aussi en avant le bruit et la circulation comme principaux points négatifs à l'échelle de l'agglomération stéphanoise.

De plus, il apparaît que cette agglomération a le statut de campagne-urbaine, où la ville à la campagne garde une image de belle nature, sans pour cela qu'il y ait une réelle opposition ville/campagne. Les modes de vie urbaine se diffuseraient à la campagne, en cours d'urbanisation, de part la plus forte mobilité des habitants et les meilleures conditions d'accèsibilité, grâce notamment au développement des transports en commun.

Les inégalités écologiques, rappelons le, se situent à la croisée d'une pensée environnementalistes visant à la préservation des espaces naturels et à la protection des ressources, et d'une pensée urbaniste visant à l'aménagement d'espaces, à l'accompagnement social et au vivre ensemble. Ces inégalités peuvent donc être sociales, territoriales, urbaines, environnementales (Laigle, 2004). S'il existe des inégalités écologiques globales, notre étude est quant à elle plus ciblée sur des inégalités écologiques locales.

Comme le souligne Laigle (2004), il existe des inégalités écologiques flagrantes dont les populations ont conscience, et d'autre plus diffuses inscrites dans le maillage des territoires dont elles n'ont pas conscience. Dans l'idéal, il faut donc d'une part permettre aux habitants d'exprimer leur vécu, leur ressenti quant à la qualité de leur vie ; et d'autre part explorer les données environnementales et sociales disponibles à l'échelle locale (Diebolt & al., 2005).

Lors de cette enquête, nous sommes seulement allés à la rencontre de quelques habitants du secteur de Molina-la-Chazotte ; enquête complétée par des travaux antérieurs fondés sur la rencontre avec des riverains, des entrepreneurs et des acteurs institutionnels du secteur. Notre enquête auprès des habitants confirme certains résultats présentés par Diebolt & al. (2005) :

- les questions de l'eau potable, de l'assainissement, de la propreté sont peu abordées, alors qu'il existe une forte demande et de fortes attentes sur la qualité et l'entretien des espaces verts ;

- les risques industriels et naturels sont peu perçus ou sous-estimés, alors que le bruit est considéré comme la nuisance n°1 avec la pollution de l'air.

En ce sens, notre étude semble refléter des éléments déjà perçus sur d'autres territoires, dans d'autres contextes locaux qui finalement révèlent des problématiques plus globales. De plus, il semble que les enquêtés parlent plus spontanément des inégalités qu'ils subissent plutôt que de celles qu'ils produisent, que des impacts qu'ils génèrent et des ressources qu'ils consomment. Au final, notre étude ne peut prendre tout son sens que considérée dans un

ensemble plus grand, c'est-à-dire en lien avec d'autres espaces, d'autres territoires, d'autres acteurs pour révéler les inégalités perçues. Les inégalités non-perçues devraient être mises en évidence par l'analyse de données sociales, environnementales ou épidémiologiques. De plus, que les données soient de nature objective ou de nature subjective comme les points de vue, il nécessaire de tenir compte de leur évolution au cours du temps.

III.1.3.3. L'implication des populations locales

Pour terminer cette partie, il nous a semblé pertinent de présenter les sentiments des enquêtés sur l'entretien oral et l'étude en générale. La plupart des enquêtés ont semble-t-il été intéressés par la séance d'entretien. Ils l'ont souvent trouvée positive et pensent qu'un tel exercice peut servir à quelque chose. Toutefois, on observe qu'un certain nombre d'entre eux ont répondu de manière lapidaire et polie à cette question sur l'intérêt de l'étude ; voire de manière laconique en disant par exemple « oui, j'imagine que ça peut servir à quelque chose ». Quoi qu'il en soit, l'étude a été globalement perçue de manière positive, notamment en terme prospectif : « c'est bien, si ça améliore les choses, si ça améliore la communication », « c'est bien, si c'est analysé et si l'analyse peut parvenir à des personnes influentes », ou encore « j'espère que ça apportera des choses dans la décision lors de création d'autres zones industrielles, que nos idées soient prises en considération, par exemple, qu'il existe des zones plus adaptées que d'autres pour recevoir des ZI, et qu'il ne faudrait pas toucher à l'habitat quand on construit des zones industrielles ». D'autres par contre pensent, malgré l'intérêt qu'ils disent porter à l'étude que « les enquêtes ne servent à rien car les élus s'en foutent. Pourtant, il faudrait que ce qui a été fait ici serve de leçon, pour que les élus ne refassent pas les mêmes erreurs ! ».

De plus, la dimension positive de l'exercice a aussi été appréciée d'autres manières. Certains enquêtés ont souligné tout l'intérêt de faire profiter les autres de leur savoir, notamment sur le plan de l'élargissement des connaissances : la rencontre et le dialogue avec les habitants étant un plus par rapport à une formation entièrement théorique. D'autres, ont apprécié qu'on s'intéresse à eux, qu'on parle de Saint-Etienne, de Molina-la-Chazotte et de ses habitants ou de leur quartier, et qu'on les sorte de l'anonymat. D'autres encore, s'intéressent au volet historique de l'étude et constatent qu'elle peut permettre de « voir comment les choses ont évolué ». D'autre enfin, focalisent leur intérêt sur l'opportunité qui leur était donnée de se poser des questions, de parler, de communiquer, de dialoguer ou de faire ressortir leurs racines. Il semble alors que l'entretien face à face soit plus apprécié que l'entretien téléphonique moins personnel et moins ouvert.

En somme, comme le souligne Emelianoff (2005), il apparaît donc impératif de s'appuyer sur les témoignages des populations et des communautés pour traiter une question comme celle des inégalités écologiques. En effet, d'une part les gens semblent porter de l'intérêt à notre problématique et semblent bien disposés au dialogue ; et d'autre part sont détenteurs d'une connaissance unique et de systèmes de représentations singuliers qu'il serait difficile d'appréhender sans les rencontrer.

Ce type d'approche demande donc de s'intéresser aux détenteurs du savoir, non seulement ceux disposant de savoirs institutionnels scientifiques, mais aussi aux experts-profanes¹³ dépositaires d'un savoir vernaculaire caché, confiné qu'il s'agit de débusquer. Ces personnes font souvent preuve d'une attention et d'une sensibilité à la nature particulièrement aiguisées, qui les conduit parfois à détecter les problèmes environnementaux, leurs causes ou leurs conséquences, avant les experts-scientifiques. Une des problématiques de recherche développées actuellement par le CRESAL de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne peut

¹³ Les sciences citoyennes - Vigilance collective et rapport entre profane et scientifique dans les sciences naturalistes

<http://dossier.univ-st-etienne.fr/cresal/www/seminaire-colloque/thema-sciences-citoyennes.htm>

être formulée sous la forme des questions suivantes : *Est-ce que, et comment les savoirs vernaculaires, scientifiques et institutionnels se rencontrent ? Est-ce que, et comment les référentiels des deux catégories se mêlent ? Qui sont les passeurs qui peuvent réaliser l'interface entre ces deux savoirs ?*

L'exploration de cette thématique conduirait à traiter la question des inégalités écologiques en se fondant sur ces connaissances pour constituer un corpus de valeurs et de représentations, afin de trouver l'intérêt commun poussant les acteurs à agir ensemble. Il pourrait aussi permettre d'identifier les acteurs leviers qui peuvent faire avancer les choses dans le bon sens, ou encore de proposer des outils pour une meilleure gouvernance facilitant le débat, l'acceptation des conflits et la reconnaissance des divergences comme préalable à un travail en commun.

Au final, il serait profitable de travailler, par exemple, comme initié plus loin dans ce rapport (Partie 4), sur la complémentarité des savoirs vernaculaires recueillis à l'aide d'entretien, des savoirs institutionnels envisagés par le biais de l'analyse des outils de gestion territoriale (SCOT, PLU, PDU...) ou de l'analyse des données socio-économiques et environnementales disponibles et accessibles.

Pour conclure, ce paragraphe propose sous forme d'une liste de points synthétiques les apports de ce travail d'enquête sur la thématique des inégalités écologiques :

- Il est important de prendre en compte le passé d'un territoire pour mieux appréhender son développement présent : le poids du cadre de vie campagnard passé, par rapport aux gros changements présents, étant lourd pour les anciens, moins pesant pour les plus jeunes. De plus, comme nous l'avons déjà souligné chacun souhaite, que ce soit des anciens ou de plus jeunes, conserver son cadre vie dans l'état où il l'a trouvé en arrivant.

- La dimension temporelle est d'importance non seulement pour prendre en compte l'évolution des territoires, mais aussi l'évolution des points de vue, des perceptions des acteurs.

- La thématique des inégalités écologiques ne semble pouvoir être appréhendée sans tenir compte de problématiques sociales plus globales, plus générales, et par exemple le glissement d'une vie communautaire à une vie plus individualiste.

- Les inégalités écologiques semblent fortement dépendre d'événements, de contraintes parfois très localisés, créant des différences de statuts sensibles sur des espaces, des territoires (ex : création d'une nouvelle rue provoquant une concentration des nuisances).

- Il existe des inégalités écologiques perçues (ex : renfermement de l'espace, nuisance sonore, pollution chimique et atmosphérique) et des inégalités écologiques non-perçues (ex : AEP, assainissement) ou sous-estimées (ex : risques industriels et naturels). De plus, certaines de ces inégalités perçues comme le bruit et la pollution semblent dépasser le cadre strict d'un territoire particulier pour apparaître dans un cadre plus global. De même, des thématiques comme la non-prise en compte des habitants, la gentrification et les infrastructures routières semblent récurrentes.

- Il est nécessaire de dépasser la simple prise en compte des inégalités environnementales, où inégalités subies, pour considérer pleinement les inégalités écologiques en y associant les inégalités produites. Ces dernières semblent plus difficiles à connaître par le biais d'un travail d'enquête.

- Il apparaît nécessaire de comparer des situations, des territoires entre eux pour mieux saisir la question des inégalités écologiques.

- Il est important d'aller à la rencontre des habitants pour saisir les savoirs profanes ou vernaculaires. Toutefois, il semble indispensable de travailler sur la complémentarité entre

savoirs profanes, institutionnels et scientifiques afin de mieux saisir les inégalités écologiques. De plus, il semble essentiel que le scientifique puisse travailler non seulement sur des corpus de savoirs, mais aussi sur un ensemble de données sociales, environnementales et épidémiologiques suffisamment locales pour être exploitables.

Au final, ce travail constitue une contribution pour une meilleure compréhension du concept d'inégalités écologiques et éventuellement un moyen de faciliter les choix d'indicateurs de ces inégalités. Il a surtout eu le mérite de s'intéresser aux populations locales trop souvent oubliées avec en toile de fond l'ambition de mettre les hommes au centre des politiques d'aménagement.

Les deux chapitres suivants de cette partie s'intéressent au secteur de Molina-la-Chazotte de manière complémentaire à l'approche par entretien. En effet, ils prennent en compte de manière plus approfondie le poids du passé territorial et donc la dimension temporelle. Ce deux chapitres s'attachent à appréhender l'évolution territoriale dans le temps :

- le premier par une approche cartographique, photographique et de visualisation de paysages numériques ;
- le second par une étude historique du territoire.

III.2. Géohistoire d'une périphérie exutoire

Objectifs et méthode

La zone d'activité de Molina La Chazotte (ZAMOC), est un espace hétérogène comprenant à peine 10 kilomètres carrés situé en périphérie nord de l'agglomération stéphanoise (F. 42). Au regard de l'ensemble des périphéries stéphanoises, un premier regard sur la carte IGN comme sur le paysage témoignent d'une forte hétérogénéité des espaces et des activités dominées cependant par la prégnance des bâtiments de type industriel récent qui sont semés sur la zone d'activité. Cet aspect paysager, particulièrement désordonné est le révélateur premier d'un cadre de vie qui peut être considéré comme néfaste pour les quelques 80 foyers qui y vivent ou le voisinent. Bordé aussi par un axe essentiel d'accès au centre de l'agglomération, l'A72, et positionné dans un futur proche dans les abords immédiats de la future autoroute A45, cet espace pourra être considéré sinon, comme une entrée de ville, au moins comme un paysage visible des axes d'entrée.

Au regard de projets d'agglomération qui cherchent à s'intégrer dans l'axe du développement durable, cette zone de marge urbaine peut-être considérée comme un exemple significatif des espaces de banlieue exutoire (ou, plus justement périphérie exutoire) qui semblent cumuler aujourd'hui des critères négatifs au regard d'espaces voisins. Face à cette problématique, on nous a demandé d'intégrer une démarche géographie historique reposant sur l'analyse des données paysagères issues du cadastre napoléonien datant du début du XIX^e siècle. Pour intégrer ces données dans les problématiques actuelles, nous avons choisi d'intégrer une démarche de géohistoire liant ce passé lointain au présent. Ainsi, la description de l'espace actuel aide à comprendre les différentes strates naturelles et historiques le composant. Les informations du début du XIX^e siècle seront intégrées dans une reconstitution globale de l'évolution spatiale de cette zone depuis les débuts des grandes transformations liées à l'accélération des processus de modernisation et d'urbanisation de la période contemporaine. Cette approche menée grâce à l'apport des documents cartographiques de grande échelle sera associée aux représentations de la population locale extraites des entretiens réalisés par F. Paran (III.1.). Quatre thèmes sont dégagés :

- le passage « de la campagne à un espace mi-ville/mi campagne »
- l'augmentation des flux routiers
- la perte d'espace habité au profit des usines.
- une convivialité et fraternité perdues. Ce dernier thème, social et culturel ne peut être approché dans une perspective paysagère. Il est à noter qu'il est directement associé par les populations enquêtées au passé minier et que ce dernier contrairement à ce qui découle de l'analyse cartographique n'est pas abordé d'un point de vue paysager. .

Les différentes strates d'information cartographiques sont interprétées de façon à permettre :

- la présentation de documents spatiaux et paysagers aux acteurs, permettant une lisibilité des évolutions anciennes et récentes et des problèmes posés par celle-ci, mais aussi des possibilités d'extraire des éléments de recomposition
- l'utilisation de documents spatiaux et paysagers intégrés dans des formes de valorisation patrimoniale, ayant pour objectif de relier les habitants à leur cadre de vie et à son histoire.

II.2.1. Inorganisation de l'espace dans une périphérie exutoire ?

Planche 1 : Limite de l'étude géohistorique



Figure 16. PLANCHE 1- Limites de l'étude géohistorique (orthophoto Saint-Etienne Métropole – InterAtlas 2002)

II.2.1.1. Les limites stricto-sensu

La zone d'activité est limitée par des axes linéaires facilement identifiables :

- au nord : une limite naturelle, la rivière de l'Onzon, traversée en trois points par des axes locaux
- à l'ouest et à l'est : deux axes routiers d'envergure locale longent la zone dans une orientation NNE. Connectés à deux échangeurs autoroutiers de l'A72, ils servent à la desserte

de la zone d'activité comme à la jonction entre la commune de Saint-Etienne et les marges résidentielles de La Talaudière et de Sorbiers.

II.2.1.2. Les limites de l'étude : élargissement aux périphéries proches

Plusieurs données incitent à élargir la zone. D'une part l'emprise spatiale des bâtiments industriels et/ou d'entrepôts qui dépassent ces limites, d'autre part la recherche d'une certaine cohésion spatiale au regard des différentes composantes de la ZAMOC et des périphéries proches susceptibles d'influencer la zone d'étude.

- au nord, le contact avec la petite ville de La Talaudière :
- à l'ouest, le versant oriental de la colline de Montreynaud semé de lotissements et surmontée de grands ensembles
- au sud-ouest, la « plaine d'activité » du nord de Saint-Etienne
- à l'est, la terminaison rurale des Monts du Lyonnais, essentiellement située sur la commune de Saint-Jean-Bonnefonds. Ici, l'influence paysagère et spatiale de la ville est rare. Le paysage essentiellement végétal est dominé par les prairies semées de quelques bois, bosquets et haies qui cernent le plus souvent des bâtiments d'origine agricole. Cette fonction perdure encore pour plusieurs d'entre eux. Cette marge orientale, porte les principaux vestiges de l'exploitation minière visibles sous forme de terrils et de puits de mines.

=> au regard de ces contacts, les limites choisies pour l'étude sont :

- nord : la rivière de l'Onzon
- ouest : départementale 3
- sud : autoroute A72
- est : le front rural et minier de part et d'autre de la courbe de niveau 500 mètres .
- au nord-est et au sud-est, deux jonctions sont faites en utilisant les limites communales.

II.2.1.3. Hétérogénéité spatiale

A l'intérieur des limites ainsi définies, l'espace est dominé par les bâtiments de la zone d'activité. Il s'agit pour le géographe d'en chercher les logiques d'organisation et donc de prendre en compte strate par strate l'ensemble des composantes spatiales.

II.2.1.3.1. Eléments d'origine naturelle

Le relief : Localisé dans un contexte de moyenne montagne, l'altitude dépasse 500 mètres sur l'ensemble de la zone. Elle s'abaisse d'une part vers le nord jusqu'à la rivière de L'Onzon dont le lit s'écoule de 490 mètres à l'est à 471 mètres à l'ouest, d'autre part vers l'ouest jusqu'à la rivière des Eaux jaunes, affluent de l'Onzon. Les Eaux jaunes suivent à quelques mètres en contrebas la courbe 500 mètres dans un vallon encaissé et boisé. Cet ensemble est semé de 4 collines (au nord : 522, 547 à Longiron et 539 mètres au Montcel), au sud environ 520 mètres Méons.

L'emprise de la ZAMOC est étalée sur les pentes les plus faibles. En négatif, les plus fortes pentes et les hauts de versant sont occupés par des bois, des bâtiments d'origine rurale, agricoles ou pas, de petits lotissements plus ou moins structurés (surtout à l'ouest et au sud), des maisons individuelles récentes, isolées (surtout à l'est).

Le réseau hydrographique :les ruisseaux de l'Onzon et des Eaux Jaunes soulignent une partie des limites Nord et Ouest de l'espace. Il semble qu'un ancien affluent de l'Onzon ait été en partie recouvert. Prenant sa source au sud-est, il semble abreuver aujourd'hui de façon intermittente, un plan d'eau proche du château de la Chazotte.

La végétation arborée est représentée par des bois, haies et arbres éventuellement représentatifs de nature pour une grande partie des populations d'origine urbaine. On peut considérer qu'ils peuvent renforcer un contexte de qualité paysagère. L'Onzon est bordé d'arbres

II.2.1.3.2. Eléments d'origine anthropique :

Des limites administratives communales et cantonales placent la zone à une intersection de communes. Entre Saint-Etienne et La Talaudière, l'une reprend le talweg des Eaux Jaunes, l'autre entre La Talaudière et Saint-Jean-Bonnefonds suit long de la rupture de pente. Entre Saint-Jean-Bonnefonds et Saint-Etienne, la limite communale semble être uniquement d'origine anthropique. Aucune disparité paysagère ne semble être née de ce découpage communal.

Des axes de communication structurants ? Un réseau dense mêle voies routières d'échelles départementale, locale, « intra-locale » et « extra-locale », à laquelle s'associe une desserte « intra-locale ». A noter aussi les vestiges d'une voie ferrée liée à l'extraction minière et les échangeurs des rocades. L'organisation met en avant deux axes parallèles et centraux d'orientation nord nord-est/sud sud-ouest : les rues Salvador Allende et Jean Rostand. Ils sont rejoints par des transversales qui quadrillent la zone de façon très irrégulière. Ce dernier réseau est dominé par le boulevard Louis Neltner à l'ouest puis la rue Albert Camus au centre. De part et d'autre de ces deux axes, une desserte intra-locale qui relie les départementales à l'ouest aux abattoirs, au centre aéré, à la prison, à des lotissements, à un parc de sports (Méons) ; et à l'est aux hameaux longeant la rupture de pente et éventuellement au réseau communal de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

Le bâti disparate associe une fonction administrative et productive et une fonction résidentielle. Les bâtiments (administratifs, entrepôts, production, commerciaux) de tailles, volumes et orientations diverses donnent l'impression d'une disposition désordonnée sur les espaces les plus plats. On relève cependant un soupçon d'organisation dans des « îlots » de formes hétérogènes liés essentiellement à une fonction résidentielle. Il s'agit aussi bien d'un bâti ancien d'origine agricole, soit une dizaine d'anciennes fermes, d'un bâti ancien probablement lié à une fonction de plaisance rurale : château de la Chazotte. Le bâti récent est essentiellement composé de maisons individuelles regroupées en lotissements : une concentration plus importante dans la partie occidentale sur les versants ouest et sud de la colline de Longiron et le long des axes de desserte locale. Quelques maisons isolées se rassemblent par petits noyaux autour des anciens lieux-dits : Le Petit Moncel, Les Fraisses, Le Montcel, Le Gros Chêne ou Revaux.

Au total on note donc l'association et la proximité entre des fonctions résidentielles et d'activité. Il faut ajouter des constructions ponctuelles élevées éventuellement liées à la zone d'activité : 8 transformateurs, un réservoir d'hydrocarbures des lignes haute tension, mais aussi des constructions isolées sciemment rejetées du centre de l'agglomération comme la prison et la déchetterie. Les terrils liés à l'ancienne activité minière sont en limite de la zone et donc éventuellement à prendre en compte uniquement d'un point de vue paysager.

Un fonds rural sous-jacent : La vue aérienne témoigne nettement de l'importance d'une strate rurale dans l'environnement immédiat de la ZAMOC. Plusieurs prairies nettement entretenues séparent les îlots de bâtiments et d'habitation. Elles sont l'expression la plus lisible d'un fonds rural, exprimé aussi par des éléments cartographiés sur la carte éléments naturels : haies, arbres, bois.

II.2.1.3.3. Les strates organisatrices de l'espace en 1949 et 2001.

La superposition d'éléments ci-dessus présentée peut-être éclaircies en dégageant quatre logiques d'organisation correspondant à 4 strates paysagères.

Outre l'intérêt de localisation, à chacune des dates, la comparaison montre bien la transition des fonctions de l'espace étudié :

- la strate rurale : sont surlignés les bâtiments ruraux associés aux bois, vergers et jardins de leur environnement immédiat. Ces derniers, nombreux sur la carte de 1949, ont disparu en 2001. On peut considérer qu'en 1949, en dehors des espaces voués à la mine et mentionnés sur le document 6, les espaces blancs sont constitués de champs et prairies. Un regard sur la carte de 2001 suffit à montrer d'une part la forte régression de ce thème, d'autre part la prégnance essaimée dans toute la zone de ces vestiges ruraux.

- La strate minière : son emprise spatiale est importante et régressive entre les deux dates. La carte de 1949 souligne l'importance de l'activité, mais surtout des paysages miniers limités à l'est de la zone. Ces paysages sont déjà en grande partie vestiges puisqu'une grande partie des puits et des terrils portent l'adjectif « *ancien* ». Il est à noter, que d'après la photographie aérienne de 1953, une zone d'environ 1 km carrés semble aussi appartenir à ces espaces miniers (au sud ouest de la zone minière, entre le Bas Chaney au nord et Méons au sud). Les vestiges miniers qui restent en 2001 sont essentiellement dans la périphérie extérieure de la zone et essentiellement constituée de terrils.

- La strate habitats : en 1949, l'habitat est rural, il est en 2001 essentiellement de type périurbain. 6 petits lotissements ont été implantés à l'ouest de la zone d'activité. Environ une vingtaine de pavillons ont été adjoints aux fermes ou hameaux déjà présents, essentiellement dans la partie orientale de la zone. Ce processus est absent des îlots de la zone d'activité, sauf autour de l'ancienne ferme du Gros Chêne, en plein centre de la ZAMOC.

- La strate zone d'activité : on peut considérer que le thème « zone d'activité » présente une zone centrale, la ZA Molina- La Chazotte stricto sensu, et une zone périphérique qui dépasse l'emprise officielle de cette dernière. Les espaces plats en particulier sont quasi-systématiquement occupés par des bâtiments à vocation tertiaire ou secondaire. Il y a un lien très fort entre leur taille et le relief. Les pentes des collines orientales accueillent les bâtiments de plus petite taille.

- Des éléments disparates significatifs de la constitution d'un espace exutoire : les uns peuvent être associés à la présence d'une zone d'activité : le poste électrique et les lignes haute tension, bien qu'ils soient antérieurs à sa mise en place, le transformateur, le réservoir hydrocarbure. Les autres en sont complètement indépendants et symbolisent le processus d'accumulation de types de bâtiments rejetés des centres d'agglomération : la prison, la déchèterie.

II.2.2. Evolution de l'espace depuis le milieu du XVIII^e siècle : un espace rural essentiellement agricole marqué par l'extraction minière

Les documents cartographiques permettant de restituer l'organisation de l'espace à grande échelle (carte de Cassini- 1758 et carte d'Etat Major-1858) témoignent d'une part de la continuité de l'existence d'un espace rural essentiellement agricole semé d'un habitat dispersé de fermes et de hameaux. Leur transcription sur une carte récente montre que l'ensemble du bâti dessiné existe encore au milieu du XX^e, comme d'ailleurs encore aujourd'hui.

Planche 2 : Molina-la-Chazotte entre le milieu du XVIII^e siècle et le milieu du XIX^e siècle

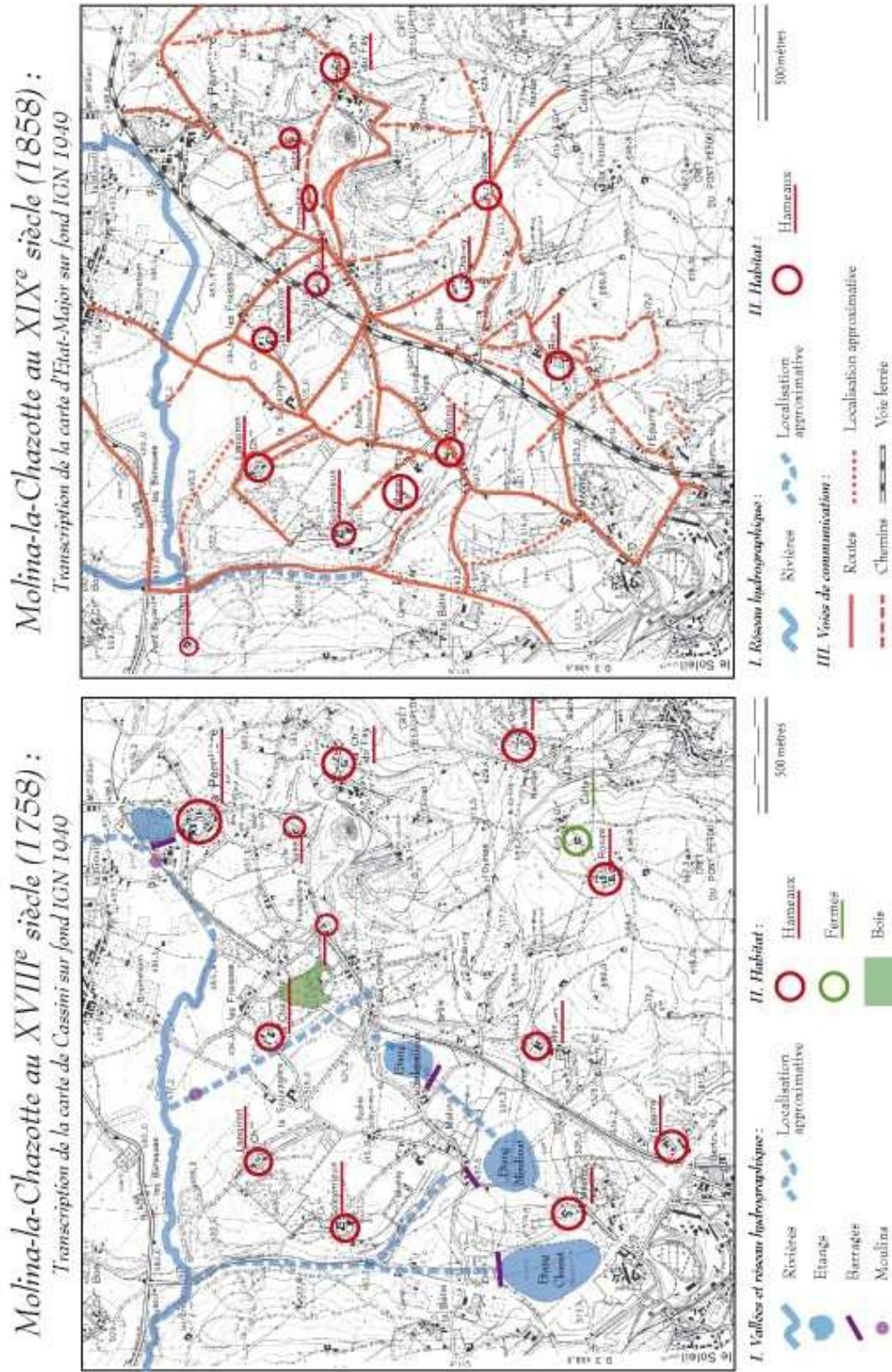


Figure 17. PLANCHE 2- Molina-La Chazotte entre le milieu du XVIII^e et le milieu du XIX^e siècle : Transcription des cartes de Cassini et d'Etat Major

II.2.2.1. Milieu XVIII^e siècle : un espace rural de plaisance bourgeoise entre zones humides et collines

Au milieu du XVIII^e siècle, la spécificité de cet espace est marquée par l'importance des activités liés à la présence d'eau : moulins et étangs.

La carte de Cassini permet de mettre en valeur l'opposition entre :

- les « espaces hauts » c'est-à-dire les versants et collines sur lesquels sont implantés les bâtiments. Ces derniers sont partagés entre une *ferme* : non nommée ?, des *hameaux et châteaux* (Soleymieux, Longiron, La Chazotte), des *hameaux* (Mieu), Les Parres (L'Eparre), Reveux, Le Montsel ;

- les vallées drainées par des cours d'eau. L'Onzon et les Eaux jaunes sont dessinés. Un second affluent de l'Onzon est représenté, que l'on peut retrouver aujourd'hui dans l'alignement d'un cours d'eau intermittent qui prend sa source à côté du hameau de Chaney et longe le bas du promontoire de La Chazotte. Dans ces vallées, deux moulins sont à signaler en bordure nord de la zone, l'un sur un affluent anonyme, le Moulin Bramafand, l'autre sur l'Onzon : Etang et moulin de la Vaurre. Est à noter aussi, la présence d'étangs : trois dans la zone *stricto sensu*, disposés sur les affluents de L'Onzon et liés par leur appellation (donc sans doute dans les usages) à un lieu dit : Etang Soleymieux, étang Moulinat, étang Chanet. Ces étangs ne se retrouvent pas dans le paysage actuel. On peut en revanche donner l'hypothèse de leur localisation dans des lieux qui conjuguent platitude et proximité d'un réseau hydrographique fossile ou actif. Ces étangs peuvent être liés à une activité nécessitant une force hydraulique, et auraient dans ce sens une fonction de retenues d'eau (mais la carte ne mentionne pas de moulin dans cette zone). Il est plus probable qu'ils soient des pêcheries liés aux bâtiments ruraux qui les surplombent.

II.2.2.2. Début XIX^e siècle : un espace rural agricole marqué par une petite activité d'extraction minière

Un siècle plus tard ces données ne sont plus mentionnées, mais la carte met en valeur (mais c'est aussi une spécificité des représentations de la carte d'Etat Major) la densité d'un réseau de chemins et de routes. Son organisation montre que les orientations actuelles du réseau ont repris les axes préexistants. Dans ce thème apparaît aussi une voie ferrée (NNE-SSO), qui est malgré l'absence de représentation, à mettre en relation avec l'activité minière. La transcription des plans du cadastre napoléonien de 1836 associés aux données d'occupation du sol apportées par l'état de section correspondant, témoigne à l'échelle de la parcelle de la présence d'un espace sans conteste rural dont le voisinage systématique des prés et labours est significatif des périphéries urbaines et en l'occurrence stéphanoises de cette période. Environ la moitié de l'espace représenté est couverte de pâturages, l'autre de terres labourées portant certainement des céréales (blé dominant). A peine 10% de l'espace cartographié témoigne d'espaces boisés, souvent en position de pente (domaines de Longiron, La Chazotte), et de terres vaines sur les plus fortes pentes ou sommets des collines de l'est de la zone. L'habitat, domaines, hameaux, villages cités correspondent en grande part à ce qui est localisé sur la carte de Cassini établie 94 ans plus tôt. Sont à noter cependant à l'est de la zone, sur la commune de Saint-Jean-Bonnefonds, la densité de nouvelles fermes et hameaux.

Le dense réseau de chemin a une orientation dominante NNE/SSO, , mais de nombreux chemins traversent la zone de collines orientales pour rejoindre le territoire de la commune de Saint-Jean de Bonnefonds.

La mention de nombreuses zones humides et étangs sur la carte de Cassini n'est pas répétée en 1836. A part l'étang de Molina, les espaces qu'ils recouvriraient ont été assainis, drainés et laissent place à des prés. Le réseau de drainage est par exemple visible sur l'ancien étang à l'ouest de Méons. Les étangs de Soleymieux et de la Pérolière ont disparu, et l'abondance des zones humides et des fonctions associées à l'eau ne sont plus mentionnées

que par la présence de prés, souvent implantés sur les terrains hydromorphes. Au nord de la zone, pour l'un sur un affluent dérivé de l'Onzon, pour l'autre dans un lieu-dit, sont signalés deux moulins.

Nous avons ici première localisation d'une activité minière. Neuf puits de mine sont signalés, dont quatre entre Molina et La Chazotte, deux à l'est de Méons, le reste dispersé sur les contreforts des collines.

Planche 3 : Molina-la-Chazotte au début du XIX^e siècle

(d'après Cadastre napoléonien 1836, Saint-Jean-Bonnefond-La Talaudière-Outre Furan)

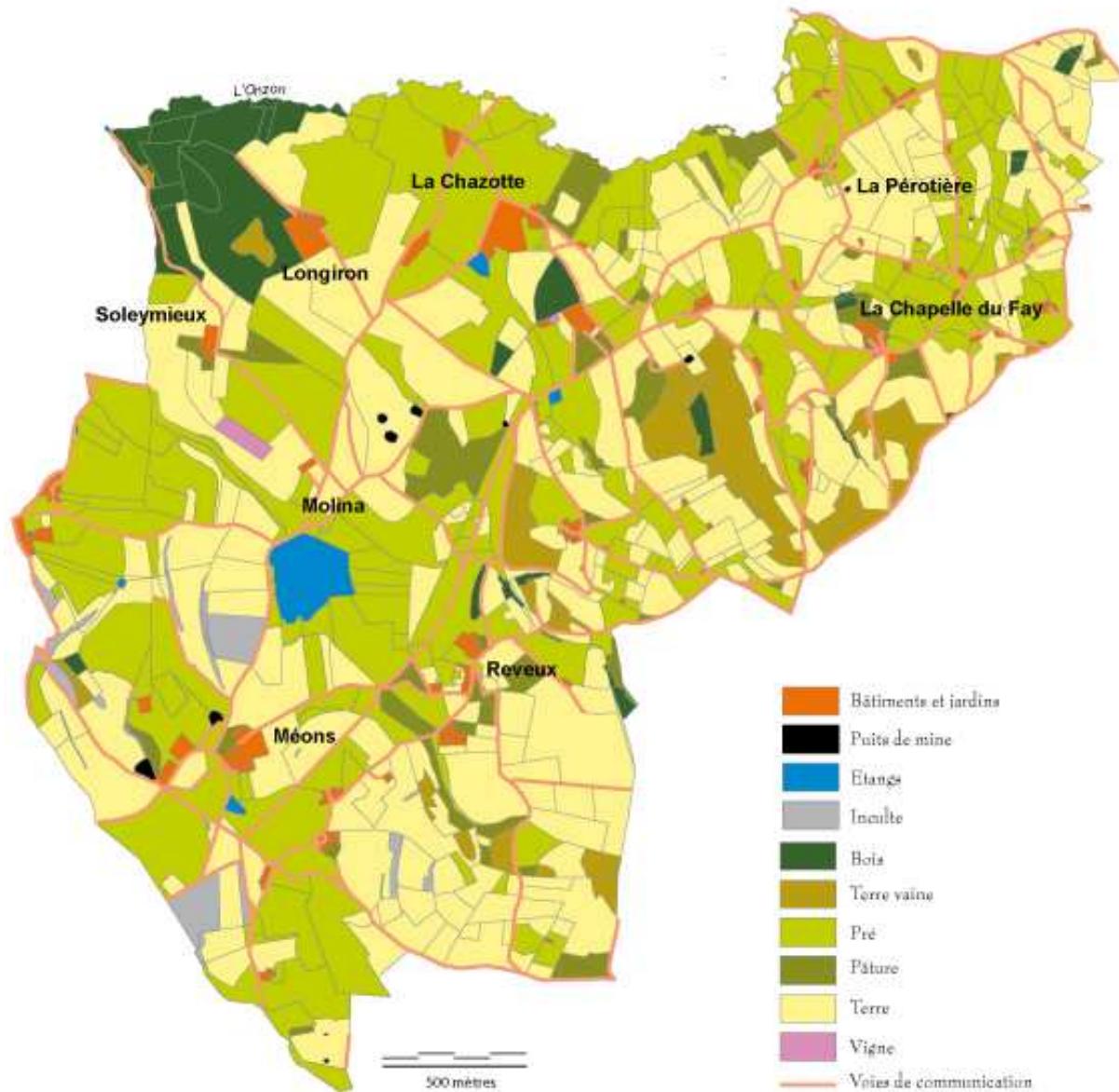


Figure 18. PLANCHE 3- Molina-La Chazotte au début du XIX^e siècle : transcription du cadastre napoléonien

II.2.2.3. Milieu XIX^e siècle : prégnance du thème des voies de communication occultant une activité minière reconnue dans d'autres documents

Alors qu'en 1858, est dessinée la carte d'Etat Major, la compagnie des mines de la Loire vient d'être dissoute, remplacée par des sociétés anonymes dont les Houillères de Saint-Etienne et la compagnie de la Chazotte qui sont localisées sur la zone d'étude qui nous

intéresse ici. La carte ne représente pourtant absolument pas le fait minier. Seule la représentation de la voie de chemin de fer qui sert à l'évacuation du charbon le rappelle à celui qui connaît son origine. La carte, ici, comme dans l'ensemble de sa réalisation met l'accent sur la localisation de l'habitat et la hiérarchie des voies de communication. Reportée sur une carte antérieure à la mise en place de la ZAM0C, elle montre que les structures présentes en 1857 perdurent en 1949, sans transformations fondamentales.

Un réseau de route bordant l'actuelle ZA à l'instar du réseau départemental actuel, routes reliées et desservies par un dense réseau de chemins joignant les lieux-dits et correspondant globalement au réseau intra-local actuel (hors desserte immédiate des bâtiments de la ZA et des lotissements)

La carte d'Etat Major, contrairement à celle de Cassini, n'interprète pas les fonctions des bâtiments, mais les localise avec plus de précision. Reportée sur la carte de 1949, l'information sans doute proche de l'exhaustivité montre que l'essentiel des bâtiments ruraux est en place. Trois lieux dits n'apparaissent pas, oubliés ou construits plus tardivement : La Sauvagère, Les Roches Soleymieux, Le Gros Chêne. La carte montre une légère densification par rapport aux données de la carte de Cassini établie environ un siècle auparavant.

Plusieurs éléments soulignent donc une évolution depuis 1757. D'abord la présence d'un moulin (Bramefaim). Il était simplement nommé, mais pas dessiné sur la carte de Cassini, il est en revanche situé de l'autre côté de l'Onzon sur la carte de 1949. Est à noter la mention d'un seul étang (Molina) au lieu des trois qui existaient précédemment. L'aménagement du Champ de Mars de Méons. Enfin l'apparition d'un réseau ferré qui longe la zone au sud et à l'est. Venant de l'est, soit de la vallée du Gier, juste après Terre Noire, une voie principale se divise en trois embranchements : l'un part vers le nord longeant le front minier jusqu'au lieu dit La Perolière, deux autres s'écartent de part et d'autre de la zone du Soleil et d'Outre Furens pour se rejoindre à nouveau après. Cette voie ferrée est la seule information sur cette carte qui rappelle (indirectement) la présence d'une activité minière.

II.2.2.4. Fin XX^e siècle : apparition des bâtiments de la zone d'activité et de formes d'habitat périurbain

Au milieu et à la fin du XX^e siècle, apparaissent des témoins de l'activité minière dans une classique zone rurale qui commence à se constituer en périphérie urbaine.

Dans l'espace représenté au milieu du XX^e siècle, deux fonctions s'affrontent spatialement : à l'ouest la fonction agricole dominant un espace encore strictement rural et à l'est, la fonction minière qui marque le paysage par ses terrils, puits et zones probablement associées sur l'emplacement des anciens étangs à l'ouest de la voie ferrée qui évacue le charbon.

Trois types de nouvelles formes d'occupation du sol apparaissant entre 1949 et 2001 :

- des formes pavillonnaires à l'ouest sous forme de lotissements, à l'est sous forme dispersée, reprenant la localisation des anciennes fermes et hameaux.

- des bâtiments industriels.

- les éléments témoignant de la marginalisation urbaine de l'espace : déchetterie, réservoir d'hydrocarbures, prison.

Cette progression s'accompagne d'une régression de l'espace rural.

Au début du troisième tiers du XX^e siècle, naît le front de relégation urbaine. Il apparaît sur la carte de 1972. Ce document, bien que présenté ici sans interprétation, est important puisqu'il constitue un témoin intermédiaire entre la fermeture de la mine (entre 1968 et 1972) dont il reste bien sûr les éléments paysagers et la diffusion des usines et bâtiments liée à l'ouverture de la ZAC. Dans la partie occidentale, deux petits lotissements apparaissent, l'un

au sud de Méons, l'autre au nord de Soleymieux ; la maison d'arrêt départementale, née sur le versant nord de la colline de Longiron. Dans la partie orientale, le front minier fossile et noir est devenu vestige. Si les terrils sont là, l'essentiel des puits fermés, n'apparaît plus. C'est dans ce contexte qu'est choisi le centre de l'espace étudié pour l'implantation de la Zone d'activité de Molina La Chazotte. Les bâtiments se développent sur les espaces plans ou peu pentus laissés par deux activités en déprise : la production charbonnière et l'agriculture.

Planche 4 : Molina-la-Chazotte en 1972

(extrait de la carte IGN 1 : 25000^e de Saint-Etienne)

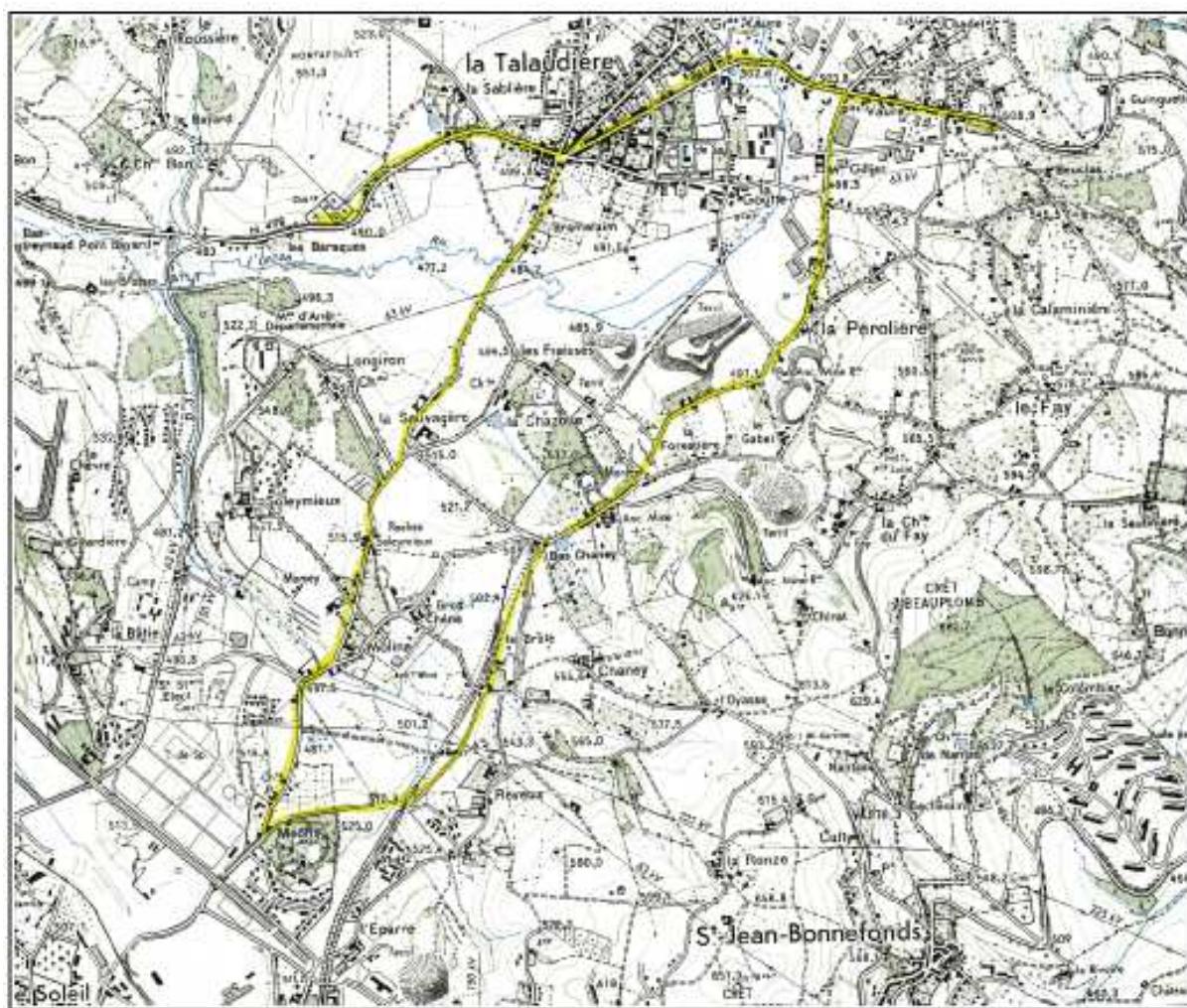


Figure 19. PLANCHE 4- Molina-La Chazotte en 1972 : copie d'un extrait de la carte IGN 1 :25 000^e de Saint-Etienne)

Planche 5 : Nouvelles formes d'occupation du sol entre 1949 et 2001, d'après les cartes IGN 1949 et 2001

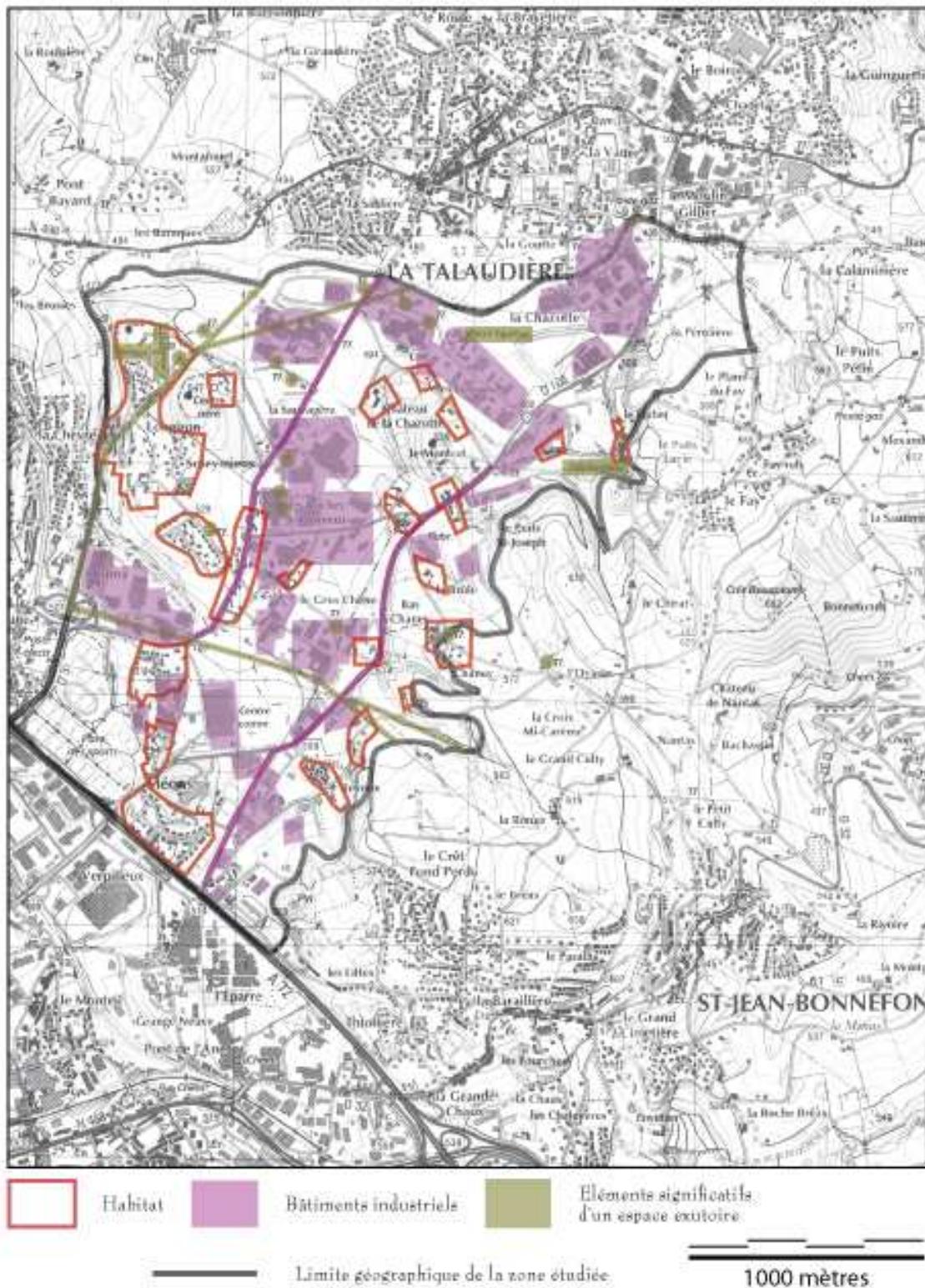


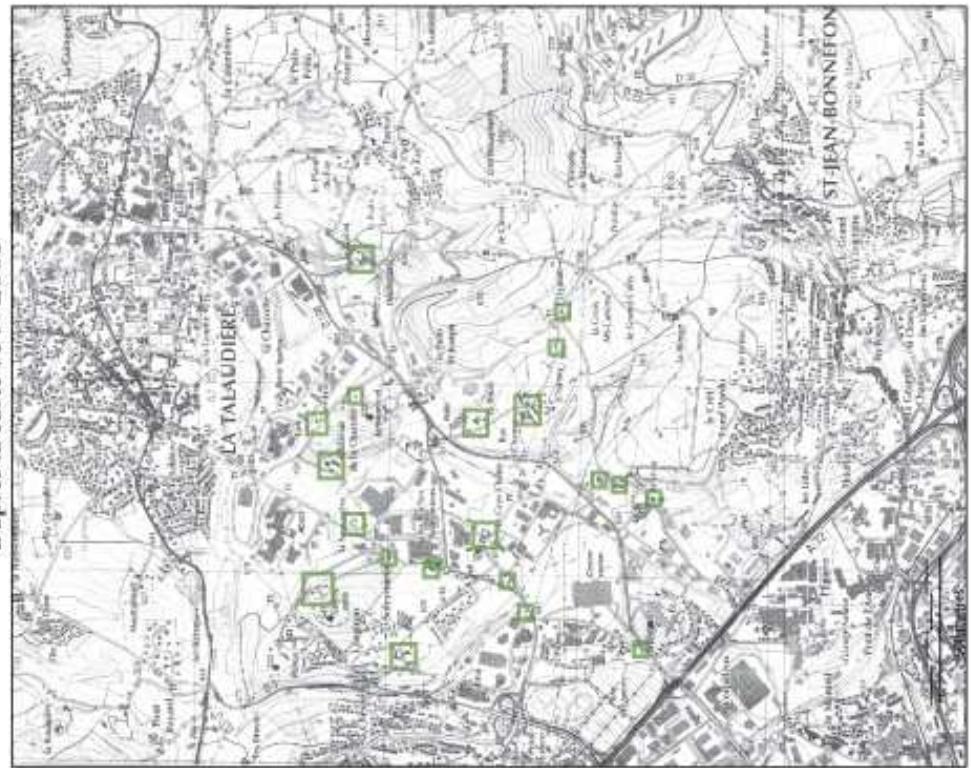
Figure 20. PLANCHE 5- Nouvelles formes d'occupation du sol entre 1949 et 2001

II.2.3. De la perception de l'histoire récente à la mise en valeur l'histoire paysagère

Planche 6 :

Vestiges matériels d'un passé rural en 2001

d'après la carte IGN 2001



Vestiges matériels d'un passé rural en 1949

d'après la carte IGN 1949

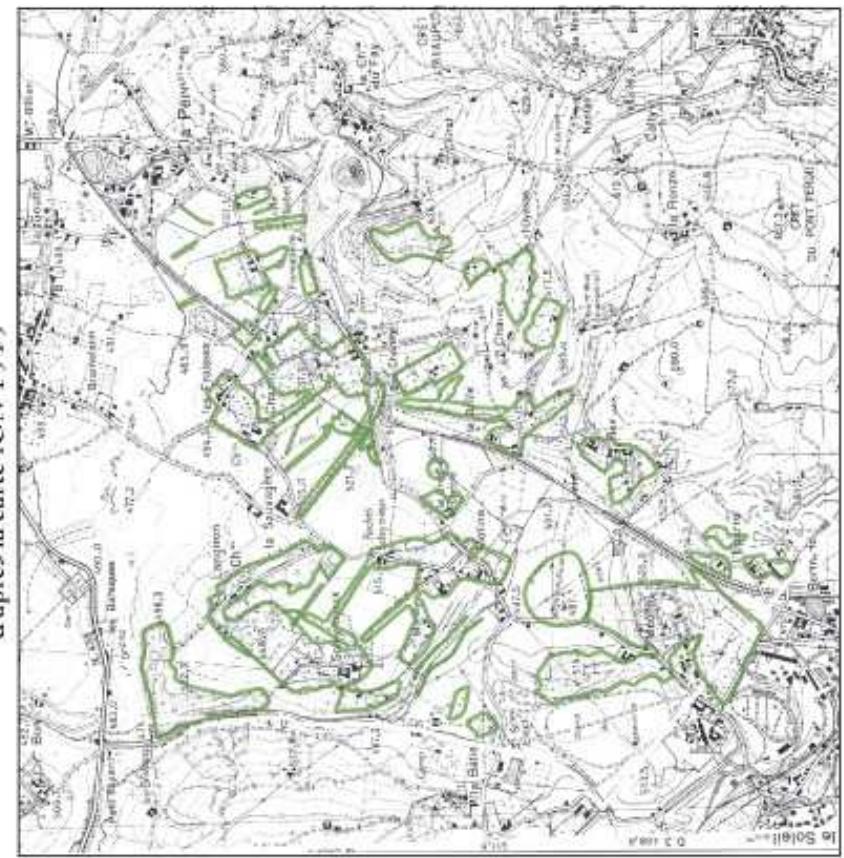


Figure 21. PLANCHE 6- Histoire paysagère récente : mise en relation des approches des populations et des documents

Les liens entre les perceptions de la population et la réalité de l'histoire du paysage peuvent être appréciés à travers les cartes et photographies de l'histoire récente (cinquante dernières années). Deux types de documents sont utilisés pour associer les perceptions et l'évolution paysagère :

Les cartes IGN 1/25 000 de 1949 et de 2001 et les photographies : l'équipe de recherche a en effet pu disposer d'une série de photographies prises dans les années 1980 (Chappuis, SIMOC) au cours des différents aménagements routiers qui ont touché la zone. Une sélection de 7 vues a été faite en rapport avec les thèmes abordés par la population. En revanche, l'un des thèmes essentiel, celui de la mine n'est pas évoqué sur les photographies, même en arrière-plan. Cette carence ne nous semble pas cependant compromettre l'analyse car il est plus évoqué au niveau social qu'au niveau paysager et spatial par les populations enquêtées. Nous n'avons en effet relevé des entretiens établis par F. Paran aucune mention qui signalait la mine en tant que paysage, comme représentatif des évolutions.

De la campagne à la zone industrielle :

évolution d'un même cadre de vie mais des perceptions hétérogènes

=> Extraits des entretiens (F. Paran, 2006) ordonnés en fonction des problématiques paysagères :

Entre le sentiment de la perte d'un ancien cadre de vie bucolique idyllique ...

Dans les années 1960, c'était la campagne. Les enfants ont été élevés au milieu des vaches.
En 1962, c'était plein de nature, il n'y avait que des prés, des vergers des champs de blé,
Il y avait aussi une ferme qui a été détruite ; d'ici La Talaudière, il y avait trois fermes et d'ici au Soleil,
il y avait 2 ou 3 maisons...
Jusqu'en 1977, cette zone ressemble à un secteur de campagne avec une activité agricole.
Il faut dire que le secteur a bien changé depuis l'époque où il avait les moutons d'un immigré et où il y avait des ruches
Quand nous sommes arrivés, il y a 26 ans, ici, c'était au milieu des prés, il y avait seulement deux entreprises...
Un des gros changements est l'arrivée du Pôle de la viande et des entreprises.
Les usines ont déformé notre paysage à vie, c'est dommage.
Maintenant à la place des prés et des fermes, il y a des usines.
Avant les week-ends, on se promenait au milieu des prés, maintenant on se promène au milieu des usines
Si ce secteur se développe encore plus, on va perdre tout le cachet, on va se sentir au milieu d'un blockhaus coincé dans un carré. Au final, on ne se sentira plus chez soi.

...et le sentiment d'appartenance à un espace privilégié

Finalement il n'y a pas beaucoup d'usines, elles sont bien espacées, pas trop serrées les unes contre les autres.
On a un sentiment de liberté...
C'est une zone industrielle les plus importantes du secteur, elle est plutôt bien faite, elle n'offusque pas le regard, il y a de la verdure... avant les sites industriels c'était des bâtiments noirs aux toits en dents-de-scie, des friches industrielles épouvantables... c'était gris et noir, maintenant les bâtiments sont carrés, mais c'est plus agréable.
La zone a apporté des avantages, ici, c'est magnifique, mais les gens ne savent pas voir la nature... ici, il y a des arbres magnifiques (cèdres séquoia tilleuls...) la zone industrielle a permis de transformer une zone de friche en une zone très agréable sur le plan paysager... généralement les abords des grandes entreprises sont bien entretenus ... Depuis 20 ans, il n'y a que des usines bien intégrées, l'architecture est bien faite. Beaucoup de grandes usines avec de grands terrains, beaucoup d'espaces verts, de gazon d'arbres...
Ici, on n'a pas le sentiment d'entassement, on a un sentiment d'espace.
Et puis il y a la vue malgré les usines alentour, mais suivant la position de la maison, on ne les voit pas toujours. Certaines maisons donnent uniquement sur la verdure.
On est encore un peu à la campagne. Il y a des espaces verts, c'est ce qui nous reste de la campagne.
Avoir des usines comme voisin c'est fabuleux car l'endroit est calme le soir, les week-ends et les périodes de vacances...

Cet endroit c'est quasiment la campagne, c'est un endroit retiré, tranquille, sans problèmes particuliers. Ici, c'est plus tranquille, il y a la verdure, les chevaux, le paysage ; il y a encore des paysans qui font les foins.
C'est calme, il y a les oiseaux, il y a aussi l'agriculture et des champs de blé et de maïs.
C'est un peu plus la campagne que la ville.

Une marginalisation urbaine...

...subie

Services :

C'est pas non plus la ville aujourd'hui, on n'a pas de services, pas d'activités culturelles.
Maintenant c'est une zone industrielle, ce n'est pas la ville non plus car il faut aller au Soleil pour acheter une baguette.
Ici, on est entouré d'usines et on n'a pas de services.
Il n'y a aucun commerce.
Il n'y a pas de centre ici, pas de centre de vie, on a zéro avantage.
Il n'y a pas vraiment de nom, on dit Molina ou Méons, Avant, il y avait des jeux de boules, une école (...), une Amicale Laïque, une épicerie, encore avant, il y avait un café.
Le dimanche ici, il n'y a pas de vie, si on n'a pas de voiture on est foutu
Il faut maintenir les frontières existantes, les fixer pour éviter une sursaturation en véhicules
On m'a tout pris, le bus est le seul avantage, mais pas tant que ça

Nuisances routières

Quand la route est arrivée, ça a été la catastrophe.
On perçoit un grondement sourd dû aux activités industrielles, ce n'est plus aussi calme qu'autrefois.
C'est l'horreur, il y a du bruit vers 4/5 heures du matin... les poids lourds provoquent beaucoup de bruit et des vibrations.
Molina me fait penser à l'Amérique moderne, on voit des routes avec des baignoles qui circulent, mais on ne sait pas où vont les gens...
Il n'y a plus de sécurité pour les enfants à cause du trafic et le lieu est désormais pollué...

Marginalisation politique

Les élus se fichent de nous, ici, il n'y a jamais eu de concertation, on est mis devant le fait accompli.
Il n'y a eu aucune enquête, aucune consultation, aucune information de la part de Saint-Etienne Métropole, ici, on n'est au courant de rien.
Maintenant je dois supporter un truc que je n'a pas choisi, on m'a tout pris,

...ou recherchée

On a les avantages de la ville sans les inconvénients.
Il n'y a pas énormément de maisons, les gens ne sont pas entassés les uns sur les autres...
Ici, le stationnement est facile c'est pas comme en ville.
Ici on a toutes les commodités pas loin.
Ici on a tout à côté, l'autoroute pour aller à Lyon, le train pour aller à Paris, les activités culturelles, le cinéma.
La semaine, il y a de la circulation routière,... le week-end, par contre, c'est vraiment tranquille.
L'endroit est plus agréable que le centre ville.
On est habitué à de petites villes : Saint-Etienne est beaucoup trop grande, il y a tout ce qu'il faut à La Talaudière.

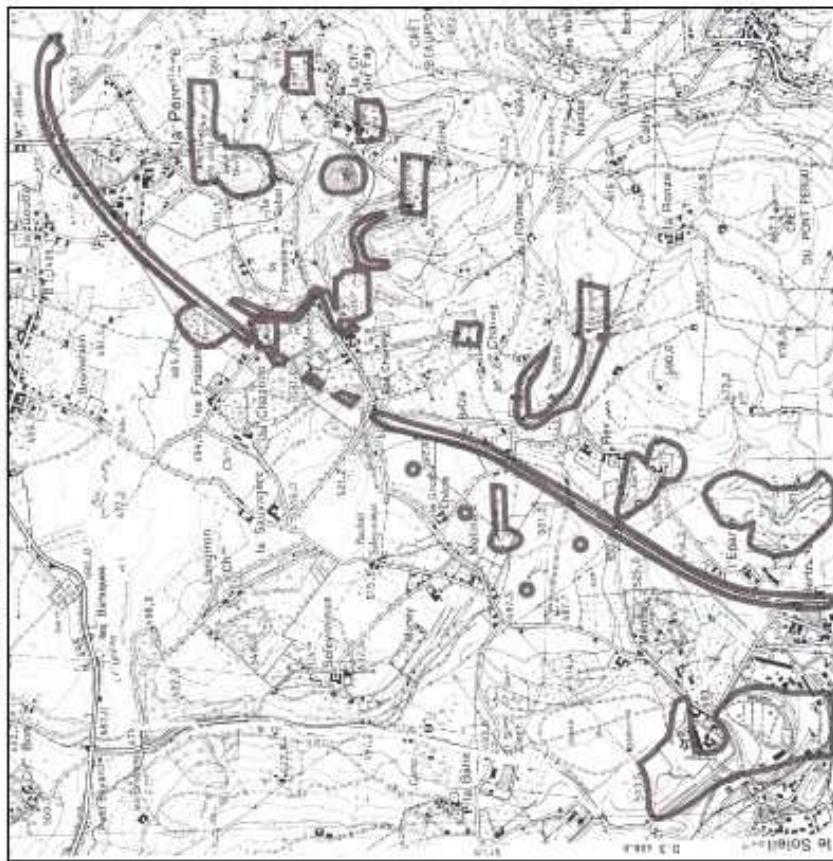
Des photographies actuelles ont tenté au mieux de reprendre les mêmes angles de vue de façon à montrer les évolutions paysagères au regard des perceptions. Les prises de vues ont été effectuées le 17 octobre 2006.

II.2.3.1. Histoire paysagère récente : mise en relation des différentes approches des populations et de documents par comparaison cartographique et paysagère

Elles relèvent les éléments des différentes strates composant l'espace Molina-La Chazotte en 1949 et 2001. Les éléments témoins sont recueillis à partir de l'information présente sur les cartes IGN des mêmes dates, il s'agit d'éléments qui résultent d'aménagements classés en deux thèmes. Le premier témoigne de disparitions de constructions résultant des activités

passées, le second d'apparitions liées à la mise en place d'une marge périurbaine, attractive pour l'habitat et les activités rejetées du centre ville.

Planche 7 :
Traces de l'activité minière en 1949
d'après la carte IGN 1949



Traces de l'activité minière en 2001
d'après la carte IGN 2001

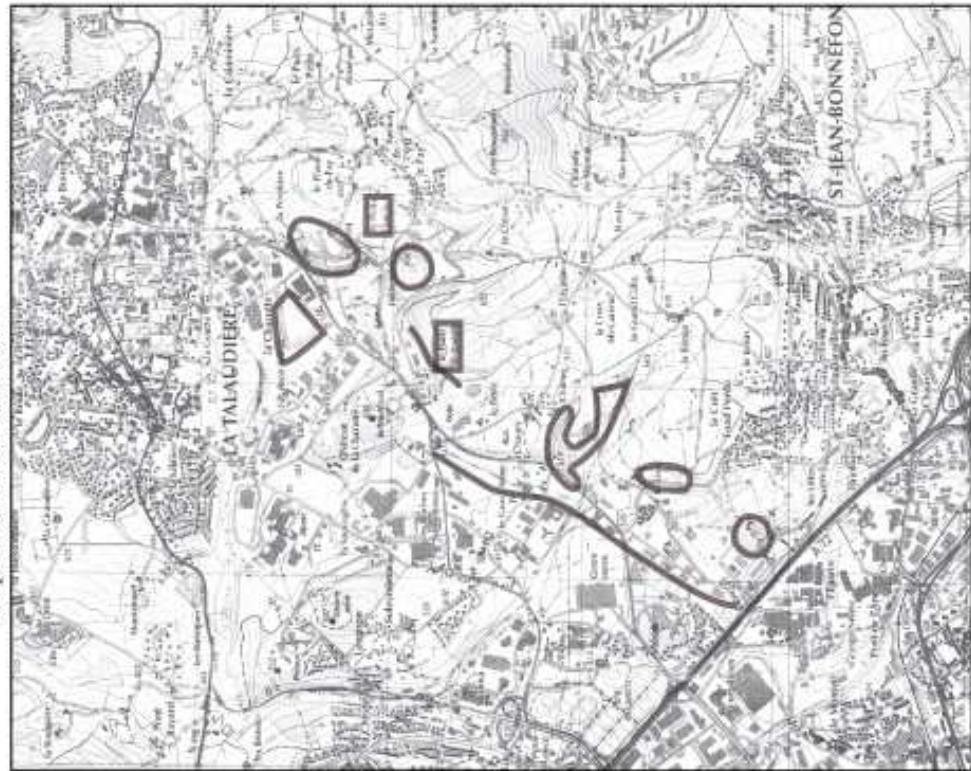


Figure 22. PLANCHE 7- Vestiges du passé rural en 1949 et 2001

Plutôt qu'un commentaire classique sur l'évolution paysagère, nous avons choisi d'extraire les idées principales issues des entretiens, et de les associer aux comparaisons paysagères photographiques entre les années 1980 et 2006. L'association d'une phrase clef et des photographies parle d'elle-même. Ce genre de procédé pouvant d'ailleurs être utilisé dans le cadre de valorisation patrimoniale soulignant les trois thèmes clef :

- Régression d'un espace rural : forte perception d'un fait spatial essentiel
- Progression du bâti industriel : l'ambivalence d'une marginalisation spatiale
- Régression d'un espace minier : perte d'un fait social et non spatial.

**Planche 8 : Dans les années 60, c'était la campagne...
Maintenant à la place des prés et des fermes, il y a des usines.**



Figure 23.PLANCHE 8- Traces du passé minier en 1949 et 2001

Planche 9 : Il y avait aussi une ferme qui a été détruite



Planche 10 : Ici, on est entouré d'usines et on n'a pas de services.
Il n'y a aucun commerce, il y a tout ce qu'il faut à la Talaudière.



Planche 11 : La zone industrielle a permis de transformer une zone de friche en une zone très agréable sur le plan paysager... généralement les abords des grandes entreprises sont bien entretenus ...



Planche 12 : C'est l'horreur, il y a du bruit vers 4/5 heures du matin... les poids lourds provoquent beaucoup de bruit et des vibrations.



Planche 13 : Un aspect non évoqué par la population : l'enfrichement de certaines zones, ici, sur un ancien étang (mais aussi celle des parties les plus hautes des collines de Saint-Jean-Bonnefond)



Figure 24. PLANCHES 9 à 13- Comparaisons paysagères années 1980-2006

II.2.3.2. Mettre en image le passé ancien : transcriptions en deux et trois dimensions

Cette approche a été menée selon une double orientation qui vise à associer le vécu de la population à son histoire paysagère et spatiale selon l'hypothèse que la mise en image sous forme de carte ou de reconstitution paysagère peut :

- 1. d'une part aider à relier les habitants à leur passé, avec l'objectif associé de comprendre le paysage présent. Du sentiment d'appartenance à un espace spécifique évoluant à une mise en valeur patrimoniale du passé ?
 - 2. d'autre part être envisagé comme une clef commune de lecture entre les élus et les habitants dans le cadre de prospectives d'aménagements prenant en compte les orientations choisies du développement durable.

II.2.3.2.1. Mettre en image le passé ancien : Transcription en deux dimensions : exemple de la carte de Cassini (1758)

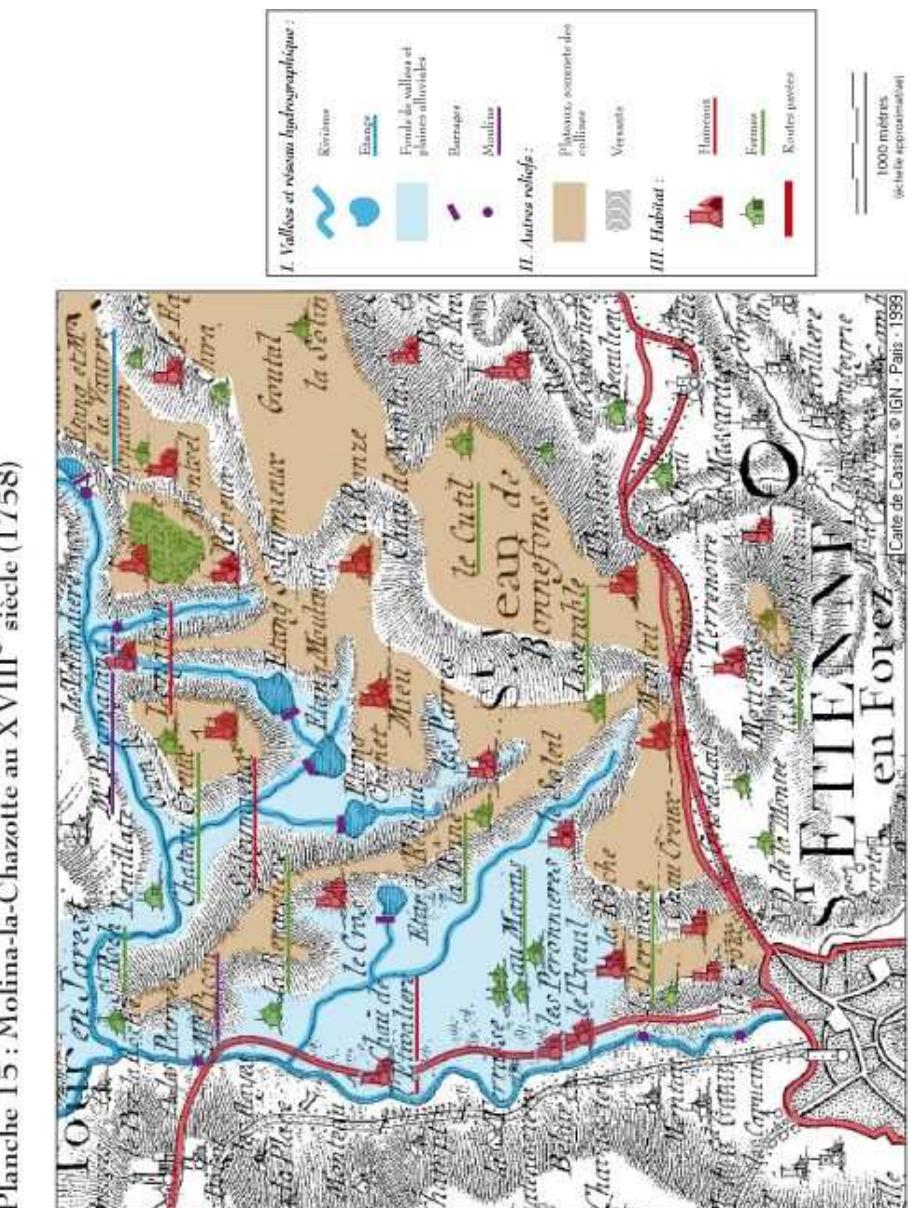


Figure 25. PLANCHE 15- Molina-La Chazotte au milieu du XVIII^e siècle : colorisation de la carte de Cassini

La colorisation de la carte de Cassini n'apporte pas d'information supplémentaire à la description faite en 2.1-. Cette méthode permet cependant simplement de mettre en valeur et d'interpréter pour un public élargi un document à l'origine difficilement lisible.

II.2.3.2.2. Reconstitution en trois dimensions

Planche 16 : Vue vers le nord-est depuis Molina



1836

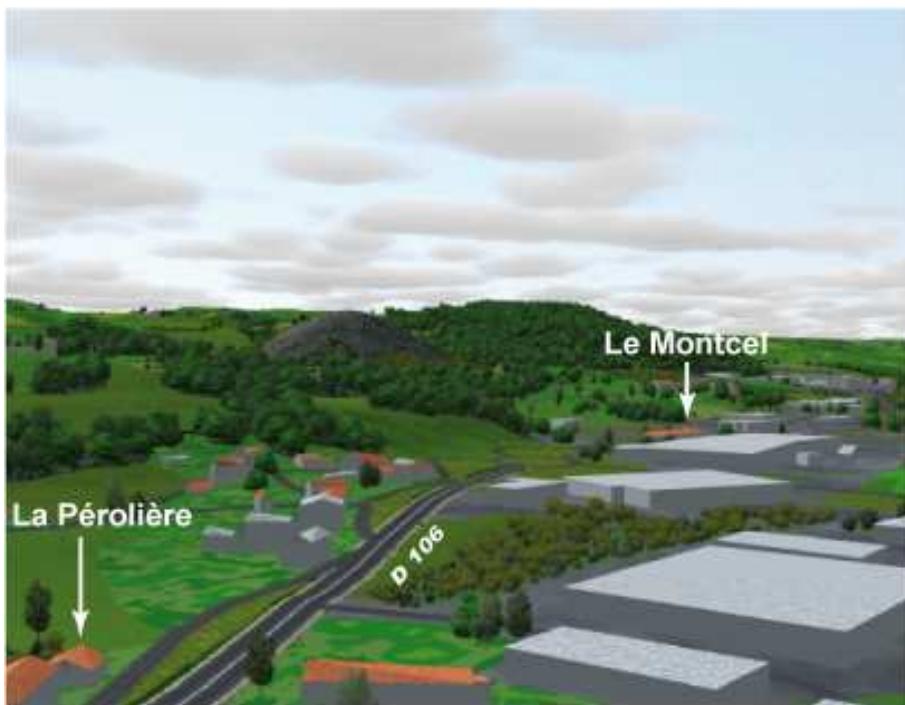


2002

Planche 17 : Vue vers le sud depuis la Pérolière



1836



2002

Figure 26. PLANCHES 16 et 17- Comparaison de modélisations paysagères 1836-2004
(Base de donnée sous ArcGis, Modélisation 3D avec Visual Nature Studio)

Visualisation paysagère numérique

Il s'agissait de faire une comparaison visuelle des paysages entre deux dates (1836 et 2002) en reconstruisant les grandes structures paysagères : formes du relief, habitat, végétation,

structures d'organisation (voirie, limites parcellaires ...) et les objets caractéristiques (arbres isolés, alignements ...). Dans la réalité, chaque objet est unique, il a été nécessaire d'effectuer des typologies auxquelles on a affecté des composants (textures, objets 2D ou 3D) en essayant de se rapprocher d'un rendu photo-réaliste pour rendre compte d'une ambiance paysagère.

En 1836

Le terrain a été reconstitué à partir de l'atlas cantonal de la Loire de 1887 (il a été peu modifié entre ces deux dates). Le bâti, les voies de communication, les éléments d'occupation du sol reposent sur le cadastre.

Le bâti: le cadastre ne donnant que l'empreinte foncière, il a été modélisé en utilisant un objet 3D simple dont largeurs et longueurs ont été déduites du cadastre (les hauteurs étant supposées ne pas dépasser 1 à 2 étages).

Les voies de communications: le cadastre permet de numériser des largeurs et en conséquence d'établir une hiérarchisation sommaire.

L'occupation du sol est un peu pauvre pour retranscrire la diversité des cultures. Seules quelques parcelles de céréales ont été placées de manière aléatoire. Les catégories "pré" et "pâture" ont été diversifiées également aléatoirement pour maintenir l'aspect parcellaire.

L'absence d'information sur les arbres isolés ou les alignements d'arbres qui peuvent être facteur d'ambiance était un manque important. L'orthophoto de 1953 présentant peu d'éléments de ce genre, on a supposé qu'il en était de même en 1836. On a repris ceux qui se trouvaient le long des routes et déduit également de la végétation arbustive le long des ruisseaux et des étangs.

En 2002

Tous les éléments des vues ont été extraits :

- de la BD Topo de l'IGN (2001): extrusion de l'empreinte du bâti, voies de communication

- de l'orthophoto 2002 de Saint-Etienne Métropole : occupation du sol numérisée avec une typologie simplifiée, éléments isolés (arbres) ou alignements (alignement d'arbres le long d'une route, haies ...). Le MNT utilisé est celui de S.E.M

Quelle évolution paysagère ?

Les données recueillies sur le cadastre napoléonien ont servi de base informative pour la reconstitution en trois dimensions d'une vue paysagère de 1836 (B. Dupuis). L'aspect rural du territoire d'étude étant un thème permanent, c'est un paysage virtuel représentant au mieux ce thème qui a été choisi. L'aspect minier aurait pu être intéressant, mais à l'époque la zone n'est couverte que de quelques puits à ciel ouvert dont nous ne connaissons pas de façon fiable la restitution paysagère. La vue est orientée sud-nord à partir de la rive sud de l'étang de Molina. L'espace plan du premier plan permet ainsi de saisir l'importance du fait hydraulique, des oppositions fonds humides et collines et de la suprématie du fait agricole de la zone d'étude au XIX^e siècle. La vue montre l'importance des prés et pâturages dans les fonds humides comme sur les premières pentes des collines, alors que ces dernières se couvrent de terres labourées quand le sol le permet ou de terres vaines et vagues.

La comparaison avec la vue actuelle réalisée selon les mêmes techniques à partir de l'information de l'ortho-photographie IGN de 2002 (dont les couleurs sont conservées) témoigne de l'industrialisation des zones basses et planes comme de l'emboîtement des pentes et des sommets de collines. Si ce paysage peut peut-être encore en partie être qualifié de rural ou semi rural étant donnée la prégnance paysagère des bois de l'arrière-plan, il n'est plus agricole.

Au regard des phases d'évolution paysagères constatées, il aurait été pertinent d'intégrer à la présente étude une vue virtuelle d'un paysage des années 1970 permettant de comprendre l'emprise paysagère du fait minier. Le travail de saisie de l'information nécessaire est en cours.

III.3. L'occupation du territoire où se trouve la zone de Molina-la-Chazotte avant la mise en place de celle-ci : histoire d'un espace minier

III.3.1 Une périphérie de plaisance pour le patriciat stéphanois

La zone d'activité de Molina-La Chazotte est au cœur d'un espace qui a été profondément et durablement marqué par l'extraction houillère. Cet espace constitue une zone charnière du bassin houiller au triple point de vue de la topographie, de la géologie et de la géographie sociale.

Topographiquement, il s'agit d'un espace ambigu qui se présente comme un plateau quand on l'aborde par le sud ou par l'est, mais qui vu du nord ou de l'ouest fait davantage figure de cuvette. Il se présente comme un ensemble au relief peu marqué, limité au nord par les premières pentes des monts du Lyonnais, à l'ouest par un semi discontinu de collines qui le sépare de la cuvette où s'est établi le cœur de la ville de Saint-Etienne, et qui se relève à l'est et au sud-est en un plateau vallonné qui domine la dépression du Gier et son prolongement occidental. Le réseau hydrographique se partage entre un drainage tributaire du bassin de la Loire par le Furan et son affluent l'Onzon et un drainage tributaire du bassin du Rhône par le Janon et le Langonand qui sont l'un et l'autre affluents du Gier. Il s'agit donc d'une zone de transition entre vallée du Gier et ville de Saint-Etienne, et plus largement entre vallée du Rhône et vallée de la Loire empruntée jadis par un ancien itinéraire partant de Saint-Chamond et rejoignant la Loire au débouché de celle-ci dans la plaine du Forez, itinéraire délaissé à l'époque moderne au profit du détour par Saint-Etienne, mais périodiquement sollicité par des projets d'aménagement conçus à l'échelle de la région stéphanoise (jusqu'à la vieille de la Seconde guerre mondiale, projet de canal du Rhône à la Loire, aujourd'hui, projet d'autoroute doublant au nord l'infrastructure actuelle entre Lyon et Saint-Etienne).

Géologiquement, sans entrer dans le détail de la structure du bassin, nous sommes ici à l'articulation de « deux systèmes de gisement » pour reprendre l'expression de l'ingénieur Beaunier qui élabora au début du XIX^e siècle la première étude du bassin. Nous sommes ici à l'ouest du système ou sous-bassin de Rive-de-Gier qui voit se réduire, voire disparaître les séries productives. La partie comprise entre Saint-Chamond et Saint-Etienne est stérile et toutes les recherches entreprises pour trouver ici le prolongement des puissantes couches du bassin de Rive-de-Gier sont restées vaines. La partie la plus orientale de la zone qui nous intéresse n'a donc jamais été très féconde mais, l'ensemble de la zone a suscité, à contrario, des espoirs de découverte nourris par les conceptions du bassin qui voyaient les séries productives de Rive-de-Gier se prolonger sous les couches de Saint-Etienne. Il reste que si l'Est stéphanois est une zone ancienne d'extraction, il n'apparaît pas vraiment comme une terre d'élection de la grande industrie minière pour qui le bassin de Rive-de-Gier a fonctionné comme un espace laboratoire et qui a trouvé ensuite à l'ouest de la ville de Saint-Etienne des ressources à la hauteur de ses ambitions.

Socialement, nous sommes ici sur une marge. Jusqu'au début du XIX^e siècle, c'est un espace de contact entre deux « fabriques », c'est-à-dire deux aires de mobilisation de la main-d'œuvre à domicile au service de « marchands faisant fabriquer » : les fabriques de clous et de rubans de Saint-Chamond, les fabriques de rubans, d'armes et de quincaillerie de Saint-Etienne. Sorbiers au nord de notre zone, Saint-Jean-Bonnefonds au sud-est travaillaient pour Saint-Chamond (Gay, 1992), tandis que Saint-Priest ou la Tour-en-Jarez à l'ouest étaient au service des fabricants d'armes stéphanois. Par rapport à Saint-Etienne c'est une périphérie,

investie comme espace de plaisance dans le dernier siècle de l'Ancien Régime, par une bourgeoisie stéphanoise enrichie et en mal de noblesse.

Grandes propriétés foncières: première moitié du XIXe siècle

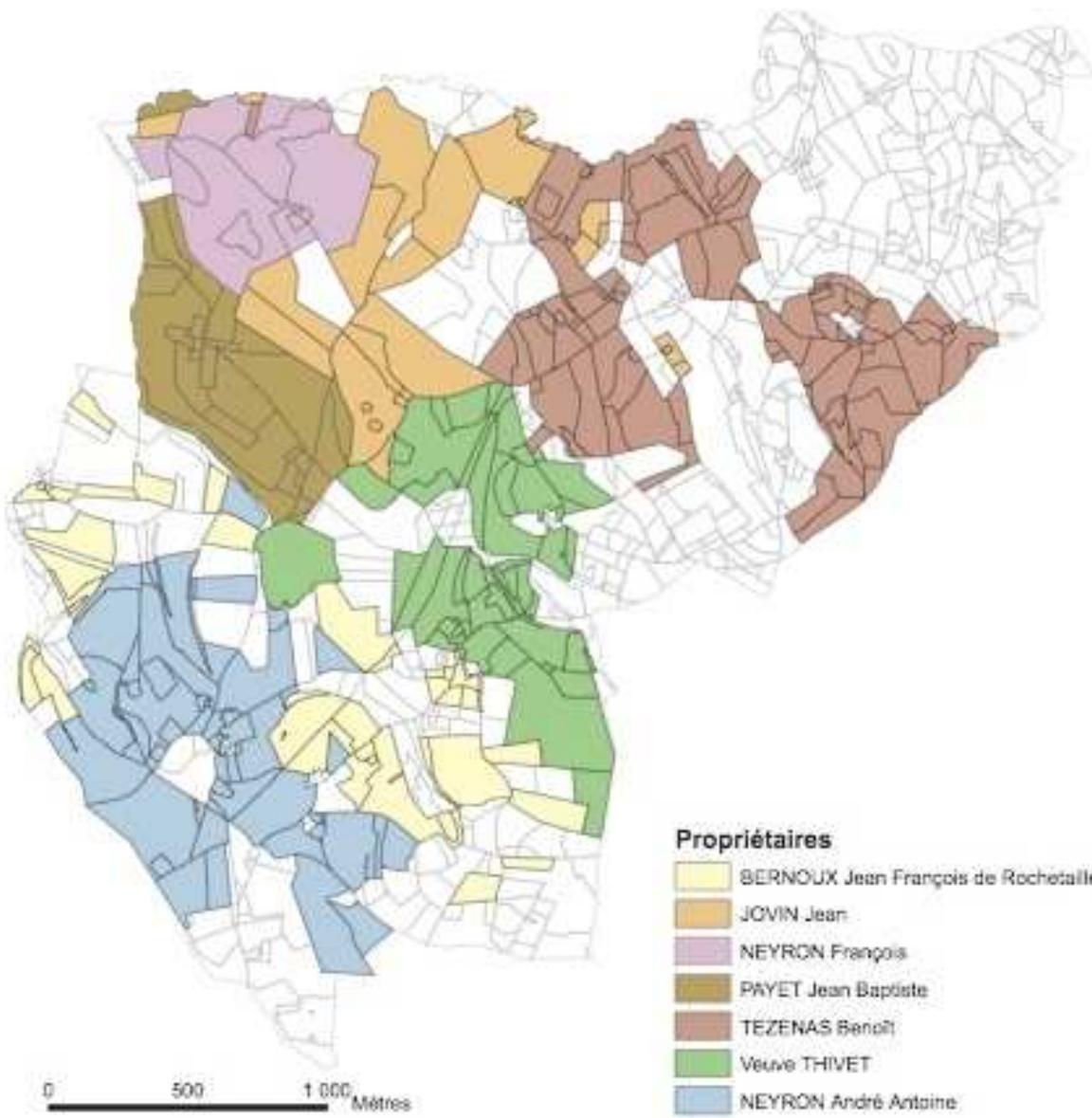


Figure 27. Grandes propriétés foncières : première moitié XIXe siècle

Sur la zone correspondant au territoire d'étude défini pour l'étude de la propriété foncière, vers 1830, selon les données du cadastre napoléonien, vingt-huit propriétaires possèdent au moins « huit arpents métriques » soit huit hectares mais ils sont inégalement présents sur l'espace retenu pour l'approche géo-historique (figure 27). Au sein de cet ensemble émergent quelques grands noms de la bourgeoisie stéphanoise du ruban, de la quincaillerie ou de l'armurerie. Le propriétaire le plus important est Jean-François Bernoux, baron de Rochetaillée, qui possède plus de 189 hectares. Sa famille vient du négoce de la quincaillerie et a converti, dans le dernier siècle d'Ancien Régime, sa puissance économique en titre de

noblesse par le rachat d'une seigneurie. Il en va de même pour André-Antoine Neyron, Benoît Tézenas et Jean Jovin qui prennent la suite dans le classement. La famille du premier dont un autre représentant compte également parmi les dix propriétaires les plus importants de la zone d'étude, a fait fortune dans le ruban. Les Jovin sont « entrepreneurs de la Manufacture royale d'armes de guerre » depuis la fin de l'Ancien Régime, les Tézenas viennent de la même mouvance.

Ces propriétés restent remarquablement stables jusqu'au milieu du XIX^e siècle, il n'a malheureusement pas été possible, pour des raisons techniques d'en suivre l'évolution jusqu'au XX^e siècle. Elles servent de cadre de vie aristocratique à ces familles du patriciat stéphanois (Verney-Carron, 1995). Ainsi en 1837, André-Antoine Neyron possède à Méons, à l'ouest de notre zone, un « parc paysagé », clos, de 17 hectares, sis à l'emplacement des actuels terrains des sports, avec un château de 20 ares de surface au sol, serre, orangerie et même ménagerie (Therneau, 2003)... Il exerce alors une domination sans partage sur la commune d'Outre-Furens, ancienne commune indépendante annexée à Saint-Etienne en 1855, sur le territoire de laquelle se trouve alors le territoire qui nous intéresse.

III.3.2. Le territoire de l'aristocratie minière

Cette forme aristocratique d'usage de l'espace coexiste avec la présence d'exploitations houillères fort anciennement signalées dans cette périphérie de la ville. Leseure (1901) dans son *Historique des mines de houille du département de la Loire* évoque de carrières de charbon au Treuil au XV^e siècle. Brossard, s'appuyant sur des documents d'archive, mentionne une exploitation en 1604 à Monthieux. En 1709, l'intendant du Lyonnais Trudaine répertorie dans un rapport transmis à Desmarests, directeur des finances, des exploitations à Chaney et Saint-Jean-Bonnefonds, des mines noyées à Méons et au Montcel. En 1783, les ingénieurs Jars et Blanchet, mandatés par l'intendant du Lyonnais, de Flesselles, recensent des travaux au Treuil, à Terrenoire, à Saint-Jean-Bonnefonds, l'Eparre, Chaney, le Montcel.

Tous les témoignages¹⁴, notamment ceux des inspecteurs diligentés par les administrations d'Ancien Régime, puis, plus tard, par les gouvernements révolutionnaires ou le pouvoir napoléonien, soulignent la mauvaise conduite des exploitations dépourvues, par manque de moyens financiers, des instruments techniques nécessaires à une conduite rationnelle des travaux, soucieuse de ménager la ressource. L'extraction se fait d'une manière très artisanale, par carrières (le terme est fréquemment employé), galeries ouvertes sur les flancs des vallées suivant les veines à partir des affleurements de surface, fosses à partir du fond desquels partent des galeries horizontales. Ces travaux sont entrepris par les propriétaires de surface qui les sous-traitent à des « extracteurs », souvent des paysans du lieu ignorants dans « l'art des mines » et qui renoncent à la première difficulté. La longueur des galeries est limitée par l'insuffisance de l'aérage et l'inefficacité de l'exhaure scelle le sort de nombre d'exploitations arrêtées par l'invasion des eaux.

De telles pratiques entraînent un gaspillage de la ressource houillère qui, dès le dernier siècle de l'Ancien Régime, provoque une réaction du pouvoir de l'Etat. Des missions d'inspection sont envoyées visiter les « mines du haut Forez » : en 1760, celle de Koenig, en 1783 celle de Jars qui aboutit à la nomination en 1784 d'un ingénieur des mines chargé de surveiller les exploitations. Les rapports d'inspection insistaient par ailleurs sur l'intérêt qu'il

¹⁴ Cités par Brossard avec référence précise aux sources, Leseure se livre à un exposé minutieux des conditions d'exploitation qui s'appuie plutôt sur la tradition locale et la littérature technique produite par les ingénieurs issus de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne.

y aurait à regrouper les exploitations afin que celles-ci disposent de moyens plus efficaces leur permettant d'agir rationnellement. Dans cette perspective et contre les usages locaux sont introduites les premières concessions qui accordent à une seule personne ou groupe de personnes un privilège d'exploitation au détriment des prérogatives des propriétaires de surface. En 1767, le duc de Béthune-Charost, porteur d'un projet d'exploitation industrielle (engagement d'un ingénieur pour diriger les travaux, création d'une école de mineurs...), obtient le privilège exclusif d'exploiter les mines de la seigneurie de Roche-la-Molière à l'ouest du bassin. En 1774, Gallet de Mondragon, marquis de Saint-Chamond, obtient du Roi la « permission exclusive d'exploiter pendant le temps et espace de cinquante années, à compter de ce jour, les mines de charbon situées dans l'étendue du marquisat de Saint-Chamond », c'est-à-dire immédiatement à l'est du territoire qui nous intéresse. Il va sans dire que l'octroi de ces concessions rencontra une vive hostilité de la part des propriétaires locaux qui se jugeaient spoliés et la période révolutionnaire vit leur remise en question. C'est l'Empire avec la loi de 1810 sur les mines qui stabilisa la situation et, pour le territoire qui nous concerne, fixa pour un temps les positions des différents acteurs sociaux.

La loi du 21 avril 1810 avait pour objet de mettre un terme aux irrégularités et aux abus observés jusqu'alors dans l'exploitation des mines. Elle consacre la prééminence de l'Etat à qui appartient désormais d'autoriser l'exploitation des mines, de délivrer des concessions, et d'en fixer l'étendue. Son application se heurte évidemment à la résistance des intérêts locaux et ce n'est qu'en 1824 que sont délivrées les premières concessions après différents compromis avec lesdits intérêts locaux. Les travaux de l'ingénieur en chef des Mines Louis-Antoine Beaunier aboutissent à une proposition de découpage du bassin houiller en 24 arrondissements sur la base de critères techniques (regroupement par « système de gisement » garantissant une rationalité de l'exploitation). La résistance des propriétaires de surface, la multiplication des demandes en concession aboutit à un morcellement définitif de ce premier projet en 64 concessions. Ce morcellement est le plus important dans la partie orientale du bassin (sous-bassin de Rive-de-Gier) et dans la zone charnière qui nous intéresse.

Dans celle-ci, l'attribution des concessions fait apparaître trois catégories d'acteurs de l'activité minière dans le premier tiers du XIX^e siècle (figure 28). La partie méridionale de la zone (concessions de Janon, Terrenoire et Côte-Thiolière) est le domaine de sociétés industrielles de type capitaliste créées pour mettre en application les nouveaux procédés de transformation du minerai de fer par la houille dans le cadre d'un « projet industriel » conçu à l'échelle du bassin par les ingénieurs des Mines envoyés par l'Etat pour mettre en application la loi de 1810. (Gay, 1992) : il s'agit de la Compagnie des Fonderies et Forges de la Loire et de l'Isère et de la Compagnie des Mines de Fer de Saint-Etienne qui se proposaient l'une et l'autre d'exploiter le « fer intercalé dans la houille » et de le transformer en fonte « par les procédés anglais ». La partie orientale de la zone où les concessions ont été définies plus tardivement, après 1838, date de la délimitation définitive de la concession de Saint-Chamond, ainsi que sa partie médiane où le morcellement est le plus fort consacre la prééminence des multiples propriétaires de surface souvent également exploitants de mines. Le quart nord-ouest de la zone où la maille du découpage est plus large, est le territoire d'élection de grandes familles du « patriciat » stéphanois (Verney-Caron, 1995), à savoir cette bourgeoisie enrichie au XVIII^e siècle dans l'activité des fabriques et qui a déjà été évoquée. On trouve donc ici parmi les titulaires ou ayant-droits de concessions les Bernou de Rochetaillée, les Neyron, les Tézenas, les Jovin, ces derniers entrepreneurs de la Manufacture d'Armes. On les trouve seuls ou associés demandant la concession de mines se trouvant pour l'essentiel sous leurs immenses propriétés.

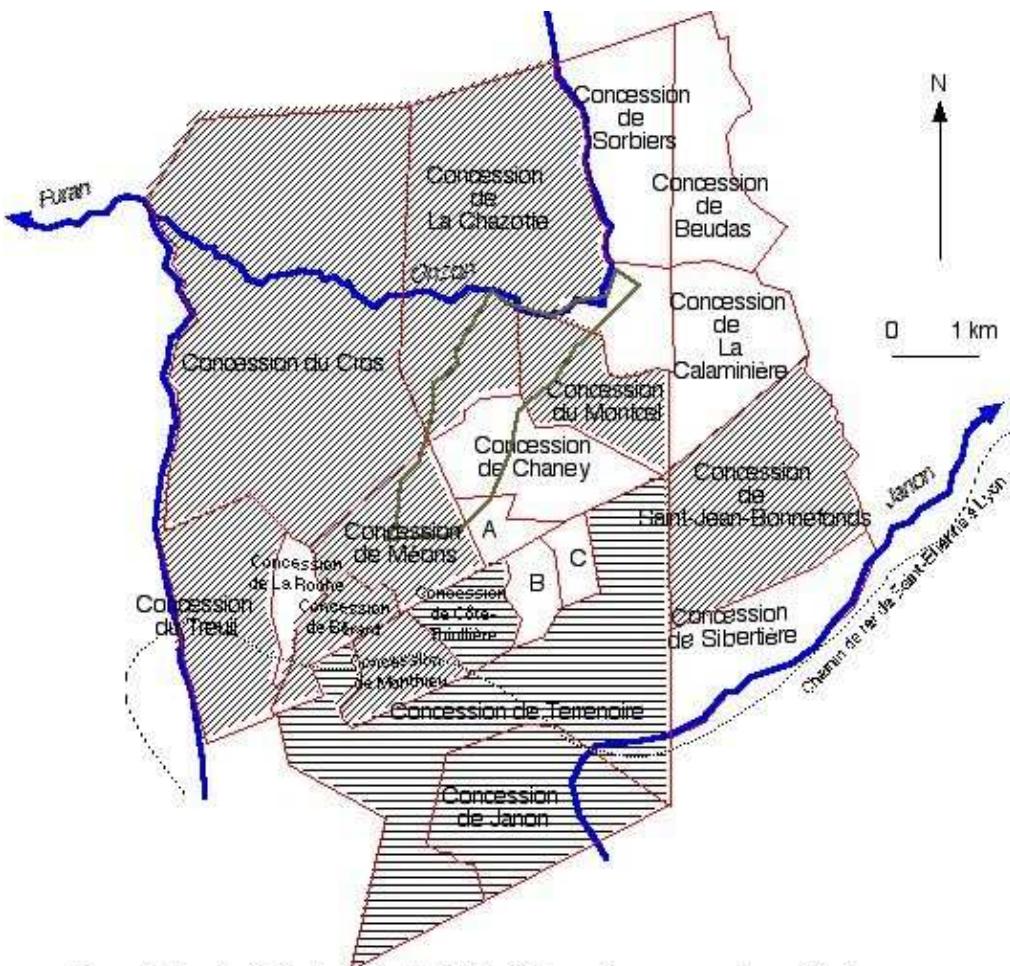


Figure 2 : Le territoire houiller de l'Est stéphanois : concessions délivrées en application de la loi de 1810, entre 1824 et 1841
 Carte établie d'après la *Nouvelle carte du bassin houiller de la Loire* de L. Grüner (1847) et *Le bassin houiller de la Loire* de E. Brossard (1887)

Légende

- A Concession de Reveux
- B Concession de la Baraliere
- C Concession de Ronzy
- Limites de l'actuelle zone d'activités de Molina La Chazotte
- Concession délivrée, au moins en partie, à de grandes familles de la bourgeoisie stéphanoise d'Ancien Régime
- Concession délivrée à des Sociétés industrielles nouvellement constituées (Compagnie des Mines de fer de Saint-Etienne, Compagnie des fonderies et forges de la Loire et de l'Isère)
- Concession délivrée à divers propriétaires de surface et/ou exploitants

Figure 28. Le territoire houiller de l'Est stéphanois : concessions délivrées en application de la loi de 1810, entre 1824 et 1841

En février 1810 (avant la promulgation de la loi), André-Antoine Neyron sollicite la concession de 185 hectares à Méons sur la commune d'Outre-Furens, dont il possède les sept huitièmes. Dans le même temps, Bernou de Rochetaillée et Thiolière du Treuil (avec qui il est apparenté) demande une concession de 536 hectares sur la même commune d'Outre-Furens. En novembre 1810, ces mêmes postulants, cette fois-ci associés réclament la concession de 1527 hectares, dont ils possèdent une très grande partie, sur les communes d'Outre-Furens, Montaud, Saint-Priest et Saint-Jean-Bonnefonds. En définitive, Camille de Rochetaillée obtient une concession au Cros, André-Antoine Neyron à Méons et Thiolière du

Treuil en association avec les Jovin une concession au Treuil. En octobre 1810, Benoît Tézenas et Jovin aîné sollicitent la concession des mines de la Chazotte, du Montcel et du Fay à Sorbiers et à Saint-Jean-Bonnefonds, sur une surface de 400 hectares qu'ils possèdent en partie. Finalement, Jovin obtient, avec d'autres ayant-droits une concession à la Chazotte tandis que Tézenas obtient la concession du Montcel.

Toutes ces familles ont substitué un investissement dans l'activité minière aux stratégies d'acquisition de la noblesse précédemment développées. En fait d'investissement, il s'agit surtout de placements de type rentier qui leur permettent de poursuivre leur idéal de vie aristocratique dans les conditions nouvelles de la période post-révolutionnaire. L'implication des propriétaires dans l'entreprise minière est faible, ils ne se soucient guère de développement industriel, se contentant, en véritables « gentlemen-mineurs », de jouir du produit de leurs mines dont ils délèguent l'exploitation à quelque régisseur plus ou moins compétent. L'exemple d'André-Antoine Neyron est représentatif de cette démarche (Thermeau, 2003). En 1828, à 56 ans, il cesse son commerce de rubans pour se consacrer exclusivement à l'exploitation des mines qui depuis la fin de l'Ancien Régime suscite l'intérêt de la famille. L'exploitant Neyron n'est cependant pas un modèle de bonne conduite des travaux. L'ingénieur qu'il engage pour diriger ses exploitations lorsqu'il obtient la concession de Méons laisse une peinture au couteau de sa pratique, qui a été souvent reprise à la suite de L.J. Gras comme exemple de l'incurie de cette « aristocratie » minière : « Incapable de travail, d'assiduité et d'application, il avait abandonné la direction d'un commerce de ruban à un associé [...] ; il devait, à plus forte raison, se décharger sur un autre des embarras et des soins d'une exploitation houillère [...] On peut aussi se faire une idée de la manière dont marchait l'exploitation quand, connaissant toutes les difficultés des mines, on pense que les travaux étaient abandonnés, ou à peu près, au libre arbitre des ouvriers, ou au moins à l'ignorante incurie d'un chef qui n'avait pour toute règle de conduite qu'un peu de routine... ».

Le morcellement des concessions, l'incompétence souvent constatée des exploitants ne pouvaient qu'aller à l'encontre des effets escomptés de la loi de 1810. Les problèmes techniques qui entraînaient l'exploitation à la fin de l'Ancien Régime se retrouvent dans le premier tiers du XIX^e siècle, le problème de l'épuisement des eaux de mines reste un obstacle majeur au développement de l'extraction en même temps que la pression de la demande en charbon, stimulée par l'industrialisation, devient plus forte. Concessionnaires et exploitants se trouvent dans l'obligation de s'associer pour résoudre le problème technique de l'exhaure et de faire appel pour cela à des capitaux extérieurs, essentiellement lyonnais dans un premier temps, dont les exigences de rentabilité enclenchent un processus, à fondement principalement économique, de concentration de l'activité minière (Chaut-Morel Journel, 1999). Les années 1830 sont donc marquées, pour la zone qui nous intéresse, par l'effacement des « gentlemen-mineurs » au profit des compagnies minières.

III.3.3. Le territoire des compagnies et la gestion de leur héritage par les Houillères du Bassin de la Loire

Les premières associations d'extracteurs apparaissent à Rive-de-Gier en 1837. Elles rencontrent les encouragements de l'Administration et voient leur démarche confortée par la loi d'avril 1838 qui donne au gouvernement, par l'intermédiaire du Préfet, le moyen légal de contraindre les concessionnaires à exécuter en commun les travaux nécessaires à l'assèchement de mines menacées d'une inondation commune. Elles se poursuivent dans les années suivantes et suscitent un mouvement identique à Saint-Etienne où le milieu des années 1840 voit la constitution de deux compagnies regroupant plusieurs concessions. Sans revenir sur l'exposé détaillé de sa chronologie, ce mouvement de concentration, fort bien étudié par

ailleurs (Guillaume, 1966), aboutit en 1846 à la formation d'une compagnie unique, la Compagnie des Mines de la Loire, qui rassemble au plus fort de sa puissance 32 des 64 concessions du bassin et réalise les cinq sixièmes de l'extraction totale.

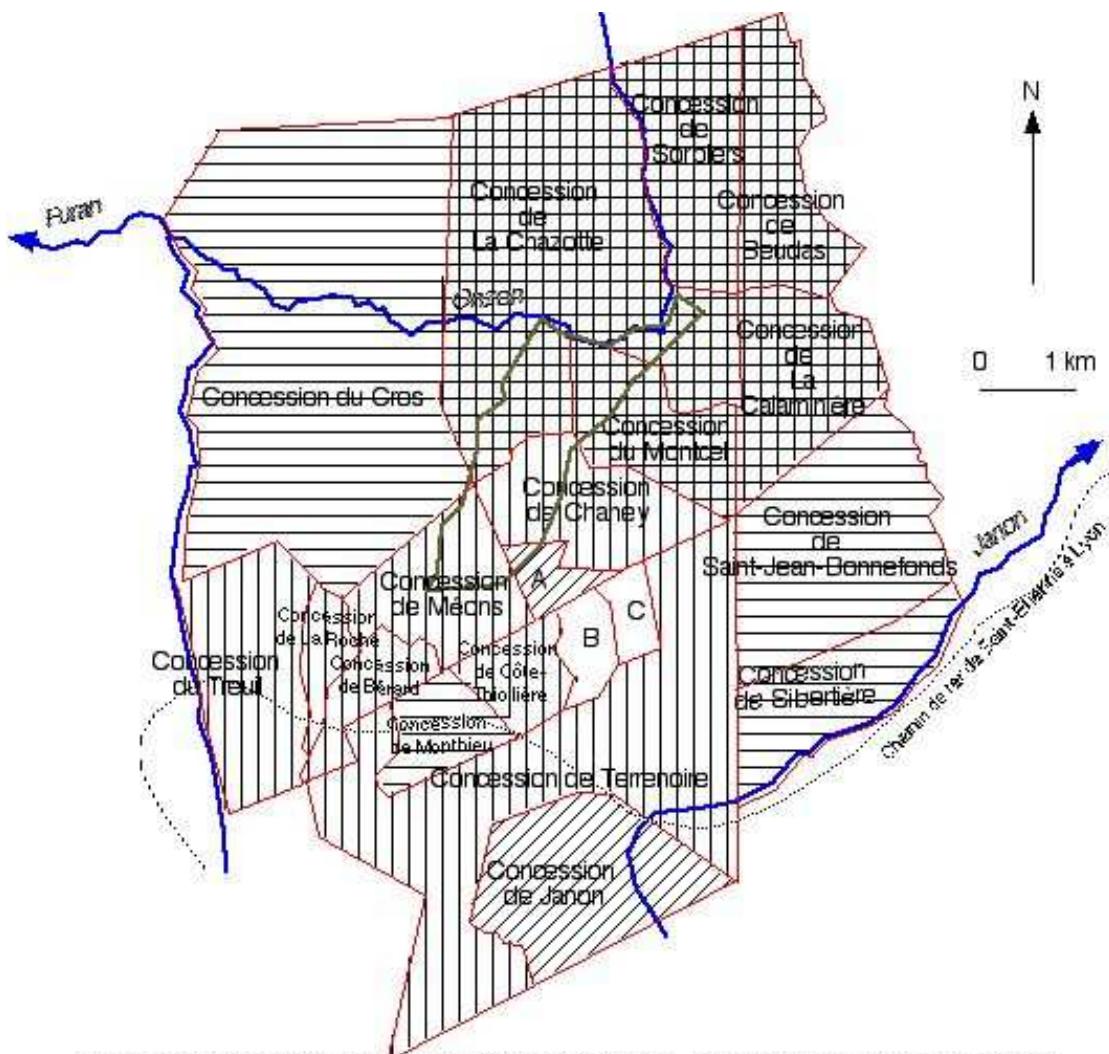


Figure 3 : Le territoire houiller de l'Est stéphanois, la Compagnie des mines de la Loire et les dissidents (1846-1854)

Carte établie d'après la *Nouvelle carte du bassin houiller de la Loire* de L. Grüner (1847) et *La Compagnie des mines de la Loire* de P. Guillaume (1965)

Légende :

- A Concession de Reveux
 B Concession de la Baralière
 C Concession de Ronzy

 Limites de l'actuelle zone d'activités de Molina La Chazotte

 -  Concessions exploitées par la Compagnie des mines de la Loire
 -  Concessions exploitées par le baron Camille de Rochetaillée
 -  Concessions exploitées par la Compagnie des mines de la Chazotte et du Montbel
 -  Concession exploitée par la Compagnie des fonderies de la Loire et de l'Isère
 -  Concessions exploitées irrégulièrement par des indépendants

Figure 29. Le territoire houiller de l'Est stéphanois, la Compagnie des mines de la Loire et les dissidents (1846-1854)

Dans la zone qui nous intéresse (figure 29), la C.M.L. rassemble l'ensemble des concessions du quart sud-ouest dans le prolongement de l'essentiel de son domaine stéphanois centré sur l'ouest de la ville et ses marges. L'est stéphanois se constitue donc comme un terrain de confrontation entre la Compagnie qualifiée de « Monopole » par ses nombreux adversaires locaux et les compagnies « dissidentes ». Au premier rang de ses adversaires, érigé en véritable porte-drapeau par les opposants à la Compagnie des Mines de la Loire, se trouve le baron Camille de Rochetaillée, concessionnaire des mines du Cros qu'il exploite directement et détenant des parts importantes dans les concessions de Monthieu, la Sibertière et Saint-Jean-Bonnefonds dont il afferme l'exploitation à des extracteurs, reprenant en cela une tradition ancienne qui représente « une manière noble de faire du charbon sans se salir les mains » pour reprendre le mot de Nicole Verney-Caron (1995).

Élu président de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne en 1848, Camille de Rochetaillée coordonne et amplifie, sur un plan politique, la lutte contre le « Monopole », mais, sur le terrain il n'entreprend rien pour rassembler les dissidents et construire une opposition industrielle à la Compagnie des Mines de la Loire, préservant les intérêts de la bourgeoisie traditionnelle. Il reste en fait « le seul à faire survivre avec un certain éclat le mode ancien d'exploitation des mines » (Guillaume, 1966). Les grandes familles concessionnaires ont préféré tirer parti de la fièvre spéculative qui agite le bassin à partir du milieu des années 1830. Choisissant de vendre leurs concessions pour réaliser de belles opérations financières, elles se sont pour la plupart effacées, préférant miser sur des stratégies ouvertement rentières, jouissant sans complexe des rentes tréfoncières générées par leurs immenses propriétés, rentes prévues par la loi de 1810 mais dont la réglementation particulière au bassin de la Loire a donné une définition particulièrement généreuse. Ici encore, André-Antoine Neyron est représentatif de cette stratégie que n'a pas négligée non plus le baron de Rochetaillée lui-même : en 1838, il cède la concession de Méons à une Compagnie de Méons bientôt (1844) élargie en une Société des Houillères de Saint-Etienne qui est absorbée en 1846 par la Compagnie des mines de la Loire. Le retrait des grandes familles qui restent cependant présentes par leur propriété foncière fait le lit de la domination des compagnies minières.

Le dernier acteur présent sur la zone est en effet une compagnie du même type que la Compagnie des Mines de la Loire puisqu'elle a obtenu le statut de société anonyme en 1843, la Compagnie des Mines de la Chazotte. Celle-ci exploite les concessions du quart nord-est de notre zone, la concession du Montcel restant toutefois, jusqu'en 1884, aux mains d'une compagnie autonome (figure 29). La compagnie de la Chazotte reste à l'écart de la concentration qui donne naissance à la Compagnie des Mines de la Loire mais confrontée à sa concurrence, elle mène, à partir de 1852, sous l'impulsion d'un directeur dynamique, Maximilien Evrard, une vigoureuse politique d'innovation technique pour valoriser ses charbons menus (Laur, 1879). Cette orientation lui donne de très solides positions sur le marché des agglomérés, produits dont la consommation des chemins de fer constitue un débouché essentiel, ce qui n'est pas sans conséquence pour la suite de son devenir. La Compagnie des Mines de la Loire finit quant à elle par succomber aux assauts de ses opposants. Elle est dissoute par décision du pouvoir impérial en 1854 et laisse la place à quatre sociétés anonymes. En ce qui concerne la zone qui nous intéresse, c'est la Société Anonyme des Houillères de Saint-Etienne qui prend la suite du « Monopole ». (figure 30).

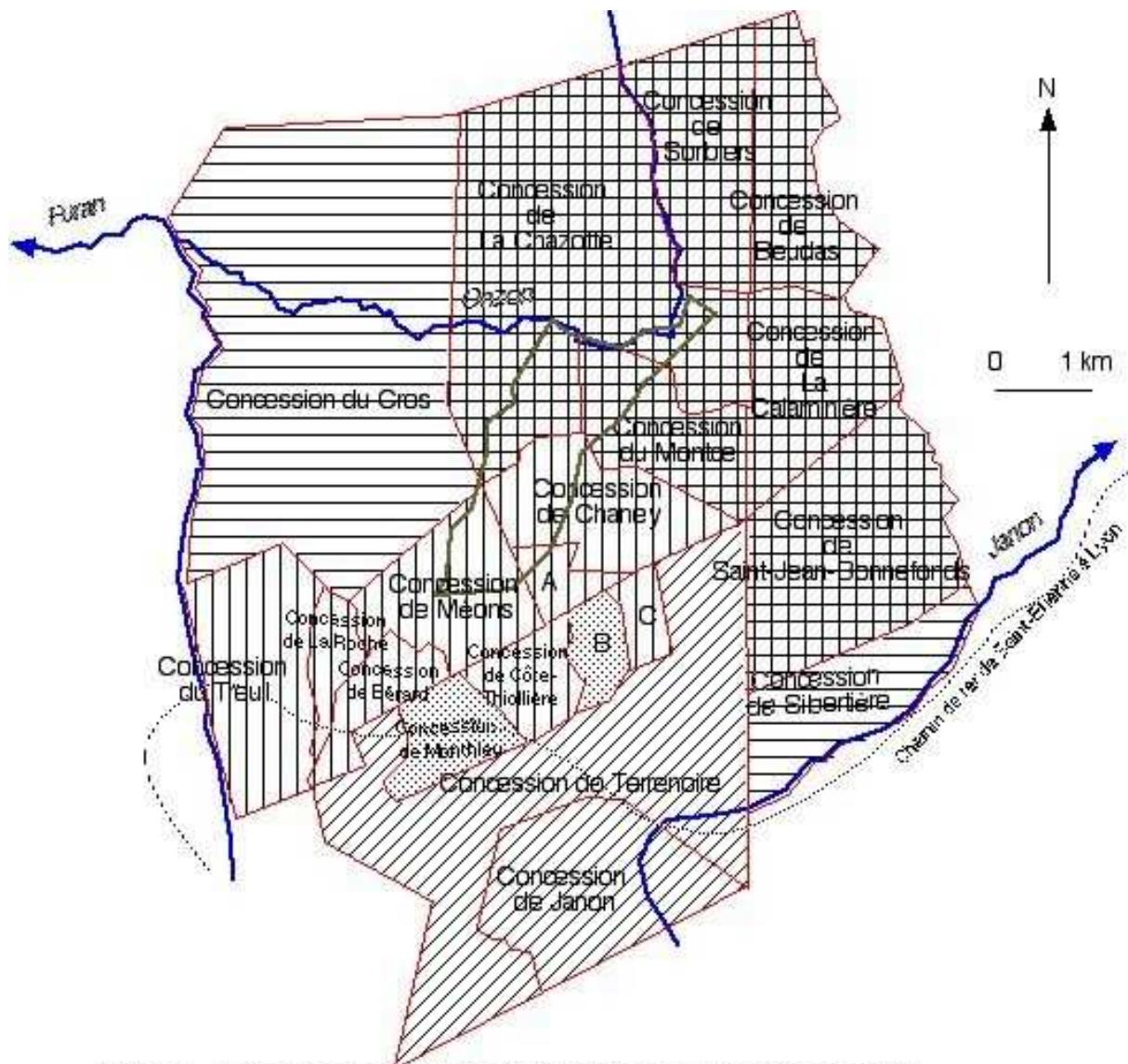


Figure 4 : Le territoire houiller de l'est stéphanois, situation en 1913
 Carte établie d'après la *Nouvelle carte du bassin houiller de la Loire* de L. Grüner (1847) et
L'histoire économique générale des Mines de la Loire L.J. Gras (1922)

Légende

- A Concession de Reveux
- B Concession de la Baralière
- C Concession de Ronzy
- Limites de l'actuelle zone d'activités de Molina La Chazotte
- Concessions relevant de la SA des Houillères de Saint-Etienne
- Concessions relevant de la Compagnie des Mines de la Chazotte
- Concessions relevant de la Société des Mines du Cros (Baron de Rochetaillé)
- Concessions relevant de la Société des mines de houille de Janon-Tertenoire
- Concessions non exploitées et en déshérence

Figure 30. Le territoire houiller de l'est stéphanois, situation en 1913

La SA des Houillères de Saint-Etienne reprend, pour l'essentiel, des concessions d'une société du même nom dont la création avait constitué une étape préliminaire à la formation de la Compagnie des Mines de la Loire (Chaut-Morel Journel, 1999). Elle étoffe ultérieurement son domaine par l'acquisition, en 1870, de la concession de Ronzy et par la reprise en 1889 de la concession de Reveux à la suite de la faillite de la Compagnie des Fonderies et Forges de Terrenoire, La Voulte et Bessège qui en était propriétaire. La S.A. des Houillères de Saint-Etienne est en 1913 la quatrième société du bassin, extrayant 668 000 tonnes de charbon soit 18% de la production totale. Si l'on fait abstraction de la Société des Mines du Cros d'importance secondaire (61 000 tonnes en 1913) et de la Société des Mines de houille de Janon-Terrenoire (27 000 tonnes en 1913) constituée en 1907 par des entrepreneurs lyonnais pour reprendre l'exploitation de la concession de Janon, complétée par l'amodiation (location) de la concession de Terrenoire propriété de la S.A. des Houillères de Saint-Etienne, la principale société qui intéresse notre secteur est la compagnie des Mines de la Chazotte. Celle-ci arrive au cinquième rang des compagnies du bassin avec une production de 239 000 tonnes en 1913. Elle exploite les quatre concessions de La Chazotte, Beuclas, Sorbiers, La Calaminière qui sont reprises en 1875 par le PLM, principal client de la compagnie. En 1884, celui-ci rachète également la concession du Montcel qui est adjointe au domaine de la compagnie. En 1907, la compagnie de la Chazotte demande et obtient la réunion de ses cinq concessions regroupées alors en une seule sous le nom de Talaudière-Chazotte.

La SA des Houillère de Saint-Etienne comme la Compagnie de la Chazotte dont les sièges d'extraction sont desservis depuis 1856 par un embranchement ferroviaire, le chemin de fer de Sorbiers, s'imposent alors comme des acteurs essentiels de la zone. Après la partition, en 1866, de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds afin de créer la commune de Terrenoire pour satisfaire les intérêts de la Compagnie des Fonderies et Forges de Terrenoire La Voulte et Bessège, le maire de la nouvelle commune de Saint-Jean-Bonnefonds est Calixte Bayle alors directeur de la S.A. des Houillères de Saint-Etienne. La société s'impose ensuite comme un acteur majeur de l'aménagement et de l'équipement de la commune, particulièrement en ce qui concerne l'eau, dans le cadre d'une politique globale de compensation de la perturbation de l'approvisionnement par les sources, résultant de l'exploitation minière (Chaut-Morel Journel, 1999). Les hameaux de Reveux, Chaney, du Montcel et de la Chazotte bénéficient ainsi d'une conduite installée par la Société mais que la commune s'engage à entretenir. De son côté, la Compagnie de la Chazotte œuvre, contre l'opposition de Calixte Bayle qui, sous couvert de défense des intérêts communaux de Saint-Jean-Bonnefonds, cherche à entraver l'action d'une société concurrente de la SA des Houillères de Saint-Etienne, pour la création d'une commune de La Talaudière, aux dépens, encore une fois, de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds, création qui satisfait ses buts de contrôle territorial. Maximilien Evrard, directeur de La Chazotte, devient logiquement le premier maire de cette commune après sa création en 1872.

Avec la nationalisation des houillères en 1946, l'entité nouvellement constituée, les Houillères du Bassin de la Loire, recueille l'héritage des anciennes compagnies qui est réorganisé en « groupe ». Le territoire qui nous intéresse est inclus dans le groupe Est qui est lui-même divisé en trois sous-groupes, Gier, Soleil et Talaudière, ces deux derniers nous concernant, correspondant respectivement au territoire de la SA des Houillères de Saint-Etienne et à celui des Mines de la Chazotte. L'héritage de la SA des Houillères de Saint-Etienne est médiocre, la modernisation envisagée à la veille de la guerre n'ayant pas été entreprise. La Chazotte a connu une modernisation de ses installations en 1938 et possède un atelier d'agglomération fabriquant des briquettes spéciales pour la SNCF ; la mise en service, en septembre 1952, de la grande fendue (galerie partant de la surface pour rejoindre les veines

de charbon) de La Chazotte permet une relance décisive de l'activité. Suite à l'arrêt de l'exploitation dans le Gier en 1950, une nouvelle organisation est mise en place, le sous-groupe Soleil est rattaché au groupe ouest, tandis que le sous-groupe La Talaudière conserve son autonomie en étant directement rattaché à la direction générale. L'exploitation houillère se recentre donc sur la partie orientale de notre territoire, sur le domaine de l'ancienne compagnie de La Chazotte, tandis que le nouveau puits Verpilleux devient, à l'ouest, le centre de l'exploitation sur celui de l'ancienne SA des Houillères de Saint-Etienne. Une nouvelle réorganisation générale intervient en 1956 qui remplace les groupes par sept secteurs d'exploitation parmi lesquels se trouvent les exploitations Verpilleux et La Talaudière. En 1961, dans le cadre des restrictions de production imposées par le plan Jeanneney, Verpilleux est rattaché à La Talaudière qui devient le centre de l'activité minière de l'Est stéphanois.

Cependant, à partir de 1962 les menaces de fermeture deviennent de plus en plus précises. Celle-ci devient effective en 1968 pour l'exploitation au fond, tandis que l'extraction en découverte se poursuit jusqu'en 1972. En 1973, la création par arrêté préfectoral du Syndicat intercommunal d'aménagement de la zone de Molina-La Chazotte (SIMOC) rassemble les communes de Saint-Etienne, La Talaudière et Saint-Jean-Bonnefonds pour la mise en œuvre d'une ZAC dont les houillères ne sont qu'un acteur secondaire, quoique fortement valorisé, de l'aménagement. Elles se contentent d'un rôle de vendeur de biens fonciers qui ne représentent d'ailleurs qu'une faible part de l'ensemble de la zone (57 ha sur 402). Cet effacement marque la fin du rôle des compagnies minières qui laissent la place aux collectivités locales comme acteur de l'aménagement. Celles-ci doivent toutefois prendre en charge un legs environnemental et paysager marqué par les logiques techniques et sociales de celles-là, sans faire abstraction par ailleurs de l'héritage plus ancien de « l'aristocratie minière » (châteaux et parcs, tout au moins ce qu'il en reste).

IV. Articulation des échelles spatio-temporelles et élargissement de la réflexion

IV.1. Territoires de référence et construction d'une démarche de développement durable

Les premiers résultats des enquêtes réalisées auprès des habitants font apparaître le poids de l'inscription spatiale dans la constitution des inégalités écologiques. Le positionnement relatif des acteurs, dans l'espace et dans le temps, détermine une perception des qualités ou des faiblesses du territoire ainsi que leur sensibilité aux atteintes environnementales. La référence territoriale (ZAC, commune, agglomération) est un élément incontournable de ce positionnement et de la construction du rapport des acteurs individuels aux acteurs institutionnels qui constitue un élément clef d'une démarche de développement durable. Dans cette perspective, la définition des territoires institutionnels et la compréhension de leur articulation constituent un pivot de l'analyse.

Le deuxième axe de réflexion concerne les conséquences du passage d'une gestion (inter communale à une gestion communautaire (Communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole). Ce glissement n'est évidemment pas étranger à la mise en œuvre d'une démarche de développement durable puisque l'aménagement durable du territoire fait partie des compétences de Saint-Etienne Métropole, mais conduit également à approfondir l'analyse des implications de la mise en place d'un nouveau cadre d'action qui impose de penser autrement le local. Le cadre communal enferme la gestion de l'espace dans un cadre réglementaire conçu pour résoudre des problèmes posés par des activités dont l'impact est principalement envisagé dans la proximité. Il prive en conséquence l'action publique d'outils de gestion globale. Le cadre communautaire ouvre de nouvelles possibilités en déplaçant l'horizon de référence de l'action d'un territoire normalisé vers un territoire en construction sur le plan réglementaire comme sur le plan géographique.

IV.2. Gouvernance et lien avec les outils territoriaux

Cette partie vise à inventorier les différents outils de planification existants ou en cours d'élaboration dont le territoire d'application recouvre le secteur de Molina-la-Chazotte.

Ces documents seront classés en fonction :

- de leur emprise géographique (région, aire métropolitaine de Lyon, département, Sud Loire, bassins versants des rivières traversant la zone, zones naturelles, intercommunalité, communes et quartier),
- de l'échelle temporelle de la planification,
- de leur thématique (urbanisme, eau, transports, déchets, logement et santé),
- de leur statut juridique (opposable au tiers ou non).

	Urbanisme	Développement économique	Transports	Qualité de l'air	Eau	Risques	Déchets	Logement	Santé	Faune et flore
Bassin de la Loire					SDAGE					
Région Contrat de Plan Etat Région										
		SRDE (SRADT)		PRQA			PREDIRA		SROS	
Aire métropolitaine Lyonnaise	DTA									
Département	Schéma de développement territorial			Charte pour l'environnement						
		SDAE SDC			SAGE	DDRM Plan ORSEC Plan rouge PSS	PDED	PDALD		
Sud Loire	(SCOT)									
Bassin versant d'une rivière / écosystème				Contrat de rivière	PPNRPi					Natura 2000
Agglomération stéphanoise	CDT Contrat d'agglomération Projet d'agglomération Agenda 21									
		Schéma de développement de la Région Stéphanoise	PDU				Documents d'objectifs	PLH		
				PPA						
			Périmètre de l'Autorité organisatrice des transports							
Municipalités (Saint-Etienne, Saint-Jean-Bonnefonds, La Talaudière)	Contrat de ville Agenda 21									
	PLU	PLIE				PIG PPRT PCS DCS DICRM		Déclinaison territoriale des PLH		
Quartier (zone d'activités)	Règlement de ZAC		PDS							
Entreprise		Arrêté préfectoral d'autorisation à exploiter				PPI POI				

Figure 31. Inventaire des documents de planification concernant des zones géographiques incluant la zone d'activités de Molina-la-Chazotte.

(DOCUMENT) : Document réalisé, mais non approuvé et non officiel en novembre 2006

DOCUMENT : Document en cours d'instruction, pas encore approuvé

DOCUMENT : Document opposable aux collectivités locales (ou en voie de le devenir si le document n'est pas encore signé).

IV.2.1. Inventaire des différents documents s'appliquant au quartier de Molina-la-Chazotte

Les différents documents de planification et contractualisation sont décrits et analysés, sous l'angle de leur éventuelle prise en compte des inégalités écologiques, en annexe 4.

La liste a été réalisée en décembre 2006. Cette liste n'est probablement pas exhaustive, et nécessiterait d'être réactualisée régulièrement. La plupart des documents sont disponibles sur Internet, mais ce n'est pas le cas de tous.

➤ **Les outils du niveau du bassin de la Loire :**

Le SDAGE est le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

➤ **Les outils du niveau régional :**

SRADT : Schéma régional d'aménagement du territoire

CPER : Contrat de Plan Etat.

PRQA : Plan Régional pour la qualité de l'air

PREDIRA : Plan Régional pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets Industriels spéciaux en Rhône-Alpes

SROS : Schéma Régional d'Organisation Sanitaire

➤ **Les outils du niveau de l'aire urbaine Lyon – Saint-Etienne :**

DTA : Directive Territoriale d'aménagement

➤ **Les outils du niveau départemental :**

SDT : Schéma de développement territorial Loire Horizon 2015

SDAE : schéma départemental d'accueil économique

La charte pour l'environnement est un document non contraignant juridiquement.

PDED : Plan Départemental d'Elimination des déchets ménagers et assimilés du département de la Loire

PDALD : Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Loire

Plan ORSEC : Plan d'organisation des secours

Plan rouge

PSS : plans de secours spécialisés

➤ **Au niveau du territoire du Sud Loire :**

SCOT : Schéma de cohérence territorial

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

➤ **Au niveau d'écosystème**

Les sites Natura 2000 sont de trois types :

ZPS : Zones de Protection Spéciale

ZSC : zones spéciales de conservation

ZPS : zones de protection spéciale

➤ **Au niveau de l'agglomération stéphanoise**

SDC : schémas de développement commercial

CDRA : Contrat de Développement Rhône Alpes

CTD : Contrat Territorial de développement

Le projet d'agglomération de Saint-Etienne Métropole a été réalisé en 2003

L'Agenda 21 de Saint-Etienne Métropole n'était pas encore voté au moment de la réalisation de cette étude.

PPA : Plan de protection de l'Atmosphère

PDU : Plan de déplacements Urbains

P.L.H. : Programme Local de l'Habitat

➤ **Au niveau des communes :**

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PDS : Plans de Déplacements de Secteurs, prévus dans le cadre du PDU

PPRNP : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

D.C.S. : Dossier communal synthétique des risques majeurs

D.I.C.R.I.M. : Document d'information communal sur les risques majeurs

PCS : Plan communal de Sauvegarde

Règlement de ZAC : Règlement de Zone d'Activité Concertée

➤ **Au niveau des entreprises, et de leurs impacts sur le voisinage**

L'arrêté préfectoral d'autorisation à exploiter est un texte opposable à l'entreprise.

PPI : Plan Particulier d'Intervention

POI : Plan d'opération interne

IV.2.2. Quelques éléments de réflexion sur la prise en compte des inégalités écologiques par les documents de planification

Nous avons inventorié près de 50 documents se rapportant à la planification territoriale et dont le périmètre inclut notre terrain d'observation : le quartier de Molina la Chazotte. Cette liste n'est probablement exhaustive, mais elle montre la complexité d'un tel exercice. Nous avons cherché à identifier, au sein des documents disponibles publiquement qui nous semblaient pertinents, la présence d'éventuels éléments concernant les inégalités écologiques,

en nous appuyant sur les définitions proposées par (Laigle, 2005) et (Emelianoff, 2005) pour ce concept.

En reprenant les différents types d'interventions publiques prévues dans le domaine des risques, on peut considérer qu'il existe 4 niveaux d'interventions publiques possibles face aux inégalités écologiques :

- *La prévention* des inégalités qui consiste à réduire à la source les inégalités
- *La protection* des populations exposées aux inégalités (sans réduire la source des pollutions et nuisances). Par exemple : aide aux financement de la mise en place de vitrage à isolation acoustique renforcée dans les zones exposées au bruit des infrastructures routières
- *L'information* des populations sur les risques encourus et pollutions subies (ex. : DICRIM pour les risques majeurs, bulletin de qualité de l'air, diagnostics au plomb lors de la vente de logement, etc.)
- *La gestion* des inégalités écologiques. Ce niveau concerne principalement les risques (Plan Communal de Sauvegarde, par exemple).

Aucun des outils de planification étudiés ne fait explicitement allusion au concept d'inégalités écologiques. Certains documents font allusion aux « inégalités territoriales », mais pour des thèmes ne relevant pas directement des inégalités écologiques (accès aux soins, développement économique, par exemple).

Cependant, nombreux de ces documents abordent des thèmes qui peuvent entrer dans le cadre du concept d'inégalités écologiques. Il s'avère que la traduction concrète du concept d'inégalités écologiques diffère selon le niveau territorial auquel on se positionne.

Par exemple, si l'exposition au risque de tempête varie fortement d'une commune à une autre, du fait des différences topologiques et climatologiques au sein d'un tel territoire, le risque lié à la tempête est plus uniforme au sein d'une même commune. Même si des variations en terme de risque d'exposition existent, ce territoire, plus local, présente probablement moins de disparités en terme d'expositions qu'à l'échelle départementale. De même, en fonction des compétences que détient tel ou tel niveau, la traduction concrète et thématique du concept d'inégalités écologiques pourra différer. Par exemple, ce sont les collectivités locales (communes ou agglomérations) qui détiennent les compétences de la collecte des déchets ménagers, et c'est au niveau départemental que les unités de traitement doivent être envisagées (plan départemental d'élimination des déchets des ménages). Aussi, la Région n'a pas vocation à résorber les inégalités pouvant exister entre les populations de ses divers départements en matière d'accès au service de collecte et de traitement des déchets ménagers ou aux expositions aux unités de traitement.

Nous avons essayé de classer les différents thèmes pouvant être considérés comme relevant d'inégalités écologiques selon, d'un côté, la typologie des inégalités écologiques proposée par (Laigle, 2005) et (Emelianoff, 2005) et d'un autre côté, les principaux niveaux de compétences territoriales.

Ce travail de précision thématique du concept d'inégalités écologiques permet de s'interroger sur le fait que certains thèmes puissent, ou non, être considérés parmi les inégalités écologiques. Par exemple, l'insalubrité du logement est-il, ou non, considéré comme une inégalité écologique ? D'un côté, selon l'état du logement, des habitants seront exposés différemment « à la réception de nuisances, de risques » (selon la définition proposée par C. Emelianoff (2005)). En effet, un logement insalubre expose ses habitants à de fortes pollutions atmosphériques intérieures (pollution au Plomb, moisissures, COV liés à de mauvaises combustions, par exemple), à des risques sanitaires et d'incendie, par exemple. Cependant, ces risques ne sont pas forcément liés au milieu où est situé le logement. Par

exemple, on peut trouver des logements insalubres quelle que soit la situation géographique. Si certaines zones comportent plus que d'autres des logements insalubres, c'est plus lié à de multiples facteurs historiques, sociaux et politiques, qu'à des facteurs écologiques ou spatiaux.

Le tableau ci-dessous, réalisé à partir des actions proposées dans les documents décrits précédemment, propose une répartition des différents thèmes pouvant faire l'objet d'actions publiques visant à réduire les inégalités écologiques selon les grands niveaux français géographiques et administratifs.

Ce tableau n'est pas spécifique aux territoires étudiés. Il se veut être une liste d'actions possibles pour les différents niveaux géographiques abordés.

Types d'inégalités écologiques	Région	Département	Agglomération	Commune
inégalités dues aux phénomènes d'héritage et de marquage territorial liés au développement urbain	Respect de l'environnement par les entreprises	Protection des sites naturels et patrimoniaux Prise en compte du développement durable dans l'aménagement des zones d'activités économiques	Maîtriser les nuisances urbaines, Valorisation de l'espace urbain. Réhabilitation de l'habitat insalubre tout en assurant accès aux logements rénovés par populations défavorisées Dépollution des sols pollués	
inégalités d'accès à la qualité de l'environnement urbain	Qualité du cadre de vie	Qualité du cadre de vie Accompagnement de l'évolution des centres vers une plus grande qualité de vie Gestion des déchets ménagers (collecte) Lutter contre l'inconfort et l'insalubrité dans le logement	Qualité du cadre de vie Participation au rééquilibrage spatial Développement de l'accessibilité multimodale des secteurs urbains Amélioration de la qualité résidentielle des quartiers par aménagements d'espaces publics libérés des contraintes de circulation	Qualité du cadre de vie
inégalités face aux risques et aux nuisances	Qualité de l'air Gestion des déchets industriels	Gestion des déchets ménagers (installations de traitement) risque inondation risque feux de forêts risque mouvements de terrain risque tempête vigilance météorologique risque barrage risque industriel risque nucléaire risque TMD (route et rail)	Qualité de l'air risque inondation Dépollution des sols pollués	risque feux de forêts risque mouvements de terrain risque barrage risque industriel risque nucléaire risque transports de matières dangereuses (route et rail)
inégalités dans la capacité d'action sur l'environnement		Développement d'une agriculture respectueuse du cadre de vie	Conforter la cohésion sociale Faciliter l'accès à la mobilité par transports en commun pour les personnes en difficultés	Préserver jardins familiaux et agriculture en périphérie de la ville
Inégalités en terme d'impacts générés et ressources consommées	Limiter l'étalement urbain Economies d'énergie Favoriser énergies renouvelables	Favoriser énergies renouvelables Limiter production et transports des déchets Développer une agriculture diversifiée et de proximité	Limiter production et transports des déchets Articuler urbanisme et transports pour limiter la demande de transports	Limiter production et transports des déchets

Figure 32. Exemples de thèmes relevant d'inégalités écologiques, qui pourraient être traités par des documents de planification et par l'action publique

Cependant, l'action publique ou, a fortiori, la rénovation urbaine si elle est dictée par les seules lois du marché immobilier ne sont pas des garants d'une réduction des inégalités écologiques. Le tableau ci-dessous recense, de façon non exhaustive, quelques écueils possibles.

Types d'inégalités écologiques (Laigle, 2005 et Emelianoff, 2005)	Région	Département	Agglomération	Commune
inégalités dues aux phénomènes d'héritage et de marquage territorial liés au développement urbain			Rénovation urbaine ne prêtant aucune attention à la solidarité sociale et à la cohérence territoriale	
inégalités d'accès à la qualité de l'environnement urbain			Renforcement de zones d'activités existantes sans prendre en compte riverains habitant sur ces zones	Gentrification du centre-ville
inégalités face aux risques et aux nuisances		Développement d'infrastructures routières		
inégalités dans la capacité d'action sur l'environnement				
Inégalités en terme d'impacts générés et ressources consommées		Développement d'infrastructures routières structurantes Maintien et développement de liaisons aériennes	Développement de zones commerciales péri-urbaines Développement résidentiel péri-urbain	

Figure 33. Exemples de thèmes relevant de l'action publique susceptibles d'augmenter les inégalités écologiques.

Effectuer une analyse des raisons d'être, intérêts et limites des outils de planification territoriale est un travail de vaste ampleur qui sortirait du cadre conceptuel des inégalités écologiques et ne peut être effectué dans le cadre de ce projet. Cependant, nous nous proposons ci-dessous de relever quelques limites sur ces instruments, par rapport à leur aptitude à corriger des inégalités écologiques.

Au **niveau de la réalisation** de ces documents, on peut regretter que la réalisation de ces documents, pourtant supposés être des documents stratégiques fixant un cadre à l'action publique, se fasse souvent par des bureaux d'études qui ne possèdent pas toutes les compétences nécessaires (Tubiana, 2006) pour réellement prendre en compte les aspects sociaux. Dans d'autres configurations, le document, réalisé par une équipe pluridisciplinaire

de techniciens, peut contenir des orientations intéressantes en terme de durabilité, mais la faible implication des élus dans son élaboration risque de compromettre son appropriation par les décideurs, et donc, la réalisation des projets nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

D'autre part, même si la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 accroît la prépondérance des processus de **concertation** au sein de l'élaboration des documents de planification (Jegouzo, 2001), les modalités de la concertation peinent encore à mobiliser effectivement les différentes parties en présence. Si les acteurs institutionnels et structurés sont de mieux en mieux représentés dans l'élaboration des documents (conseil de développement, groupes de travail mis en place pour l'élaboration des documents, etc.), la participation du grand public n'est, elle, pas assurée (Lambert Ferry, 2006). De surcroît, les populations subissant les inégalités écologiques sont souvent également défavorisées socialement et ont le moins de facilités d'expression écrites et orales pour participer aux processus de participation et appréhender la complexité inhérente à la réalisation des documents de planification. Cela pose d'autant plus problème que, comme nous l'avons vu dans la partie précédente, les inégalités « vécues et perçues » par les habitants diffèrent souvent des éléments « objectivables » et « mesurables » sur lesquels essayent de s'appuyer les documents de planification. Il est donc difficile, pour les personnes chargées de la réalisation des documents de planification, d'identifier les populations qui se sentent victimes d'inégalités écologiques, les causes, perçues et « réelles » de ces inégalités ainsi que les mesures pouvant être prises pour les résorber.

Enfin, des questions peuvent également se poser quant au **suivi de ces documents de planification** et aux actions réelles qui en débouchent. En effet, si des évaluations sont de plus en plus souvent envisagées à la fin de la période prévue pour la planification, il pourrait être intéressant d'effectuer (et de publier) plus régulièrement un « tableau de bord » présentant, année par année, les mesures prises et celles restant à réaliser pour les différents objectifs fixés par le document de planification. En effet, si l'évaluation a posteriori est intéressante dans l'optique de réaliser un nouveau document de planification, seul un tableau de bord permettant de suivre l'avancée de chaque thème permet de juger l'efficacité des documents.

Une des explications à cette absence de suivi peut être le fait que ces politiques de planification se sont développées dans les années 70, dans le cadre d'une culture de planification de l'aménagement, plutôt basée sur l'expansion économique et démographique, le développement non contraint des infrastructures et bâtiment. L'aménagement durable du territoire impose de passer dans une culture où l'on s'impose des contraintes en terme d'extension de l'artificialisation des surfaces, des impacts environnementaux et des consommations économiques. Cette culture impose le fait de se fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs, puis de les atteindre. Ainsi un des enjeux de l'aménagement durable du territoire nous semble être de passer d'une culture de planification de l'aménagement, sans exigences d'évaluation de résultats, à une culture d'optimisation de la gestion des ressources qui implique un suivi régulier des outils de planification et contractualisation, ainsi qu'une évaluation finale des objectifs fixés par ces outils.

Dans le cadre de cette recherche, nous nous sommes contentés d'inventorier les différents outils de planification territoriale susceptibles de concerner notre zone d'observation. Nous en avons identifié une cinquantaine. Nous avons pu observer le fait que si, aucun des documents n'aborde explicitement le thème « inégalités écologiques », de nombreux documents concernent des thèmes qui peuvent générer des inégalités écologiques. Nous nous sommes

efforcés d'expliciter ces thèmes pour les différents niveaux géographiques et administratifs faisant l'objet de documents de planification. Il semblerait intéressant d'évaluer l'impact des outils de planification et de l'action publique pour résorber, ou éventuellement accentuer, ces inégalités. Cependant, une telle étude nécessiterait une évaluation plus approfondie de l'efficacité des différents outils pertinents. Cette étude n'a pu être réalisée dans le cadre de ce projet de recherche. Cependant, elle pourrait faire l'objet d'une suite à ce projet.

IV.3. Des inégalités environnementales « locales » aux inégalités écologiques « globales »

Le terme « inégalités environnementales » concerne, d'un côté, des « *différences d'exposition et de capacités de protection* », mais également des différences « *d'accès aux ressources et aménités environnementales* » (Emelianoff, 2005). Selon C. Emelianoff (2005), l'inégalité écologique se rapporte « *non seulement à la réception de nuisances, de risques, de ressources ou d'aménités, mais aussi à l'émission de polluants* ». En particulier, il nous semble important de considérer, dans la notion d'inégalités écologiques, non seulement l'environnement *local* au sens du « milieu dans lequel on vit », mais également l'environnement *global*, considéré comme capital naturel. Cette dernière partie aborde la notion d'inégalités écologiques au sens des inégalités en terme de *pressions sur l'environnement global* et non plus seulement au sens des inégalités *environnementales*, traitées dans les parties précédentes. Ainsi, les inégalités ne sont plus seulement perçues en termes *d'exposition* vis à vis d'un environnement de qualité différente selon les différents quartiers d'une collectivité, du fait de différences liées soit à l'environnement géographique naturel plus ou moins favorable soit aux détériorations liées à l'homme (risques, nuisances directes, pollutions, etc.), mais en termes de *différences de pressions* qui s'exercent sur les ressources naturelles (consommations et émissions). Un indicateur, de plus en plus utilisé par les collectivités locales pour estimer cette pression est l'empreinte écologique, outil qui inventorie les consommations de ressources et les besoins d'absorption des déchets d'une population humaine ou d'une économie données, puis les représente comme la superficie correspondante de sol productif nécessaire à la production de ces ressources et l'assimilation de ces déchets (Wackernagel et Rees, 1999). Cet indicateur a la spécificité de mesurer, pour un territoire donné, les pressions qui sont liées aux *consommations* (d'alimentation, de biens et services, d'énergie) de cette population, et non à la *production* éventuelle de biens qui est effectuée sur ce territoire. En caricaturant, une population pourrait être *exportatrice* d'inégalités écologiques en exerçant, localement, peu de pressions environnementales et ayant un cadre de vie très agréable, mais en consommant des biens et services produits à l'extérieur de son territoire, et générant des pollutions hors de son territoire. De surcroît, avec la problématique des enjeux environnementaux globaux tels que le renforcement de l'effet de serre, des pollutions émises localement (émissions de gaz à effet de serre liées au transport et aux consommations énergétiques résidentielles, par exemple) peuvent avoir un impact sur le long terme (génération d'inégalités écologiques temporelles !) et s'exerçant principalement dans des territoires différents celui où sont émis les gaz à effet de serre.

Du fait de la difficulté d'obtenir des données sur les pressions écologiques exercées par une population¹⁵ (entreprises + habitants) située sur un territoire aussi localisé qu'un quartier, cette dernière partie sera principalement théorique et visera à identifier des données qu'il pourrait être intéressant de collecter pour pouvoir mesurer, au plan local, les inégalités écologiques générées (ou subies) par un territoire donné.

¹⁵ Si les données de consommation de biens et services, d'aliments et d'énergie sont disponibles au niveau national, elles le sont rarement au niveau local.

IV. 3.1. Plus riches, plus propres ? L'hypothèse des courbes de Kuznets environnementales

Dans un article paru dans le courant des années 1950, l'économiste américain Simon KUZNETS émettait l'hypothèse selon laquelle il existerait, au-delà d'un certain seuil, une relation positive entre le développement économique d'une nation et le niveau d'équité de répartition des richesses entre individus au sein de cette même nation (Kuznets, 1955). En représentant, sur un graphique, l'évolution des inégalités sociales par rapport à celle du revenu économique, KUZNETS suggérait qu'on verrait alors se dessiner une courbe dite « en U inversé » : la période d'augmentation des inégalités sociales ne serait qu'une phase « primaire » du développement, elle-même préalable à un rééquilibrage de la répartition des revenus dans la société (une fois un certain seuil de développement, ou « point d'inflexion », atteint).

Bien que n'ayant jamais été complètement validée, l'hypothèse des courbes de Kuznet a inspiré de nombreux économistes qui ont essayé d'observer si le même phénomène était susceptible de se produire concernant les questions environnementales : la pression qu'une nation exerce sur l'environnement naturel finirait-elle par diminuer lorsqu'un niveau élevé de développement est atteint ? Pour les défenseurs de cette hypothèse, il s'agirait de démontrer que la croissance économique était finalement le meilleur moyen pour une nation d'être à terme à la fois plus « juste » et plus « propre ». Une idée que BECKERMAN (1992) reprend à son compte lorsqu'il affirme que, « *au final, le meilleur moyen – et sans doute le seul – d'atteindre un environnement décent dans la plupart des pays consiste [pour ces derniers, nda] à devenir riches* ».

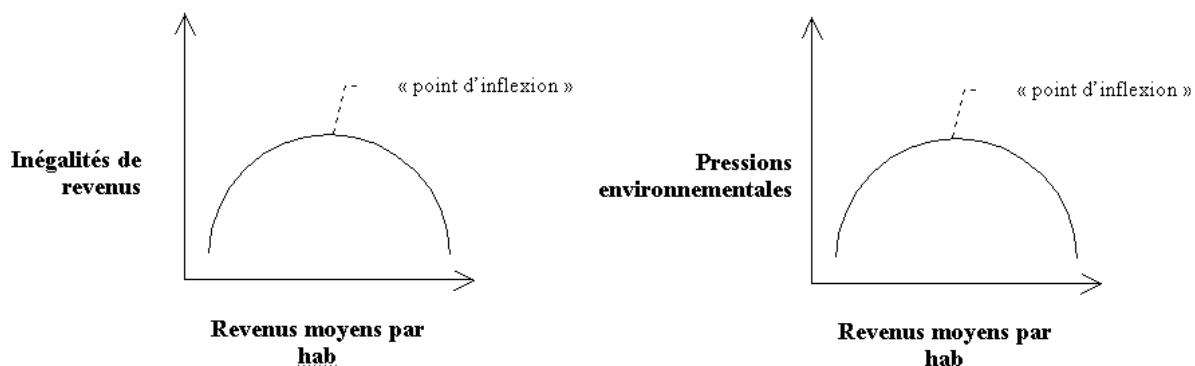


Figure 34. Représentation des courbes de Kuznets « sociales » et « environnementales » (Boutaud et al., 2004)

L'hypothèse des courbes de Kuznets environnementales (CKE) suggère que le niveau de développement d'un pays (le plus souvent exprimé en termes de revenu moyen par habitant) est susceptible d'avoir un effet positif sur l'environnement¹⁶. Cette vision « écono-centrée » s'approche d'une conception de la durabilité qu'on qualifie souvent de « faible¹⁷ » – conception selon laquelle l'environnement serait non pas le support de base du développement socio-économique, mais au contraire un facteur externe dont la préoccupation

¹⁶ Plusieurs points sont généralement avancés pour expliquer une telle évolution « vertueuse » : les sociétés les plus développées seraient plus sensibles aux questions environnementales, les législations y seraient plus sévères, leur structure économique fortement tertiarisée permettrait de réduire la pression sur l'environnement, et enfin les technologies éco-efficaces y seraient plus facilement disponibles...

¹⁷ Pour une typologie plus fine des approches de la durabilité en économie, voir par exemple DOBSON A. (1996) *A typology of environmental sustainabilities.*, Environmental policies, Vol. 5, n.3

n'est pas réellement prioritaire¹⁸ – autrement dit, « un luxe réservé aux pays riches ». Ainsi, selon cette hypothèse, le cadre de vie des populations s'améliorerait avec l'augmentation du revenu moyen par habitant. Une illustration de cette hypothèse est représentée sur la figure ci-dessous.

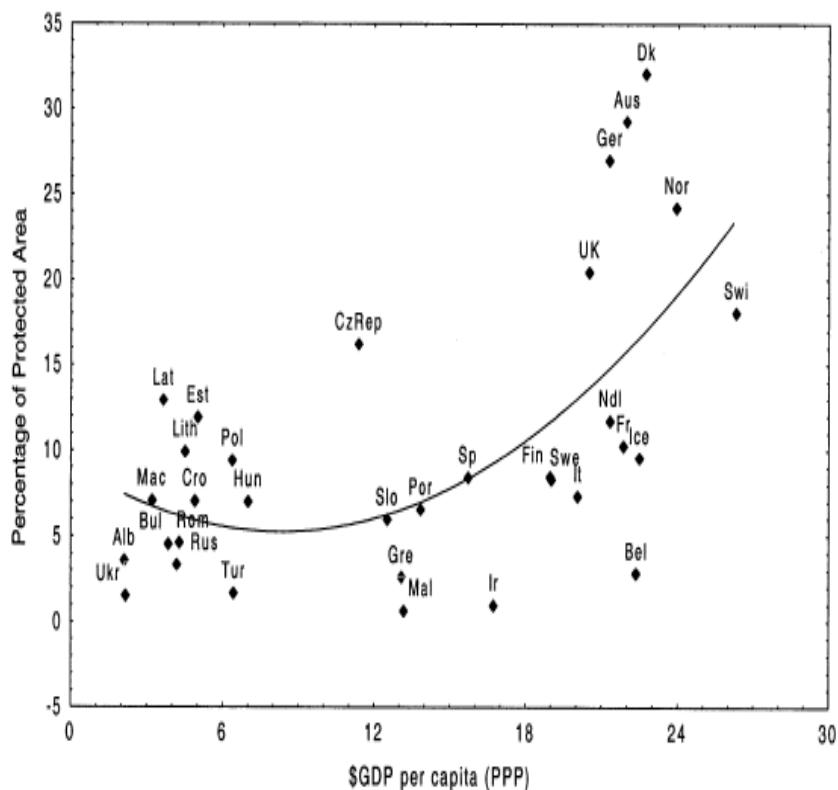


Figure 35. Pourcentage d'aires naturelles protégées en fonction du PIB/hab, selon BIMONTE S. (2002)

On voit ainsi apparaître des « inégalités environnementales » entre les différents pays : les pays « riches » s'occupant d'avantage de leur milieu naturel et de leur cadre de vie peuvent se permettre de protéger des surfaces plus importantes comme « parcs naturels ». Cependant, ces travaux ne disent rien quant aux éventuelles différences d'expositions des différentes populations au sein même de chacun des pays et donc aux inégalités environnementales au sein de ces pays. De même, ils ne font pas le lien entre inégalités sociales et pressions environnementales.

L'hypothèse des CKE : une hypothèse difficile à valider quand on se penche dessus...

Une littérature abondante s'est développée autour de l'hypothèse des CKE au cours des quinze dernières années. De nombreux auteurs (STERN et al. (1996), KRISTROM et LUNDGREN (2003), de BRUYN et al. (1998), par exemple) s'accordent à voir dans le rapport Mondial sur le Développement (WORLD BANK, 1992) l'élément de départ de la polémique sur les CKE. Publié l'année de la Conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement, le rapport montrait plusieurs diagrammes corrélant des données relatives à la qualité environnementale et au développement économique de plusieurs nations. Il mettait en

¹⁸ En particulier, cette approche suppose qu'il existe une possibilité de substitution totale entre capital naturel et artificiel, ce qui légitime la dégradation voire l'épuisement des ressources naturelles à partir du moment où celles-ci sont transformées en un capital artificiel qui sera lui-même légué aux générations futures...

évidence le fait que seules les émissions de certains polluants spécifiques (particules, NO_x, SO₂) tendaient à se réduire au-delà d'un certain niveau de développement. Ce rapport de la Banque Mondiale ne mentionnait une corrélation de type EKC que sur un nombre très restreint d'indicateurs – d'où sa conclusion mitigée, qui à aucun moment ne prétend que la croissance est une réponse au problème écologique.

Suite à ce premier constat international assez mitigé, plusieurs auteurs vont à nouveau tester l'hypothèse. GROSSMAN et KRUEGER (1995), ou encore SELDEN et SONG (1994), vont par exemple aboutir à des résultats sensiblement similaires à ceux de la Banque Mondiale invalidant l'hypothèse des CKE. STERN et al. (1996) citent également d'autres études qui, utilisant des méthodes sensiblement différentes, ont abouti à des conclusions aussi réservées.

Ce bilan mitigé s'est accompagné d'une vague de contestations et de critiques de la part de nombreux auteurs contre ceux qui défendaient l'hypothèse des CKE. Les conclusions de BECKERMAN (1992) ont notamment déclenché un mouvement de protestation qui s'est concrétisé par la dénonciation des propos en question par un groupe d'auteurs dans la revue *Science*¹⁹. Ce que soulignent Kenneth ARROW et ses collègues, c'est non seulement que les indices utilisés dans les CKE sont extrêmement partiels, mais également que ces données ne prennent absolument pas en compte les effets d'irréversibilité, de fragilité des milieux, d'accumulation des polluants dans les écosystèmes, d'épuisement des stocks de matière et d'énergie, etc. David STERN et al. (1996) dénoncent également l'absence de prise en compte des interrelations entre dégradation de l'environnement à long terme et croissance économique²⁰. Dale ROTHMAN (1998) en conclut que les CKE ne se vérifient que lorsqu'on considère des pressions dont les impacts environnementaux sont particuliers, locaux, réversibles ou pouvant être réduits grâce à des modifications de l'appareil de production ; par contre l'hypothèse des CKE ne se vérifie pas si l'on considère des pollutions plus globales et ayant des effets à plus long terme ou impliquant des changements importants de modes de vie et de consommation.

Une autre critique récurrente et fondamentale concerne ce que les anglo-saxons ont baptisé la « pollution haven hypothesis » (hypothèse du havre de pollution). Ce que dénoncent ces auteurs, c'est le fait qu'une courbe en U inversé pourrait s'expliquer par une délocalisation des pollutions des pays riches vers les pays pauvres... La diminution des pressions environnementales constatée pour les pays à hauts niveaux de revenu pourrait en effet s'expliquer par le fait que ces mêmes pays riches auraient délocalisé les activités très polluantes et à faible valeur ajoutée (secteur manufacturier, en particulier) dans les pays pauvres dont les réglementations environnementales (et sociales) sont moins strictes. Cela permettrait de constater une diminution des pressions pour les pays les plus riches, mais « les pays en voie de développement n'auront donc personne à qui passer ensuite cette production » manufacturière (Cole, 2004).

Ainsi, certaines études portant sur les CKE mettent en évidence des phénomènes d'inégalités environnementales entre les différents pays : les pays riches ayant tendance à protéger d'avantage leur propre cadre de vie. Cependant, ces études n'abordent pas les inégalités environnementales au sein-même de ces pays. D'autre part, si l'on considère les

¹⁹ ARROW K., BOLIN B., COSTANZA R., DRASGUPTA P., FOLKE C., HOLLING C.S., JANSSON B-O., LEVIN S., MÄLER K.G., PERRINGS C., PIMENTEL D. (1995) *Economic growth, carrying capacity, and the environment*, Science, n. 268, pp. 520-521

²⁰ En effet, les modèles proposés par les CKE ignorent les effets négatifs a posteriori de la pollution ou des dégradations écologiques sur le système économique

inégalités écologiques, entre les pays, incluant la pression sur les ressources naturelles, ces conclusions varient fortement : les pays les plus riches se retrouvent alors les principaux consommateurs de ressources et générateurs de pollution, ainsi que le montre le schéma ci-dessous, en prenant comme exemple les émissions de CO₂.

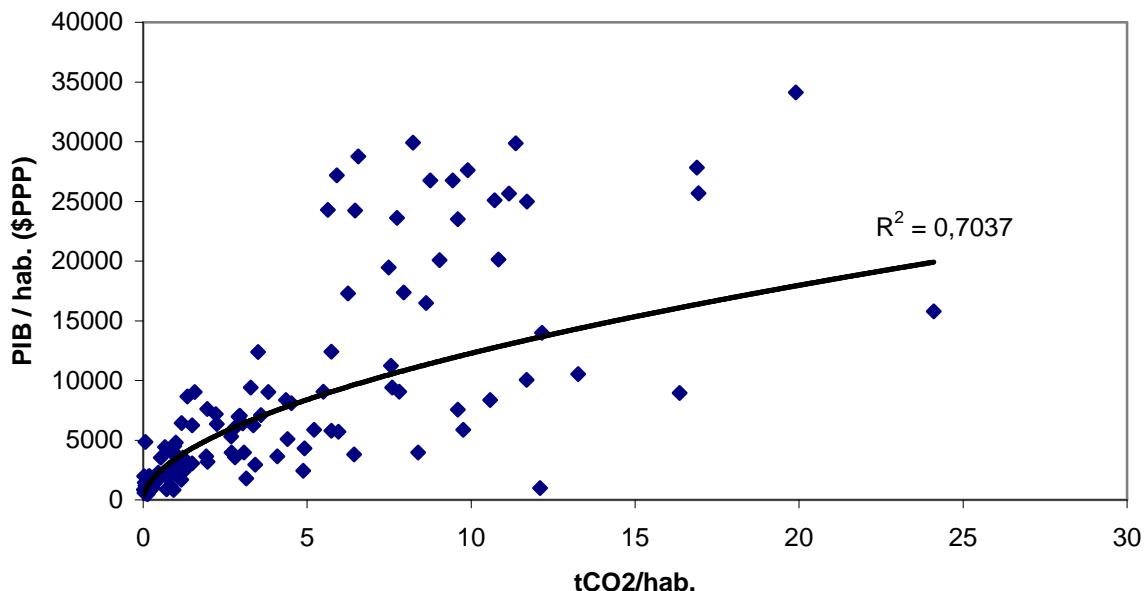


Figure 36. Emissions de CO₂ par personne, liées aux combustions (World Resources Institute, 2005) confrontées au PIB (US\$ PPP) par personne (UNDP, 2004) pour 130 nations du Monde (année 2001) (Boutaud et al., 2006)

Si les émissions de CO₂ permettent de caractériser un impact global : les changements climatiques, cet indicateur ne permet pas de prendre en compte l'éventuelle « hypothèse du havre de pollution » abordée ci-dessus. Développée dans le milieu des années 1990 par Mathis WACKERNAGEL et William REES (1999), l'empreinte écologique permet justement de prendre en compte les impacts liés à l'ensemble des consommations d'une population donnée. En effet, « *les biens et services ne seraient pas produits, achetés, vendus et commercialisés à travers les frontières s'il n'y avait pas une demande pour eux* » (Rothman, 1998). L'idée de WACKERNAGEL et REES était d'élaborer un indicateur synthétique capable de mesurer à la fois les impacts d'une société en termes d'utilisation des ressources et de pollution. L'unité retenue est la surface de terre biologiquement productive, exprimée en hectares globaux (un hectare global étant un hectare de sol ayant une productivité moyenne au niveau mondial). Selon les auteurs, « *il faut penser une économie comme ayant un métabolisme industriel. A cet égard, elle est semblable à une vache dans un pré. L'économie a besoin de manger des ressources et, finalement, toute cette consommation deviendra déchet et devra quitter l'organisme – l'économie. La question devient donc : (...) combien de sol faut-il pour maintenir durablement l'actuel niveau de vie d'une économie spécifique ?* » (WACKERNAGEL and REES, 1999).). La surface ainsi évaluée est ensuite ramenée à l'habitant (gha/hab.).

Même si l'empreinte écologique est critiquée sur certains aspects méthodologiques, son succès dans les sphères scientifiques et politiques en fait aujourd'hui un outil incontournable. Ses principales qualités sont d'être synthétique (agrégation des différents impacts en une seule unité), pédagogique et de permettre des comparaisons entre pays.

D'autre part, il est intéressant de noter que, malgré une littérature critique abondante sur le sujet, la pertinence du PIB a été très peu remise en cause dans les études sur les CKE : la vision du développement adoptée par ces études se cantonne à l'utilisation du seul revenu moyen par habitant.

S'appuyant sur une critique déjà ancienne du PIB, et insistant particulièrement sur l'incapacité de ce dernier à refléter le réel niveau de développement des nations, l'indice de développement humain (IDH) est proposé par le PNUD depuis une dizaine d'années. Il s'appuie sur le concept de développement humain, défini comme « *un processus permettant d'élargir la capacité de choix des individus* » (ul HAQ M. (dir. Ed.), 1990). Trois dimensions sont considérées par cet indicateur comme centrales dans ce processus : la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, l'accès à l'éducation et aux connaissances, et enfin l'accès aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent. L'Indicateur de Développement Humain (IDH) intègre ces trois dimensions : le PIB, exprimé en parité de pouvoir d'achat et ramené à l'habitant est conservé comme expression de la « capacité d'accès aux ressources permettant d'atteindre un niveau de vie décent ». Cependant, des données relatives à « l'accès à l'éducation et aux connaissances » sont également prises en compte à travers le taux d'alphabétisation (2/3) et le niveau moyen de scolarisation (1/3). Enfin, « la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine » est mesurée par l'espérance de vie. Les performances des nations sont échelonnées selon ces trois critères en fonction de la meilleure performance constatée (notée 1,000). Une moyenne non pondérée des trois données obtenues est ensuite réalisée pour chaque nation.

Bien que soumis lui aussi à un certain nombre de critiques, l'IDH a attiré une audience de plus en plus large au cours des quinze dernières années²¹. Les critiques émises ont d'ailleurs largement alimenté les réflexions²² et permis de modifier et consolider la méthodologie de l'IDH. Dans l'ensemble, un consensus de plus en plus large semble donc se dégager pour considérer que, finalement, l'IDH « réussit assez bien à suppléer le PNB pour mesurer le développement » (Sen, 1999). Si l'IDH ne représente pas les inégalités à l'intérieur de chaque pays, il permet de mettre en évidence les inégalités en termes de développement humain entre les différents pays du Monde.

Ainsi, le croisement entre empreinte écologique et IDH permet de mettre en correspondance, au niveau mondial, les inégalités écologiques entre les différents pays et inégalités en terme de développement humain. La figure ci-dessous (Boutaud et al., 2006) représente le croisement de l'empreinte écologique et de l'IDH pour 128 nations à partir des données disponibles pour l'année 2001²³. Si les corrélations sont bien meilleures que pour la plupart des CKE, les conclusions qu'on peut tirer de ce croisement sont loin d'être aussi favorables pour les pays « développés »...

²¹ Cet intérêt pour l'IDH s'est encore accru depuis 1998, date à laquelle Amartya SEN, membre influant des experts du PNUD, reçut le prix Nobel d'économie

²² Voir par exemple les travaux de NOORBAKHSH F. (1998) *A modified Human Development Index*, World Development, Vol. 26, n. 3, pp. 517-528, NEUMAYER E. (2001) *The Human Development Index and Sustainability – a constructive proposal*, Ecological Economics, n. 39, pp. 101-114 ou encore HICKS D. A. (1997) *The Inequality-Adjusted Human Development Index: A Constructive Proposal*, in World Development, Vol. 25. n. 85, pp. 1283-1298

²³ IDH : données fournies par les Nations unies (PNUD) pour 2001 : UNDP (2003) *Human Development Report 2003 : Deepening democracy in a fragmented world*, UNDP, 277 p. http://hdr.undp.org/reports/global/2002/en/indicator/indicator.cfm?File=indic_276_1_1.html

Empreinte écologique : données fournies par le WWF et Redefining Progress pour l'année 2000 : LOH J. (Ed.) (2002) Op.cit.

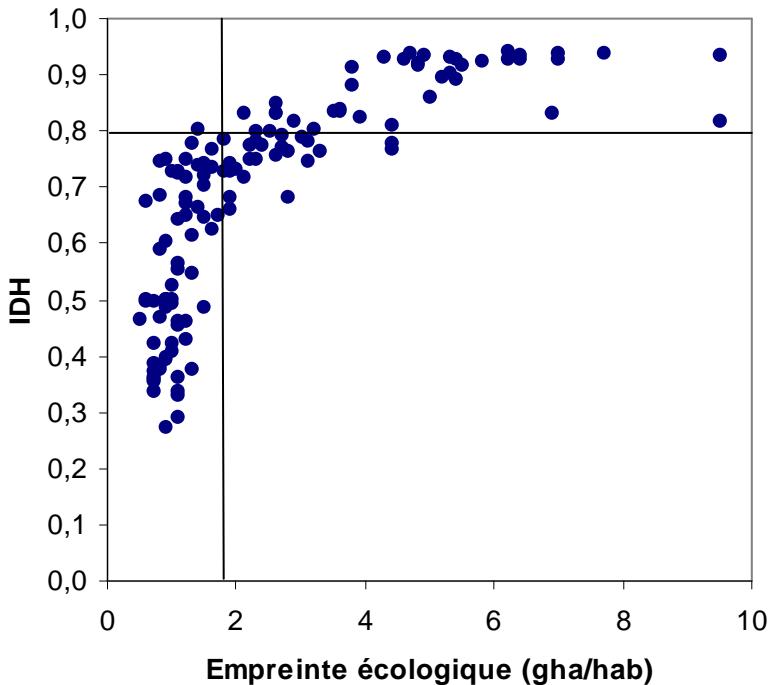


Figure 37. Croisement de l'empreinte écologique (Loh, 2004) et de l'IDH (UNDP, 2003) pour 130 nations (Boutaud et al., 2006)

La figure ci-dessus permet de constater que la forme en U inversé proposée par les CKE n'est pas confirmée lorsqu'on utilise l'empreinte écologique et l'IDH, c'est à dire qu'à un haut niveau de développement humain ne correspond pas une diminution de la pression environnementale globale liée aux modes de consommation. Aucun point d'inflexion n'apparaît (Boutaud et al., 2004). Inégalités en terme de développement humain semble donc corrélées, au niveau mondial, aux inégalités écologiques : les pays ayant les niveaux de développement humain les plus faibles sont ceux qui exercent le moins de pressions écologiques en termes d'impacts générés et ressources consommées tandis que ceux dont les niveaux de développement humain sont les plus élevés sont également ceux dont l'empreinte écologique est la plus élevée. Il est également intéressant de noter que si l'empreinte écologique n'est que peu affectée dans les premiers stades de développement : pour les pays ayant de faibles empreintes écologiques, une faible augmentation d'empreinte écologique est corrélée à une forte augmentation d'IDH. A partir d'un seuil d'IDH oscillant entre 0,600 et 0,750, on observe par contre une forte augmentation de l'empreinte écologique pour une faible augmentation d'IDH. Enfin, au-delà d'un IDH de 0,750, le niveau de développement ne semble pouvoir s'accroître qu'au prix d'une augmentation disproportionnée de l'empreinte écologique.

Afin de faciliter la compréhension, nous avons par ailleurs ajouté deux seuils :

- le seuil de « durabilité écologique » correspond à la surface de sol productif disponible en moyenne pour chaque habitant de la planète (1,9 ha/hab en 2004) (Loh, 2004) ;
- un seuil de « développement humain acceptable », au-delà duquel le PNUD considère qu'un pays a un niveau de développement élevé (0,800 IDH) (UNDP, 2003).

Le défi d'un développement (humain & écologiquement) durable consisterait donc à parvenir à un niveau d'IDH supérieur à 0,800 sans pour autant dépasser une empreinte écologique moyenne de 1,9 ha par habitant... Nous voyons apparaître sur ce graphique les

difficultés d'articulation entre développement humain, justice environnementale, et durabilité écologique. C'est sur la base de tels constats que de nombreuses organisations non gouvernementales, acteurs de terrain dans les pays du Sud et chercheurs²⁴ militent pour la reconnaissance de la « dette écologique » des pays du Nord vers ceux du Sud (Rijnhout, 2005). Certains savoirs-faire locaux vernaculaires confèrent à certaines populations, considérées comme pauvres économiquement, une forte sobriété écologique (Emelianoff, 2005). Cependant, la voie classique du « développement » tend plutôt à conduire les pays vers une perte de ces savoirs-faire, et leur développement humain se traduit généralement par une augmentation de leur empreinte écologique (augmentation des consommations énergétiques, des transports motorisés, etc.)

Ainsi, nous faisons l'hypothèse que c'est surtout à l'échelle mondiale que les inégalités écologiques sont criantes. Si des différences de niveaux de consommations et d'accès aux ressources environnementales existent à l'échelle nationale, les écarts entre niveaux de consommation au sein des différents pays sont moins forts que ceux existants à l'échelle mondiale.

Afin de tester l'hypothèse selon laquelle les inégalités écologiques sont plus importantes à l'échelle mondiale qu'au sein d'un même pays, voire d'une même agglomération, il pourrait être intéressant de faire le croisement empreinte écologique / IDH en positionnant les différents territoires d'une même nation, ou les différents quartiers d'une même agglomération.

Les calculs d'empreinte écologique effectués à l'échelle d'agglomérations se développent en France et à l'étranger : la Communauté Urbaine de Lille, le Grand Lyon (<http://www.grandlyon.com/Info.1164+M511573b3882.0.html>), la ville de Besançon, celle de Marseille, Conseil général des Hauts-de-Seine ont déjà effectué des calculs d'empreinte écologique, par exemple. Les résultats de ces diverses études font état d'écarts entre les collectivités. Par exemple, avec une empreinte estimée à 4,9 ha / an /habitant, le Grand Lyon présente une empreinte inférieure d'environ 15% à celle de la France (5,8 en 2003). Cependant, si, à l'échelle nationale, la méthode est standardisée et basée sur des statistiques gouvernementales consolidées et officielles, il n'en est pas de même à l'échelle territoriale : à ce niveau, la méthode n'est pas encore complètement stabilisée et les données disponibles ne sont pas toujours les mêmes. Aussi, des différences de disponibilités de données ou d'hypothèses méthodologiques peuvent expliquer ces écarts. Il ne semble donc pas pertinent de comparer les empreintes écologiques des différentes agglomérations. A l'échelle du quartier, les difficultés de calcul s'accroissent. Se pose en effet la question de la pertinence du périmètre : le calcul d'empreinte écologique d'un territoire donné a un sens lorsque le territoire peut être considéré comme un écosystème qui consomme un certain nombre de ressources, en produit d'autres, et rejette des déchets. Au niveau d'un quartier, cette simplification semble difficile du fait des interactions très fortes entre le quartier et les autres territoires de l'agglomération au sein de laquelle il se situe. Il est de surcroît difficile d'assurer la traçabilité des données d'entrée et de sortie des flux de matière et d'énergie à l'échelle d'un quartier car les données nécessaires au calcul d'empreinte (alimentation, transport, consommations énergétiques liées aux bâtiments en fonction de la typologie du bâti, utilisation de biens et services et déchets générés) ne sont pas disponibles au niveau du quartier. La méthode classique, procédant par extrapolation à partir de moyennes nationales présente le désavantage

²⁴ voir par exemple les travaux du **Pôle de Socio-Economie Solidaire (PSES)**, réseau mondial de débat entre des acteurs de terrain, des chercheurs et des personnes engagées <http://www.socioeco.org/fr/expo.php>

de ne pas révéler les spécificités du territoire étudié, et donc de ne pas mettre en évidence les éventuelles inégalités écologiques concernant le quartier.

En ce qui concerne l'indicateur de développement humain, certaines agglomérations (Grand Lyon, Nord Pas de Calais, par exemple) en ont envisagé l'utilisation au niveau territorial. Des adaptations méthodologiques ont été proposées afin d'augmenter la sensibilité de l'indicateur aux disparités territoriales (Boutaud, 2006). Ces travaux permettent la mise en évidence de différences entre les différentes communes d'une même agglomération. Elle offre donc d'intéressantes perspectives, même si elle pâtit également de difficultés de disponibilités de certaines données, et de pertinences de périmètres liés aux phénomènes de distorsion de données liés aux nombreux échanges entre communes d'une même agglomération.

Cependant, les calculs d'empreinte écologique ou d'IDH au niveau local ne sont pas réalisés de façon systématique. Ils ne sont effectués que si une décision de la collectivité territoriale est prise en ce sens. Aussi, il n'y a pas suffisamment de données disponibles pour pouvoir réellement comparer différents territoires entre eux et mettre en évidence un éventuel lien entre inégalités sociales et inégalités écologiques.

VI.3.2. Comment mesurer d'éventuelles exportations d'inégalités écologiques ?

Dans ce paragraphe, nous aborderons, en partant des données disponibles au niveau local, les éventuelles *exportations des nuisances et de pollutions*. Le premier rapport, réalisé à partir d'éléments historiques, a montré que le quartier de Molina La Chazotte, marge urbaine, avait été utilisé comme espace permettant de déplacer vers l'extérieur de la ville certaines activités insalubres ou génératrices de nuisances. Actuellement, dans une société française de plus en plus consommatrice de biens et services, d'énergie et de transports²⁵, n'y a t'il pas un risque, à vouloir réduire les *inégalités environnementales* au sein de notre territoire, d'induire un phénomène de « délocalisation » des pollutions et nuisances vers des pays moins « regardants » sur les aspects environnementaux et sociaux, et par là-même, d'induire une augmentation des inégalités écologiques exercées au niveau mondial ? Cette interrogation sur une éventuelle *exportation des inégalités écologiques* au niveau mondial, sort du champs de recherche envisagé par le présent programme de recherche, mais il nous semble cependant fortement connecté à la problématique des inégalités environnementales « locales ». Cette étude ne cherchera pas à montrer si une telle délocalisation est, ou non, effectivement constatale (problématique de la « pollution haven hypothesis » abordée plus haut), mais à mettre en évidence le fait que les données statistiques actuellement recueillies ne nous permettent justement pas de répondre à cette question et de valider, ou non, cette hypothèse. Nous nous efforcerons d'identifier les données qui pourraient être nécessaires pour objectiver de tels phénomènes souvent décriés (par exemple, le « chantage à la délocalisation » parfois utilisé par des entreprises qui se voient imposées des normes plus contraignantes en terme d'émissions polluantes afin d'améliorer l'environnement local), mais sur lesquels peu de données objectives sont actuellement disponibles.

Dans un premier temps, un inventaire des données disponibles sur les exportations et importations au niveau du territoire d'observation a été effectué. Le premier constat a été l'impossibilité de trouver des données au niveau de la zone d'activité, sans réaliser une étude spécifique poussée, entreprise par entreprise, sur les échanges internationaux effectués (clients / fournisseurs), leur nature et leur évolution. Le temps qui aurait été nécessaire pour l'étude, et le grand nombre d'enquêtes préalables ayant été effectuées au sein des entreprises de la ZA (les rendant réticentes à répondre à un nouveau questionnaire !) nous a dissuadé de la

²⁵ Depuis 1998, les consommations des ménages français augmentent de 2 à 3,5 %, en volume par rapport aux prix de l'année précédente, chaque année (Arthaut, 2006)

réalisation de cette étude. Nous avons donc cherché à identifier les données disponibles publiquement en matière d'échanges internationaux afin de voir si ces données pouvaient, ou non, être utilisées pour objectiver une éventuelle exportation d'inégalités écologiques.

Si 70 % (en termes économiques) des importations et des exportations des entreprises de Rhône-Alpes se font avec l'Europe, on peut constater une augmentation des échanges avec l'Asie (12% des exportations et 14% des importations en 2006 (DGD, 2006)). Pour la Loire, cette tendance se retrouve, l'Europe et l'Asie représentant respectivement 74% et 10% des exportations et 70 % et 20% des importations, en valeurs économiques (DGD, 2006). Notons cependant que les données disponibles ne le sont qu'en termes économiques. Nous n'avons donc aucune information sur les échanges physiques (en tonnes par exemple) échangées. Ces flux physiques peuvent être non proportionnels aux flux économiques du fait de la différence de valeur économique des différents types de biens échangés. Ainsi, nous n'avons aucune données sur les flux physiques échangés entre le territoire observé et l'international.

Les importations vers la région Rhône-Alpes en provenance de Chine ont progressé d'un quart en deux ans, mais les importations provenant d'Allemagne et d'Italie connaissent aussi une vive progression (INSEE, 2006).

Les importations régionales venant d'Inde se sont accrues de 31% au premier semestre 2004 et 42% au premier semestre 2005. Elles sont principalement constituées de produits du secteur chimie-plastiques (35% du total au premier semestre, en hausse de 135%), de vêtements (31% du total), de textiles (12%), d'équipements automobiles (2,8%), de thé (2%) et de produits pharmaceutiques (1,8%). Réciproquement, les exportations de Rhône-Alpes vers l'Inde ont augmenté de 21% en 2004 et 27% au premier semestre 2005. Elles sont principalement composées de matériel électrique (27% du total), machines diverses (14%), chimie-plastiques (11%), pharmacie (8,2%) et instruments de mesure (3,4%) (Alland, 2005).

Les importations régionales sont concentrées dans les mêmes secteurs que les exportations, exceptés les hydrocarbures qui sont seulement importés.

Principaux secteurs d'exportation de Rhône-Alpes (source : Douanes)

Secteur	% du total exporté en 2005	Evolution 2005/2003 (en %)
Chimie-parachimie-pharmacie	16	+ 16
Véhicules et équipements automobiles	10	+ 44
Composants électroniques	10	+ 13
Machines	9,5	+ 10
Matériel électrique	7	+ 20
Équipements mécaniques	3,6	+ 16
Produits radioactifs	3,4	-

Principaux secteurs d'importation de Rhône-Alpes (source : Douanes)

Secteur	% du total importé en 2005	% évolution 2005/2003
Chimie-parachimie-pharmacie	12,3	+ 9,7
Véhicules et équipements automobiles	10,8	+ 16
Composants électroniques	6,9	+ 29
Machines	5,7	+ 14
Hydrocarbures	4,5	+ 27
Produits radioactifs	3,9	+ 32
Matériel électrique	3,9	+ 13

Figure 38. Principaux secteurs d'importations et d'exportations de Rhône-Alpes en 2005 (INSEE , 2006)

Principaux déficits sectoriels de la région (M€) (source : Douanes)	
Secteur	Solde 2005
Hydrocarbures	- 1 024
Habillement	- 443
Produits des industries alimentaires	env. - 500
Meubles	env. - 500
Appareils domestiques	- 314
Chaussure, maroquinerie, cuir	- 141

Figure 39. Secteurs d'activités pour lesquels les importations sont supérieures aux exportations (INSEE, 2006)

On peut remarquer sur le tableau ci-dessus que, en dehors des hydrocarbures, les principaux déficits sectoriels des échanges de Rhône-Alpes sont issus d'activités dans lesquelles les pays à main d'œuvre bon marché disposent d'un avantage compétitif. Les biens concernés par ces secteurs sont des biens à faible valeur ajoutée, et dont le rapport poids/valeur économique est probablement supérieure à des produits issus de secteurs plus qualifiés (composants électroniques, par exemple). De surcroît, certains de ces secteurs (textile, agro-alimentaire, ménagerie) sont fortement émetteurs de nuisances et pollutions.

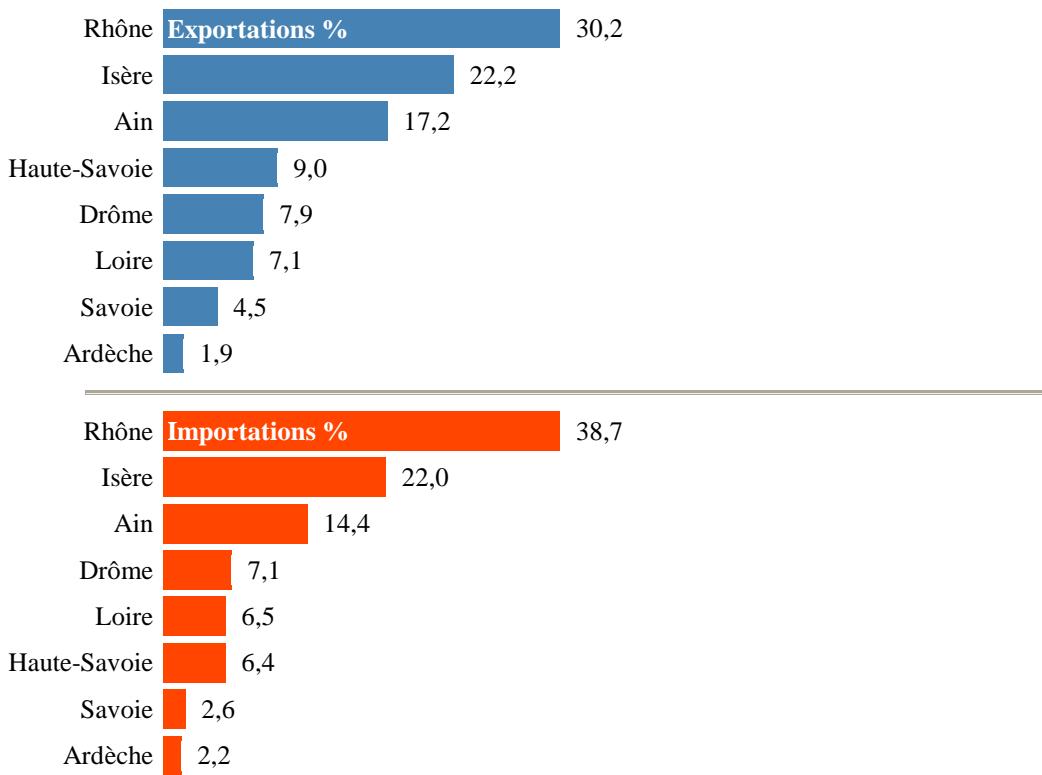


Figure 40. Répartition des exportations et importations des départements de Rhône-Alpes (DGD, 2006)

Contrairement au Rhône et à l'Ain, le montant économique des exportations de la Loire est supérieur à celui de ses importations.

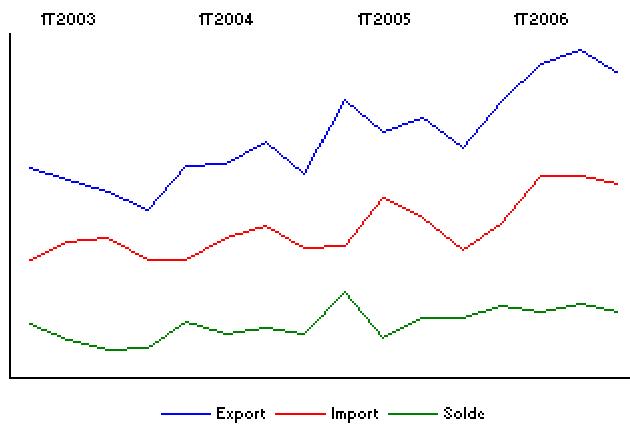


Figure 41. Echanges pour la Loire, hors matériel militaire, Données de collecte, brutes en millions d'euros (DGD, 2006)

	Echanges commerciaux 1998	Evolution 98/97 (%)	Echanges commerciaux 2004	Evolution 04/03 (%)	Loire/R.A. (%)
Exportations	2123 M€	+ 7,8	2 535,1 M€	+ 9,6	6,8
Importations	1798 M€	+ 7,2	1 974,6 M€	+ 4,3	6,3

Figure 42. Montant économique des échanges internationaux au niveau de la Loire (Source : Direction interrégionale des Douanes de Lyon –1998 – 2004)

Au niveau de la Loire, on constate, comme au niveau régional, une augmentation à la fois des importations et des exportations.

Les données statistiques disponibles publiquement actuellement ne permettent pas d'identifier l'éventuelle délocalisation des activités les plus polluantes ou consommatrices de ressources à l'échelle d'une zone d'activité. En effet, les données sur les importations et exportations ne sont disponibles publiquement qu'à partir de l'échelle départementale. On ne peut donc connaître, à partir des données statistiques disponibles publiquement, l'évolution spatiale des secteurs d'achalandise et de chalandise des entreprises d'une zone d'activité donnée. De plus, si les données sur les exportations et importations sont disponibles à l'échelle départementale et régionale auprès des douanes, ces données ne sont présentées qu'en termes d'échanges économiques. Aucune comptabilité des tonnes et natures de matériaux et produits échangés entre les divers territoires n'est tenue dans les statistiques traditionnelles. De même, les données économiques disponibles ne permettent pas d'identifier l'ensemble des flux d'énergie, d'eau, de consommations de ressources ou d'émissions de polluants inévitablement associés à ces flux. Par exemple, si une chaîne de production choisit de réaliser les opérations les plus polluantes dans un pays donné puis effectue les opérations les moins polluantes dans des entreprises situées dans un autre pays, on pourra constater un échange économiquement équilibré entre les deux pays. Cependant, en terme d'émissions de pollutions et de pressions sur les ressources, l'échange ne sera pas équilibré en terme de générations de nuisances et de pollutions, ainsi que de consommations de ressources locales, mais cela ne figurera pas dans les statistiques nationales. Par exemple, on pourrait envisager une « comptabilité carbone » évaluant les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et au transport d'un bien donné et attribuant ces émissions au consommateur final du bien, et non à son producteur. De même, une telle comptabilité pourrait être effectuée sur l'utilisation des ressources en eau. D'autre part, ces augmentations à la fois d'importations et

d'exportations, génèrent des besoins en transports sans cesse croissants. Quel que soit le mode (routier, maritime ou aérien), ces transports génèrent eux-mêmes nuisances et pollutions locales et globales (contribution au changement climatique, par exemple). Ils sont donc eux-mêmes générateurs d'inégalités environnementales (populations vivant à proximité des infrastructures de transports) et écologiques (générations d'impacts et consommations de ressources).

Il est ainsi difficile, à l'heure actuelle, d'évaluer quantitativement, à partir des données statistiques disponibles, l'exportation éventuelle d'inégalités écologiques au niveau d'un territoire donné. Pour cela, il semble nécessaire d'accompagner les données statistiques économiques classiques sur les échanges internationaux, de données physiques (tonnes, nature, matériaux des produits échangés, par exemple) ainsi que des données environnementales liées aux biens échangés (énergie « incorporée »²⁶ dans les produits échangés, ressources consommées, impacts environnementaux, émissions de gaz à effet de serre liées à la production des biens échangés, par exemple).

²⁶ Quantité d'énergie qui a été nécessaire pour fabriquer les biens échangés

Conclusion

A l'issue de cette étude réalisée à partir de plusieurs entrées disciplinaires, nous regrouperons les conclusions en quatre éléments thématiques.

Une sensibilité environnementale inscrite dans la proximité

Le territoire d'étude, massivement marqué par la présence d'activités économiques (industrielles ou tertiaires), n'est pas caractéristique d'une zone de peuplement périurbain, ni sur le plan des densités d'occupation et de la distribution de l'habitat, ni sur celui de ses caractéristiques sociales, puisqu'il juxtapose des populations fort diverses quant à leur ancrage social, leur trajectoire résidentielle et leurs références spatiales. Structuré par différentes strates d'occupation du sol, analysées en partie III/2, le territoire d'étude présente une dispersion des lieux d'habitat principalement à l'est et à l'ouest de la zone d'activité, ceux-ci étant quasiment absents au cœur de la zone, si l'on fait abstraction du hameau du Gros Chêne. Cet espace est souvent évoqué dans les entretiens comme un espace sans piéton, un espace « à l'américaine » dominé par la circulation automobile, il n'est cependant pas totalement sans habitant et la confrontation de ceux-ci, en situation minoritaire, « marginale », avec la massivité du fait industriel et la rapidité de ses transformations en fait une position privilégiée d'observation de ce que nous avons convenu d'appeler les inégalités environnementales, distinguées des inégalités écologiques.

Il est apparu prioritaire de « connaître et reconnaître les inégalités environnementales » par l'enquête réalisée auprès des habitants. Celle-ci met en évidence ce que l'on pourrait appeler une sensibilité environnementale qui peut se présenter sous la forme d'une véritable souffrance. Cela souligne les nuisances et les éléments d'environnement à la dégradation desquels les habitants sont ou seraient le plus sensibles. D'une façon générale, il a été noté que ce qui est observé à travers diverses enquêtes (la nôtre et des enquêtes antérieures) sur Molina-La Chazotte recoupe les observations effectuées ailleurs. Les données d'ordre sensitif (données visuelles, olfactives, auditives) sont privilégiées par rapport aux données d'ordre technique, en d'autres termes on est plus sensible à la dégradation des espaces verts, à la pollution atmosphérique ressentie à travers les mauvaises odeurs qu'à la question de l'eau ou de l'assainissement, au bruit des usines et du trafic routier qu'au risque industriel. Il en va de même pour les entreprises dont la définition de l'environnement correspond à une représentation de leur espace d'activité, déconnectée de l'environnement entendu au sens des analyses macro-économiques sur le développement durable. Leur approche en termes d'atteintes à celui-ci se réduit souvent en un souci de protection des aménités paysagères (« le vert ») sans aucune référence aux impacts possibles de leur activité (peu ont conscience d'être bruyantes ou polluantes). Cette sensibilité environnementale ressort donc d'une double proximité : proximité spatiale du proche, proximité temporelle de l'immédiat, ou pour élargir un peu l'approche, proximités du de l'espace et du temps vécus.

Les atteintes environnementales sont alors appréciées à l'aune de ce que l'on connaît. La référence à la situation idéale est celle que l'on a connue lorsque l'on est arrivé sur place ou dans son enfance si on y est né. C'est donc un « temps zéro » tout à fait relatif et individualisé qui sert d'échelon à la mesure d'une altération ressentie par ailleurs comme globale. Les acteurs sont également sensibles aux nuisances proches de chez eux ou de leur lieu de travail et sont par contre peu informés des risques industriels ou naturels existants sur la zone. Certains secteurs apparaissent alors comme plus exposés aux contraintes d'un

environnement déqualifié : ainsi la sensibilité aux nuisances sonores dues aux activités industrielles ou à la circulation, s'exprime avec force au cœur de la zone ou le long du principal axe de desserte de celle-ci. Le développement des espaces industriels, l'artificialisation du milieu sont davantage perçus par celui qui a vue sur les usines que par celui à qui elles sont masquées.

Il y a une difficulté à changer d'échelle et de pas de temps, à passer ne serait-ce qu'à l'échelle de l'ensemble de la zone ou de l'agglomération, même si la nature du questionnaire n'y invitait évidemment guère. La disparition de l'ancienne activité minière est toujours évoquée sous l'angle de la transformation du territoire et jamais du point de vue de l'épuisement de la ressource. Le charbon lui-même est d'ailleurs remarquablement absent de cette évocation si ce n'est à travers le rappel de la poussière noire qui couvrait alors les lieux. Aucune réflexion n'est spontanément engagée par les personnes interrogées sur la signification économique de ces transformations de leur espace de vie. La proximité et la subjectivité restent donc un horizon indépassable du rapport banal à l'environnement qui est alors compris au sens le plus immédiat de ce qui est autour. Il en résulte une survalorisation du territoire dans l'approche de celui-ci.

Les impasses de l'approche spatiale

L'occurrence localisée de la sensibilité à certaines nuisances peut conduire à penser que l'espace est en lui-même producteur d'inégalités environnementales. Il convient alors de remarquer tout d'abord que celles-ci résultent davantage de l'exposition à une nuisance ou une détérioration qui est généralisée à l'ensemble de notre zone d'étude (le bruit lié à la circulation automobile a été répertorié comme un problème environnemental majeur à l'échelle de l'agglomération stéphanoise) que d'une différenciation spatiale de celle-ci. Il est nécessaire alors de rapporter cette exposition à la dialectique de la contrainte et de l'acceptation que nous avons initialement analysée pour éclairer la notion de marginalité ; l'exposition à la nuisance peut être subie mais être aussi choisie dans le cadre d'un arbitrage entre coûts et avantages d'une localisation. Le degré de liberté de l'acteur en la matière est déterminé socialement. L'exposition à la nuisance n'est alors que l'expression spatiale d'une position sociale.

Le territoire n'est donc pas en lui-même producteur d'inégalités écologiques. Si l'on s'en tient à la satisfaction exprimée par rapport au cadre de vie, le territoire correspondant à la zone de Molina n'est globalement pas vécu comme un espace dévalorisé et générateur de nuisances puisque plus de 80 % des habitants se montrent satisfaits de leur cadre de vie, ce qui est supérieur aux valeurs moyennes enregistrées sur la territoire de Saint-Etienne Métropole. Mais derrière cette position générale l'enquête sociale effectuée auprès des habitants révèle différentes façons de vivre le territoire qui illustrent le point de vue théorique exposé dans l'approche générale de la marge urbaine.

Le vécu de l'espace et la sensibilité environnementale varient en fonction du lieu mais surtout en fonction du regard porté sur l'espace, celui-ci reflétant un positionnement social plus qu'un positionnement spatial. Nous croisons ici les catégories déjà identifiées de marginalité subie et de marginalité choisie. Ceux qui sont dans la contrainte ou dans l'inertie résidentielle ne disent pas les mêmes choses que ceux qui ont fait le choix de leur lieu d'habitat. La consommation d'espace est un thème général de préoccupation, mais il a des implications différentes chez les anciens et chez les nouveaux habitants. Chez les anciens dominent la vision négative d'une ressource menacée et dévalorisée (grignotage de l'espace

rural par les usines, perception d'une marginalisation accrue par la perte des éléments locaux d'animation et la nécessité d'un recours aux communes voisines pour les commerces ou les services), sentiment toutefois tempéré par la conscience de certaines améliorations (disparition de friches, amélioration du réseau routier). Au contraire les nouveaux habitants apprécient le calme des lieux, sont plus sensibles au grand paysage qu'à la proximité et ont une perception paradoxale du voisinage des usines : dans la mesure où ce sont des « périurbains » qui ne sont présents à leur domicile en soirée et les fins de semaine, ils en apprécient le calme lorsqu'elles sont désertées par les ouvriers.

La sensibilité aux transformations de l'espace est aussi vécue de manière diverse. Les anciens habitants sont paradoxalement sensibles à une perte de qualité des lieux liée à l'arrêt de l'activité minière, mais cette qualité des lieux ressortait davantage à la vie de relations, aux rapports entre les individus, donc à des données sociales qu'à des données spatiales. Celles-ci sont « contournées », l'héritage négatif de l'activité minière comme la pollution des eaux souterraine n'est pas activement liée à celle-ci, s'en est une conséquence passive qui relève d'une sorte de fatalité. L'héritage paysager (terrils) est le témoignage du travail des hommes (l'expression relevée dans les entretiens de « tripes du grand père ») et non la marque d'une altération des paysages.

Quoi qu'il en soit l'ensemble de ces considérations montre que la valeur accordée à l'espace, qu'elle s'inscrive dans un système de références économiques ou qu'elle soit de l'ordre du symbolique, renvoie à une approche sociale de celui-ci. L'espace apparaît comme une ressource socialisée ce qui doit nous amener à reconsidérer la question très présente dans les entretiens de la diminution de la ressource spatiale.

Epuisement de la ressource spatiale ou recomposition du capital spatial ?

D'une manière générale, les discours recueillis sont marqués par un syndrome de la perte sous-jacent, perte déplorée ou perte redoutée qui porte essentiellement sur les transformations de l'espace de vie. La diminution de la ressource spatiale est vécue en termes d'épuisement implicite d'un capital naturel (régression de l'espace rural, artificialisation du milieu). Cette perception est corroborée par l'analyse géo-historique qui montre la réduction progressive des héritages miniers ou ruraux. Toutefois l'artificialisation du milieu est vécue d'une manière ambivalente, à la fois comme une perte et comme un transfert de valeur (on apprécie les usines modernes qui sont plus belles que les anciennes, qui ont fait disparaître les friches minières et qui ont créé des emplois). La perception de la campagne relève de la même ambivalence : une vision positive d'une nature apaisante pour les uns, une vision négative de l'isolement et d'un calme opprassant pour les autres.

La reconstitution virtuelle en 3D des paysages anciens et leur confrontation aux paysages actuels, offrant une visualisation des évolutions paysagères sur la longue durée, donne matière à s'interroger sur la signification du syndrome de la perte antérieurement évoqué. On observe certes que l'espace agricole a été remplacé par des espaces voués aux activités industrielles mais on constate par ailleurs que les boisements ont envahi les hauts de versants et que tout ce qui n'est pas espace industriel, est espace forestier. On peut alors se poser la question de la perte de valeur naturelle représentée par le passage d'un espace agricole constitué de champs, de pâtures et d'étangs nés de l'intervention humaine, à un espace constitué de l'association d'installations industrielles et de d'espaces boisés. Il apparaît alors que le plus naturel est implicitement associé au plus ancien.

Il est alors nécessaire de revenir sur ce « plus ancien ». Il apparaît ici que celui-ci correspond à une mise en valeur de l'espace dans le cadre de la grande propriété de l'aristocratie minière dont les châteaux encore existant constituent le témoignage. Il s'agissait là d'un espace privé quand il n'était pas cloisonné et mis en défens (parcs des châteaux). En regard de cela, l'espace actuel apparaît plus ouvert, plus « démocratique » et si la valeur paysagère a pu en être altérée (ce qui reste à discuter), elle est en tout cas mieux partagée.

L'espace ne prend donc de valeur que par l'usage social qui en est fait et l'altération des qualités de l'espace est surtout une détérioration de son usage social qui est relative à ses usagers. Les enquêtes réalisées sur le territoire de Molina-La Chazotte font apparaître deux types de comportement : une valorisation de la position dans des stratégies qui se développent au niveau de l'agglomération voire de la région métropolitaine Lyon-Saint-Etienne (on est sensible à la proximité de la ville, des axes de communication tout en appréciant ce que l'on considère comme les aménités du lieu), un positionnement dans le local, voire le micro local, qui exacerbe la sensation de marginalité (la zone est fortement vécue comme partagée entre trois communes, l'absence de centre et la marginalisation politique traduite en sentiment d'être oubliés par les élus sont soulignées).

Cette seconde attitude est davantage le fait des anciens habitants qui se montrent plus sensibles que les nouveaux, aux problèmes de pollution, au sentiment d'enferment par les usines, à l'absence de services de proximité et à l'impression de désorganisation spatiale. Au contraire les nouveaux résidents valorisent l'accessibilité du territoire et ses atouts paysagers. De la même manière, alors que les habitants, en général, voient la présence de la zone d'activité comme une contrainte et en redoute l'extension, les acteurs institutionnels présents sur la zone la voient comme une chance et en valorisent les atouts paysagers (insertion dans des espaces de nature, topographie vallonnée, présence d'une strate de ruralité résiduelle).

Avec ce dernier exemple, il apparaît que l'espace dans sa dimension matérielle élémentaire se transforme par l'usage social qui en est fait, en capital spatial qui exprime quelque part un rapport social. La capacité ou l'incapacité à jouer de l'espace fait de celui-ci, pour les uns, un instrument d'émancipation, de choix, de domination, pour les autres un levier d'enfermement et de sujétion. Les uns (les « anciens », anciens mineurs ou agriculteurs, ou famille de ceux-ci) voient l'avantage comparatif donné par la ruralité, pour leur stratégie implicite de reproduction sociale, menacé par la progression des équipements, le développement des espaces consacrés aux activités économiques, la progression de la friche et des boisements. Les autres, les résidents nouvellement installés, se félicitent de l'amélioration des infrastructures, du traitement paysager des espaces économiques, du développement de la zone industrielle pourvoyeuse d'emplois pour l'agglomération et voient dans la progression des boisements « un plus naturel » qui valorise une position qu'ils ont choisie dans le cadre d'une stratégie qui se développe à l'échelle de l'agglomération. Nous retrouvons ici la dualité entre la marginalité voulue et la marginalité subie, transformée en une opposition domination/sujétion qui est au fondement d'une inégalité face à l'espace qui renvoie à une autre dimension des inégalités écologiques qui est le rapport entre inégalité environnementale subie et émission de polluants.

Articulation des échelles et implication des acteurs locaux

Le rapport de domination introduit par l'usage de l'espace ne se comprend donc que si l'on opère un changement de l'échelle d'analyse. C'est au niveau global que se saisissent les usages de l'espace parce qu'ils impliquent des stratégies qui ne peuvent se décrypter dans le

local. Pour des raisons analogues c'est ce même changement d'échelle qui doit s'opérer pour passer des inégalités environnementales saisies dans la proximité aux inégalités écologiques qui ne peuvent s'envisager que dans la globalité. Les inégalités ne sont alors plus perçues en termes d'exposition vis-à-vis d'un environnement de qualité différente, ni en termes de pression inégale sur l'environnement local, mais en termes de pressions inégales sur l'environnement global et de prélèvements inégaux sur ce capital naturel.

L'exigence de diminution de cette pression sur l'environnement global inspire les documents de planification, tout au moins ceux qui ont directement trait aux questions environnementales. Cependant, cette question n'est abordée que d'une manière, précisément globale, au niveau de principes directeurs, la difficulté restant de transcrire ces principes en mesures concrètes applicables et appliquées, c'est-à-dire susceptibles d'être « reçues » par les acteurs sociaux au niveau local. L'étude des documents de planification fait apparaître dans cette démarche l'écueil d'un triple cloisonnement.

Un cloisonnement spatial, d'abord, avec la multiplicité des échelles territoriales de référence. La référence territoriale constitue cependant un élément incontournable du positionnement relatif des acteurs dans l'espace et dans le temps, déterminant leur perception des qualités du territoire et leur sensibilité environnementale, déterminant aussi la constitution du rapport entre les acteurs individuels (habitants, entreprises) et les acteurs institutionnels.

Un cloisonnement sectoriel ensuite, avec une stratification de document à caractère sectoriel, démultipliée par ailleurs par leur élaboration à différents niveaux de découpage territorial. Au total on est en mesure de recenser près de cinquante documents de planification concernant la zone de Molina-La Chazotte, dont la plupart d'ailleurs sont soit en cours d'élaboration, soit en attente d'approbation.

Un cloisonnement institutionnel enfin, avec l'intervention d'une multiplicité d'acteurs que « l'habitant » a souvent quelques difficultés à identifier. L'acteur territorialisé reste cependant celui qui semble doté de la plus forte visibilité, la communauté d'agglomération ayant ici succédé aux communes dans le référentiel des acteurs individuels, avec une légitimité renforcée, manière d'affirmer que le niveau d'agglomération s'impose comme l'échelle de traitement des problèmes de la zone dans les représentations des habitants.

Ce dernier point nous ramène à la question qui reste fondamentale de la réception de ces documents de planification et de leurs dispositions réglementaires par les acteurs locaux, qui interroge quelques éléments essentiels de débat : l'écart entre les représentations des inégalités et des atteintes environnementales et leur objectivisation et mesure dans les documents de planification, l'identification des acteurs institutionnels et le développement d'une communication avec ceux-ci, l'inscription des enjeux dans un horizon de référence qui ne soit pas réduit à la proximité. Ce débat se nourrit des attentes des acteurs locaux qui peuvent se décliner sur deux plans : celui d'une concertation accrue avec les acteurs institutionnels et d'une ouverture sur les autres catégories d'acteurs présentes sur la zone (les habitants se plaignant par exemple d'un manque de communication avec les entreprises) ; celui d'une demande d'information quant au devenir de la zone tant de la part des entreprises dans une perspective de positionnement dans l'espace d'agglomération, que pour les habitants face à la consommation d'espace à envisager.

Au total, face à des documents qui restent sur de nombreux plans formels (élaboration très technique par des bureaux d'étude éloignés du terrain local, procédure d'évaluation à échéance de la validité du document), il y a une demande informelle de participation et d'échange de savoirs de la part des acteurs locaux. La mobilisation de la parole de ceux-ci apparaît nécessaire à la formulation d'un ressenti des lieux et des situations indispensables à la construction de documents efficaces car, en partant de la réalité de leurs représentations, ils se fondent sur l'implication des habitants.

Au final trois conclusions fortes peuvent se dégager pour l'inscription des politiques territoriales dans une perspective de développement durable :

- le territoire envisagé comme un espace de proximité et de communauté de destin, constitue un niveau incontournable de la mise en œuvre des politiques de développement durable ;

- la territorialisation d'une politique de développement durable passe par la prise en compte des inégalités environnementales, car, fondée sur les représentations des acteurs locaux, leur formulation est une pièce essentielle de la construction de leur rapport à l'espace et donc du passage de leur définition à celle d'inégalités écologiques qui est nécessaire à l'implication des habitants ;

- cette dernière est nécessaire à l'inscription efficace dans le local et le court terme de principes élaborés dans le global et le long terme parce qu'elle suppose leur transposition en terme d'expérience et de vécu des acteurs locaux.

Bibliographie

ALLAND François (2005) DIRECTION REGIONALE DU COMMERCE EXTERIEUR, Note sur les échanges entre Rhône-Alpes et l'Inde, 6 décembre 2005.

ARHRA (Agence Régionale de l'Hospitalisation de Rhône-Alpes) -URCAM (Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie), (2005) Diagnostic partagé ARH-URCAM dans le cadre des SROS de 3ème génération. 51p. Disponible sur http://www.rhone-alpes.assurance-maladie.fr/uploads/media/Offre_Soins_Diagnostic_Partage_URCAM_ARH_2005_03_28.pdf

ARTHAUT Régis, Besson Danielle, Consalès Georges (2006), division Synthèses des biens et services, Insee. La consommation soutient toujours la croissance en 2005. Insee Première n°1096 - août 2006. Disponible sur <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1096/ip1096.html>

BAILLY Antoine (1986) « L'émergence du concept de marginalité ; sa pertinence géographique », in sous la responsabilité d'André Vant, *Marginalité sociale, marginalité spatiale*, Paris, Editions du CNRS, p 48-53

BECKERMER W. (1992) Economic growth and the environment: whose growth? Whose environment? World Development, n. 20, pp. 481-496

BERTRAND Nathalie (2001), « La mise en ordre d'un espace contradictoire », *Cahiers de l'OIPRA* n° 2, mai 2001, p 26-29

BESSE Michel (2001) Préfet de la Région Rhône-Alpes - Préfet du Rhône Dossier de presse pour le PRQA. Disponible sur <http://www.rhone-alpes.pref.gouv.fr/webmaster/presse/air.pdf>

BIMONTE S. (2002) Information access, income distribution, and the Environmental Kuznets Curve, *Ecological Economics*, n. 41, pp. 145-156

BONILLA Mario, TOMAS François, VALLAT Daniel (1989), Cartes et plans Saint-Etienne du XVIII^e siècle à nos jours : 200 ans de représentation d'une ville industrielle, Saint-Etienne, Centre d'Etudes Foréziennes, 180 p

BOURDIN A. (2005) *L'individu des métropoles*. Techni.Cités, Le magazine des professionnels de la ville et des territoires, Supplément au 23 octobre 2005, pp. 17-29.

BOUSQUET Gilles (1986) « Les néo-cévenols. Des marginaux ? », in sous la responsabilité d'André Vant, *Marginalité sociale, marginalité spatiale*, Paris, Editions du CNRS, p 166-173

BOUTAUD A. (2003), Développement durable : à la recherche des bons indicateurs, Problèmes économiques n° 2800, mars 2003 pp.1-3.

BOUTAUD A. (2006) Faisabilité et pertinence du calcul de l'indicateur de Développement humain sur une agglomération – L'exemple de la Communauté Urbaine du Grand Lyon – Etude réalisée pour le compte de la Communauté Urbaine du Grand Lyon. Juin 2006, 51 p.

BOUTAUD A., GONDAN N., BRODHAG C. (2006) Local Environmental quality versus (global) ecological carrying capacity: What might alternative aggregated indicators bring to the debates about Environmental Kuznets Curves and Sustainable Development? International Journal of Sustainable Development. A paraître, décembre 2006.

BOUTAUD Aurélien, BRODHAG Christian, GONDAN Natacha (2004) Courbes de Kuznets environnementales : l'apport des indicateurs alternatifs de type empreinte écologique dans la réflexion sur le développement durable. *Colloque international francophone « Développement durable : leçons et perspectives »*. Ougadougou. 1 - 5 juin 2004

BOYER Jean-Claude (2000) *Les banlieues en France Territoires et sociétés*, Paris, Armand Colin, 206 p

BOYERE JC (2000), *Les banlieues en France Territoires et sociétés*, Paris, Armand Colin, 206 p.

BROSSARD E. (1887) , Etudes historiques sur la propriété, l'exploitation, et l'établissement des concessions des mines de houille dans le département de la Loire, Saint-Etienne, Imprimerie Urbain Balaÿ, 513 p

Bibliographie

- BRUNDTLAND G. (1987), «Our Common Future», World Commission on Environment and Development Report, Oxford University Press, New York. (Trad. Franç. Editions du Fleuve, Montréal, 1988).
- BURGEL Guy (2000) *La ville aujourd'hui*, Paris, Hachette, 224 p
- CESAME & ADEN (2002) *Pré-diagnostic de la zone d'activités de Molina-la-Chazotte*. Gestion et management des espaces d'activités économiques de la Loire, Conseil Général de la Loire, DATAR Massif Central, Saint-Etienne Métropole, Expansion 42.
- CHAUT-MOREL JOURNEL Christelle (1999), De la construction du bassin aux enjeux de la mémoire minière : les territoires du charbon en région stéphanoise (XIXe-XXe siècle), thèse pour le doctorat de Géographie, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 864 p
- COLE M. A.. (2004) Trade, the pollution haven hypothesis and the environmental Kuznets curve: examining the linkages. *Ecological Economics* 48, pp. 71 - 81
- COULON Alain (1997), *L'école de Chicago*, Paris, Presses Universitaires de France (QSJ 2639), 127 p
- CROPPER M. et C. GRIFFITH (1994), «The Interaction of Population Growth and Environmental Quality», *American Economic Review Papers and Proceedings*, 84(12), pp.250-254.
- D'ARGE R. et H. KOGIKU (1973), «Economic Growth and the Environment», *Review of Economic Studies*, 40, pp. 61-77.
- DALY H. (1974), «The Economics of the Steady State», *American Economic Review*, 64(2), pp.15-21.
- DASGUPTA P. et G. HEAL (1974), «The Optimal Depletion of Exhaustible Resources», *Review of Economic Studies, Symposium on the Economics of Exhaustible Resources*, 41, pp. 3-28..
- DDAF – Préfecture de la Loire (2002) Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département de la Loire. 89 p.
- DE BRUYN S.M., van den BERGH J.C.J.M., OPSCHOOR J.B. (1998) *Economic growth and emissions: reconsidering the empirical basis of environmental Kuznets curves*, *Ecological Economics*, n. 25, pp. 161-175
- DELARUE Jean-Marie (1991), *Banlieues en difficulté. La relégation*, Paris, Syros, 223p
- DGD (Direction Générale des Douanes) (2006) Chiffres clés du commerce extérieur. Disponible sur http://lekiisque.finances.gouv.fr/AppChiffre/regionales/cadre_regionales.asp?lreg=19TB=regionales&TF=cles
- DI MEO Guy (1998), *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 317 p
- DIEBOLT W., HELIAS A., BIDOU D. & CREPEY G. (2005) *Les inégalités écologiques en milieu urbain*. Rapport de l'inspection générale de l'environnement, IGE/04/022. Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 68p. + Annexes.
- DUBET F. LAPEYRONNIE D. (1992), *Quartiers d'exil (Les)* Paris, Editions du Seuil, 245 p.
- DUBOIS-TAINE G. CHALAS Y. dir. (1997) *La ville émergente*, La Tour d'Aigues, Les éditions de l'aube, 282 p.
- DUBOIS-TAINE Geneviève (1997), *La ville émergente*, La Tour d'Aigue, Les éditions de l'Aube, 282 p
- DYVRANDE Brigitte (1986), «Quelques réflexions préalables à l'étude de la marginalité industrielle. La notion de milieu industriel marginal», in sous la responsabilité d'André Vant, *Marginalité sociale, marginalité spatiale*, Paris, Editions du CNRS, p 251-259
- EKINS P. (1997), «The Kuznets Curve for the Environment and Growth: Examining the Evidence», *Environment and Planning*, 29(5), pp. 805-830.
- EMELIANOFF C. (2005) *Connaitre ou reconnaître les inégalités environnementales ?*Colloque «Les villes au défi du développement durable. Quelle maîtrise de l'étalement urbain et des ségrégations associées ?», Université de Sfax, 24-26 nov. Actes à paraître.
- EMSE (2005) *Analyse des enjeux liés au développement durable pour la ZA de Molina-la-Chazotte*. Rapport intermédiaire : résultats de l'enquête auprès des riverains qu quartier de Molina-la-Chazotte, 30p.

EPURES (2001) *Agenda 21 local, analyse socio-démographique, enquête sociologique*. Saint-Etienne Métropole, Université Jean Monnet de Saint-Etienne, Epures, 79 p.

EPURES (2006) Rapport de présentation du SCOT Sud Loire.
Disponible sur <http://scot-sudloire.fr/pages/parutions/parutions.html>

ESTIENNE Pierre (1970), « La banlieue de Clermont-Ferrand. Etude sur l'évolution de l'espace urbain », *Revue d'Auvergne*, Tome 84, n° 4

EXALTA (38) - Coordination direction urbaine prospectif et règlementaire de la mairie de Saint-Etienne (2006). Projet de Plan Local d'Urbanisme de la ville de Saint-Etienne – deuxième phase de concertation – La ville PLURIelle. Disponible sur http://www.mairie-st-etienne.fr/document/doc/doc/Projet_PLU_St-Etienne.pdf 10 p.

FAUCHEUX S. et N. THOMAS (1995), « Economie de l'environnement et des ressources naturelles », Armand Colin, Paris.

GAUDILLIERE JP. et G. WASSERMAN (2005), « L'écologie contre l'économie ? Dialogue sur le développement durable, la décroissance sélective et la gestion écologique — Table ronde avec Bernard Guibert et Jean-Marie Harribey », *Mouvements*, 41, Sept-Oct., pp. 24-35.

GAY G. (2005) *Le territoire houiller de l'est stéphanois : histoire d'un espace minier*.

GAY Georges (1992), Dynamiques sociales et structuration de l'espace, recherches sur l'exemple d'une vieille région industrielle, la vallée du Gier, Thèse pour le doctorat, Université Lumière, Lyon II, 900 p.

GEORGESCU-ROEGEN N. (1978) « De la science économique à la bio-économie », *Revue d'Economie Politique*, 88(3), pp. 357-382.

GODARD O. (1994), « Le développement durable : paysage intellectuel », *Natures Sciences Sociétés*, 2(4), pp. 309-322.

GODARD O. (2005), « Le développement-durable, une chimère, une mystification ? », *Mouvements*, 41, Sept-Oct., pp. 14-23.

GRAFMEYER Y., JOSEPH I. édit. (1994) *L'Ecole de Chicago Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier (RES Champ urbain) 378p.

GRAS Louis-Joseph (1922), Histoire économique générale des mines de la Loire, Saint-Etienne, Société anonyme de l'imprimerie Théolier, 970 p

GRINEVALD J. (2005), « La décroissance n'est pas une croissance économique négative, c'est une autre logique », in Les enjeux du développement durable (sous la dir. de P. Matagne), L'Harmattan, Paris.

GROSSMAN G. et A. KRUEGER (1991), « Environmental Impacts of NAFTA », NBER Working Paper Series N°3914.

GROSSMAN G. et A. KRUEGER (1995), « Economic Growth and the Environment », *Quarterly Journal of Economics*, 110, pp. 353-377

GROSSMAN G.M., KRUEGER A.B. (1995) *Economic growth and the environment*, *Quarterly Journal of Economics*, n. 110 (2), pp. 353-377

GUEDEZ Annie (1997), « Joué-les-Tours, du côté des acteurs ordinaires », in sous la direction de Geneviève Dubois-Taine et Yves Chalas, *La ville émergente*, La Tour d'Aigues, Les éditions de l'Aube, p 74-77

GUILLAUME Pierre (1966), La compagnie des Mines de la Loire(1846-1854) Essai sur l'apparition de la grande industrie capitaliste en France, Paris, Presses Universitaires de France, 248 p

HARRIBEY J.M. (1998), « Le développement soutenable », Economica, Paris.

HATZFELD Hélène, HATZFELD Marc, RINGART Nadja (1998) *Quand la marge est créatrice. Les interstices urbains initiateurs d'emploi*, Paris, Editions de l'Aube, 160 p

HENRY C. (1990), « Efficacité économique et impératifs éthiques : l'environnement en co-propriété », *Revue Economique*, 2, pp. 195-214.

Bibliographie

- HOLTZ-EAKIN D. et T. SELDON (1995), « Stoking the Fires? CO₂ Emissions and Economic Growth », *Journal of Public Economics* 57, 85-101.
- HOUSSEL Jean-Pierre (1986), « Aspect de la marginalité dans la société rurale issue de la paysannerie en France », *in* sous la responsabilité d'André Vant, *Marginalité sociale, marginalité spatiale*, Paris, Editions du CNRS, p 223-230
- HOWARTH R. et R. NORGAARD (1992), « Environmental Valuation Under Sustainable Development », *American Economic Review Papers and Proceedings*, 82(2), pp. 473-477.
- INSEE (2006) Le dynamisme des échanges extérieurs de Rhône-Alpes s'est poursuivi en 2005 (données de source Douanes). L'année économique et sociale 2005 - Dossier n° 151. Disponible sur http://www.insee.fr/fr/insee_regions/rhone-alpes/rfc/docs/Bilan2005CommerceExt.pdf
- JACQUIER Claude (2001), « Un périurbain sans conflit de classes ? », *Espaces périurbains, environnement et intercommunalité en débats, Cahiers de l'OIPRA* n° 2, mai 2001, p 21-24
- JAILLET-ROMAN M.C. (2005) *Qui sont les métropolitains ?* Le magazine des professionnels de la ville et des territoires, Supplément au 23 octobre 2005, pp. 12-14.
- JEAN Yves (2001), « Le périurbain : un phénomène spatial majeur », *Espaces périurbains, environnement et intercommunalité en débats, Cahiers de l'OIPRA* n° 2, mai 2001, p 8-13
- JEGOUZO Y. (2001) la loi solidarité et renouvellement urbains, L'actualité juridique – Droit administratif, 20 janvier 2001, pp.9-17
- KRAUTKRAMER J. (1985), « Optimal Growth, Resources Amenities and Preservation of Natural Environment », *Review of Economic Studies*, 52, pp. 153-170.
- KRISTRÖM B., LUNDGREN T. (2003) *Swedish CO₂ emissions 1900-2010 : an exploratory note*, Energy Policy, nov. 2003
- KUZNETS S. (1955) *Economic growth and income inequality*, *American Economic Review*, n. 45, pp. 1-28
- KUZNETS S. (1955), « Economic Growth and Income Inequality », *American Economic Review*, 45(1), pp. 1-28.
- LABORIE Jean-Paul (1997), « Penser et gérer la mosaïque territoriale », *in* sous la direction de Geneviève Dubois-Taine et Yves Chalas, *La ville émergente*, La Tour d'Aigue, Les éditions de l'Aube, p 178-183
- LAIGLE L. (2004) *Les enjeux sociaux et environnementaux du développement urbain : la question des inégalités écologiques*. Rapport final. Recherche exploratoire pour le PUCA-MELT. CSTB, 100p. + Annexes.
- LAIGLE L. (2005) *Les inégalités écologiques de la ville : caractérisation des situations et de l'action publique*. Rapport intermédiaire, Volume 1. Programme METATTM-MEDD : Politiques territoriales de développement durable. Recherches pour le PUCA-METATTM, CSTB, 118p. + Annexes.
- LAMBERT FERRY V. (2006) decisions publiques – L'environnement en amont, *Environnement Magazine* n°1649. Juillet-Août 2006, p. 33
- LATOUCHE S. (1992), « L'occidentalisation du monde », La Découverte, Coll. Agalma, Paris.
- LATOUCHE S. (2001), « La déraison de la raison économique. Du délitre d'efficacité au principe de précaution », Albin Michel, Paris.
- LAUR Francis (1879), Mines et usines du bassin de la Loire, Saint-Etienne, Imprimerie Théollier, 376 p
- LE GUIRRIEC Patrick (1997), « Mobilité et identité dans la périphérie brestoise », *in* sous la direction de Geneviève Dubois-Taine et Yves Chalas, *La ville émergente*, La Tour d'Aigue, Les éditions de l'Aube, p 78-85
- LE JEANNIC Thomas (1997), « Radiographie d'un fait de société : la périurbanisation », *INSEE Première*, n° 535, juin 1997
- LESEURE E. (1901), Historique des mines de houille du département de la Loire, Saint-Etienne, Société de l'Imprimerie Théollier, 343 p

LOH, J., WACKERNAGEL, M. (Ed.) (2004) *Living Planet Report 2004*, World Wide Fund for nature, Gland

LUSSON Patrick (1997), « L'étalement de la ville », in sous la direction de Geneviève Dubois-Taine et Yves Chalas, *La ville émergente*, La Tour d'Aigues, Les éditions de l'Aube, p 43-53

MARTIN Samuel (2001), « Autonomie périurbaine : la ville rejetée et enviée », *Cahiers de l'OIPRA* n° 2, mai 2001, p 17-19

MATAGNE P. (2005), « L'émergence d'un modèle : contextes et concepts », introduction à la première partie de : *Les enjeux du développement durable* (sous la dir. de P. Matagne), L'Harmattan, Paris.

MATHIEU Nicole (1997), « Pour une approche spatiale de l'exclusion sociale », *Cybergeo*, n° 33, 24/10/97.

MEADOWS D.H., MEADOWS D.L., JÖRGGEN R., BEHRENS III W. (1972), « Halte à la croissance ? », Trad. Franç. Fayard, Paris, 1972.

Mill J.S. (1848), « Principes d'économie politique », Trad. Franç. Dalloz, Paris, 1953.

MILLE S. (2005) *La zone d'activité de Molina-la-Chazotte : géohistoire d'une périphérie exutoire dans une perspective de mise en valeur du patrimoine*.

PANAYOTOU T. (1993) « Empirical tests and policy analysis of environmental degradation at different stages of economic development », World Employment Programme Research WP N°238.

PEZZEY J. (1992), « Sustainable Development Concepts », World Bank Environment Depart. WP N°2, Washington DC.

PREFECTURE DE LA LOIRE (2006) *Plan de protection de l'Atmosphère*. Disponible sur http://www.loire.pref.gouv.fr/sections/les_actions_de_la_loire_et/environnement/plan_de_protection_d/view

RAWLS J. (1987) *Théorie de la justice*, Le Seuil, Paris.

RIJNHOUT L. (2005) Reconnaître la dette écologique : un pas vers la justice sociale et environnementale et vers le développement durable. Synthèse préliminaire du travail du chantier JADES. Disponible sur

ROCHEFORT Renée (1986), « La marginalité, de l'extérieur et de l'intérieur », in sous la responsabilité d'André Vant, *Marginalité sociale, marginalité spatiale*, Paris, Editions du CNRS, p 26-34

ROTHMAN D. S. (1998) *Environmental Kuznets Curves – real progress or passing the buck ? A case for consumption-based approaches*, Ecological Economics, n. 25, pp. 177-194

ROUSIER Nicole (2001), « Un développement économique périurbain à plusieurs niveaux », *Cahiers de l'OIPRA* n° 2, mai 2001, p 30-32

SACHS I. (1980), « Stratégies de l'écodéveloppement », Editions Economie et Humanisme / Editions Ouvrières, Paris.

SAGNARD J. & BERTHET J. (2004) *Mémoires de mineurs dans le bassin stéphanois*. Alan Sutton ed.

SELDEN T. ET D. SONG (1994), « Environmental Quality and Development: Is There a Kuznets Curve for Air Pollution Emission? », Journal of Environmental Economics and Management, 27, pp. 147-162.

SELDEN T.M., SONG D.S. (1994) *Environmental quality and development: is there a Kuznets curve for air pollution emissions ?* Journal of Environmental and Economic Management, n. 27, pp. 147-162

SEM (Saint-Etienne Métropole) (2004) Plan de déplacements urbains, 112 p., Disponible sur <http://www.epures.com/images/c2-projets/c2-pdu/pdu-2004-impressionreader5.pdf>

SEN A. (1999) *Special contribution*, p. 23, in UNDP (1999) *Human Development Report 1999, Globalization with a Human Face*, UNDP, 262 p.

Disponible sur : http://hdr.undp.org/reports/global/1999/en/pdf/hdr_1999_front.pdf

SHAFIK N. ET S. BANDYOPADHYAY (1992), « Economic Growth and Environmental Quality: Time Series and Cross-Country Evidence », World Bank Policy Research WP N°904, Washington DC.

Bibliographie

- SIMMEL Georg (1908), « Digression sur l'étranger », traduction française de Philippe Fritsch et Isaac Joseph publiée dans *L'école de Chicago Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier 2000, p 53-59
- SOLOW R. (1974), « The Economics of Resources or the Resources of Economics », American Economic Review, 64(2), pp. 972-974.
- STERN D. ET M. COMMON (2001), « Is There an Environmental Kuznets Curve for Sulfur? », Journal of Environmental Economics and Management, 41, pp. 162-178.
- STERN D.I., COMMON M.S., BARBIER E.B. (1996) *Economic growth and environmental degradation: the environmental Kuznets curve and sustainable development*, World Development, vol. 24, n.7, pp. 1151-1160
- STIGLITZ J. (1974), « Growth with Exhaustible Natural Resources : Efficient and Optimal Growth Paths », Review of Economic Studies, Symposium on the Economics of Exhaustible Resources, 41, pp. 123-137.
- THERMEAU Gérard-Michel (2003), André-Antoine Neyron, Essai bibliographique, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 230 p
- THEYS J. (1997) *L'environnement au 21^e siècle : continuité ou rupture ?* Les Cahiers du Millénaire, Grand Lyon, Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, pp. 5-29.
- TOMAN M., PEZZEY J. ET J. KRAUTKRAMER (1995) « L'économie néo-classique face à la durabilité », Economie appliquée, 2, pp. 25-57.
- TUBIANA F. (2006), Exiger plus que le PLU. *Environnement Magazine* n°1649. Juillet-Août 2006, p.38
- UL HAQ M. (dir. ed.) (1990) *Human Development Report 1990, Concept and Measurement of Human Development*, United Nations Development Program, 122 p.
[Disponible sur : http://hdr.undp.org/reports/global/1990/en/](http://hdr.undp.org/reports/global/1990/en/)
- UNDP (2003) *Human Development Report 2003 - Millennium Development Goals: A compact among nations to end human poverty*, Oxford University Press, New-York
- VANT A., (dir.), Marginalité sociale, marginalité spatiale, Paris, CNRS, 1984.
- VANT André (1986) « Géographie sociale de la marginalité » in sous la responsabilité d'André Vant, *Marginalité sociale, marginalité spatiale*, Paris, Editions du CNRS, p 13-25
- VEILLARD-BARON Hervé (2005), *Les quartiers sensibles, entre disqualification visible et réseaux invisibles*, Actes du FIG de St-Dié, 2005, 17 p
- VERNEX Jean-Claude (1986) « Minorité, marginalité et idéologie. L'exemple des Acadiens du Nouveau-Brunswick », in sous la responsabilité d'André Vant, *Marginalité sociale, marginalité spatiale*, Paris, Editions du CNRS, p 100-107
- VERNEY-CARON Nicole (1995), Les élites économiques de la région stéphanoise au XIX^e siècle(1815-1914), thèse pour le doctorat, Université Lumière Lyon II, 494 p
- VIVIEN F.D. (2003), « Jalons pour une histoire de la notion de développement durable », Mondes en Développement, 31-2003/1, pp. 1-21.
- WACKERNAGEL M., REES W. (1999) Notre empreinte écologique. Montréal : Ecosociété. 207 p
- Withagen C. (1994), « Pollution and Exhaustibility of Fossils Fuels », Resources and Energy Economics, 16, pp. 235-242.
- WORLD BANK (1992) *World Development Report 1992: development and the environment*, The World Bank

Coordinnées des partenaires

- **Carole BESSENAY, Bernard DUPUIS, Georges GAY et Sarah MILLE,**
Centre de Recherche sur l'ENvironnement et l'AMénagement (CRENAM)

UMR 5600 « Ville, Environnement, Société »
Université Jean Monnet de Saint-Étienne
6, rue Basse des Rives
42 023 Saint-Étienne Cedex 02

Georges.Gay@univ-st-etienne.fr ; Sarah.Mille@univ-st-etienne.fr ; Bernard.Dupuis@univ-st-etienne.fr ; Carole.Bessenay@univ-st-etienne.fr

- **Jean-Baptiste LAURENT**

Institut des Etudes Régionales et des Patrimoines (IERP)
Université Jean Monnet de Saint-Étienne
35, rue du 11 Novembre
42023 Saint-Etienne cedex 02

- **Khaled BOUABDALLAH et Alban VERCHERE**

ERT-IT
Université Jean Monnet de Saint-Étienne
2, Rue Tréfilerie
42 023 Saint-Étienne Cedex 02
Khaled.Bouabdallah@univ-st-etienne.fr ; alban.verchere@univ-st-etienne.fr

- **Florent BREUIL, Natacha GONDTRAN, Didier GRAILLOT, Djamel Mimoun et Frédéric PARAN**

École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne (ENSM-SE)
Centre SITE (Sciences, Informations et Technologies pour l'Environnement)
158, cours Fauriel
42 023 Saint-Étienne Cedex 02
breuil@emse.fr ; gondran@emse.fr ; graillot@emse.fr ; mimoun@emse.fr ;
paran@emse.fr

Liste des figures

Figure 1. Représentation de la notion de développement durable	23
Figure 2. Le déclin inéluctable d'une économie composée d'une succession de générations égoïstes ne disposant pas de progrès technique et dépendante d'une ressource indispensable.....	27
Figure 3. L'apport utile mais non nécessairement suffisant du progrès technique à l'obtention d'une croissance optimale et durable.....	27
Figure 4. L'apport utile mais insuffisant de la dimension aménitaire des ressources à l'obtention d'une croissance optimale et durable	28
Figure 5. Courbe Environnementale à la Kuznets – type.....	29
Figure 6. correspondances entre variable et thèmes de discussion des groupes	37
Figure 7. Les enjeux et leur évaluation en terme de priorité.....	38
Figure 8. Sensibilité des différents focus groupes aux enjeux	39
Figure 9. Les entreprises : un élément marquant du secteur	49
Figure 10. Des îlots de campagne : à gauche une vieille ferme dans les derniers prés ; à droite le château de La Chazotte vu du Château de Longiron	50
Figure 11. De la campagne à la ville via la zone industrielle.....	51
Figure 12. Mines de la Chazotte et plan incliné de la Chazotte	54
Figure 13. Les mineurs du puits Louise : mines de la Chazotte (juin 1902).....	56
Figure 14. Vestiges du passé minier.....	59
Figure 15. La rue Jean Rostand : une concentration des nuisances ?.....	61
Figure 16. PLANCHE 1- Limites de l'étude géohistorique (orthophoto Saint-Etienne Métropole – InterAtlas 2002)	76
Figure 17. PLANCHE 2- Molina-La Chazotte entre le milieu du XVIII ^e et le milieu du XIX ^e siècle : Transcription des cartes de Cassini et d'Etat Major	80
Figure 18. PLANCHE 3- Molina-La Chazotte au début du XIX ^e siècle : transcription du cadastre napoléonien.....	82
Figure 19. PLANCHE 4- Molina-La Chazotte en 1972 : copie d'un extrait de la carte IGN 1 :25 000 ^e de Saint-Etienne)	84
Figure 20. PLANCHE 5- Nouvelles formes d'occupation du sol entre 1949 et 2001	85
Figure 21. PLANCHE 6- Histoire paysagère récente : mise en relation des approches des populations et des documents	86
Figure 22. PLANCHE 7- Vestiges du passé rural en 1949 et 2001	89
Figure 23.PLANCHE 8- Traces du passé minier en 1949 et 2001	90
Figure 24. PLANCHES 9 à 13- Comparaisons paysagères années 1980-2006	95
Figure 25. PLANCHE 15- Molina-La Chazotte au milieu du XVIII ^e siècle : colorisation de la carte de Cassini	96

Liste des figures

Figure 26. PLANCHES 16 et 17- Comparaison de modélisations paysagères 1836-2004 (Base de donnée sous ArcGis, Modélisation 3D avec Visual Nature Studio)	98
Figure 27. Grandes propriétés foncières : première moitié XIX ^e siècle	102
Figure 28. Le territoire houiller de l'Est stéphanois : concessions délivrées en application de la loi de 1810, entre 1824 et 1841	105
Figure 29. Le territoire houiller de l'Est stéphanois, la Compagnie des mines de la Loire et les dissidents (1846-1854).....	107
Figure 30. Le territoire houiller de l'est stéphanois, situation en 1913.....	109
Figure 31. Inventaire des documents de planification concernant des zones géographiques incluant la zone d'activités de Molina-la-Chazotte.	114
Figure 32. Exemples de thèmes relevant d'inégalités écologiques, qui pourraient être traités par des documents de planification et par l'action publique	118
Figure 33. Exemples de thèmes relevant de l'action publique susceptibles d'augmenter les inégalités écologiques.	119
Figure 34. Représentation des courbes de Kuznets « sociales » et « environnementales » (Boutaud et al., 2004)	122
Figure 35. Pourcentage d'aires naturelles protégées en fonction du PIB/hab, selon BIMONTE S. (2002).....	123
Figure 36. Emissions de CO ₂ par personne, liées aux combustions (World Resources Institute, 2005) confrontées au PIB (US\$ PPP) par personne (UNDP, 2004) pour 130 nations du Monde (année 2001) (Boutaud et al., 2006).....	125
Figure 37. Croisement de l'empreinte écologique (Loh, 2004) et de l'IDH (UNDP, 2003) pour 130 nations (Boutaud et al., 2006).....	127
Figure 38. Principaux secteurs d'importations et d'exportations de Rhône-Alpes en 2005 (INSEE , 2006)	130
Figure 39. Secteurs d'activités pour lesquels les importations sont supérieures aux importations (INSEE , 2006)	131
Figure 40. Répartition des exportations et importations des départements de Rhône-Alpes (DGD, 2006)	131
Figure 41. Echanges pour la Loire, hors matériel militaire, Données de collecte, brutes en millions d'euros (DGD, 2006).....	132
Figure 42. Montant économique des échanges internationaux au niveau de la Loire (Source : Direction interrégionale des Douanes de Lyon –1998 – 2004)	132

Table des matières complète

Fiche signalétique du document	I
Préambule	III
Fiche résumée.....	V
Introduction.....	1
I. La notion de marges urbaines entre approche spatiale et approche sociale	7
I.1. Les marges urbaines, de la périphérie à l'ébauche d'urbanité	7
I.1.1. <i>Les marges urbaines comme espace périurbain.....</i>	7
I.1.2. <i>Les marges urbaines comme espaces sans qualités.....</i>	8
I.2. Marge et marginalité : les figures spatiales d'une position sociale	10
I.2.1. <i>La marginalité comme attitude et ses territoires</i>	10
I.2.2. <i>La marginalité entre exclusion sociale et assignation spatiale</i>	11
I.3. Les marges urbaines : un espace au cœur du devenir des agglomérations	13
I.3.1. <i>Un espace d'enjeux pour les agglomérations.....</i>	13
I.3.2. <i>Un espace de représentations contradictoires.....</i>	15
I.4. Conclusion : les marges urbaines, un espace de contradictions socio-spatiales.....	17
II. La zone de Molina La Chazotte, espace laboratoire d'une approche théorique de la notion de développement (durable ?).....	19
II.1. De l'économie de l'environnement comme discipline au développement durable vue par l'économie	19
II.1.1. <i>Environnement et Economie : introduction au débat</i>	20
II.1.2. <i>L'analyse économique à l'épreuve du concept de développement durable.....</i>	22
II.1.3. <i>Conclusion</i>	34
II.2. Les enjeux du développement durable pour les entreprises de Molina la Chazotte	34
II.2.1. <i>Analyse brute des entretiens</i>	35
II.2.1.1. « Echanges, club et concertation »	35
II.2.1.2. La sécurité sous toutes ses formes.....	35
II.2.1.3. Des approches différencierées selon le type d'entreprises	36
II.2.1.3.1. « Locaux partagés » et « image » pour les grandes entreprises du secteur tertiaire.....	36
II.2.1.3.2. « Qualité de la vie » et « ouverture aux jeunes » pour les grandes entreprises du secteur industriel.....	36
II.2.1.3.3. « Recyclage des déchets » pour les petites entreprises du secteur tertiaire.....	36
II.2.1.3.4. « Emploi formation » et « aide au conseil » pour les petites entreprises du secteur industriel	36
II.2.2. <i>Analyse des enjeux</i>	36
II.2.2.1. Méthode de comparaison entre les groupes.....	37
II.2.2.1.1. <i>Les variables retenues</i>	37
II.2.2.1.2. <i>Les enjeux et leur évaluation en terme de priorité.....</i>	38
II.2.2.2. Analyse de sensibilité aux enjeux selon les focus groupes.....	38
II.2.2.3. L'analyse des enjeux	39
II.2.2.3.1. <i>L'enjeu de la sécurité.....</i>	39
II.2.2.3.2. <i>L'enjeu de l'organisation.....</i>	40
II.2.2.3.3. <i>L'enjeu de la qualité</i>	40
II.2.2.4. L'enjeu de la formation	41

<i>II.2.3. Conclusion.....</i>	41
<i>II.3. Conclusion générale.....</i>	42
III. Contribution à la connaissance et à la reconnaissance des inégalités environnementales en zone péri-urbaine pour une meilleure appréhension du concept neuf d'inégalités écologiques – approche sociologique et géohistorique	45
<i>III.1. Approche sociologique par entretiens semi-directifs : à la rencontre des habitants de Molina-la-Chazotte</i>	45
<i> III.1.1. Matériel et méthode.....</i>	46
<i> III.1.1.1. Guide d'entretien ouvert semi-directif.....</i>	46
<i> III.1.1.2. Déroulement de l'enquête</i>	47
<i> III.1.1.3. Composition de l'échantillon</i>	47
<i> III.1.2. Résultats</i>	48
<i> III.1.2.1. Grilles d'analyse</i>	48
<i> III.1.2.2. Tri à plat.....</i>	48
<i> III.1.2.3. Tri croisé.....</i>	65
<i> III.1.2.4. Trois grandes thématiques</i>	66
<i> III.1.3. Discussion et conclusion</i>	68
<i> III.1.3.1. De la vie collective à l'individualisation.....</i>	68
<i> III.1.3.2. De la réduction de l'espace aux inégalités écologiques</i>	69
<i> III.1.3.3. L'implication des populations locales.....</i>	72
III.2. Géohistoire d'une périphérie exutoire	75
<i> II.2.1. Inorganisation de l'espace dans une périphérie exutoire ?</i>	76
<i> II.2.1.1. Les limites stricto-sensu</i>	76
<i> II.2.1.2. Les limites de l'étude : élargissement aux périphéries proches.....</i>	77
<i> II.2.1.3. Hétérogénéité spatiale</i>	77
<i> II.2.1.3.1. Eléments d'origine naturelle</i>	77
<i> II.2.1.3.2. Eléments d'origine anthropique</i>	78
<i> II.2.1.3.3. Les strates organisatrices de l'espace en 1949 et 2001.....</i>	78
<i> II.2.2. Evolution de l'espace depuis le milieu du XVIII^e siècle : un espace rural essentiellement agricole marqué par l'extraction minière.....</i>	79
<i> II.2.2.1. Milieu XVIII^e siècle : un espace rural de plaisance bourgeoise entre zones humides et collines.</i>	81
<i> II.2.2.2. Début XIX^e siècle : un espace rural agricole marqué par une petite activité d'extraction minière</i>	81
<i> II.2.2.3. Milieu XIX^e siècle : prégnance du thème des voies de communication occultant une activité minière reconnue dans d'autres documents</i>	82
<i> II.2.2.4. Fin XX^e siècle : apparition des bâtiments de la zone d'activité et de formes d'habitat périurbain</i>	83
<i> II.2.3. De la perception de l'histoire récente à la mise en valeur l'histoire paysagère.....</i>	86
<i> II.2.3.1. Histoire paysagère récente : mise en relation des différentes approches des populations et de documents par comparaison cartographique et paysagère</i>	88
<i> II.2.3.2. Mettre en image le passé ancien : transcriptions en deux et trois dimensions.....</i>	96
<i> II.2.3.2.1. Mettre en image le passé ancien : Transcription en deux dimensions : exemple de la carte de Cassini (1758).....</i>	96
<i> II.2.3.2.2. Reconstitution en trois dimensions</i>	97

III.3. L'occupation du territoire où se trouve la zone de Molina-la-Chazotte avant la mise en place de celle-ci : histoire d'un espace minier.....	101
III.3.1 <i>Une périphérie de plaisance pour le patriciat stéphanois</i>	101
III.3.2. <i>Le territoire de l'aristocratie minière</i>	103
III.3.3. <i>Le territoire des compagnies et la gestion de leur héritage par les Houillères du Bassin de la Loire.....</i>	106
IV. Articulation des échelles spatio-temporelles et élargissement de la réflexion	113
IV.1. Territoires de référence et construction d'une démarche de développement durable.	113
IV.2. Gouvernance et lien avec les outils territoriaux	113
IV.2.1. <i>Inventaire des différents documents s'appliquant au quartier de Molina-la-Chazotte.....</i>	114
IV.2.2. <i>Quelques éléments de réflexion sur la prise en compte des inégalités écologiques par les documents de planification.....</i>	116
IV.3. Des inégalités environnementales « locales » aux inégalités écologiques « globales »	121
IV. 3.1. <i>Plus riches, plus propres ? L'hypothèse des courbes de Kuznets environnementales</i>	122
VI.3.2. <i>Comment mesurer d'éventuelles exportations d'inégalités écologiques ?</i>	129
Conclusion	135
Bibliographie	141
Coordonnées des partenaires	147
Liste des figures	149
Table des matières complète	151
Table des annexes	155

Table des annexes

Annexe 1 - Partie II.2. : Les enjeux du développement durable pour les entreprises de Molina la Chazotte	1
A.1.1. Méthode de travail et traitement de l'information	1
A.1.2. Comparaison des priorités entre les groupes	3
Annexe 2 - Partie III.1. : Approche sociologique	5
A.2.1. Guide d'entretien ouvert semi-directif : version finale	5
A.2.2. Graphes descriptifs et code ACP des indicateurs	7
A.2.3. Cartes factorielles et cercles de corrélation de l'ACP axes 1 et 2	19
A.2.4. Cartes factorielles et cercles de corrélation de l'ACP axes 1 et 2	20
A.2.5. Reconstitution de l'histoire de la zone fondée sur le discours des acteurs	21
Annexe 3 - Partie III.3. : Histoire d'un espace minier	29
A.3.1. Tableau récapitulatif de l'attribution et de l'évolution de la propriété des concessions minières	29
A.3.2. Présentation de l'étude sur la propriété	46
A.3.3 Tableau des propriétaires possédant plus de huit arpents métriques	47
Annexe 4 - Partie IV. : Description des différents documents s'appliquant au quartier de Molina la Chazotte	51
A.4.1. Les outils du niveau du bassin de la Loire :	51
A.4.2. Les outils du niveau régional :	51
A.4.3. Les outils du niveau de l'aire urbaine Lyon – Saint-Etienne :	54
A.4.4. Les outils du niveau départemental :	55
A.4.5. Au niveau du territoire du Sud Loire :	57
A.4.6. Au niveau d'écosystèmes	58
A.4.7. Au niveau de l'agglomération stéphanoise	59
A.4.8. Au niveau des communes :	63
A.4.9. Au niveau des entreprises, et de leurs impacts sur le voisinage :	67
Annexe 5 : Participation et organisation de séminaires	69

